

PROVINCE DE BRABANT WALLON
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



Villers-la-Ville

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
AGENDA 21 Local
**PARTIE 1 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE &
TERRITORIAL**

AVRIL 2024



Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

Table des matières

Présentation de l'auteur de projet	8
Partie 1 : Carte d'identité.....	11
1.1 Carte d'identité express.....	12
1.2 Localisation géographique	15
Partie 2 : Gestion communale	17
2.1 Données clés.....	18
2.2 Ressources humaines disponibles.....	19
2.3 Ressources financières disponibles.....	20
Budget communal	20
Taxes, redevances et primes	20
2.4 Communication et démocratie locale	21
2.5 Analyse AFOM	22
Partie 3 : Structure physique, naturelle et paysagère	23
3.1 Données clés.....	24
3.2 Structure paysagère	26
Contexte général	26
Zones agro-géographiques	28
Évaluation paysagère	28
3.3 Structure physique	30
Généralités	30
Pédologie – Aptitude des sols	32
Relief 33	
Hydrogéologie.....	34
Hydrographie	36
Occupation du sol	40
Climat 43	
3.4 Structure naturelle et réseau écologique	45
Maillage écologique	45
Les sites naturels protégés.....	47
Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).....	51
Les arbres et haies remarquables	54
La faune et la flore	55
Associations actives en matière d'environnement	55
La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement.....	56
3.5 Analyse AFOM	59
Partie 4 : Bâti, patrimoine, espaces publics.....	61
4.1 Données clés.....	62
4.2 Généralités	63
4.3 Typologie du bâti	64
L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel).....	64
L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)	64
Typologie par village.....	65
4.4 Patrimoine architectural, archéologique et monumental.....	71
Monuments et sites classés	71
Sites archéologiques	72
Patrimoine monumental.....	73
4.5 Espaces publics	75
4.6 Propriétés publiques.....	96
4.7 Analyse AFOM	97
Partie 5 : Aménagement du territoire (et urbanisme).....	98
5.1 Données clés.....	99

5.2	Documents de planification	100
	Schéma de Développement du Territoire.....	100
	Plan de Secteur	102
	Schéma de développement communal (SDC)	105
5.3	Guides d'urbanisme	106
	Guide Régional d'Urbanisme (GRU)	106
	Guide Communal d'Urbanisme (GCU)	106
5.4	Permis d'urbanisation	106
5.5	Documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme opérationnel	107
	CCATM 107	
	Schéma d'Orientation Local (SOL)	107
	Site à réaménager	107
5.6	Analyse AFOM	109
Partie 6 :	Démographie et caractéristiques socio-économiques	110
6.1	Données clés	111
6.2	Évolution démographique.....	111
	Évolution de la population au sein des villages.....	113
6.3	Mouvements démographiques	115
	Solde naturel.....	115
	Solde migratoire.....	115
	La population étrangère	116
6.4	Âge de la population.....	117
	Évolution par classes d'âge	117
	Âge par village	118
6.5	Densités de population.....	120
	Au sein de la microrégion	120
	Au sein de la Commune	121
6.6	Typologie des ménages	122
	Ménages : Commune, Communes limitrophes, province, Wallonie.....	122
	Évolution des ménages sur la Commune.....	123
	Répartition des types de ménages au sein de la Commune	124
	Les revenus	125
	Revenus par déclaration.....	125
	Les ayants droit au revenu d'intégration sociale	127
6.7	Analyse AFOM	128
Partie 7 :	Économie	129
7.1	Données clés	130
7.2	Généralités	131
	L'agriculture	133
	Superficie agricole utile et production.....	133
	Exploitations	134
	Âge des agriculteurs	134
	Comparaison avec le reste de l'arrondissement	135
	Aménagement foncier.....	135
7.3	La forêt	137
	Fonction économique	138
	Autres fonctions	138
	Gestion de la forêt – Bois soumis.....	139
	Le Département Nature et Forêt.....	139
7.4	Les industries	139
7.5	Le secteur tertiaire.....	139
	Les commerces	139
	Les producteurs et artisans locaux	141
	Parcs d'activités économiques	141

Principaux acteurs économiques locaux	141
Les entreprises potentiellement polluantes	142
Le tourisme	142
7.6 Situation locale de l'emploi.....	142
Population active non occupée.....	143
Population active occupée : salariés et indépendants	146
Secteurs d'activité.....	148
Bassin d'emploi.....	150
7.7 Analyse AFOM	153
Partie 8 : Logement et Immobilier	155
8.1 Données clés.....	156
8.2 Parc de logements	157
Généralités (comparaison avec 2008).....	157
Taille des logements.....	159
8.3 Marché du foncier et du logement.....	161
Prix des logements et des terrains à bâtir	161
Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation	163
Potentiel foncier	164
Les secondes résidences	164
8.4 Logement et alternatives	165
L'offre en logements sociaux et/ou publics.....	165
Agence Immobilière Sociale (AIS).....	165
Problématique du logement.....	166
Programme Communal d'Actions en matière de Logement.....	166
Plan de Cohésion Sociale.....	167
8.5 Analyse AFOM – Logement et immobilier.....	168
Partie 9 : Services et équipements collectifs	169
9.1 Présentation des différentes offres de service	170
9.2 Analyse AFOM	174
Partie 10 : Mobilité	176
10.1 Données clés.....	177
10.2 Réseau routier.....	178
10.3 Réseau ferroviaire	180
10.4 Réseaux TEC	182
10.5 Transport aérien	184
10.6 Transport fluvial.....	184
10.7 Modes doux	185
Réseau cyclable communal et connexions vers les pôles voisins	185
10.8 Charges de trafic	189
10.9 Sécurité routière	191
10.10 Plan Communal de Mobilité	193
Plan provincial de mobilité du Brabant wallon	195
10.11 Services de mobilité	196
10.12 Analyse AFOM	197
Partie 11 : Politique énergétique et environnementale	198
11.1 Données clés.....	199
Réseaux techniques	200
Électricité	200
Eau	200
Gaz naturel	201
Réseau de téléphonie fixe et télédistribution.....	201
Réseau de télécommunication mobile.....	201
L'accès à Internet	201

Qualité de l'air	202
Les énergies renouvelables	205
11.2 Eaux usées	208
11.3 Gestion des déchets	209
Déchets ménagers	209
Récolte et traitement des déchets	209
11.4 Risque nucléaire	212
11.5 Analyse AFOM	213
Partie 12 : Bibliographie	218

Documents cartographiques

- ✓ Carte 1 : Occupation du sol et réseau hydrographique
- ✓ Carte 2 : Plan de Secteur
- ✓ Carte 3 : Voies de communication
- ✓ Carte 4 : Structure du bâti et espaces publics structurants
- ✓ Carte 5 : Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire
- ✓ Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager
- ✓ Carte 7 : Contraintes et risques

PRÉAMBULE

Dans les parties qui suivent et pour les besoins de l'étude, la Commune sera analysée par rapport à la Wallonie, la Province du Brabant wallon et une microrégion constituée par Villers-la-Ville et ses Communes voisines (Genappe, Court-Saint-Etienne, Chastre, Sombreffe, Fleurus, Les Bons Villers).

Les principales sources utilisées pour cette partie sont issues de :

- ✓ *l'Administration communale ;*
- ✓ *l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) ;*
- ✓ *l'INS (Institut National de Statistiques) ;*
- ✓ *l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale) ;*
- ✓ *l'ONEM et le FOREM ;*
- ✓ *le CGT (Commissariat Général au Tourisme) – Direction de la Stratégie touristique – Observatoire du Tourisme wallon ;*
- ✓ *Wallonmap (Service Public de Wallonie).*

Version 1 pré-diagnostic : Octobre 2021

Version 2 diagnostic : Décembre 2021

PRESENTATION DE L'AUTEUR DE PROJET

L'Atelier d'architecture DR(EA)²M a été créé en 2011 par la réunion de 5 associés expérimentés avec la conviction que seule une équipe pluridisciplinaire présentant des compétences dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité permet de développer des projets et un cadre de vie de qualité.

L'Atelier d'architecture DR(EA)²M s'implique particulièrement dans cinq domaines d'activités complémentaires : l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et l'énergie, ce qui assure une vision continue à travers les différentes échelles d'un projet.

La société est agréée pour la réalisation de projets dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement : agrément schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme depuis le 21 décembre 2011 (renouvelé le 20 janvier 2016) et agrément schéma d'orientation local depuis le 21 décembre 2011 (renouvelé le 14 décembre 2015) et agrément auteur d'étude d'incidences sur l'environnement de catégorie 1 (aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs) depuis le 4 novembre 2011 (renouvelé le 11 avril 2019 pour une durée de 5 ans). Depuis le 7 août 2013, la société a aussi obtenu le label « Construction Quality Management ».

Rassemblant aujourd'hui une trentaine de collaborateurs, la « DR(EA)²M team » réunit les profils professionnels suivants :

- ✓ Ingénieurs architectes, architectes et architectes stagiaires
- ✓ Architectes paysagistes
- ✓ Géographes
- ✓ Bio-ingénieurs
- ✓ Urbanistes
- ✓ Environnementalistes
- ✓ Conseillers en mobilité
- ✓ Conseillers PEB
- ✓ Administratifs

Partie 1 : *CARTE D'IDENTITÉ*

1.1 Carte d'identité express

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Villers-la-Ville
Province	Brabant Wallon
Arrondissement administratif	Nivelles
Arrondissement judiciaire	Nivelles
Communes limitrophes	Genappe, Court-Saint-Etienne, Chastre, Sombreffe, Fleurus et Les Bons Villers
Pôles urbains proches	Charleroi, Namur, Louvain-la-Neuve et Nivelles
Superficie totale	48,0 km ²
Nombre de villages	5 villages
Gestion communale	
Nombre de Conseillers communaux	21 (Bourgmestre, Echevins, Conseillers) + Président du CPAS et Secrétaire
Nombre de membres du Collège communal	7 (Bourgmestre, Echevins, Président du CPAS) + Secrétaire
Milieu physique, naturel et humain	
Région agro-géographique	Plateau limoneux hennuyer Brabançon
Relief	Entre 80 m et 170 m d'altitude
Bassin hydrographique	Bassin hydrographique de la Dyle Bassin versant de la Sambre (partie Sud)
Cours d'eau principaux	La Thyle et le Gentissart
Occupation du sol (2018)	⇒ 12 % de zones urbanisées ; • 86 % d'habitat ; • 5 % d'activités économiques ; • 9 % d'autres ; ⇒ 88 % de zones non urbanisées ; • 62 % de terres agricoles ; • 18 % de prés et pâtures ; • 12 % de bois ; • 2 % d'espaces verts.
Réserve forestière	Absence
Réserve naturelle reconnue	⇒ Réserve naturelle agréée (Gentissart) sur 26,19 ha
Zone Natura 2000	1 zone Natura 2000 pour un total de 396,67 ha sur le territoire communal : ⇒ BE31011 – Vallée de la Thyle
Zone Humide d'Intérêt Biologique	Absence
Site de Grand Intérêt Biologique	6 SGIB pour un total de 92,9 ha + 1 site à délimiter
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Absence
Plan Communal de Développement de la Nature	Non
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de développement territorial	Considéré comme un point d'appui touristique bordé d'une voie ferrée à trafic voyageurs et marchandises intense et d'un axe majeur de transport
Plan de Secteur	⇒ Zones urbanisables : 16,41 % • Habitat à caractère rural : 62,62 % • Habitat : 16,9 %

	⇒ Zones non urbanisables : 83 % • Agricole : 83,02 % • Forestière : 11,63 %
Aménagement du territoire normatif	
Schéma de Développement communal	Non
Guide Communal d'Urbanisme	Non
Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	Oui, renouvelée le 24 juin 2019
Schéma d'Orientation Local	Non
Sites d'activité économique désaffectés/SAR	1
Guide Régional d'Urbanisme	Non
Monuments classés	5 monuments classés (dont 1 exceptionnel)
Zone protégée en matière d'urbanisme ¹	Non
Démographie	
Nombre total d'habitants	10.979 habitants en 2021
Évolution de la population	Croissance de 24.2 % entre 1995 et 2020
Densité de population	222,8 habitants par km ²
Répartition de la population	⇒ Sart-Dames-Avelines et Marbaix ainsi que le centre-ville de Villers-la-Ville sont les plus densément peuplés
Pourcentage de population étrangère	4.27 % en 2019
Répartition de la population globale par groupes d'âge (2004)	⇒ 25,1 % de moins de 20 ans ⇒ 53,2 % de 20 à 60 ans ⇒ 21,7 % de plus de 60 ans
Emploi, travail et chômage	
Taux d'activité	74,8 % en 2020
Taux d'emploi	68,1 % en 2020
Taux de chômage	8 % en 2020
Nombre d'indépendants	1.466 en 2018
Nombre de salariés	3.805 salariés en 2018
Agriculture	
Nombre d'exploitations agricoles	44 en 2020
Évolution du nombre d'exploitations agricoles	63 en 2000, soit une diminution de 30 % en 20 ans
Type d'exploitation	Culture de céréales dominante (40,1%)
Logement et foncier	
Nombre de logements	4.306 en 2019
Pourcentage de maisons familiales séparées (4 façades)	52 % en 2019
Nombre de logements sociaux	98 logements sociaux
Enseignement et formation	

¹ Nouvelle appellation CoDT : Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

<i>Ecoles primaires et maternelles</i>	5 implantations dont 4 écoles communales et 1 école libre
<i>Nombre d'élèves du maternel et du primaire</i>	318 pour les maternelles en 2020-2021 ; 584 pour le primaire en 2020-2021
<i>Enseignement supérieur et universitaire</i>	Aucun
Services administratifs et sociaux	
<i>Zone de police</i>	Orne-Thyle et une antenne locale à Marbais
<i>Nombre de personnes recevant un revenu d'insertion sociale</i>	0,98 % de la population en 2019
<i>Accueil de la petite enfance</i>	89 places en 2019
<i>Accueil du 3^{ème} âge</i>	254 places
<i>Nombre de paroisses catholiques</i>	4
Vie associative et loisirs	
<i>Jeunesse</i>	Plusieurs associations et mouvements de jeunesse
<i>Faire la fête</i>	Nombreuses manifestations, dont des marches folkloriques, des journées sportives, des événements à thèmes, etc.
<i>Musique et théâtre</i>	Maison communautaire de Marbais
<i>Sports et loisirs actifs</i>	164 associations, 30 clubs sportifs
<i>Equipements sportifs et culturels</i>	Un hall omnisports, de nombreux terrains de sport et salles de villages
Tourisme	
<i>Principales attractions touristiques et de loisirs</i>	Domaine de l'Abbaye de Villers-la-Ville, balades et randonnées VTT...
<i>Tourisme rural et meublés de tourisme</i>	2 maisons de vacances, 1 chalet, 7 gîtes/chambres d'hôtes, 2 Airbnb
<i>Secondes résidences</i>	11 en 2021
Mobilité	
<i>Nombre de voiries régionales</i>	⇒ RN 93 ⇒ RN 275
<i>Nombre de ligne ferrée</i>	Ligne 140 Charleroi Sud - Ottignies
<i>Nombre de ligne de bus</i>	5 lignes TEC
<i>Nombre d'accidents</i>	30 en 2019
<i>Plan de mobilité</i>	Plan provincial de mobilité du Brabant wallon et Plan communal de mobilité
<i>Plan communal cyclable</i>	Non mais intégré au réseau points-nœuds
<i>Plan pédestre communal</i>	Non
<i>Autres</i>	Territoire bien desservi par le réseau routier et les voiries régionales, à l'exception de l'Ouest du territoire

1.2 Localisation géographique

La Commune de Villers-la-Ville est située au Sud de la Province de Brabant wallon et de l'Arrondissement de Nivelles. Elle est entourée des Communes du Brabant wallon de Genappe et Court-Saint-Etienne au Nord et de Chastre à l'Est, par les Communes hennuyères de Les Bons Villers à l'Ouest et de Fleurus au Sud et par la Commune namuroise de Sombreffe à l'Est. Elle se trouve donc au carrefour de trois provinces et s'étend sur 48,03 km² (4.803 ha).

L'actuelle entité résulte de la fusion en 1976 de 5 Communes : Sart-Dames-Avelines, Marbais, Villers-la-Ville, Tilly, Mellery. Villers-la-Ville est le siège administratif de la Commune.

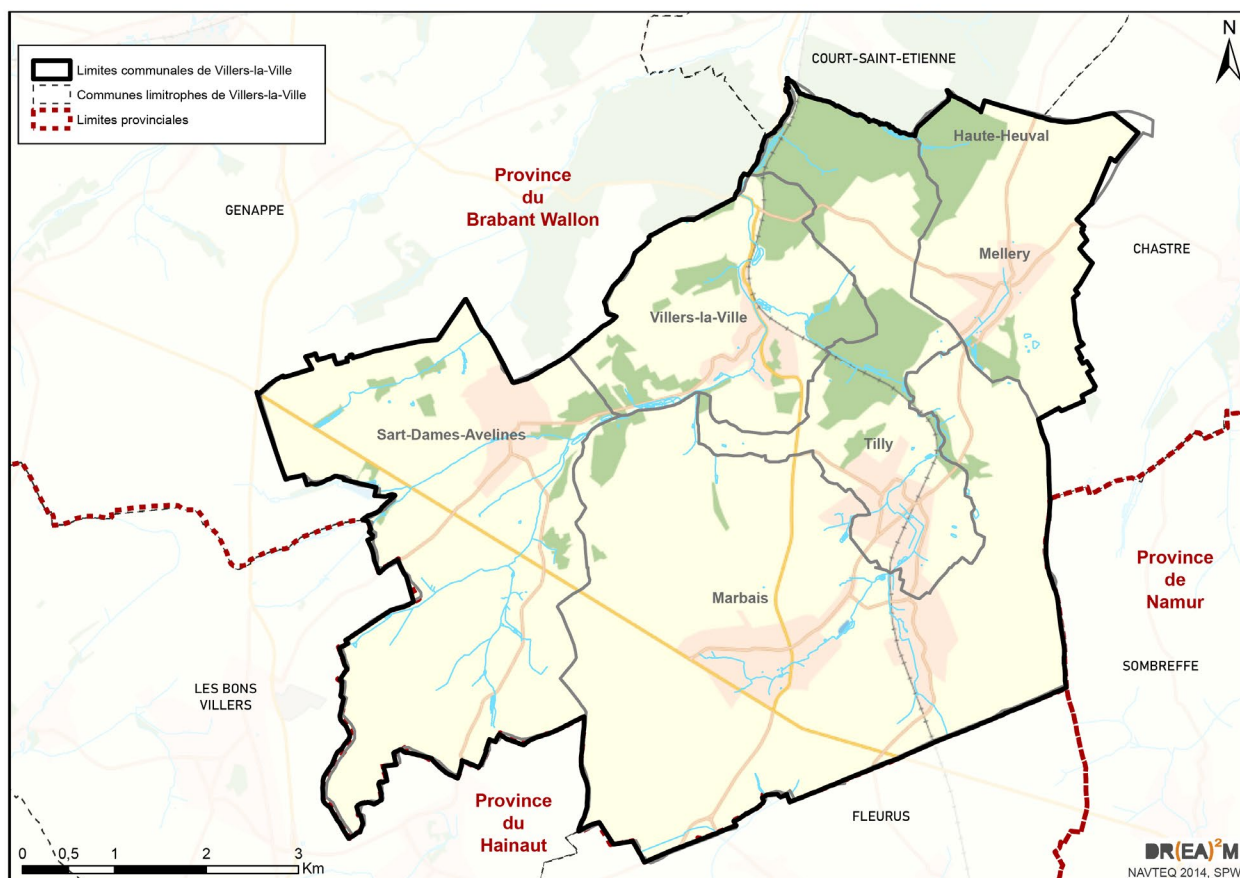


Figure 1. Territoire de Villers-la-Ville – Contexte général (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)²M)

La Commune de Villers-la-Ville est située dans les aires d'attraction de plusieurs pôles urbains :

- ✓ Nivelles (distante d'environ 15-20 km, pôle de commerces, d'emploi et d'enseignement supérieur) ;
- ✓ Ottignies-Louvain-la-Neuve (distante d'environ 35 km, pôle d'emploi, pôle de culture-patrimoine et d'enseignement supérieur et universitaire) ;
- ✓ Charleroi (distante d'environ 40 km, pôle de commerces, d'emploi et d'enseignement secondaire et supérieur) ;
- ✓ Namur (distante d'environ 45 km, pôle d'emploi, de commerces, de culture et d'enseignement supérieur et universitaire) ;

La Commune recense 5 entités villageoises réparties sur son territoire. De nombreux cours d'eau sillonnent le territoire : la Thyle et le ruisseau du Gentissart en sont les principaux.

Le territoire n'est concerné par aucun tronçon autoroutier, mais il est traversé par deux routes régionales à 2 voies, la N93 et la N275, qui sont limitées à 30 km/h, 50 km/h, 70 km/h et 90 km/h en plusieurs endroits.

La Commune n'est pas équitablement desservie par les axes routiers. En effet, la N93 traverse la Commune d'Est en Ouest et permet de desservir les entités de Sart-Dames-Avelines et Marbais. La N275 traverse le territoire du Nord au Sud et permet d'accéder à Villers-la-Ville et Marbais. Les autres entités communales (Tilly, Mellery et Gentinnes) sont desservies par des voies communales.

La Commune se situe sur la ligne de chemin de fer L140 reliant Charleroi-Sud à Ottignies. Cette ligne est exploitée par la SNCB et offre la possibilité de rejoindre ces deux Communes depuis Villers-la-Ville et Tilly.

Partie 2 : *GESTION COMMUNALE*

2.1 Données clés

Gouvernement local

Collège communal : 7 membres (Bourgmestre, Echevins, Président du CPAS) + Secrétaire

Conseil communal : 21 membres (Bourgmestre, Echevins, Conseillers) + Président du CPAS + Secrétaire

Moyens humains

Personnel communal : 66 personnes

- Directeur général : Séverine RUCQUOY
- Directeur financier : Emmanuel WYLOCK
- Service administratif : 33 personnes + 4 secrétaires d'école
- Service technique : 32 personnes
- Auxiliaires professionnelles : /
- Petite enfance : 29 accueillantes extrascolaires et 1 enseignant sous contrat Commune

Services communaux :

Affiliation aux intercommunales : ORES, InBW, ISBW, CREADIV

Autres acteurs : CPAS

Conseils consultatifs : Conseil des Enfants

Moyens financiers

Taxes, redevances, primes : Diverses taxes et redevances communales

2.2 Ressources humaines disponibles

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la Commune de Villers-la-Ville dispose d'un Collège communal composé de 8 personnes et d'un Conseil communal comptant 22 personnes (dont les 8 membres du Collège communal).

Ressources politiques	7 membres du collège + 1 Secrétaire 21 Conseillers communaux + 1 Président du CPAS et 1 Secrétaire 9 Conseillers CPAS
Ressources administratives	33 services communaux : Accueil, Communication, Enseignement, Gestion du personnel, Population - Etrangers - Elections, Secrétariat général, Planification d'urgence, Accueil extrascolaire, Aff. Sociales/Pensions - Agriculture - Aînés, Eco-conseil - Environnement, Etat civil, Logement, Recettes, Urbanisme, Informatique, Cimetières, Énergie, Finances, Mobilité, Sanction administrative, Protection de la vie privée, Travaux, un agent constatateur 66 ETP employés communaux 35 employés CPAS + 3 Contrats Article 60 0.5 ETP employés au plan de cohésion sociale Aucun employé parastatal (centre culturel, maison de repos ...)
Ressources techniques	31 personnes
Personnel enseignant et accueillantes extrascolaires	29 accueillantes extrascolaires et 1 enseignante sous contrat communal
Ressources citoyennes	10.979 habitants (2021)

2.3 Ressources financières disponibles

Budget communal

Le tableau ci-dessous présente les dépenses, recettes, et dettes globales (en euro par habitant, pour l'année 2018) de la Commune de Villers-la-Ville en comparaison avec la moyenne wallonne.

	Commune de Villers-la-Ville	Moyenne wallonne
Dépenses globales (euro/habitant)	2.398,7	2.702,7
Recettes globales (euro/habitant)	2.538,1	3.231,6
Dettes globales (euro/habitant)	1.301,9	1.371,8

La Commune de Villers-la-Ville possède des recettes globales en dessous de la moyenne wallonne. En effet, les recettes communales sont principalement liées au nombre de zones d'activités économiques installées sur un territoire. Or, la Commune de Villers-la-Ville ne comporte que très peu de zones d'activités économiques. Les revenus de la Commune de Villers-la-Ville sont donc en grande partie tirés des taxes communales payées par les habitants. En outre, les dépenses globales sont en grande partie liées à l'entretien des voiries communales et des sentiers ainsi que du balisage de ces derniers. Villers-la-Ville fait partie des Communes rurales ayant un réseau communal le plus important à l'échelle de la Région wallonne.

Taxes, redevances et primes

La Commune de Villers-la-Ville possède des taxes sur les sujets suivants :

- Les pylônes de diffusion pour GSM ;
- Les terrains de golf ;
- Enlèvement des immondices et résidus ménagers ;
- Centre d'enfouissement technique ;
- Distribution gratuite de panneaux publicitaires ;
- Délivrance de documents administratifs ;
- Secondes résidences ;
- Enlèvement de versages sauvages ;
- Parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé ;
- Immeubles bâtis inoccupés ;
- Dispersion des cendres.

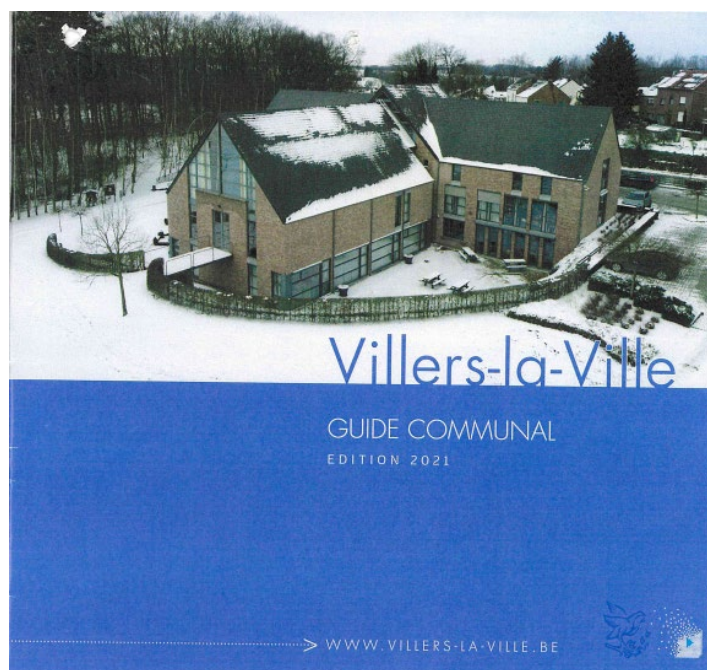
La Commune possède également des redevances sur les sujets suivants :

- Exhumations ;
- Ouverture de caveau ;
- Location de caveaux d'attente et translation ultérieure de restes mortels ;
- Prestations des ouvriers communaux ;
- Enlèvement et stockage de véhicules abandonnés ;
- Occupation du domaine public à l'occasion des marchés publics.

La Commune demande également des centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques.

2.4 Communication et démocratie locale

La Commune édite un agenda communal tous les deux mois à destination des villersois. Un guide communal reprenant les services communaux, les numéros d'urgence et utiles (docteurs) est également publié par la Commune à destination des habitants. Le journal de Villers, édité par un privé trimestriellement reprenant les différentes informations citoyennes de la Commune.



Concernant la démocratie locale et la participation citoyenne, on peut relever : la CCATM, le Conseil communal des enfants, le comité de pilotage pour le PAEDC, les nombreux dialogues avec les associations du 3^{ème} âge.

2.5 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Présence d'un conseil communal des enfants → participation des enfants à la vie de la Commune ✓ Présence d'une CCATM ✓ Présence de deux voiries régionales (N93 et N275) et de la ligne de chemin de fer L140 ✓ Située dans les aires d'attraction de plusieurs pôles urbains : Charleroi, Nivelles, Ottignies- Louvain-la-Neuve et Namur	✓ Pas de conseil communal des jeunes et des aînés mais la Commune propose de nombreuses mesures de soutien en faveur des activités pour la jeunesse et entretient des dialogues avec les diverses associations du troisième âge.
Opportunités	Menaces
✓	✓

**Partie 3 : *STRUCTURE PHYSIQUE,
NATURELLE ET PAYSAGÈRE***

3.1 Données clés

Structure paysagère

- ✓ **Région agro-géographique** : Plateau limoneux brabançon, Hesbaye.
- ✓ **Territoires paysagers** : Vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents, Bas-plateau limoneux brabançon et hesbignon.
- ✓ **Caractéristiques** : Mélange de boisements sur les pentes importantes, d'urbanisation le long des cours d'eau et des voiries et d'étendues agricoles sur les plateaux dans les vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents ; surface plane mollement ondulée creusée par son réseau hydrographique dans les bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon.

Structure physique

- ✓ **Géologie** : Lié au socle cambro-silurien du Massif du Brabant, le sol non érodé par le réseau hydrographique est principalement concerné par la Formation de Bruxelles
- ✓ **Pédologie** : Conditionnée par la géologie du sol, favorable à l'agriculture sur une grande partie du territoire
- ✓ **Relief** : L'altitude moyenne est de 137 m tandis que l'altitude sur l'ensemble de la Commune varie entre 80-90 m et 160-170 m
- ✓ **Hydrogéologie** : 23 captages dont 4 pour la distribution publique d'eau
- ✓ **Bassin versant/hydrographique** : Bassin versant de Dyle (sous-bassin de la Thyle) et de la Sambre à l'extrême Sud de la Commune (sous-bassins de la Sambre et de l'Eau d'Heure)
- ✓ **Cours d'eau principal** : La Thyle (catégorie 2)
- ✓ **Occupation du sol** : 15,4 % urbanisé, 10 % boisé et 67,4 % de surfaces agricoles (terres arables et zones enherbées)

Structure naturelle

- ✓ **SGIB (Sites de Grand Intérêt Biologique)** : 6 sites sur 92,9 ha (1,9 % du territoire) + 1 site non délimité
- ✓ **Faune et flore** : nombre élevé d'espèces parmi lesquelles plusieurs EIC (Espèces d'Intérêt Communautaire) et protégées

Sites naturels protégés

- ✓ **Réserves forestières** : absence
- ✓ **Réserves naturelles (RN)** : 1 RN agréée (26,19 ha)
- ✓ **Zone Natura 2000** : 1 périmètre sur 396,67 ha (8,25 % du territoire)
- ✓ **ZHIB (zone humide d'intérêt biologique)** : absence
- ✓ **Cavités souterraines d'intérêt biologique** : absence
- ✓ **AHREM** : 131 arbres remarquables

Mesures de protection, valorisation et sensibilisation

- ✓ **Plan de Biodiversité** : Oui, la Commune a répondu à différents appels à projets.
- ✓ **Contrat de Rivière** : Oui (Dyle-Gette et affluents)
- ✓ **Associations** : Centres régionaux d'initiation environnement de Villers-la-Ville, Les jardins partagés de Villers-la-Ville, Le syndicat d'initiative de Villers-la-Ville, Le GAL des 4 bras, Villers en transition, Cercle Horticole « L'entraide »

- ✓ **Démarches en cours** : opérations « Bords de route – Fauchage tardif », « Combles et clochers », Plan Maya (animations Maya proposées dans les écoles), Semaine de l'Arbre, opération Cap' Hirondelles (dispositifs dans la réserve naturelle de Gentissart), cimetières nature, appels à projets « cheval de trait » (pour la découverte de Villers-la-Ville et ses campagnes et le ramassage des déchets lors de la pandémie de COVID 19), agenda 21, contrat rivière
- ✓ **Actions** : « Insectes et compagnie », « Nuit de la chouette », « Les oiseaux dans le bois de Villers-la-Ville », « Découverte de la réserve de Gentissart et de ses milieux », « Nuit des chauves-souris », fête de l'environnement, distribution d'arbres, migrations des batraciens, plantation de 1450 plants dans les bois communaux, Villers-la-Ville est impliquée dans la campagne BeWAPP (grand nettoyage de printemps)
- ✓ **Énergie** : Guichet énergie le plus proche situé à Ottignies

3.2 Structure paysagère

Documents

Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager

Contexte général

Le Schéma de Développement Territorial² présente les paysages comme « *constituant une composante du patrimoine wallon. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'affirmation d'une identité culturelle et territoriale. Ils constituent également une base potentielle de redéveloppement économique* ». Le SDT stipule clairement que le paysage concerne tout l'espace : paysages urbains, paysages ruraux, paysages remarquables et du quotidien.

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention Européenne du Paysage a été signée par la Belgique, à Florence en 2000 ; à travers cette convention, chaque partie s'engage notamment à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans ce cadre que la CPDT a réalisé une cartographie des paysages wallons dans l'ouvrage intitulé « les territoires paysagers de Wallonie » (Feltz et al.). D'après cet ouvrage, Villers-la-Ville se subdivise en deux territoires paysagers distincts. Au Nord, se localisent les Vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents tandis que le Sud du territoire est occupé par les Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. Ce dernier est lui-même divisé en trois faciès avec le faciès de Nivelles à l'Ouest, le faciès hesbignon namurois au Sud et le faciès hesbignon brabançon à l'Est.

² SDT (ancien SDER, Schéma de Développement de l'Espace Régional)

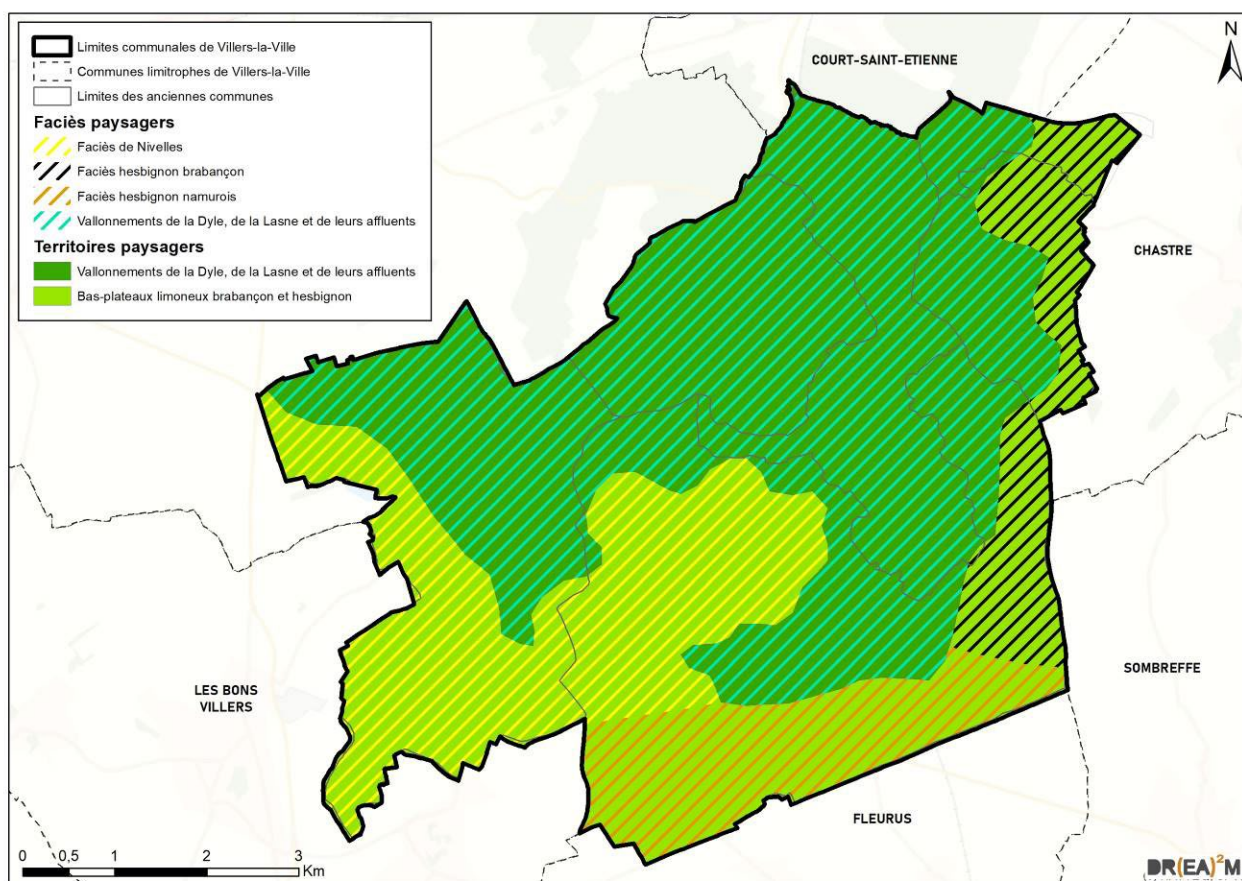


Figure 2. Territoires paysagers (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Pour ce qui est de la Commune de Villers-la-Ville, du plus au moins vaste, les territoires paysagers sont les suivants :

Dénomination	Superficie	Part sur le territoire	Faciès associé(s)	Description
<i>Vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents</i>	26,67 km ²	55,5 %	Vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents	Ce territoire paysager présente des paysages où se mélangent des boisements sur les pentes plus importantes, urbanisation le long des cours d'eau et des voiries et agriculture sur les plateaux. Également, les paysages peuvent être marqués par le développement important d'habitations récentes.
<i>Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon</i>	21,36 km ²	44,5 %	Faciès de Nivelles	Bas-plateau faiblement à mollement ondulé, composé de paysages de labours et ponctué de grosses fermes et de hameaux dispersés entre de gros villages lâches à extension linéaire.
			Faciès hesbignon brabançon	Relief modelé par un réseau hydrographique relativement dense. L'habitat est groupé en villages et les grosses fermes sont dispersées entre elles. De nos jours, les villages ont tendance à s'étaler le long des axes routiers.
			Faciès hesbignon namurois	Caractéristiques très proches du faciès hesbignon brabançon mais avec un relief de plus faible ampleur verticale.

Zones agro-géographiques

Il y a deux zones agro-géographiques reprises au sein de Villers-la-Ville : le Plateau limoneux brabançon (majoritairement) et la Hesbaye sur l'extrême Est du territoire communal.

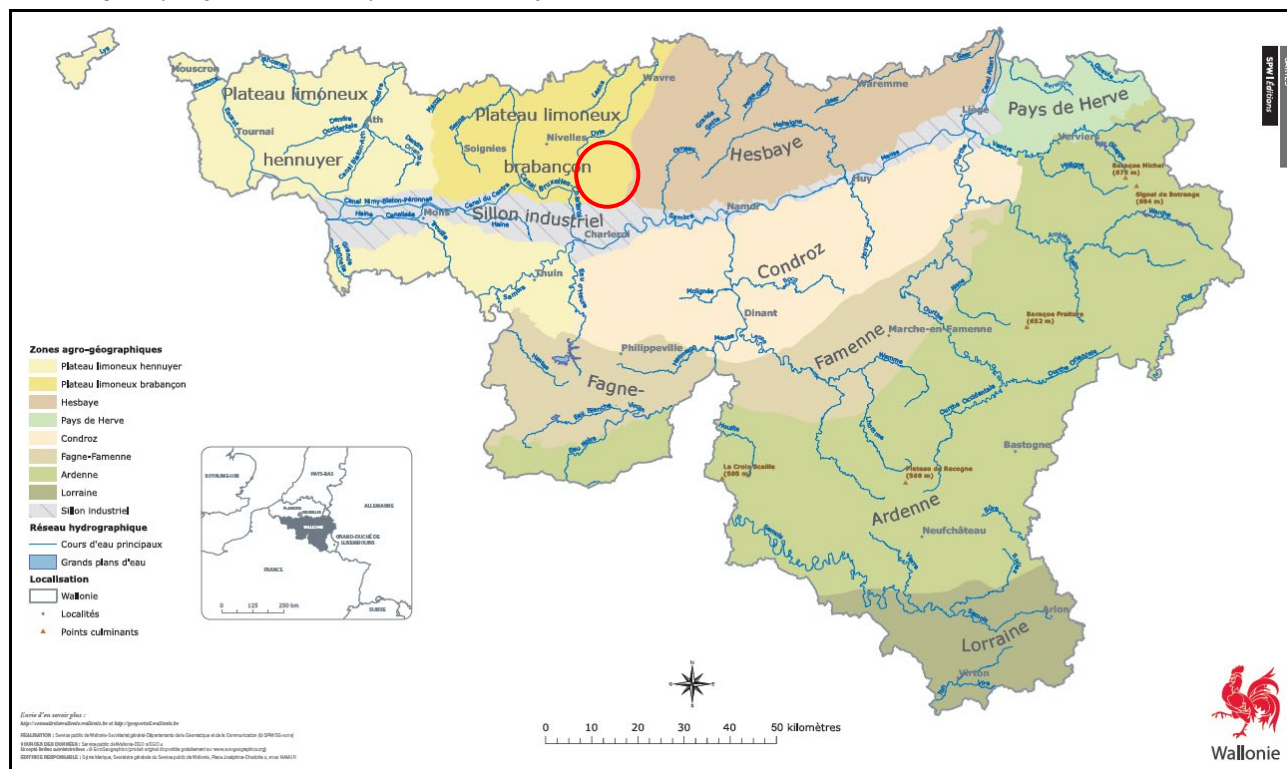


Figure 3. Régions agro-géographiques (Source : SPW)

Évaluation paysagère

Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur

Le plan de secteur de Nivelles classe 19,51 % du territoire communal en périmètre d'intérêt paysager (PIP), soit 9,4 km². La localisation de ces PIP est principalement dans le Nord du territoire communal, accolée aux Communes voisines de Genappe et Court-Saint-Etienne. Quelques périmètres sont également retrouvés de manière plus éparse dans la Commune, à Marbais ou Mellery par exemple. La plupart des zones boisées de la Commune sont comprises dans les périmètres d'intérêt paysager.

Périmètre d'intérêt paysager et points de vue remarquables ADESA

L'ASBL ADESA a été chargée par la Wallonie (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur, réalisés dans les années soixante par le Service du Survey National de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection du patrimoine. L'ADESA a travaillé en 1995 sur les paysages du plan de secteur de Nivelles, qui comprend la Commune de Villers-la-Ville.

Selon l'ADESA, pour qui il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres. Seul 1/5 du PIP du plan de secteur de la Commune de Villers-la-Ville a été conservé, voire étendu en PIP ADESA. Seules deux zones sont identifiées, l'une au niveau de Sart-Dames-Avelines (accolée à la Commune de Genappe) et l'autre entre le village de Marbais et celui de Villers-la-Ville.

Les autres PIP du plan de secteur qui se trouvaient dans la Commune ont été exclus, soit car la présence du golf transformait le paysage soit parce que les vues ne possédaient pas de

profondeur suffisante pour être considérées comme des paysages. Également, une partie des PIP du plan de secteur a été proposée pour devenir des zones vertes.

La nouvelle typologie de l'ADESA différencie des périmètres d'intérêt paysager (PIP) mais également des points et lignes de vue remarquables (PLVR). Sur le territoire de Villers-la-Ville, on dénombre 8 PLVR et 1,87 km² concernés par les PIP, soit 3,9 % du territoire de la Commune.

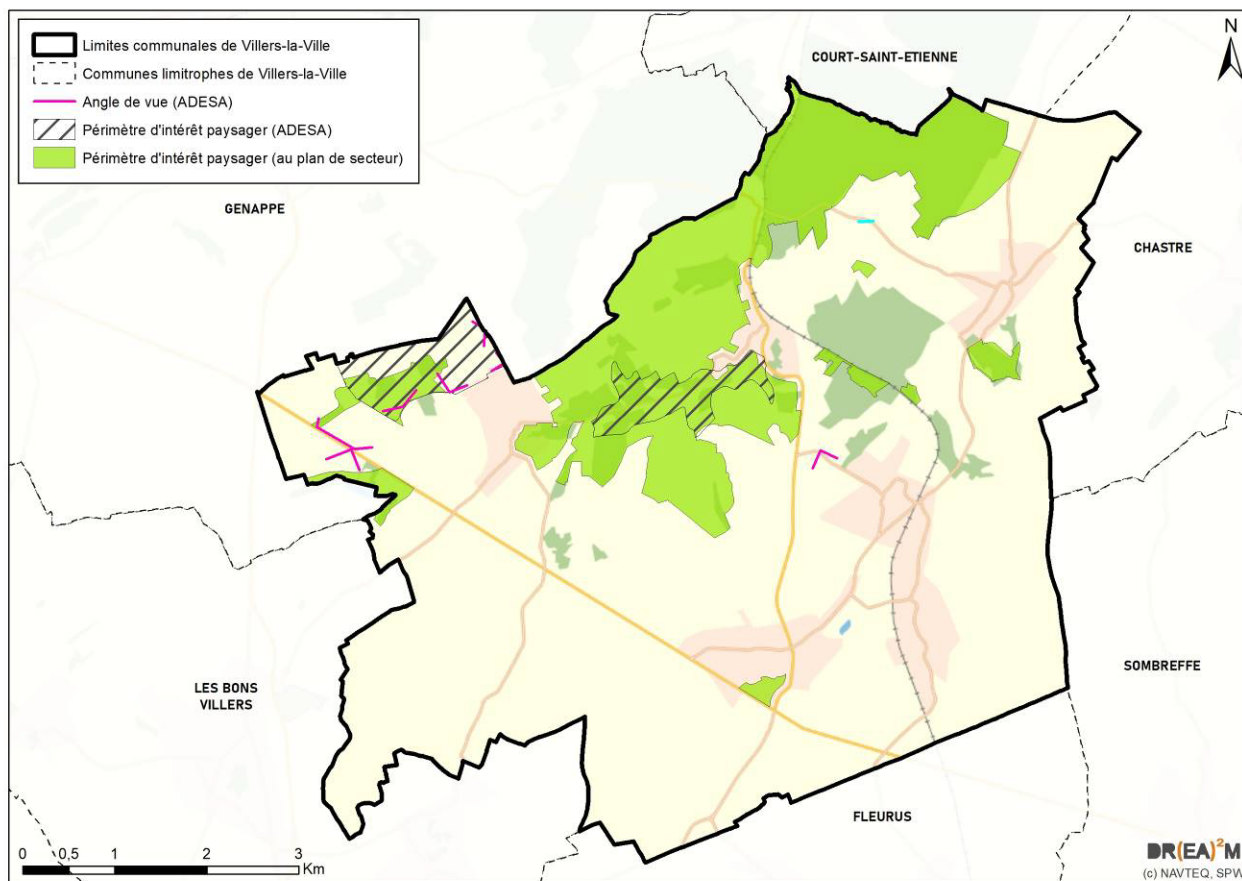


Figure 4. Localisation des périmètres d'intérêt paysager (ADESA et au plan de secteur) et des points/lignes de vue remarquables (ADESA)
(Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

3.3 Structure physique

Documents

Carte 1 : Occupation du sol et réseau hydrographique

Carte 7 : Contraintes et risques

Généralités

Le territoire de la Commune de Villers-la-Ville s'étend sur 4.803 hectares. À plus grande échelle, la Commune se trouve dans le plateau limoneux brabançon et en limite de la Hesbaye. À l'échelle de la Commune, de nombreux cours d'eau sont présents mais uniquement des voies non navigables de 2^{ème} et 3^{ème} catégories. Les cours d'eau de 2^{ème} catégorie principaux sont la Thyle à Sart-Dames-Avelines, le Gentissart à Tilly, la Pécherée à Marbais, Abreuron à Mellery.

L'entité de Villers-la-Ville couvre un territoire situé à cheval entre le plateau limoneux brabançon et la Hesbaye, et est incisé par la vallée de la Thyle et du Gentissart.

La description de la lithologie et stratigraphie des formations rencontrées³ sur la carte de la Figure 5 est reprise ci-dessous. Celle-ci décrira les formations des plus anciennes aux plus récentes.

Formations du Paléozoïque

Tout d'abord, les formations retrouvées à proximité de l'Abbaye de Villers-la-Ville :

- La Formation de Chevlipont (CHV) : elle présente une alternance de siltites⁴ claires et de siltites argileuses foncées à litage ondulé avec des intercalations régulières de bancs plus épais de grès massif. Son épaisseur est d'environ 150 à 200 mètres.
- La Formation de l'Abbaye de Villers (ADV) : elle est composée de siltites argileuses à structure laminaire à lenticulaire. Ces roches se caractérisent par une bioturbation⁵ d'intensité variable. Son épaisseur varie de 100 à 150 mètres.

Le long de la Pécherée, du Gentissart, et de la Thyle à proximité de Villers-la-Ville, quatre formations sont retrouvées :

- La Formation de Tribotte (TRO) : Le tiers inférieur de la formation est grés-argileux gris-brunâtre, fort bioturbé. Les deux tiers supérieurs sont constitués de grès et de siltites nettement plus argileux et fortement bioturbés. Son épaisseur varie de 200 à 300 mètres.
- La Formation de Rigenée (RIG) : elle se caractérise par un ensemble de schistes et de siltites argileuses foncées, dont la base est laminaire et bioturbée. Son épaisseur atteint 175 m au Nord de Tilly, dans la vallée de la Thyle.
- La Formation d'Iltre (ITT) : Elle est composée d'une alternance de grès fins, de siltites et de schistes verdâtres à gris sombre, à stratifications entrecroisées et convoluées (turbidités).

³ Source : Carte hydrogéologique de Wallonie, 39/7-8 et 40/5-6.

⁴ En géologie, les siltites sont des roches sédimentaires consolidées (Source : universalis)

⁵ La bioturbation est l'action des organismes fousseurs qui peuvent déranger l'ordre des dépôts sur des épaisseurs pouvant atteindre un mètre. (Source : universalis)

- La Formation de Bornival (BNV) : Elle est constituée de schistes silteux verts, argileux, assez homogènes et micacés, de siltites compactes, et de siltites gris foncé alternant avec des niveaux plus clairs et plus gréseux. Son épaisseur est évaluée entre 300 et 400 mètres.

Formations du Cénozoïque

Deux formations sont retrouvées à proximité du réseau hydrographique près de Sart-Dames-Avelines :

- La Formation de Carnières (CAR) : Sédiments à dominante argileuse avec des argiles plus sableuses et une couche épaisse de graviers à la base.
- Le regroupement de la Formation de Carnières et de la Formation de Mons-en-Pévèle (CAM) : Dans la région de Sart-Dames-Avelines, les sédiments sont réduits à quelques mètres d'argiles compactes avec de rares horizons de cailloux de silex.

Les zones du territoire de Villers-la-Ville qui n'ont pas été érodées par le réseau hydrographique sont couvertes par la Formation de Bruxelles (BXL). Elle se caractérise par des sables grossiers, essentiellement quartzueux, avec la présence de nodules gréseux en bancs ou en éléments isolés. Son épaisseur est très variable et dépend du relief du socle paléozoïque.

Enfin, les alluvions modernes (AMO) et anciennes sont composées de sables, limons, graviers et galets résultant de l'érosion du substrat local. Elles se retrouvent dans les lits des rivières (alluvions modernes) ou sur les flancs des vallées (alluvions anciennes).

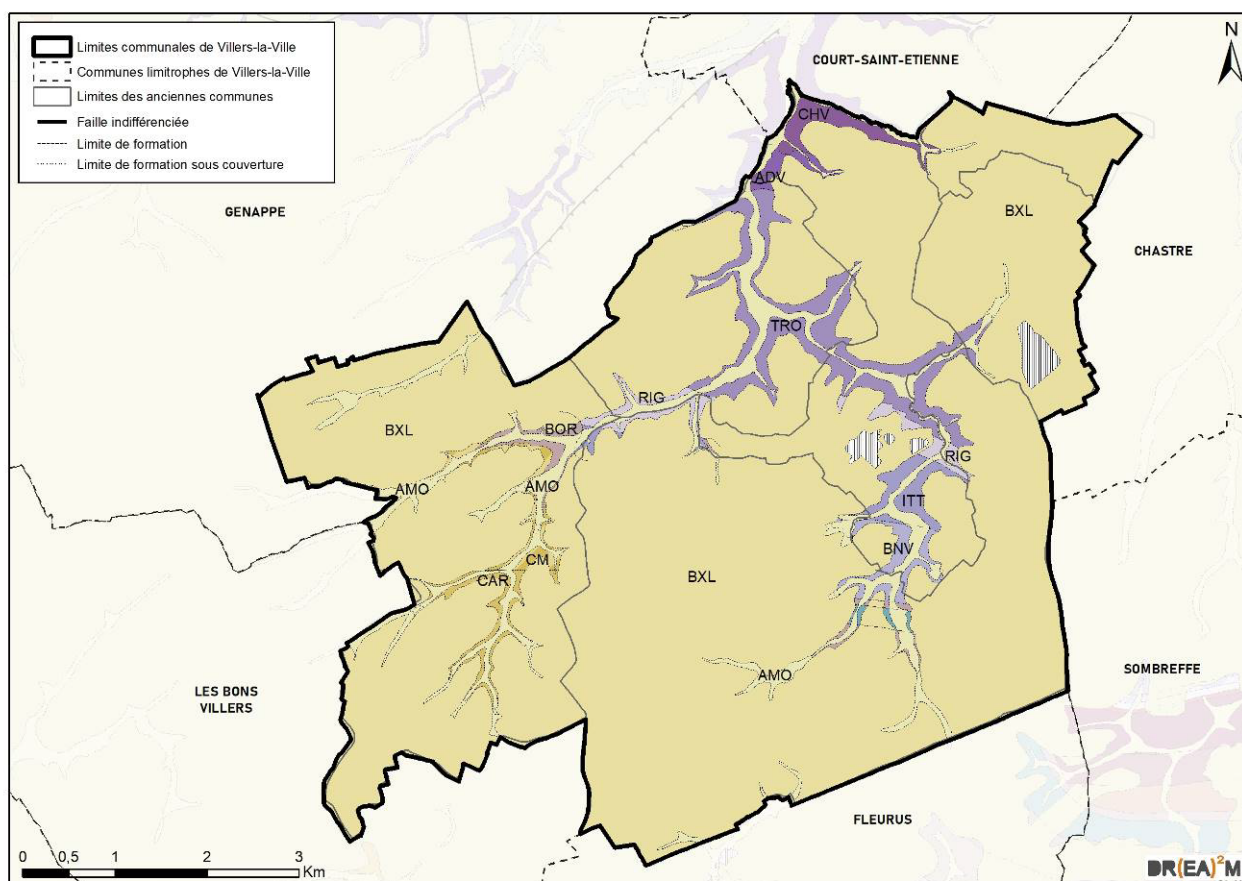


Figure 5. Extrait de la carte géologique de Wallonie (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Zone de contraintes et sites karstiques

Le territoire n'est concerné par aucun site karstique.

Deux formations carbonatées concernent le Sud du territoire communal, principalement des calcaires du Dévonien sous couverture et de manière plus limitée des calcaires du Carbonifère sous couverture.

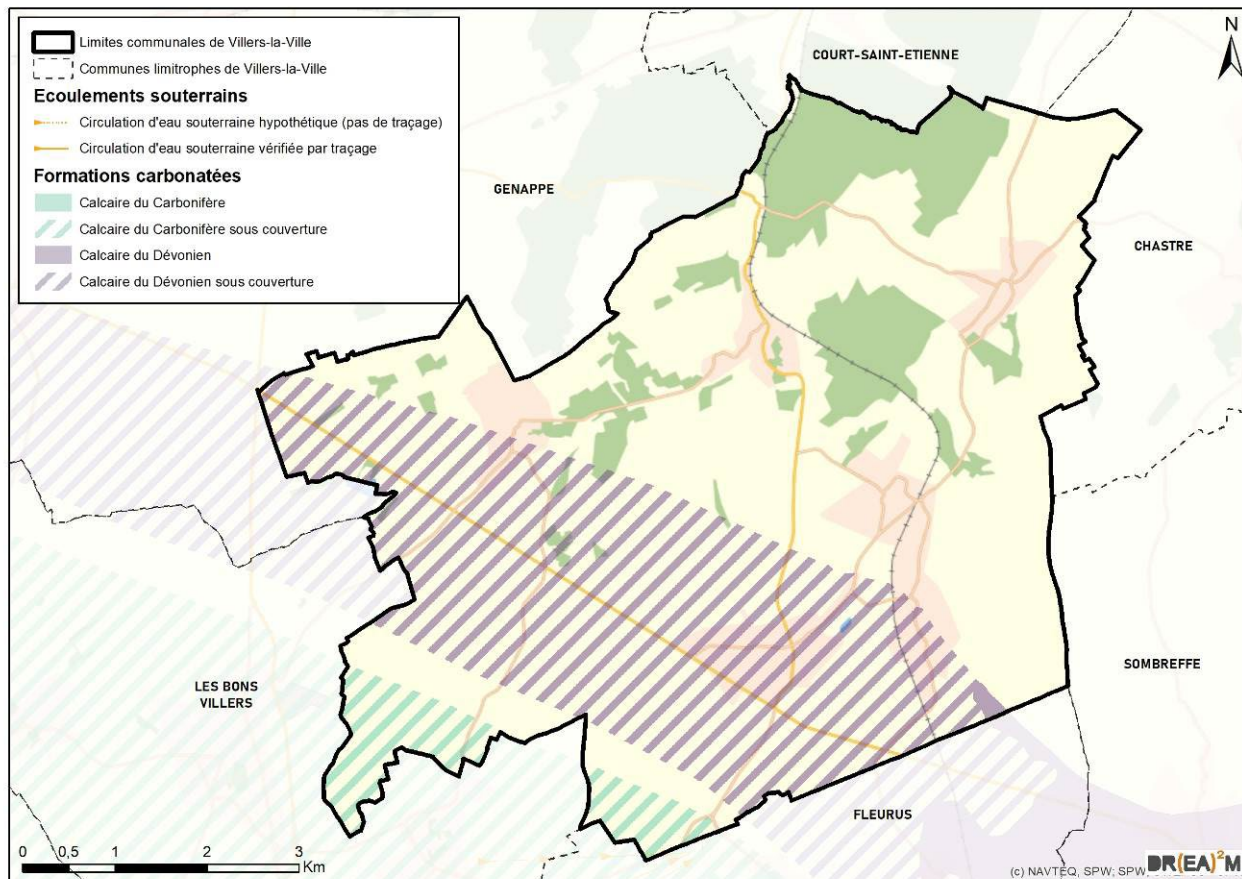


Figure 6. Contraintes karstiques (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Pédologie – Aptitude des sols

La pédologie étant largement influencée par le substratum géologique, l'aptitude des sols ainsi que leur disposition y sont intimement liées. On retrouve à nouveau une matrice uniforme qui semble érodée par le réseau hydrographique.

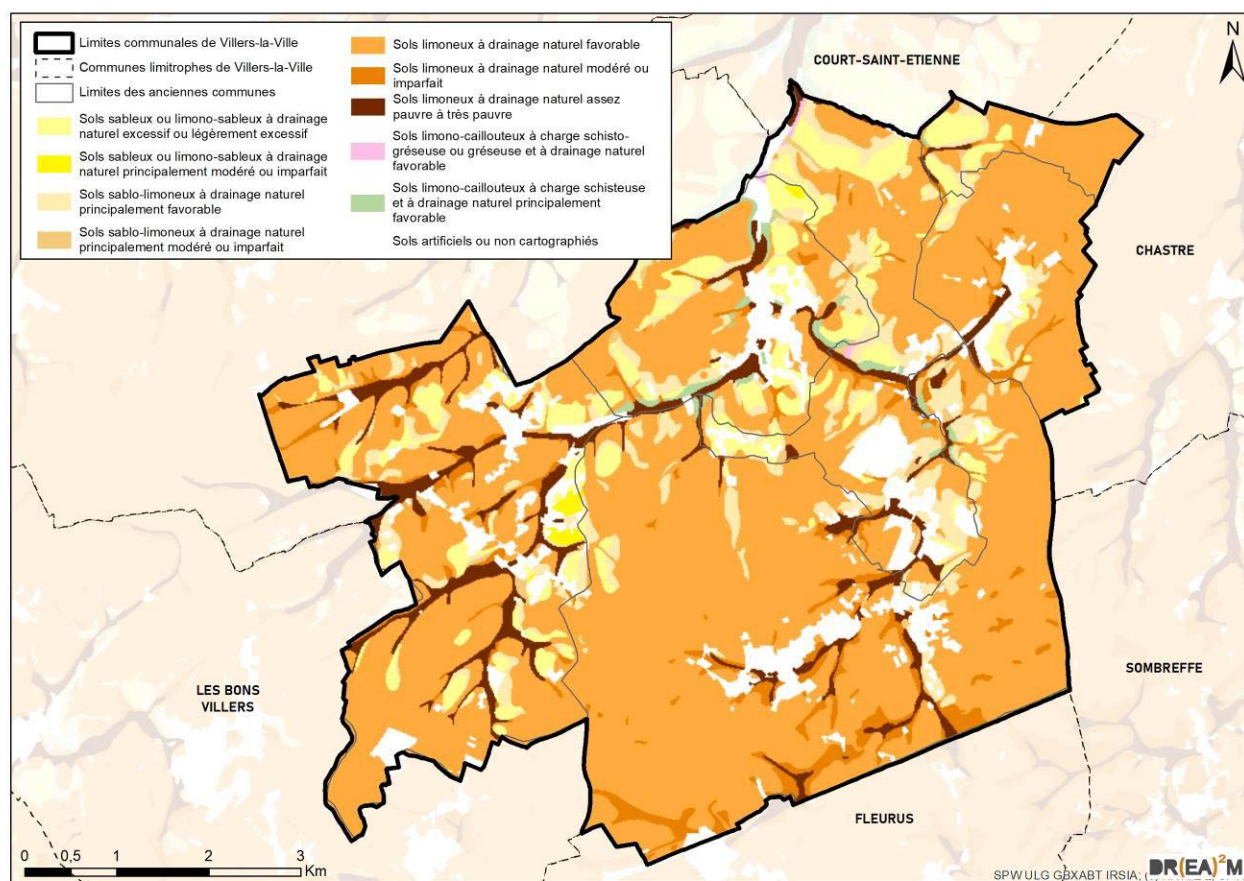


Figure 7 : Pédologie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

Les sols de la Commune qui n'ont pas été érodés par le réseau hydrographique sont principalement concernés par des sols limoneux à drainage naturel favorable. Ce type de sol est le plus adéquat pour l'agriculture, ce qui explique la grande proportion de terres cultivées dans la Commune.

À proximité immédiate du réseau hydrographique, les sols sont décrits comme limoneux mais à drainage naturel assez pauvre à très pauvre, parfois modéré à imparfait.

Sur le reste du territoire et principalement autour de Villers-la-Ville et de l'abbaye, les sols sont décrits comme sableux ou sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable voir légèrement excessif (couleurs beige et jaune clair).

Enfin, le long de la Thyle et du Gentissart, quelques sites présentant un sol limono-caillouteux à drainage naturel favorable sont retrouvés (couleurs verte et rose).

Les zones urbanisées n'ont pu être déterminées et sont donc reprises en blanc sur la carte.

Relief

La Commune présente un relief d'amplitude variable selon la proximité du réseau hydrographique. Le point le plus bas se situe dans la vallée de la Thyle, à proximité de l'Abbaye, au Nord de la Commune tandis que les points les plus hauts sont tous situés dans la moitié Sud de la Commune.

L'altitude varie entre 160 et 170 mètres sur les plateaux et entre 80 et 90 mètres dans la vallée de la Thyle. L'altitude moyenne est de 137 m.

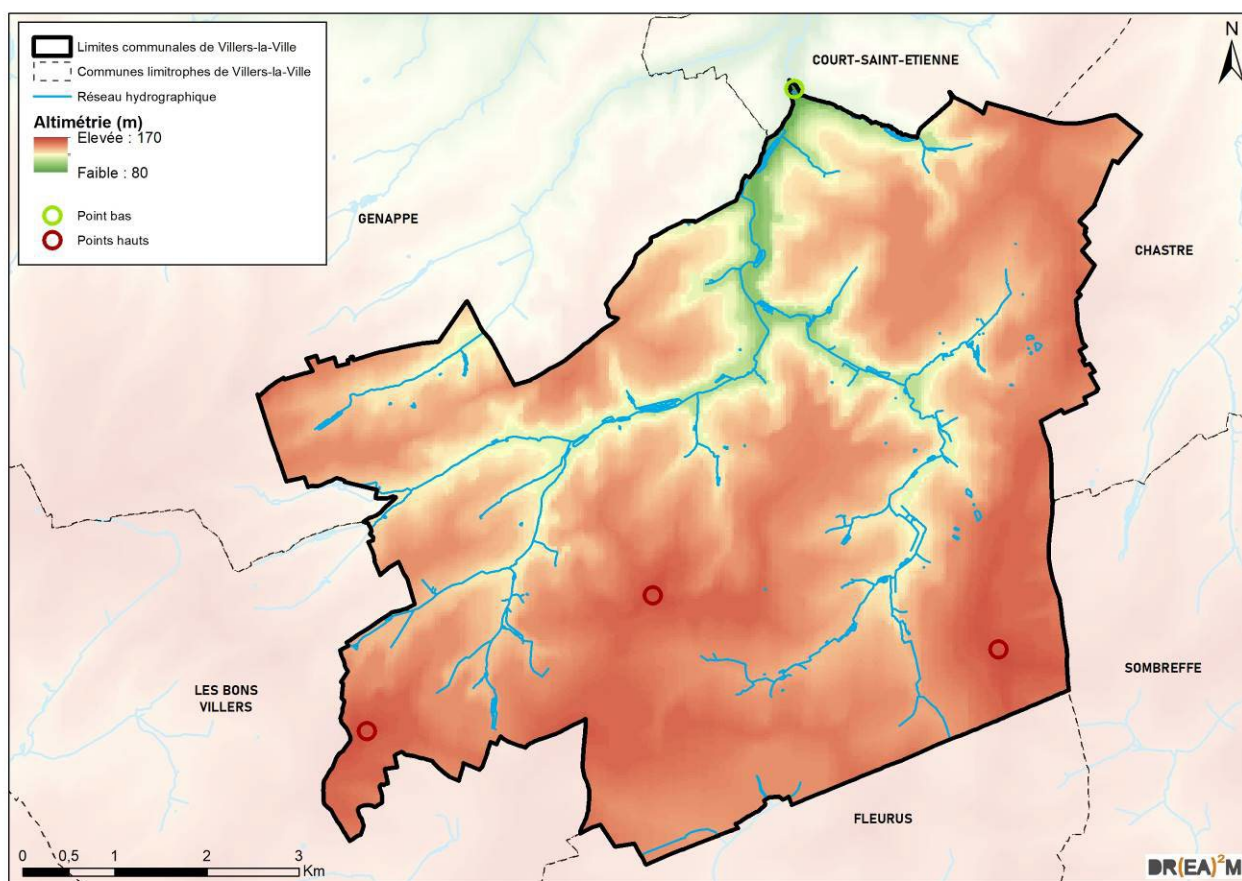


Figure 8. Relief et hydrographie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

Hydrogéologie

La majorité du territoire de Villers-la-Ville se trouve sur une portion de la masse d'eau souterraine BERWE051 « Sables du Bruxellien » qui forme la partie Est du bassin hydrographique de l'Escaut en Wallonie. L'extrême Sud de la Commune se situe sur la masse d'eau souterraine BERWM011 « Calcaires du bassin de la Meuse bord Nord ».

Dans la partie Nord du territoire, la présence de sables du Bruxellien induit une formation géologique constituée de sables blancs à jaunes, de nature grossière. Aucune couche moins perméable ne recouvre cette formation et seule la présence d'une forte épaisseur de limons permet d'apporter une imperméabilisation en surface. Par conséquent, les masses d'eau souterraines se rechargent directement et sont également sensibles à des pollutions diverses, notamment les nitrates provenant des zones agricoles.

Dans la partie Sud du territoire, la masse d'eau souterraine « Calcaire du bassin de la Meuse Bord Nord » est un aquifère possédant une bonne perméabilité compte tenu de la présence de nombreuses failles. Cette couche est formée par des terrains calcaires et dolomitiques partiellement recouverte par des terrains sablo-argileux, des limons et des alluvions du quaternaire.

Captages

La Commune de Villers-la-Ville compte 23 captages en eau souterraine sur son territoire. Parmi ceux-ci, 3 possèdent une zone de prévention arrêtée et 1 possède une zone de prévention forfaitaire, toutes localisée au niveau de Sart-Dames-Avelines. Ces quatre captages sont exploités pour la distribution publique d'eau par l'InBW tandis que les 19 autres sont destinés à l'usage privé.

La Commune est également concernée par des zones de prévention de captages se trouvant dans les Communes de Genappe et Fleurus. Deux zones de prévention forfaitaire sont localisées à la plaine Chassart, tandis qu'une zone de prévention arrêtée se trouve à l'Ouest de Sart-Dames-Avelines, en limite communale.

Au sujet des zones de prévention forfaitaire, il s'agit de zones de prévention provisoires de forme circulaire qui seront définies et officialisées une fois que le producteur d'eau aura réalisé une étude de délimitation. Leur surface pourra donc prendre plus ou moins d'ampleur par rapport à leur délimitation actuelle.

Enfin, plusieurs zones de prévention sont retrouvées autour d'un même captage. Tout d'abord la zone de prise d'eau (zone I) qui est la zone la plus proche du captage et s'étend à une distance de 10 mètres autour des installations. Ensuite, une zone de prévention rapprochée est définie et correspond à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage de 24h. Pour finir, une zone de prévention éloignée qui couvre un temps de transfert de 50 jours de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage est délimitée.

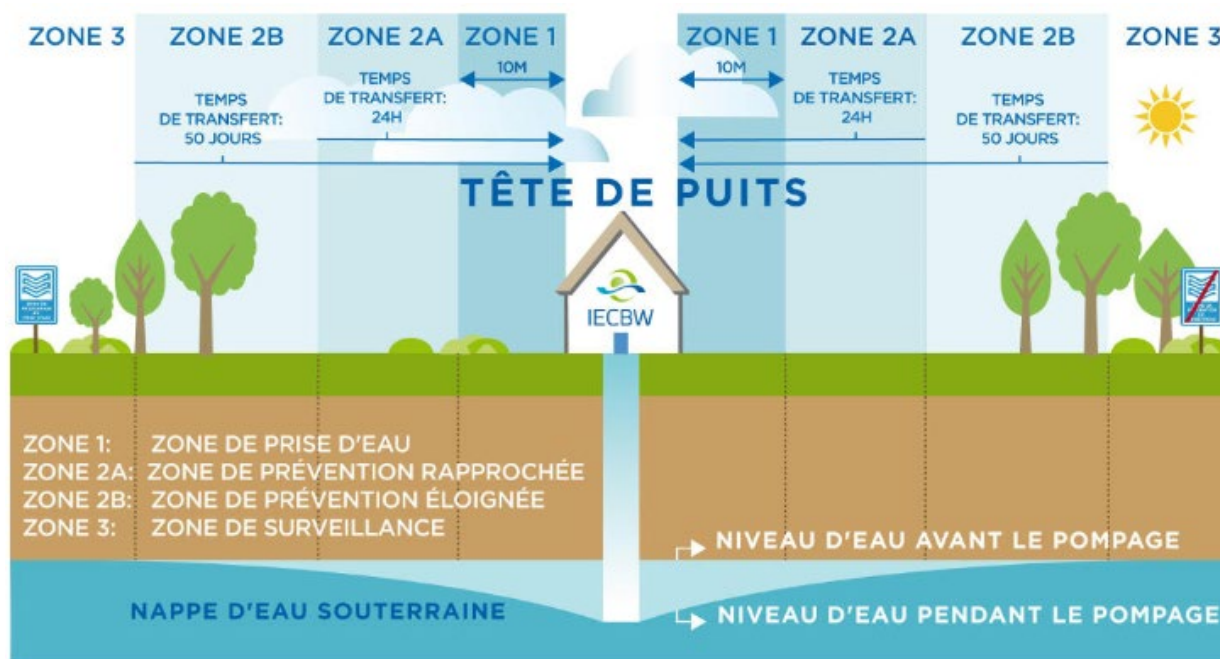


Figure 9. Type de zones de prévention autour d'un captage de distribution publique d'eau (Source : in BW)

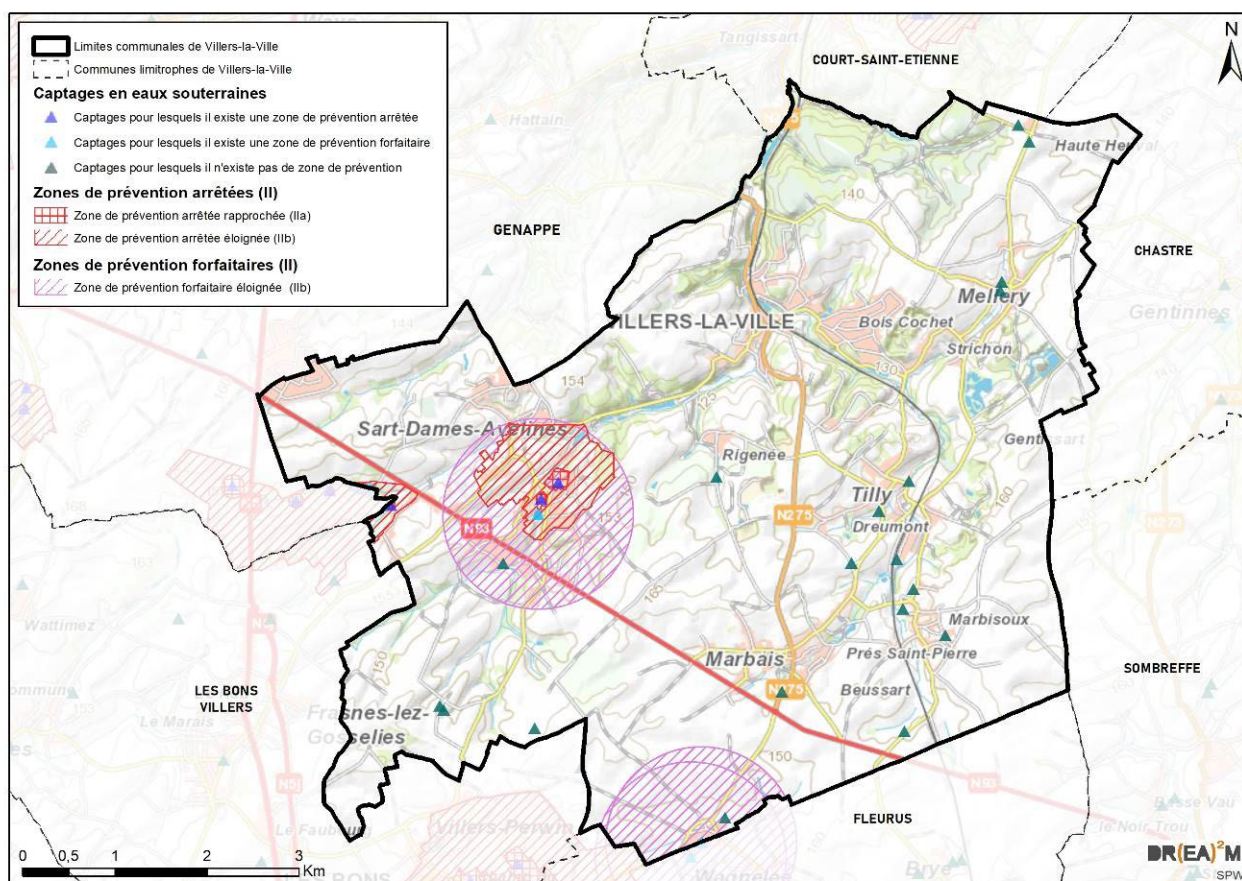


Figure 10. Captages et zones de prévention à Villers-la-Ville (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Les captages du Try Coquiat 1 et de Thil bis sont concernés par une zone de protection arrêtée rapprochée et éloignée à Sart-Dames-Avelines. Le captage de Piraumont bis est également concerné par une zone de protection arrêtée, rapprochée et éloignée à l'Ouest de Sart-Dames-Avelines. Enfin, le puits foré Thyl-Ter bénéficie d'une zone de protection forfaitaire éloignée.

Hydrographie

Sous-bassins hydrographiques

On appelle bassin hydrographique, la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau en amont d'un point déterminé.

La Commune de Villers-la-Ville est majoritairement concernée par le bassin versant principal de la Dyle-Gette (dans le district hydrographique de l'Escaut) mais également au Sud de son territoire par le bassin versant principal de la Sambre (district hydrographique de la Meuse).

	Superficie (km ²)	Pourcentage du territoire
SB de la Dyle-Gette	44,2	92 %
SB de la Sambre	3,83	8 %

Il est à noter la présence de sources en abondance sur l'ensemble du territoire de Villers-la-Ville.

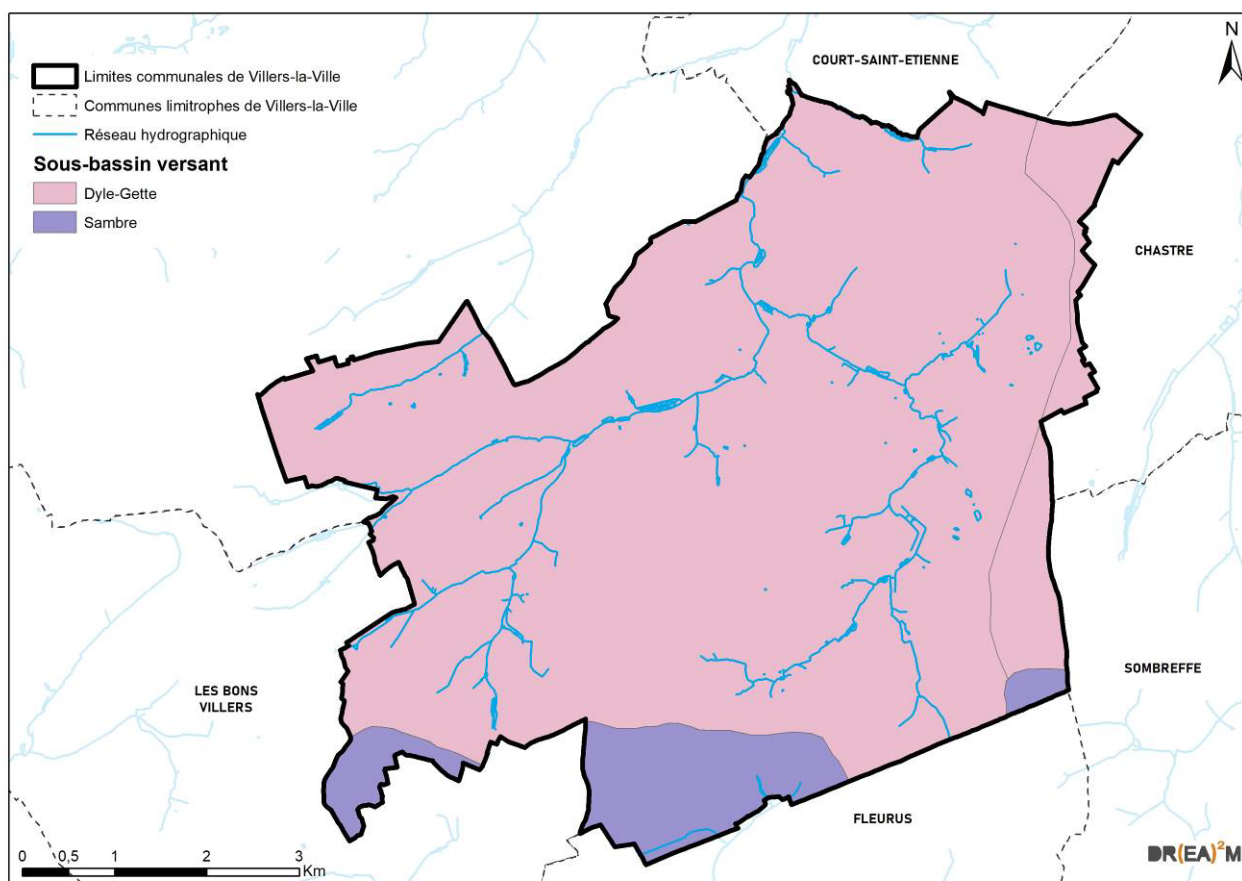


Figure 11 : Sous-bassins versants dans le Bassin versant de la Dyle-Gette et de la Sambre
(Source: SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

Cours d'eau navigables

Les cours d'eau navigables (fleuves, grandes rivières et canaux) ont été définis comme tels par des arrêtés royaux et sont exclusivement gérés par la Wallonie.

Villers-la-Ville ne compte aucun cours d'eau navigable.

Cours d'eau non navigables

Tout d'abord, il n'y a aucun cours d'eau de 1^{ère} catégorie qui traverse le territoire communal.

Plusieurs cours d'eau non navigables de classe 2 alimentent la Thyle. De l'Ouest vers l'Est, on retrouve : le ruisseau de Germioncourt qui rejoint le ruisseau du Pré des Queues et Pré des Saules (à l'Ouest de Sart-Dames-Avelines), le ruisseau de Pugeon (au Sud-Ouest de Sart-Dames-Avelines) et qui se jette dans la Thyle au-delà de la N93, le ruisseau des Goutailles (qui rejoint la Thyle au Sud-Ouest de Villers-la-Ville), le ruisseau de Pécherée qui prend sa source à Marbais et alimente le ruisseau du Gentissart, lui-même alimenté par le ruisseau de Dreumont à Tilly et par le ruisseau de l'Abreuron à Mellery. Le ruisseau de Gentissart rejoint la Thyle à Villers-la-Ville.

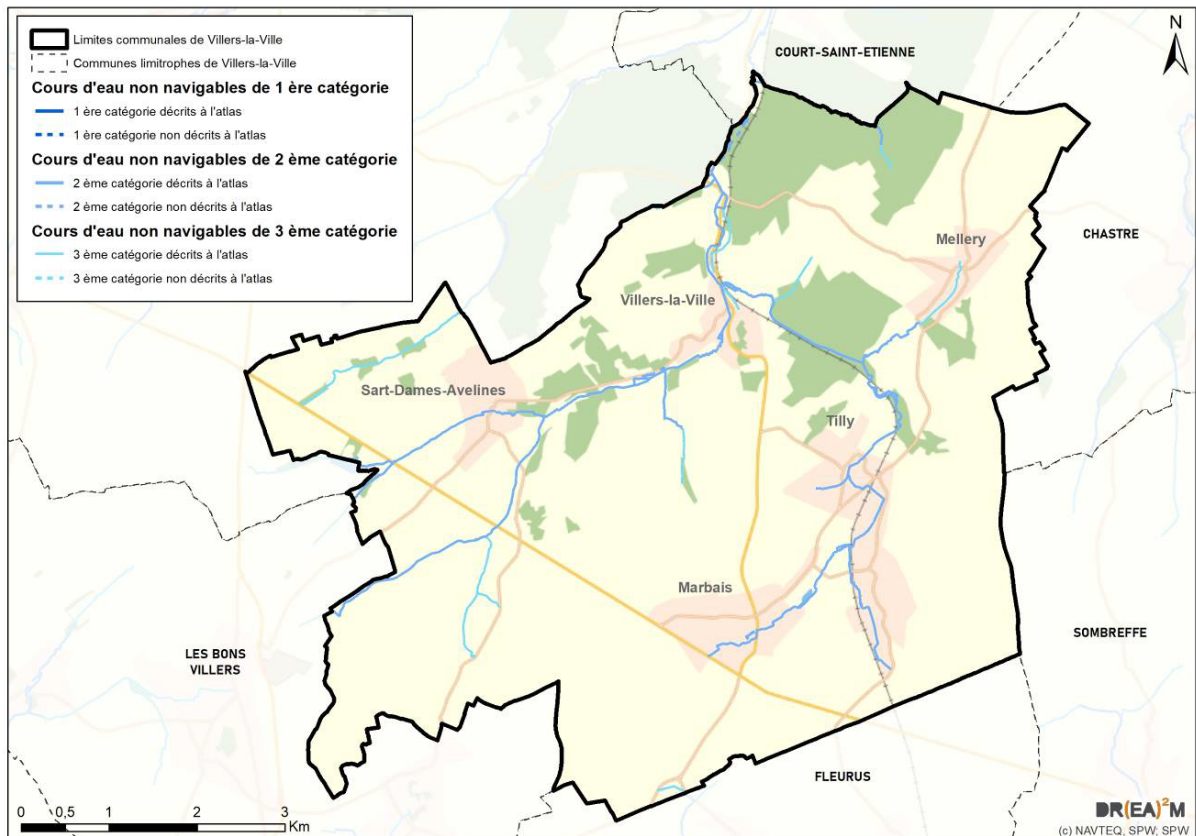


Figure 12 : Cours d'eau non navigables de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories
(Source: SPW – Carto: DR(EA)²M)

Plans d'eau

Villers-la-Ville compte de nombreux plans d'eau qui semblent être de nature anthropique. Il s'agit soit de plans d'eau privés (étangs situés sur de vastes domaines), soit d'anciennes carrières comblées par des eaux de pluie ou transformées en site naturel, tel que la Sablière de Gentissart.



Figure 13. Vue de l'un des étangs de la Sablière de Gentissart (Source : Groupe de Travail Libellules Gomphus – Région wallonne)

Aucune zone de baignade officielle n'est répertoriée sur le territoire.

Zones inondables

Les zones sont dites inondables lorsqu'elles ont connu une ou plusieurs période(s) d'inondation au cours des vingt dernières années. Ces inondations sont provoquées :

- ✓ Soit par un ruissellement abondant depuis les plateaux avoisinants ;
- ✓ Soit par une augmentation importante du débit du (ou des) cours d'eau concerné(s) ;
- ✓ Soit par une remontée de l'eau à partir de nappes aquifères ;
- ✓ Soit par une combinaison des phénomènes ci-avant.

Au vu de la configuration de son territoire constitué de plateaux et de vallonnements, Villers-la-Ville est concernée par des risques d'inondations, provoquées principalement par une augmentation importante du débit des cours d'eau. Ces risques se concentrent essentiellement le long de deux cours d'eau : la Thyle et le Gentissart. Situé à la confluence de la Thyle et du Gentissart, le centre de Villers-la-Ville a fait l'objet d'importants dégâts d'inondation (2008). Ces événements ont impulsé la construction d'un bassin d'orage au niveau de l'avenue Pont des Prêcheurs, en contrebas du Bois Cochet et plus récemment (2019), l'aménagement d'une zone d'expansion de crue d'une capacité de 27.000m³ d'eau située à l'arrière de la ferme du Gentissart entre Tilly et Villers-la-Ville.

On retrouve une proportion assez importante des surfaces bâties dans les zones inondables de la Commune. Une partie du centre de Villers-la-Ville se retrouve par exemple en zone d'aléa d'inondation faible et moyen. À l'échelle des autres entités communales, on constate la même implantation à proximité des cours d'eau. L'établissement des constructions ne semble donc pas toujours avoir été réalisé en tenant compte de cette contrainte naturelle, et ce, principalement dans les noyaux historiques villageois.

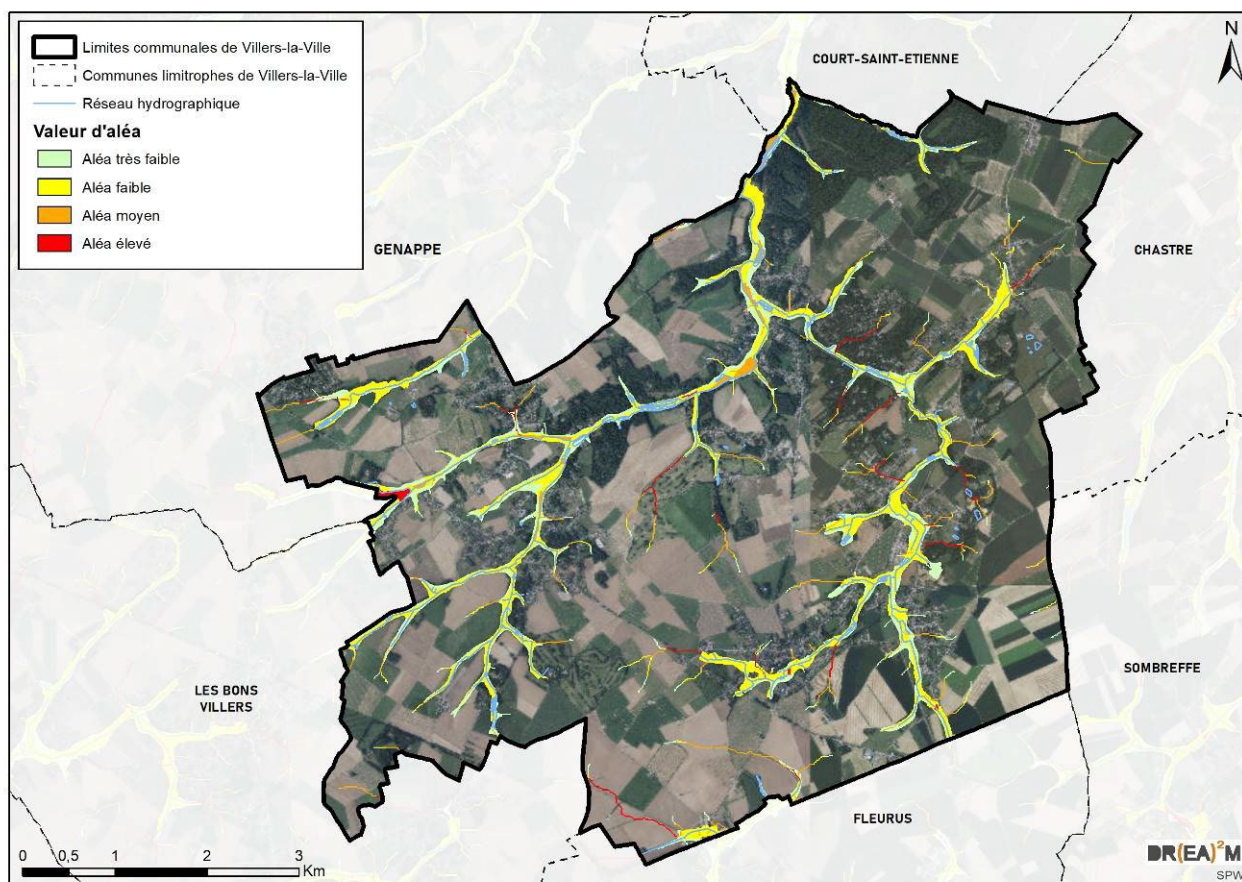


Figure 14. Aléa d'inondation (Source : SPW-GTI, ortho 2019 – Carto : DR(EA)²M)

Occupation du sol

Évolution de l'occupation du sol

La carte dressée à l'initiative du Comte de Ferraris est la première carte permettant de visualiser le paysage hérité du haut Moyen-âge. Cette carte montre déjà une prédominance de culture avec toutefois une grande zone boisée à proximité de l'Abbaye et au Sud-Ouest du territoire. La surface actuelle des boisements semble inférieure à celle de l'époque, le grand boisement au Sud-Ouest du territoire a d'ailleurs été abattu.

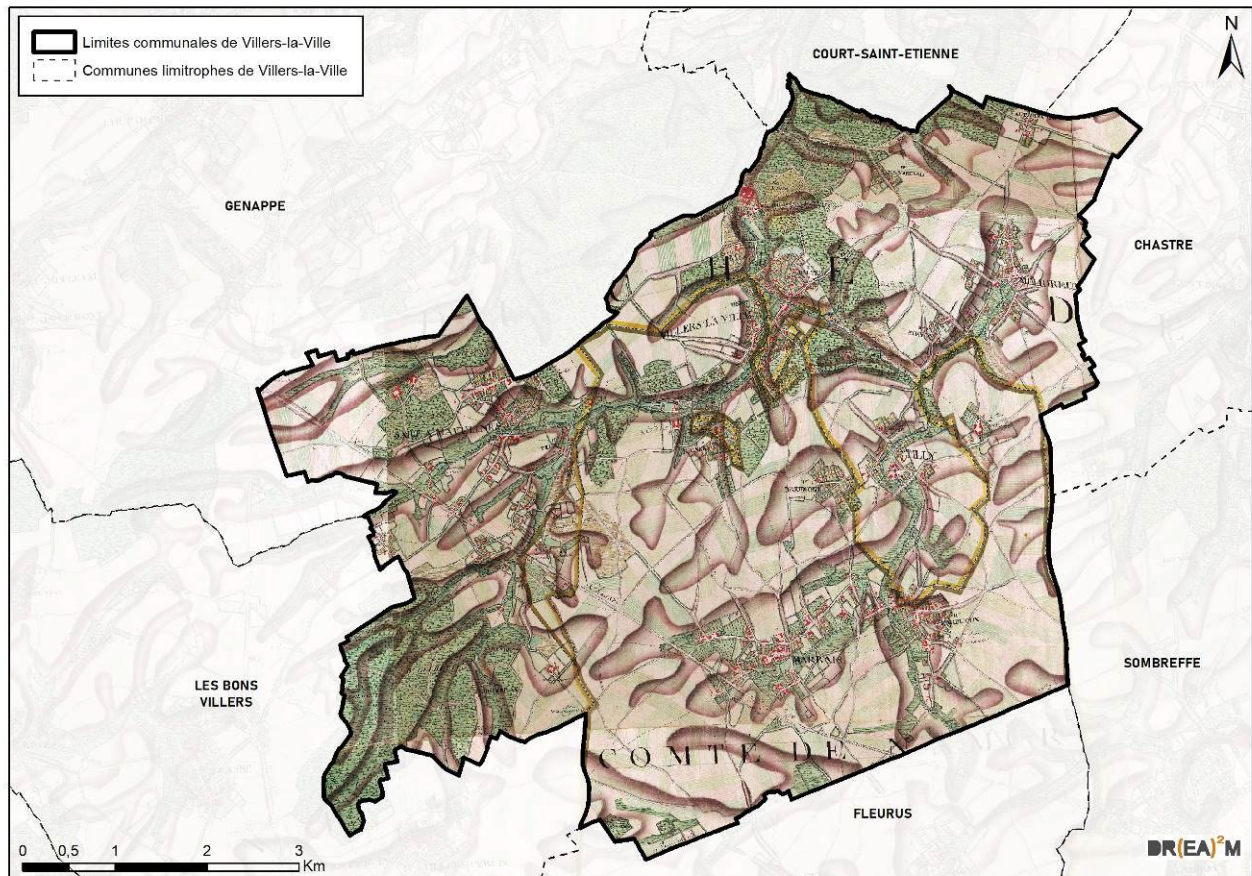


Figure 15. Occupation du sol – Carte de Ferraris (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

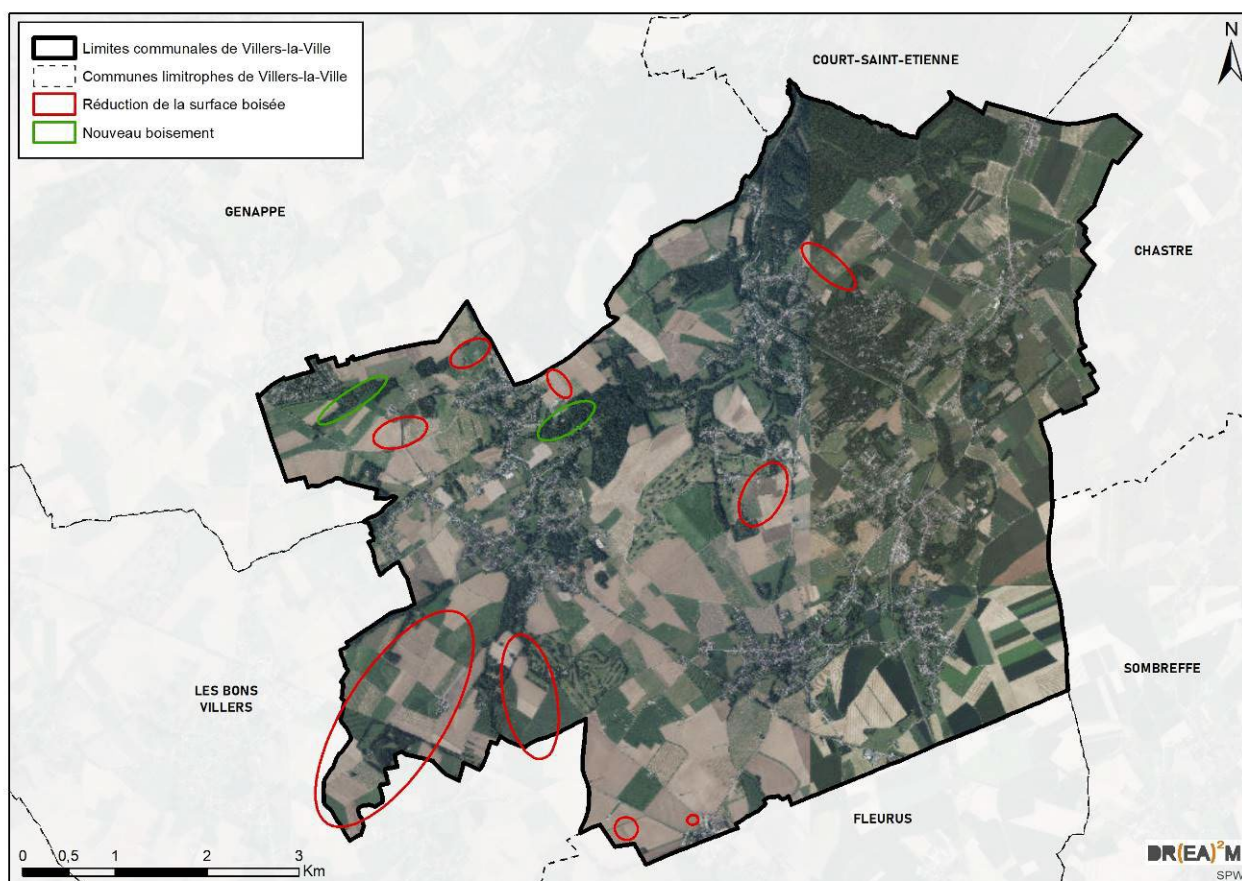


Figure 16. Occupation du sol – Orthophoto 2019 (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Les surfaces agricoles et forestières ont évolué de manière négative, au bénéfice des superficies bâties. Ces dernières ont progressivement gagné en importance, un phénomène toujours observé actuellement. Les détails de cette analyse sont fournis par après, via la carte d'occupation du sol.

La crise économique et agricole de 1880 et l'accroissement de la population sont à la base d'un changement d'utilisation du sol.

De plus, la modification des pratiques au vu des progrès agricoles du siècle dernier (mécanisation, rendements multipliés par trois, amélioration des espèces végétales cultivées, sélection génétique ...) a conduit également à ces changements.

Au cours des 19 dernières années, on peut constater les évolutions suivantes au niveau de l'occupation du sol :

Type de terrain	2000	2010	2019	Variations 2000-2019
	Nombre d'hectares	Nombre d'hectares	Nombre d'hectares	Nombre d'hectares
Terres agricoles, pâtures et prés	3.286	3247	3190	- 97
Bois	495	489	483	- 11
Divers non bâti	336	320	315	- 22
Bâti	458	519	585	+ 127
Non cadastré	170	170	230	+ 61

Tableau 1. Évolution de l'occupation du sol – 2000 à 2019 (Source : Statbel, données cadastrales en hectares)

L'évolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2019 montre :

- ✓ une augmentation du bâti de 127 ha (soit une augmentation de 28 %), résultant principalement de l'accroissement des zones d'habitat (maisons et fermes) ;
- ✓ une diminution de 97 ha de terres agricoles (principalement des pâtures et prés) et de 11 ha de bois ;
- ✓ une diminution de la catégorie « divers non bâti » ;
- ✓ une augmentation de la catégorie « non cadastré ».

La carte d'occupation du sol datant de 2007 démontre clairement la prédominance des surfaces agricoles, celles-ci représentent 68 % du territoire en 2019. Les surfaces boisées recouvrent quant à elles 10 % de la Commune, et les superficies artificialisées représentent 15 % de ce territoire.

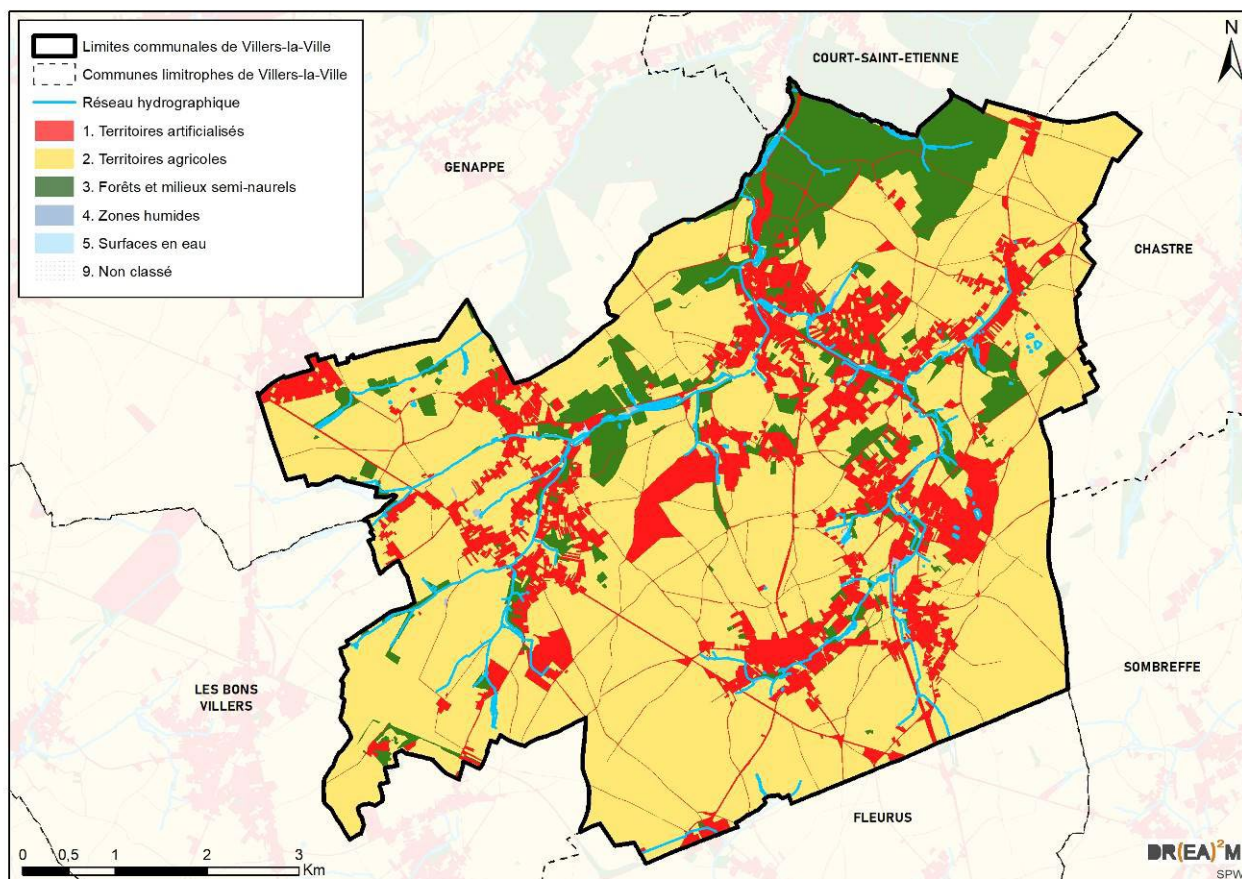


Figure 17. Occupation du sol – 2007 (Source : COSW, SPW – Carto : DR(EA)²M)

Comparaison avec les Communes voisines, la microrégion et l'arrondissement

Le tableau suivant donne, à titre purement indicatif, un aperçu de l'occupation du sol à Villers-la-Ville et dans les Communes voisines.

	Zones urbanisées			Zones non urbanisées		
	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	Agriculture	Bois	Autre non bâti
Villers-la-Ville	71 %	4 %	25 %	84 %	12 %	3 %
Genappe	14 %			86 %		
	65 %	6 %	29 %	84 %	15 %	1 %
Court-Saint-Etienne	17 %			83 %		
	73 %	6 %	21 %	64 %	35 %	1 %
Chastre	12 %			88 %		
	79 %	2 %	19 %	96 %	3 %	1 %

	Zones urbanisées			Zones non urbanisées		
	Habitat	Activités économiques	Voiries et autres	Agriculture	Bois	Autre non bâti
Sombreffe	12 %			88 %		
	71 %	15 %	13 %	97 %	2 %	1 %
Fleurus	17 %			83 %		
	51 %	25 %	24 %	90 %	6 %	4 %
Les Bons Villers	11 %			89 %		
	64 %	6 %	30 %	99 %	1 %	1 %
Moyenne des Communes voisines	13,7 %			86,3 %		
	67,1 %	10 %	22,7 %	88,3 %	10,3 %	1,5 %
Wallonie	15,3 %			84,6 %		
	41,2 %	26,8 %	32,0 %	61,6 %	34,7 %	3,7 %

Figure 18 : Occupation du sol (Source : fiche environnementale, Edition 284.6*52.1008 - 2008).

Le caractère rural de la microrégion ressort clairement des chiffres relatifs à l'occupation du sol, puisque plus de 85 % de la superficie totale des Communes qui la composent ne sont pas urbanisés.

Concernant les zones urbanisées, la principale occupation du sol est l'habitat pour l'ensemble des Communes. C'est à Fleurus et Sombreffe que l'on retrouve le plus d'activités économiques. Ces dernières se trouvent dans de faibles proportions dans le reste des Communes voisines. La catégorie « voiries et autres » est relativement bien représentée dans les Communes de Fleurus, Genappe et de Les Bons Villers. Cette catégorie englobe les activités de loisirs, les voiries et places ainsi que les équipements communautaires.

Concernant les zones non urbanisées, les Communes de Chastre, Sombreffe, Fleurus, Les Bons Villers possèdent des superficies consacrées à l'agriculture de plus de 88 %. Cela est souvent compensé par une part plus importante de bois dans les autres Communes, où cette catégorie atteint alors plus de 30 % des zones non urbanisées, comme à Court- Saint-Etienne où cette valeur atteint même 35 %.

En ce qui concerne le détail des affectations, cet aspect sera abordé dans la suite du document, dans le chapitre consacré au plan de secteur.

Climat

La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime ; tempéré car la température moyenne annuelle de la Belgique se situe aux alentours de 9,4°C (valeur pour Uccle). Les températures sont douces en toutes saisons avec de temps à autre une vague de froid ou une canicule. Maritime car le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'Ouest ou de Sud-Ouest, apportant de l'air doux et humide.

Le climat de la Belgique, si petite soit-elle, n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du pays. Il varie quelque peu en fonction de la région agro-géographique dans laquelle on se trouve.

Ainsi, le climat de la Commune est légèrement plus doux que le climat sur le massif ardennais situé plus au Sud, par exemple. Les mesures moyennes effectuées sur la période des 30 dernières années présentent les caractéristiques suivantes⁶ :

- 132,7 jours de précipitations avec 1 mm/jour
- 22,5 jours de précipitations avec 10 mm/jour

⁶ Source : Météo Belgique (<http://www.meteobelgique.be>).

- La température moyenne en janvier est de 3,2 °C ; en juillet, la température moyenne est de 18,3°C
- Sur l'ensemble de la Commune, on enregistre en moyenne 54,8 jours de gelée par an.

Une analyse météorologique plus détaillée est réalisée sur base des données fournies par l'IRM. Les valeurs mensuelles moyennes pour les précipitations et la température sont représentées ci-dessous.

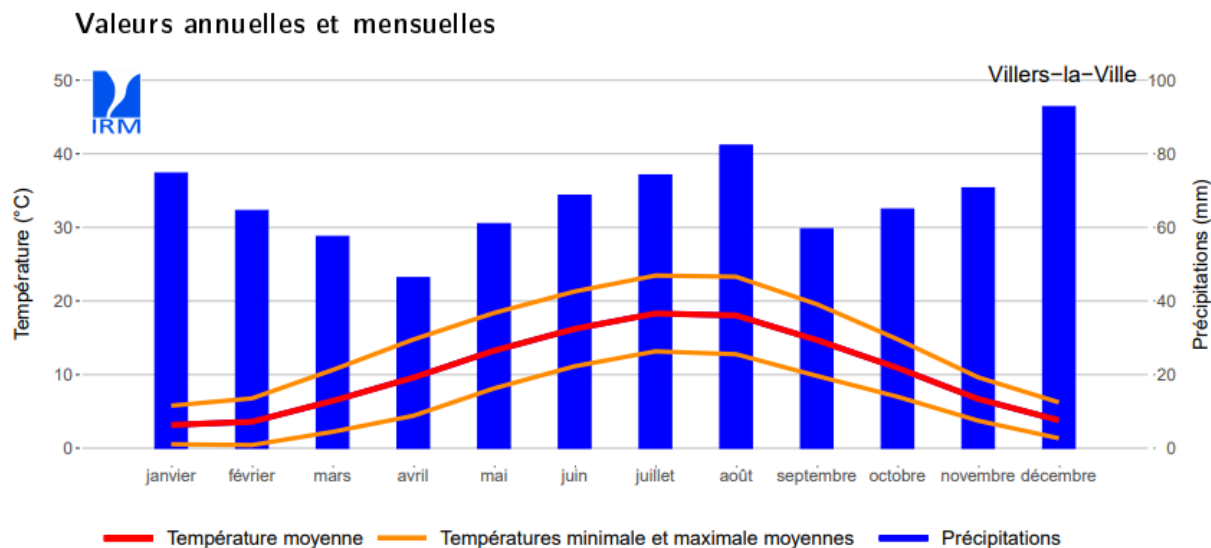


Figure 19 : Diagramme ombrothermique⁷ de Villers-la-Ville – période de référence 1991-2000

Source : Institut Royal de Météorologie

Les données climatiques de la Commune de Villers-la-Ville correspondent à un climat tempéré, avec des précipitations importantes, même lors des mois les plus secs. Ce climat est propice à la croissance des végétaux et à la reproduction des animaux, davantage qu'en Basse Ardenne. Il est également favorable aux activités humaines puisque les écarts de température sont relativement faibles.

Le climat peut néanmoins entraîner des conséquences sur différents paramètres de la vie. Des températures relativement basses en hiver incitent par exemple à une réflexion sur la manière d'agencer le bâti, notamment afin de réaliser des économies d'énergie.

Depuis ces dernières années, les effets du changement climatique se font ressentir avec des mois d'été (juin, juillet, août) plus chauds (moyenne de 17,5°C pour cette période) et un été qui s'allonge (septembre). Les mois d'hiver sont également plus doux (décembre, janvier, février) avec une moyenne de 3,5°C.

⁷ Le climatogramme est une représentation graphique du cycle annuel du climat moyen d'un lieu en particulier. Il se construit à partir des moyennes mensuelles de la quantité de précipitations et de la température moyenne, qui sont recueillies en ce lieu sur une longue période.

3.4 Structure naturelle et réseau écologique

Documents

Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager

Maillage écologique

Le réseau écologique représente l'ensemble des biotopes susceptibles de fournir aux espèces sauvages, un milieu de vie temporaire ou permanent. Une forêt, un bosquet, une haie, une mare, un étang, un bord de route... sont autant d'éléments appartenant au réseau écologique. Ces derniers sont classés en zones centrales, zones de développement et couloirs de liaisons⁸.

La variété des habitats présents sur le territoire de Villers-la-Ville est très importante. On retrouve, entre autres, des plans d'eau, des sources et des cours d'eau, de la végétation semi-aquatique, des magnocariçaies et des jonchaies, des pelouses sèches, des prairies mésophiles, humides moyennement fertilisées et des mégaphorbiaies, des fourrés, des haies et alignements d'arbres, des cultures, des forêts, ou encore des milieux anthropiques pierreux.

➤ Réseau forestier

La surface forestière est relativement faible sur le territoire communal (10,1 % contre 29,3 % de moyenne wallonne). L'ensemble des forêts sont privées et donc non soumises au régime forestier et gérées par le département Nature et Forêts (DNF) de la Wallonie.

Les surfaces forestières de la Commune sont en grande majorité composées de forêts de feuillus caducifoliées non indigènes (chênes rouges, châtaigniers). Les forêts de résineux et les forêts mixtes sont présentes de manière ponctuelle. Une grande partie des forêts appartiennent au site Natura 2000 Vallée de la Thyle, composé de différentes unités de gestion :

- forêt non indigène de liaison : elle joue le rôle de liaison pour la biodiversité entre les milieux intéressants ;
- forêts indigènes de grand intérêt biologique : elles sont principalement composées de hêtres et de chênes où l'on retrouve des jacinthes des bois, de la luzule ;
- forêt d'habitats d'espèces : elles jouent un rôle important de liaison et peuvent abriter des espèces menacées à l'échelle européenne (pic noir, pic mar, bondée apivore ...)

Les bois alluviaux sont également présents sur les territoires composés de prairies humides et d'aulnes.

Il est à noter que la Wallonie connaît une chute des prix lors de la vente de bois, et plus particulièrement de résineux, au vu de la crise due aux scolytes. Les forêts de la Commune de Villers-la-Ville sont constituées de résineux et sont de ce fait impactées par ce problème.

⁸ Zones centrales : elles englobent des milieux de très grand intérêt biologique tels que réserves naturelles, mares, pelouses calcaires... dans lesquels la conservation de la nature est une priorité

Zones de développement : elles sont d'un intérêt biologique moyen mais présentant un potentiel biologique, dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions.

Couloirs de liaisons : ils permettent les migrations et les échanges entre les populations des différents milieux.

➤ Réseau bocager

Les haies bocagères offrent une connexion entre les massifs boisés ou entre les massifs boisés et les zones humides. Les bocages sont donc utiles tant pour les oiseaux et les chauves-souris que pour les batraciens. La plantation de haies et d'îlots refuges en Wallonie tend à reconstituer les bocages dans nos paysages.

➤ Réseau hydrique

Les cours d'eau, les plans d'eau et les mares composent ce réseau, auquel il est utile d'inclure les étangs (les étangs de l'Abbaye de Villers-la-Ville, du Ri des Vaches, du Marais des Chiens). Les zones d'extractions participent également au réseau hydrique telles que les sablières (anciennes et toujours actives) notamment le site protégé de Gentissart, les sablières de Strichon, de Marbais, de l'Épine...

Le site Natura 2000 de la Vallée de la Thyle accueille une population de loutres d'Europe.

➤ Réseau pierreux

Ce réseau inclut les enrochements (falaises, escarpements, éboulis), les ballasts de chemin de fer, les arènes de carrières, les sols caillouteux superficiels à pelouses sèches et les fourrés ou landes thermophiles (buxaies et junipéraies).

Les nombreuses sablières présentes sur le territoire communal ont engendré des milieux sableux tels que des pelouses siliceuses, des zones sableuses résiduelles, des versants éboulés. Ces différents milieux favorisent l'implantation d'une végétation spécifique, adaptée aux sols pauvres et secs, composée d'annuelles (*Filago minima*, *Ornithopus perpusillus* ...). On note la présence d'orchidées (*Anacamptis pyramidalis*).

➤ Grandes cultures

Les grandes cultures constituent plus de 2.400 ha soit près de 51,5 % de la surface totale de la Commune de Villers-la-Ville, expliqué par la dominance des sols limoneux à drainage naturel favorable. Au sein de ces espaces agricoles, on dénombre peu de linaires de haies au vu des nombreux remembrements qui ont eu lieu après 1950.

Les éléments en faveur de la biodiversité y sont moins nombreux et l'agriculture intensive n'aide pas à son développement. Toutefois, les grandes étendues agricoles jouent un rôle de couloir de migration pour les oiseaux.

➤ Barrières écologiques

En l'absence d'écoduc à Villers-la-Ville, les routes régionales N93 et N275, ainsi que les voies ferrées sont les principales barrières écologiques pour la faune terrestre. Les éoliennes peuvent elles aussi constituer des barrières aériennes. Un parc de 11 éoliennes est déjà présent sur le territoire, à Marbais et Les Bons Villers (une seule éolienne dans cette dernière).

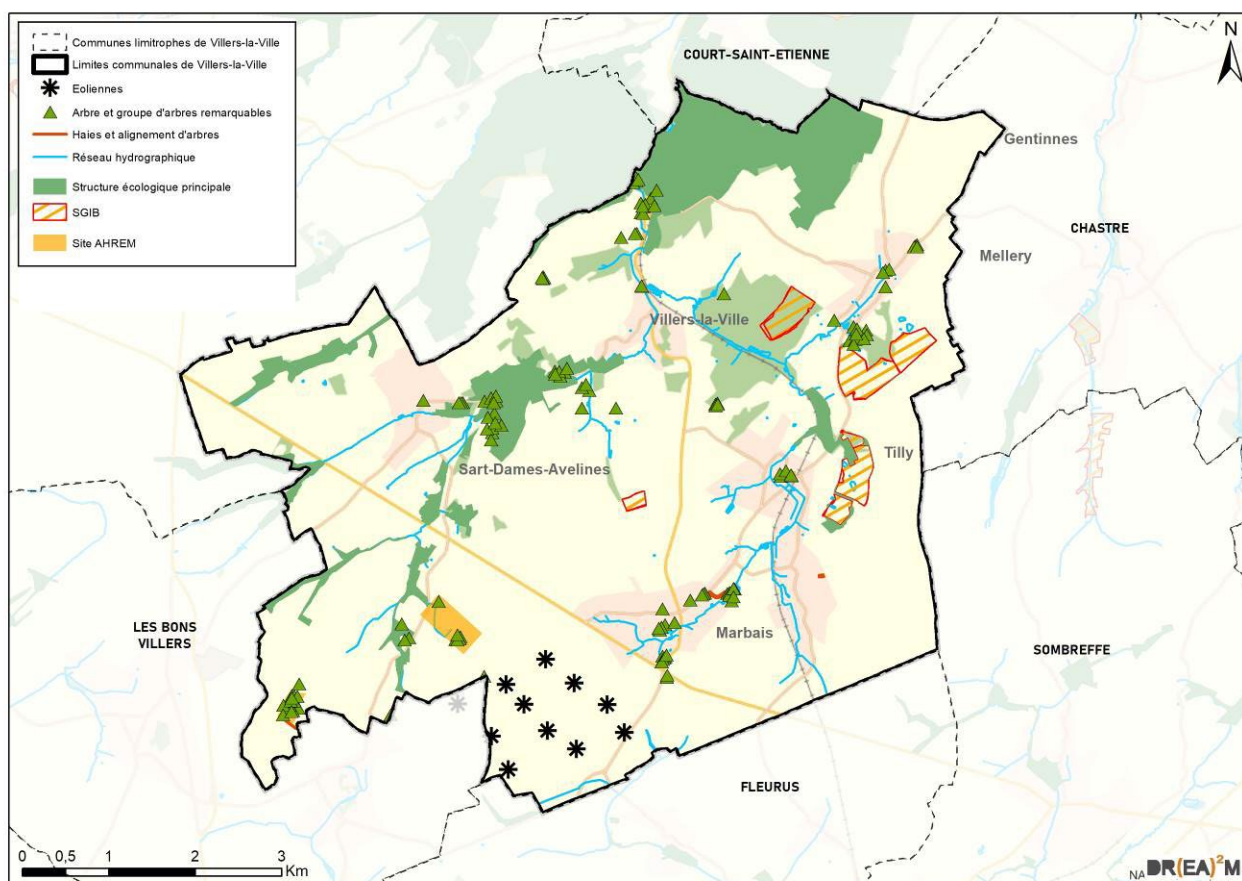


Figure 20 : Structure écologique principale de Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO3– Carto : DR(EA)²M)

Tous les éléments repris comme SGIB, sites AHREM, arbres et groupes d'arbres remarquables, haies et alignements d'arbres sont décrits en détail dans le chapitre consacré aux sites naturels protégés.

Les sites naturels protégés

Il existe deux sites naturels protégés sur Villers-la-Ville. On retrouve :

- ✓ une réserve naturelle agréée ;
- ✓ une zone Natura 2000.

La localisation et la description de chacun de ces sites sont détaillées dans les pages suivantes. À eux deux, ils représentent environ 397 ha dont 26,19 sont à la fois concernés par le réseau Natura 2000 et par la réserve naturelle agréée.

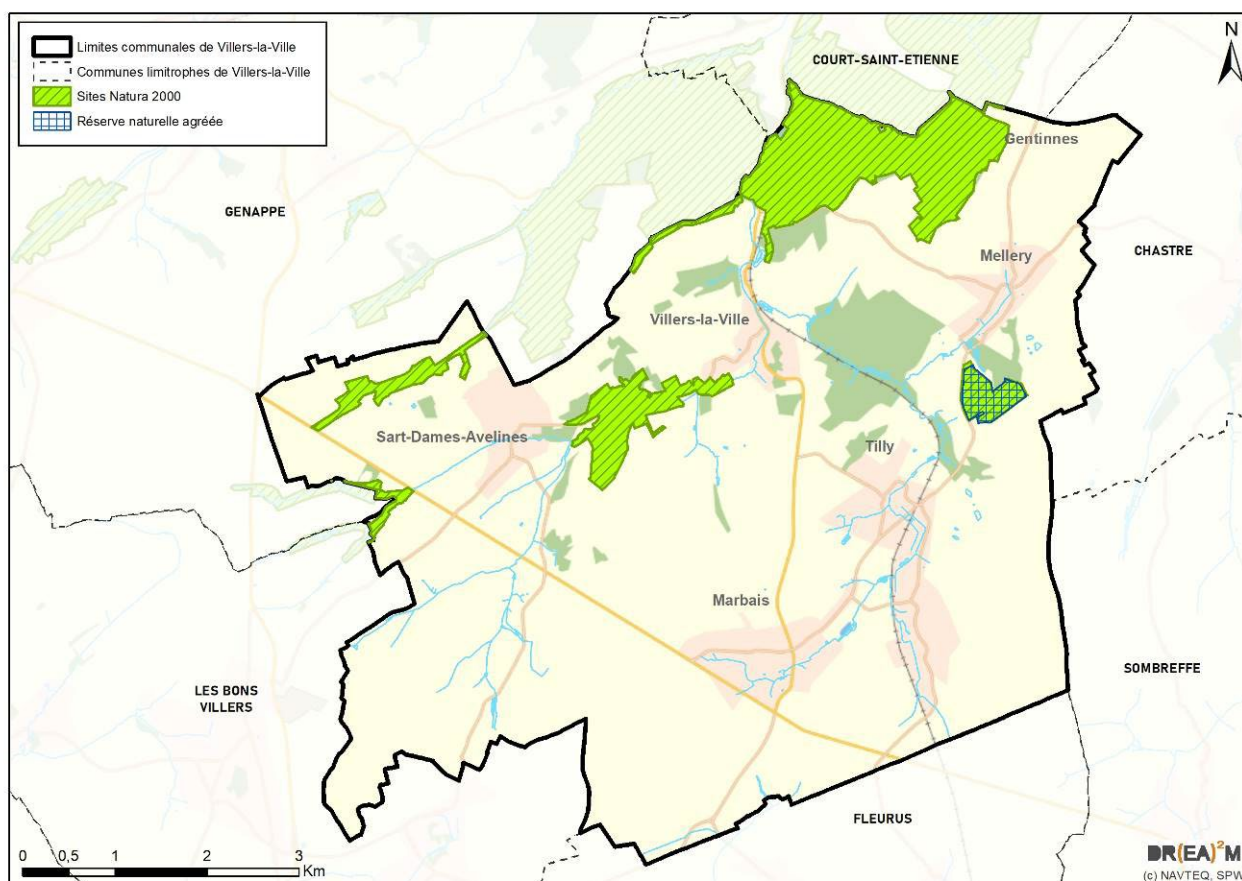


Figure 21. Sites naturels protégés de Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA)²M)

Réserves forestières

La réserve forestière est une forêt ou partie de celle-ci protégée dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du milieu. Depuis la promulgation de la loi-cadre de 1973 et l'arrêté royal du 2 avril 1979 établissant le règlement de gestion des réserves forestières, on recense 13 réserves de ce type en Wallonie. Comme le détaille la circulaire du 23 juillet 1979 sur les réserves forestières, le cadre de travail est beaucoup moins restrictif que celui d'une réserve naturelle domaniale puisque, notamment, l'exploitation du bois et la chasse restent autorisées.

Villers-la-Ville ne possède aucune réserve forestière.

Réserves naturelles domaniales

Plus de cinq mille hectares de terrains ont été érigés par la Wallonie en réserves naturelles domaniales. Ces sites disposent ainsi d'un statut de protection particulièrement fort permettant de préserver à long terme leur haut intérêt biologique. Les réserves naturelles domaniales sont gérées par le Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Villers-la-Ville n'est concernée par aucune réserve naturelle domaniale.

Réserves naturelles agréées

Les associations de protection de la nature accomplissent un travail important de sauvegarde d'espaces naturels. Avec plus de cinq mille hectares de sites achetés ou loués, elles assurent la gestion d'un réseau de réserves naturelles qui peuvent bénéficier d'un statut officiel. Ce statut permet aux associations de bénéficier d'une meilleure protection, de recevoir des primes de gestion ainsi que des primes à l'achat. Villers-la-Ville possède une réserve naturelle protégée.

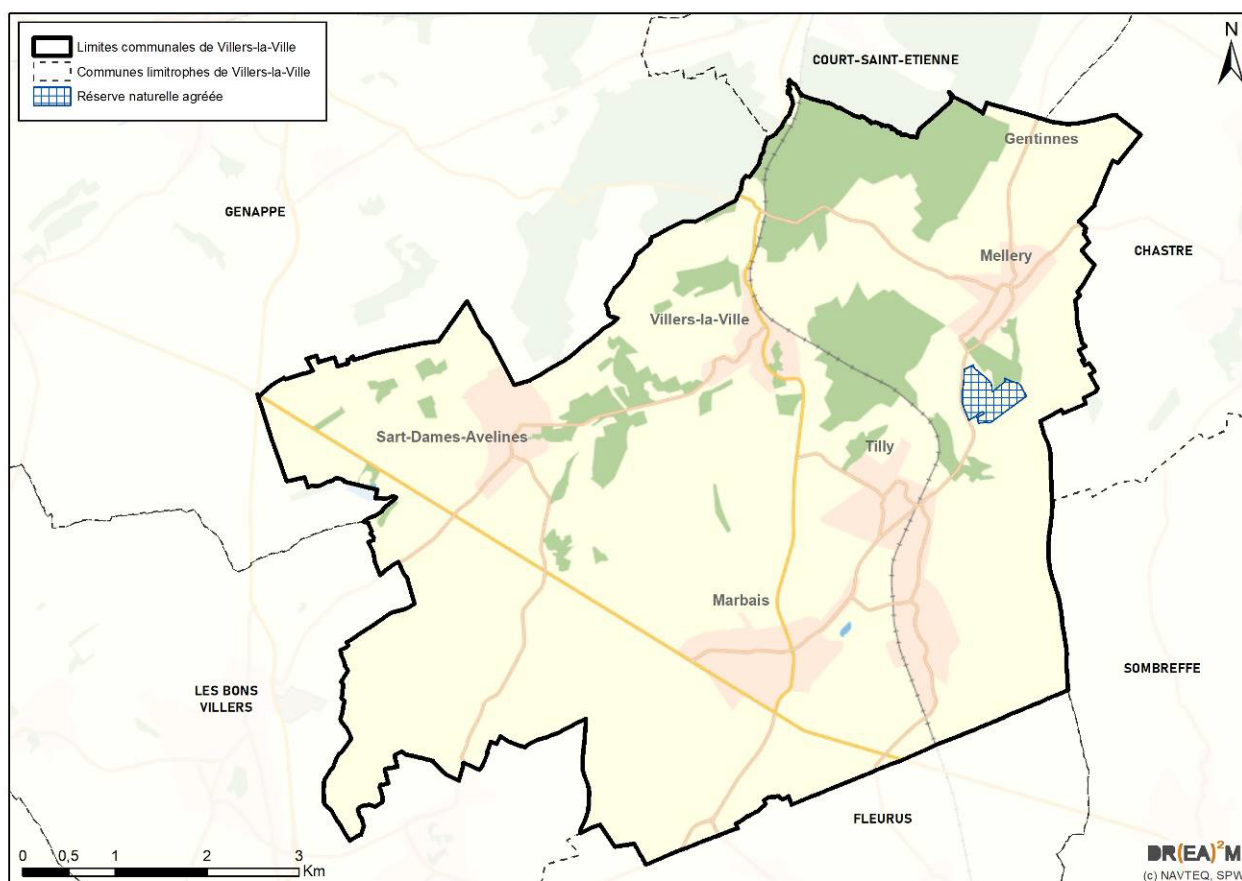


Figure 22. Réserve naturelle agréée de Villers-la-Ville (Source : SPW, NAVTEQ – Carto : DR(EA)²M)

Dénomination	Arrêté	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
Gentissart	2004	26,19 ha	0,55 %	au Sud du village de Mellery

Description du site

Ce site, géré par la Province du Brabant wallon, est composé d'une vaste sablière comprenant plusieurs plans d'eau profonds, des mares temporaires, des talus sableux, des friches sur remblais, etc. Une riche faune aquatique y est retrouvée avec la présence du crapaud calamite (*Bufo calamita*) et de 27 espèces de libellules. À l'heure actuelle, la réserve n'est pas accessible au public.

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes : la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive « Habitats » ou « Faune-Flore-Habitats ». La première directive concerne uniquement les oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Le territoire communal est concerné par un site Natura 2000 d'une superficie de 396,67 ha, soit 35,66 % de sa superficie totale. La proportion de la Commune couverte par ce site est donc de 8,25 %. Ce site est concerné par un arrêté de désignation des sites Natura 2000.

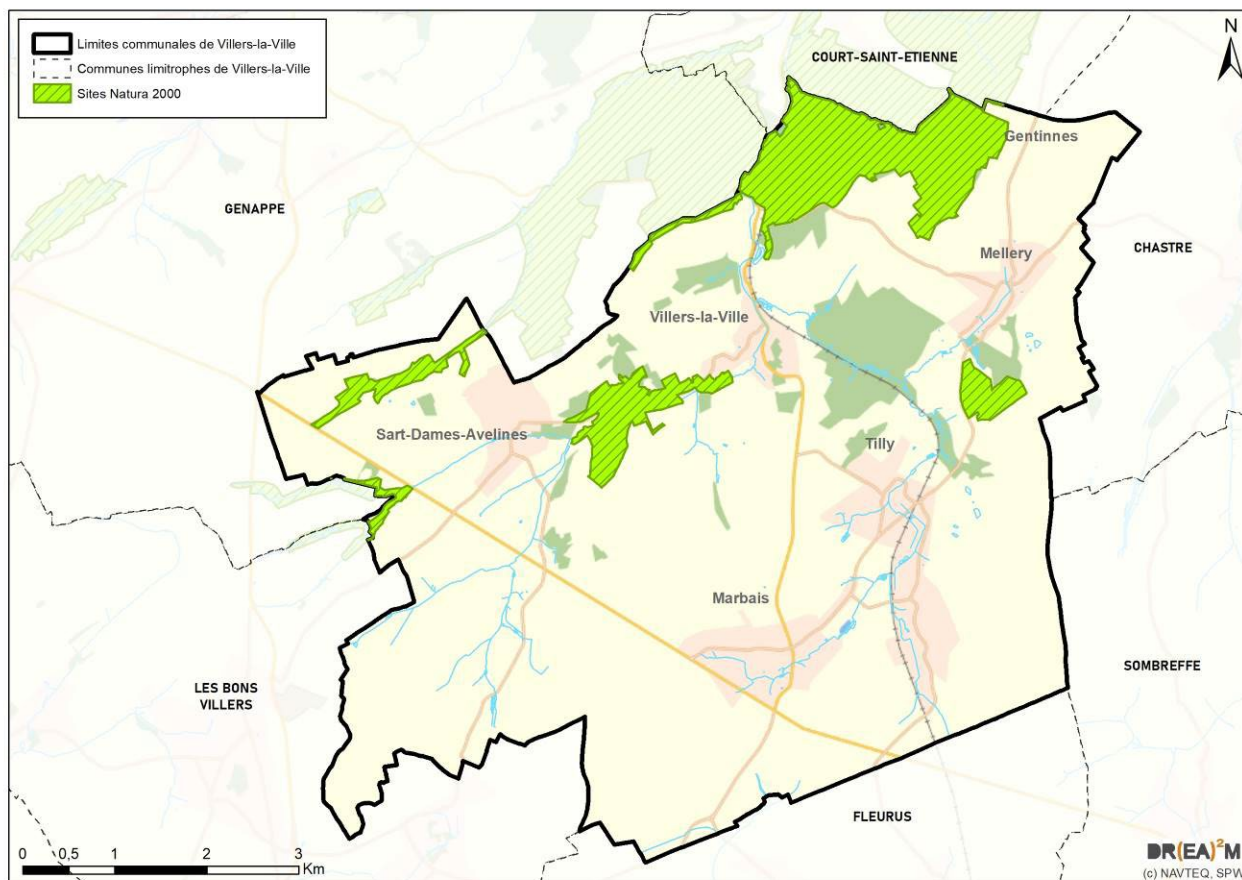


Figure 23 : Zones Natura 2000 de Villers-la-Ville (Source : SPW, NAVTEQ – Carto : DR(EA)²M)

Dénomination	Code	Arrêté	Superficie	Part sur le territoire	Localisation
Vallée de la Thyle	BE31011	Oui (mars 2017)	1.112,45 ha (396,67 ha sur Villers-la-Ville)	8,25 %	au Nord du territoire

Description du site

Le site s'étire le long de la Thyle et de ses affluents où différents biotopes se rencontrent. Tout d'abord, des forêts feuillues couvrent près de 50 % de la zone (chênaie et hêtraie acidophiles et hêtraie neutrophile). Elles accueillent une large gamme de l'avifaune forestière. La loutre et le martin pêcheur d'Europe ainsi que le pic noir y sont retrouvés toute l'année, tandis que la zone a joué également un rôle important lors des migrations. La présence de retenues d'eau, de mégaphorbiaies et de zones d'aulnaie-frênaie et saulaies (ex : les étangs de l'Abbaye de Villers-la-Ville) contribue à la diversité et à l'intérêt biologique du site.

Précisons toutefois qu'une grande partie du site BE31011 est situé sur les Communes de Genappe et Court-Saint-Etienne.

Zones humides d'intérêt biologique

Le 8 juin 1989, l'Exécutif régional wallon adoptait un nouvel arrêté destiné à assurer la protection des zones humides d'intérêt biologique. L'arrêté a été modifié le 10 juillet 1997 pour préciser le statut de protection : il assure une protection restrictive de la faune et de la flore, mais autorise la chasse et la pêche. Cueillir, déplanter, endommager ou détruire les plantes indigènes est, en tout temps interdit. Les animaux ne sont pas en reste. À tout moment, il est interdit de les chasser, de les tuer, de les détruire, de les capturer ou simplement de les perturber. À l'exception toutefois des espèces dont la chasse est ouverte annuellement et des espèces qui peuvent être pêchées, de la taupe et de plusieurs espèces de rongeurs (rats, souris, campagnols ...). Si nécessaire, le Ministre chargé de la conservation de la nature peut aussi prendre des mesures complémentaires de protection des zones humides d'intérêt biologique afin d'assurer le maintien des espèces présentes.

En 2018, on recensait en Wallonie 74 zones différentes.

Villers-la-Ville n'est pas concernée par une zone humide d'intérêt biologique (ZHIB).

Cavités souterraines d'intérêt scientifique

L'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995 protège spécifiquement les cavités souterraines d'intérêt scientifique. Outre la présence d'une biodiversité élevée, d'espèces vulnérables, endémiques, rares ou adaptées à la vie souterraine, une cavité souterraine peut aussi être reconnue d'intérêt scientifique pour des motifs plus généraux : originalité, diversité et vulnérabilité de l'habitat, présence de témoins préhistoriques ou encore de formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares.

C'est le Ministre ayant la conservation de la nature dans ses attributions qui désigne, par arrêté, de telles cavités, après avis du Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature et de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine. L'arrêté de désignation détermine les mesures particulières de protection du site et notamment les conditions d'accès, l'interdiction d'effectuer certains travaux ou les mesures nécessaires à la croissance, l'alimentation, la reproduction, le repos, l'hibernation ou la survie des espèces qui y vivent.

L'arrêté précise également qu'une cavité souterraine reconnue d'intérêt scientifique ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une destruction, même partielle, ou d'une détérioration par exploitation directe de matière première, par exploitation touristique ou sportive, par pollution ou par toute autre forme d'intervention volontaire conduisant à une réduction sensible de l'intérêt scientifique de la cavité. Cependant, des accommodements sont possibles. On peut parfaitement fixer des critères qui permettraient de concilier accueil des chauves-souris en hiver et visites touristiques durant l'été.

Villers-la-Ville n'est cependant concernée par aucune cavité souterraine d'intérêt scientifique.

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

L'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB) a pour but de recenser (identifier, localiser et décrire) les espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Wallonie. Plusieurs projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés au cours des dernières décennies en Wallonie. On recense actuellement une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique, qui sont loin d'être comparables les uns aux autres, que ce soit en termes de structure ou de contenu.

Ces inventaires faisaient suite aux travaux initiés et réalisés par Jean Massart en 1912 et ceux lancés à l'initiative de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire au début des années 60 (Survey National). En 1980, l'inventaire ISIWAL des sites de très grand intérêt écologique était produit en vue de répondre aux besoins de la mise en place des plans de secteurs. Il était suivi en 1991 par l'inventaire des sites CORINE réalisé dans le cadre de l'application de la Directive européenne CE/79/409 concernant les oiseaux. En 1993, une base de

données a été développée dans le cadre d'une convention à l'UCL où le concept de sites de grand intérêt biologique, indépendant du statut de protection, a été défini pour mieux organiser l'information. Dès 1995, les informations étaient disponibles et depuis cette période, la base de données est progressivement complétée et enrichie de nombreuses informations (UCL, FUSAGx).

Le territoire communal est concerné par 6 sites repris à l'inventaire des sites de grand intérêt biologique. Ensemble, ils représentent 92,9 ha soit 1,9% du territoire communal. Cette superficie devrait s'accroître lors de la délimitation du site n°7.

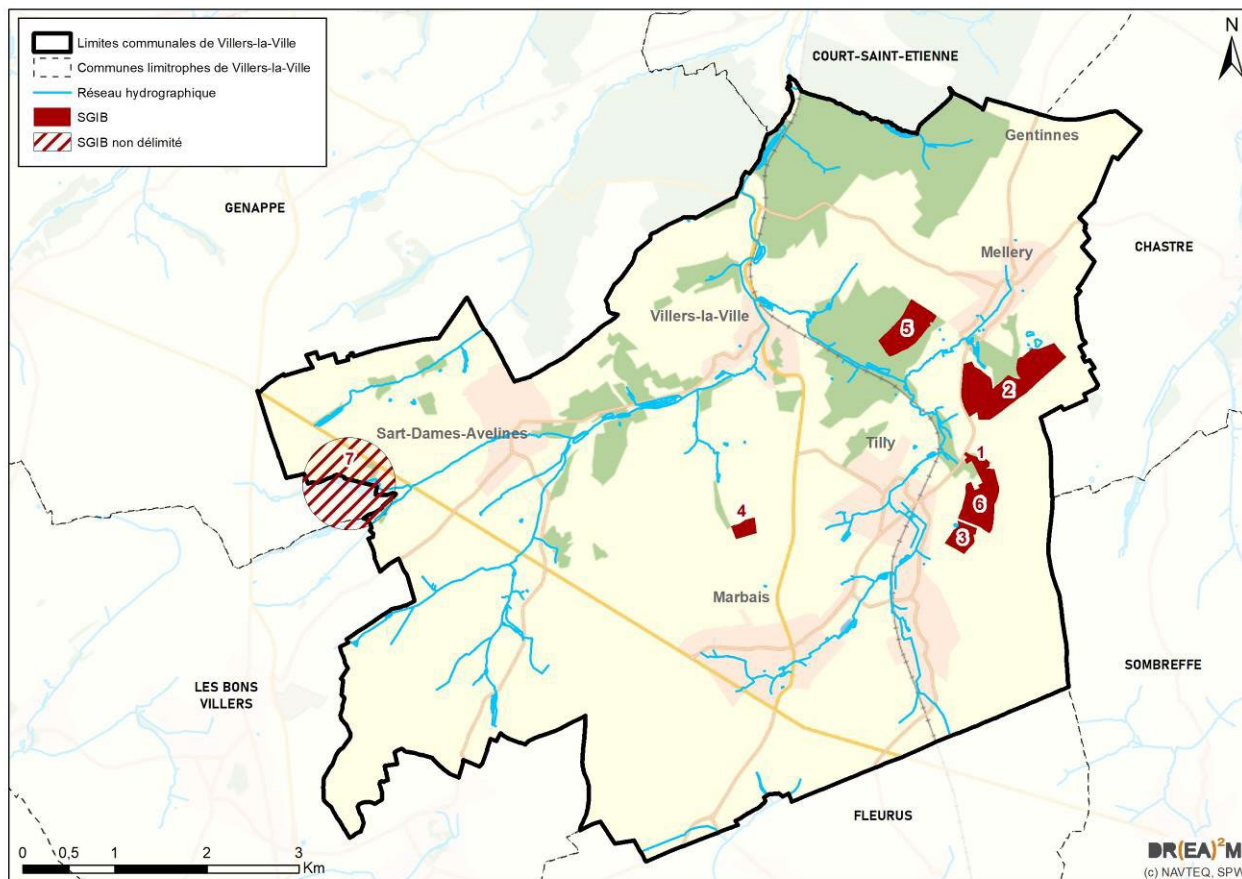


Figure 24 : SGIB (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Les sites de grand intérêt biologique correspondent pour une grande partie à d'anciennes sablières dont certaines sont reprises en sites Natura 2000 ou en réserve naturelle agréée. La liste des sites de grand intérêt biologique de la Commune de Villers-la-Ville est reprise ci-dessous :

N°	Dénomination	Numéro SGIB	Superficie	Part sur le territoire	Correspondance
1	Ancienne sablière de Marbais	658	2,85 ha	0,06 %	/
2	Sablière de Gentissart	661	41,54 ha	0,86 %	Réserve naturelle agréée, Natura 2000
3	Sablière de l'Epine 1	662	7,07 ha	0,15 %	/
4	Sablière de Rigenée	649	4,09 ha	0,09 %	/
5	Sablière de Strichon	660	18,43 ha	0,38 %	/
6	Sablières de l'Epine	659	18,93 ha	0,39 %	/
7	Etang Materne et Ri de Gemioncourt	3450	Non délimité précisément	?	Natura 2000

Description des sites

Ancienne sablière de Marbais : les versants éboulés de cette ancienne carrière de sable sont envahis par une végétation ligneuse. Le fond de l'excavation est altéré par d'anciens dépôts. Elle comprend une partie au relief irrégulier couverte d'une friche rudérale et une partie plane humide occupée par une jonchaie et un point d'eau permanent, bien que peu profond. Son intérêt est principalement herpétologique et odonatologique, bien que le site nécessite d'être davantage documenté.

Sablière de Gentissart : ancienne sablière composée de plusieurs plans d'eau plus ou moins profonds, de mares temporaires, de talus sableux, de friches sur remblais, etc. La végétation y est intéressante et son évolution est étudiée depuis près de 15 ans. Diverses plantes remarquables y ont fait leur apparition comme l'orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), deux espèces en situation critique en Région wallonne. Outre les libellules dont on dénombre près de 30 espèces, la faune y est mal connue. Les zones sableuses y sont potentiellement accueillantes pour l'entomofaune arénicole, notamment les hyménoptères aculéates fouisseurs. Parmi les vertébrés se distinguent l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) dont une petite colonie subsiste sur une falaise sableuse, et le crapaud calamite (*Bufo calamita*) qui est présent dans les environs de la réserve.

Sablière de l'Epine 1 : sablière désaffectée depuis plus de 20 ans et fortement colonisée par une strate arborée (bouleaux et saules principalement). Une partie de l'excavation a été remblayée et est aujourd'hui occupée par un pré pâturé. Le fond de l'excavation comprend quelques parties relativement sèches et des zones humides incluant plusieurs chemins humides, une pièce d'eau au niveau variable et quelques trous d'eau. Le principal intérêt est la présence du jonc des crapauds riche en *Centaurium pulchellum* (la Petite centaurée), une espèce rare dans le district brabançon.

Sablière de Rigenée : sablière en pleine colonisation végétale. Elle comprend des étendues de sable encore peu envahies de végétation, une zone humide constituée de plusieurs mares et des versants plus ou moins arborés. L'intérêt y est surtout d'ordre entomologique.

Sablière de Strichon : elle est composée à la fois d'une vaste excavation au relief irrégulier mais aussi d'une partie plus ancienne largement boisée. Quelques étendues nues de plus en plus colonisées par des bryophytes pionniers sont retrouvées ainsi que des fragments de pelouses acidophiles, des friches, des boisements de bouleaux et de saules et quelques petits plans d'eau temporaires. Le site présente un réel intérêt botanique, du fait notamment de l'existence de plantes rares comme la pyrole à feuilles rondes (*Pyrola minor*), la canche printanière (*Aira caryophyllea*), la cotonneuse naine (*Filago minima*) et le pied d'oiseau (*Ornithopus perpusillus*). La faune entomologique renferme également plusieurs espèces sabulicoles intéressantes. Toutefois, son intérêt biologique décroît en raison d'une recolonisation forestière de plus en plus rapide.

Sablières de l'Epine : vaste site constitué de deux sablières contiguës qui comprend plusieurs étangs et mares, des friches rudérales, une sarothamnaie discontinue et des parties sèches, colonisées notamment par des plantes de pelouses siliceuses (e.a. *Ornithopus perpusillus*, *Filago minima*, *Trifolium arvense*). L'entomofaune des milieux sableux, Cicindèles et Hyménoptères Aculéates, est abondante dans les zones sableuses résiduelles.

Etang Materne et Ri de Gemioncourt : l'étang se niche dans un petit vallon boisé entouré de vastes terres cultivées typiques du fertile Brabant limoneux. Alimenté par le Ri de Gemioncourt, ce plan d'eau est très ancien puisqu'il figurait déjà sur la carte du comte de Ferraris de 1770. Difficilement accessible en raison de son caractère privé, cette zone humide présente un intérêt ornithologique élevé comme refuge pour divers oiseaux d'eau peu communs tels que le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), la sarcelle d'été (*Anas querquedula*), la bécassine sourde (*Limnocryptes minimus*), etc. L'ensemble du vallon est repris dans le réseau Natura 2000 au sein du vaste site dénommé «Vallée de la Thyle» .

Les arbres et haies remarquables

La liste des arbres et haies remarquables de Wallonie est parue au Moniteur belge du 7 juillet 1995. En fonction de l'article 84, 11 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'abattage ou la modification de la silhouette des arbres et haies repris sur cette liste devront faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme.

On recense sur le territoire 131 arbres répartis sur toute la Commune ce qui est nettement supérieur aux Communes limitrophes situées au Sud de Villers-la-Ville. La Commune de Les Bons Villers compte 35 arbres remarquables, à Fleurus on en recense 44. À Sombreffe, les arbres remarquables sont au nombre 74 et pour la Commune de Chastre, on en compte 40. La Commune de Genappe compte 73 arbres et le territoire de Court-Saint-Etienne recense un nombre important d'arbres remarquables, comparable à Villers-la-Ville avec 130 sujets.

Parmi les essences arborées de la Commune de Villers-la-Ville, on retrouve des tilleuls sp., des hêtres pourpres, des marronniers d'Inde, des ifs communs, des chênes sp. Le tableau ci-dessous reprend les différentes essences situées dans le domaine de l'Abbaye de Villers-la-Ville et de la ferme de l'Abbaye :

Essence (nom vernaculaire)	Nombre
Tilleul à grandes feuilles	4
Frêne commun	1
Marronnier d'Inde	5
Hêtre commun	1
Merisier	1
If commun	2
Tilleul de Hollande	2
Tilleul argenté pleureur	1

Du point de vue des haies ou alignements d'arbres, plusieurs sites sont identifiés, repris ci-dessous :

Localisation	Type de sujets
Marbisoux (rue Profond Baty)	Haie vive mélangée (orme, frêne, noisetier, chêne, aubépine)
Sart-Dames-Avelines (rue de Jumerée)	Hêtres communs
Villers-la-Ville (rue de la Drève)	Marronniers d'Inde
Marbais (rue de Priesmont, 120)	Tilleuls hybrides, <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Liriodendron tulipifera</i>
Tilly (rue de la Drève)	Marronniers d'Inde

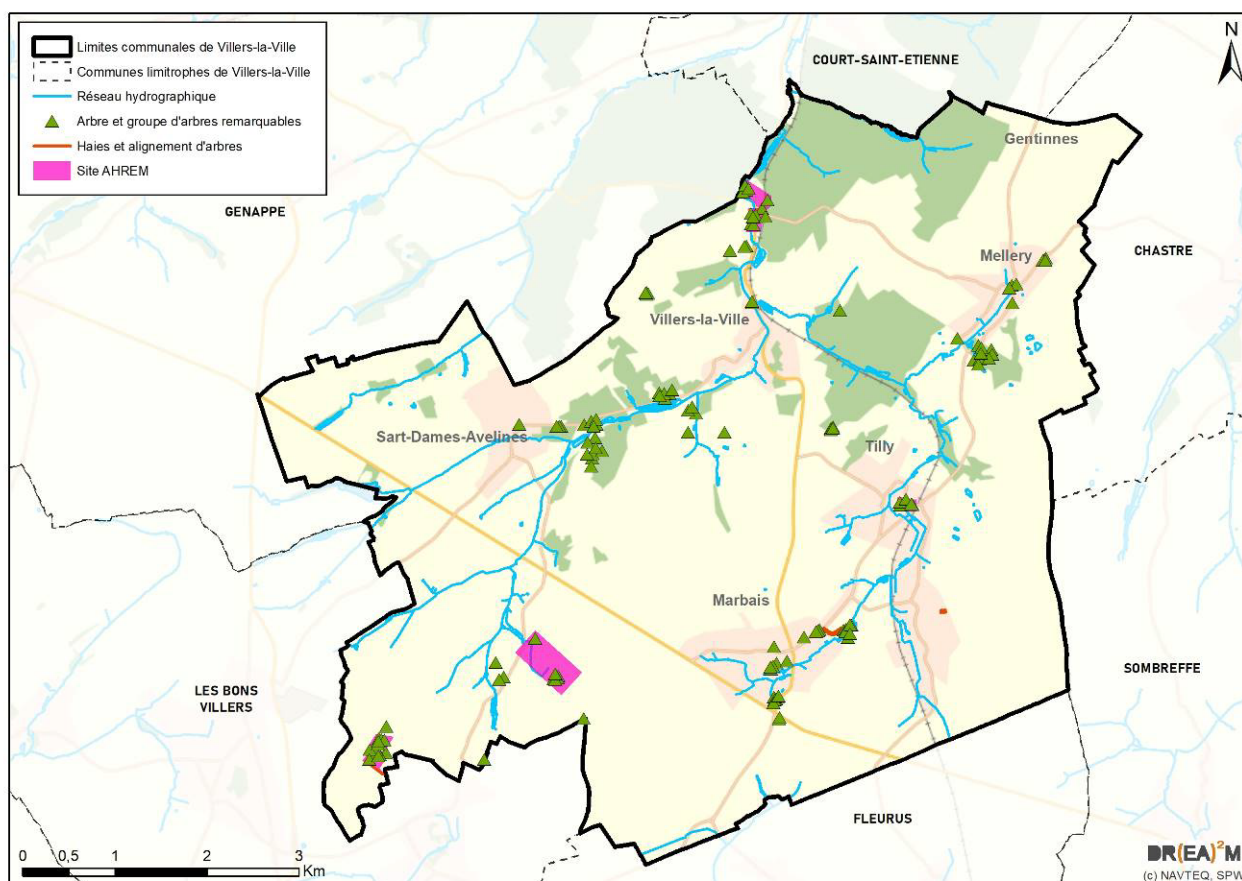


Figure 25. Arbres et haies remarquables (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Enfin, il existe 8 sites dits d'arbres et haies remarquables répartis au Nord (au niveau de l'abbaye) et au Sud du territoire (golf de la Bruyère et en limite communale avec Les Bons Villers).

La faune et la flore

Le chapitre consacré au maillage écologique a déjà détaillé les milieux et les espèces présentes sur le territoire de Villers-la-Ville.

Associations actives en matière d'environnement

Régionale Natagora « Brabant wallon »

La Régionale Natagora Brabant wallon couvre les Communes de Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ramillies, Rixensart, Villers-la-Ville, Waterloo, Wavre. La régionale a été créée en 2008 et propose l'organisation de diverses activités autour de la sensibilisation à la nature, des visites guidées des réserves naturelles brabançonnaises, des conférences thématiques. Elle gère 9 réserves naturelles, cependant aucune d'entre elles ne se situe à Villers-la-Ville. Natagora a été sollicitée à plusieurs reprises pour participer à des actions, festivités en lien avec la nature sur la Commune de Villers-la-Ville (découverte de la réserve de Gentissart et de ses milieux, insectes et cie). Un guide des balades nature en Dyle-Gette a récemment été édité et rassemble 10 balades au fil de l'eau dans le bassin Dyle-Gette.

Centres régionaux d'initiation environnement de Villers-la-Ville

Situé dans la ferme de l'abbaye de Villers-la-Ville, le CRIE propose des formations, des stages et des activités pour différents publics en lien avec la découverte de la nature, la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Les jardins partagés de Villers-la-Ville

Créée en 2006, l'ASBL a pour vocation de développer différents projets en lien avec l'horticulture biologique. Elle propose différentes activités autour de la thématique du jardinage (bouturage ...) à destination des personnes d'âges différents et de milieux socio-économiques divers.

Le syndicat d'initiative de Villers-la-Ville

Créé en 1937, le syndicat d'initiative vise à promouvoir le tourisme et la culture de l'entité de Villers-la-Ville et veille également à la promotion et l'entretien du réseau de sentiers de promenade de la Commune.

Le GAL des 4 bras

Description au chapitre « l'économie et les principaux acteurs économiques du territoire ».

Villers en transition

Il s'agit d'un mouvement de citoyens qui rassemble différentes personnes impliquées dans les démarches de développement durable. Les citoyens sont à l'origine de divers projets tels que l'épicerie locale, le repair café, la brocante de Sart-Dames-Avelines ou encore le mouvement des incroyables comestibles.

Cercle Horticole « L'entraide »

Il s'agit d'une association qui organise des cycles de conférences, des activités en lien avec l'horticulture.

La sensibilisation et les actions menées en faveur de l'environnement

Les opérations « Bords de route – Fauchage tardif »

Villers-la-Ville a signé une convention avec la Wallonie en 2003. Des zones de refuge sont ainsi créées pour la faune et la flore sauvages, présentant de multiples floraisons et accueillant une multitude d'espèces.

Couplées à des haies et/ou fossés, ces bandes enherbées accroissent les capacités d'accueil de la faune. Avec une gestion différenciée, elles seraient également encore plus positives pour la biodiversité.

« Combles et Clochers »

Villers-la-Ville a adhéré à cette convention qui vise à aménager ou à protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux tels que les choucas et les martinets noirs. Cette opération ne fait plus l'objet de subvention par la Région wallonne.

Plan « MAYA » (repris depuis 2021 sous la subvention BiodiverCité)

Le plan « Maya » vise à promouvoir les plantations d'essences "mellifères", dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Une charte est signée avec la ville, à l'issue de laquelle elle s'engage à semer au moins 20 % de fleurs mellifères dans les parterres, bacs à fleurs et espaces publics et à planter des haies champêtres mellifères.

Depuis 2011, Villers-la-Ville est une Commune MAYA : elle s'est engagée à travers la signature d'une charte.

Semaine de l'Arbre (reprise depuis 2021 sous la subvention BiodiverCité)

Cette opération subventionnée par le SPW vise à :

- ✓ inciter les particuliers à la plantation d'espèces indigènes (acquises gratuitement) dans leur jardin (mise à l'honneur d'une essence particulière chaque année) ;
- ✓ fournir gratuitement aux Communes et autres pouvoirs publics 1.200 € d'arbres par projet de plantation d'arbres indigènes et 1.250 € par projet d'aménagement d'espaces publics.

Une liste des différents frais couverts par ces subventions existe et reprend notamment divers plants et semences, diverses fournitures, des ruches, du matériel de petit jardinage, etc.

Villers-la-Ville participe régulièrement à la Semaine de l'Arbre. En 2019, le cornouiller est mis à l'honneur, avec les deux espèces, le cornouiller mâle et le cornouiller sanguin, qui ont un grand intérêt esthétique en automne.

Le PCDN (repris depuis 2021 sous la subvention BiodiverCité)

Le PCDN poursuit l'objectif du maintien et du développement de la diversité naturelle, en tenant compte du développement socio-économique du territoire et de la concertation avec tous les acteurs et partenaires impliqués, y compris la participation citoyenne. La Commune de Villers-la-Ville ne possède pas de PCDN.

Labellisation Cimetière Nature

Cette labellisation signifie que les Communes signataires souhaitent se diriger dans une démarche progressive et continue de réintégration d'une nature locale dans ses cimetières.

Trois paliers de labellisation existent, de niveaux croissants (allant du 1 au 3) en fonction du nombre de critères remplis par le cimetière. Ces critères concernent différentes thématiques assez diverses telles que : la végétalisation du site, la richesse biologique (faune et flore), les méthodes de gestion, l'intégration du site dans le réseau écologique, l'usage des pesticides, la gestion de l'eau, les matériaux utilisés, la sensibilisation citoyenne, la gestion du bruit, le patrimoine et la formation des gestionnaires.

La Commune a labellisé l'un de ses cimetières depuis 2017, qui correspond à une surface de 23,6 ares. Son label est de niveau 1.

La subvention « BiodiverCité »

La subvention « BiodiverCité » est accordée par la Région wallonne pour toutes les Communes qui souhaitent développer des actions de préservation et de restauration des espaces naturels et développer de la biodiversité sur son territoire. Elle rassemble en un seul outil les demandes de subventions liées à la « semaine de l'arbre », « le Plan Maya » et aux « Plans communaux de Développement de la Nature ».

Contrat de rivière Dyle-Gette et affluents

Un contrat de rivière est défini comme « un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin »⁹.

⁹ Code de l'Eau, Chapitre III, art. 32.

14 contrats rivières ont été créés en Wallonie. Leurs équipes parcourent les cours d'eau et dressent des inventaires des dégradations, pollutions, atouts, et proposent ensuite un Programme d'Actions correspondant.

Le contrat de rivière Dyle-Gette et affluents regroupe 23 Communes : Beauchevain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Hannut, Incourt, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Lincent, Mont-St-Guilbert, Orp-Jauche, Ottignies-LLN, Perwez, Ramilies, Rixensart, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre.

La Commune de Villers-la-Ville a adhéré au contrat rivière en 2012 et depuis lors, deux stations d'épuration ont vu le jour et permettent d'améliorer la qualité des cours d'eau, et de créer des bassins d'orages pour remédier aux inondations que connaît la Commune.

Guichet de l'énergie « Ottignies »

40 consultants répartis au sein de 16 guichets en Wallonie accueillent et conseillent les citoyens dans les domaines de l'énergie. Les citoyens peuvent bénéficier de conseils personnalisés et gratuits mais aussi être informés sur la réglementation en vigueur. Le guichet situé à Ottignies est un guichet fixe ouvert du mardi au vendredi entre 9h00 et 12h00 ou sur rendez-vous.

Une permanence est également assurée à Nivelles.

Sensibilisation

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées par Natagora (Brabant wallon) :

- ✓ « Insectes et compagnie », axée sur le monde des insectes, les arthropodes (araignées, cloportes, perce-oreilles), les mollusques et tous les organismes vivants dans le sol ;
- ✓ « Nuit de la chouette », axée sur l'accueil des chouettes dans les arbres et les bâtiments ;
- ✓ « Les oiseaux dans le bois de Villers-la-Ville », axée sur l'observation et l'écoute des oiseaux en début de printemps ;
- ✓ « Le jardin du bien-être à Villers-La-Ville » axée sur le bien-être ;
- ✓ « Festival de l'Oiseau à Villers-La-Ville » axée sur les oiseaux ;
- ✓ « Découverte de la réserve de Gentissart et de ses milieux », axée sur la découverte de la réserve, ses milieux, les espèces qui s'y cachent au travers de plusieurs animations ;
- ✓ « Nuit des chauves-souris », axée sur l'accueil des chiroptères dans les jardins et bâtiments.

3.5 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Sols favorables à l'agriculture sur une grande partie du territoire ✓ Paysage diversifié avec 2 territoires paysagers (<i>Vallonnements de la Dyle, de la Thyle et de leurs affluents et Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon</i>) ✓ Nombreuses espèces parmi lesquelles plusieurs EIC et espèces protégées → qualité de la biodiversité ✓ Importance des surfaces occupées par des sites Natura 2000 (Vallée de la Thyle) et richesse écologique des anciennes sablières ✓ Présence de la régionale Natagora et d'autres associations actives sur le territoire → Proximité des acteurs concernés avec le territoire ✓ Opérations et démarches en faveur de la nature (fauchage tardif, plan Maya, cimetière nature, etc.) → maintien de la biodiversité ✓ Part importante de surfaces boisées (12 %) ✓ Inclus dans le Contrat de Rivière Dyle - Gette ✓ Sols sableux favorables à l'extraction ✓ Pas de zones karstiques ✓ Présence de nombreuses sources sur le territoire ✓ Plans d'eau de nature anthropiques (anciennes sablières) ✓ De nombreux captages, dont 4 pour la distribution publique d'eau ✓ Grande part de zones non urbanisées ✓ Position biogéographique en limite de plusieurs aires phytogéographiques ✓ La variété des habitats présents sur le territoire est très importante	✓ Surface bâtie en zone inondable, notamment dans certains centres villageois ✓ Diminution de la surface boisée au cours du temps ✓ Diminution de la proportion de terres agricoles au profit du bâti ✓ Les N93 et N275 représentent une barrière écologique ✓ Grandes étendues de cultures ouvertes : frein à la biodiversité ✓ Faible proportion de haies bocagères ✓ Absence de PCDN

Opportunités	Menaces
✓ Développement de la sensibilisation des habitants et utilisateurs du territoire à l'environnement et la biodiversité ✓ Possibilité de développer un maillage écologique et de nombreux corridors écologiques à l'échelle du territoire communal ✓ Diversification agricole ✓ Production de produits bio et locaux ✓ Développement d'un tourisme autour des sites naturels (Vallée de la Thyle, réserve de Gentissart ...) ✓ Amélioration des qualités écologiques et paysagères de l'entité par la mise en œuvre de bandes enherbées et fleuries dans les espaces agricoles (mesures agroenvironnementales et climatiques)	✓ Risque d'inondations dans certaines zones bâties aux abords de la Thyle et du Gentissart. ✓ Impact des épisodes de sécheresse plus nombreux prévus dans le futur sur les nombreux captages ✓ Possibilité de non-renouvellement des actions entreprises à l'échelle locale concernant la valorisation de la biodiversité ✓ Raréfaction des subsides et moyens financiers permettant de mettre en œuvre des actions en faveur de la nature ✓ Poursuite de la détérioration du milieu naturel dans son ensemble, pouvant mener à la disparition complète de milieux entiers ou de populations d'espèces présentes sur le territoire communal ✓ Poursuite des pressions foncières sur le territoire communal

**Partie 4 : *BÂTI, PATRIMOINE, ESPACES
PUBLICS***

4.1 Données clés

Contextualisation

Nombre de villages : 5

Noyaux bâtis : 9 noyaux bâtis villageois

Typologie du bâti dans les villages

Villages stables : Mellery, Tilly

Villages en extension : Marbais, Sart-Dames-Avelines, Villers-la-Ville

Bâti traditionnel : Caractéristiques des régions agro-géographiques correspondantes

Bâti contemporain : Pavillonnaire en brique entouré de haies non indigènes ou d'une clôture

Patrimoine

Monuments classés : 3

Sites classés : 5

IPIC : 164 bâtiments

Ensembles architecturaux : néant

Patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie : ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville

Sites archéologiques : 0 site protégé au sens de la Wallonie

Espaces publics

Nombre de places : 5 places publiques

Qualité des espaces publics :

- Réaménagement récent : 12
- Réaménagement ancien : 7

Nombre de plaines de jeux : 4

Propriétés publiques (cf. carte 05)

CPAS : 17,32 % du territoire

Province du Brabant wallon : 24,07 %

RW : 13,88 %

Etat belge : 7,01 %

4.2 Généralités

Documents

Carte 4 : Structure du bâti et espaces publics structurants

Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager

On peut observer plusieurs noyaux bâtis principaux sur le territoire, concentrés principalement au Nord-Est de la N93. Le long de la Thyle, on retrouve les noyaux de Villers-la-Ville et de Sart-Dames-Avelines. Le noyau de Sart-Dames-Avelines s'étend au-delà de la N93 et s'est développé le long de cette voie, tout comme Marbais qui se structure aussi le long de La Pécherée. Le noyau de Tilly s'articule quant à lui autour de la gare. On note également de nombreuses extensions urbaines (Villers-la-Ville et Tilly) autour de la N275. Le noyau de Mellery est situé au Nord du territoire communal, proche des Communes de Chastre et de Court-Saint-Etienne.

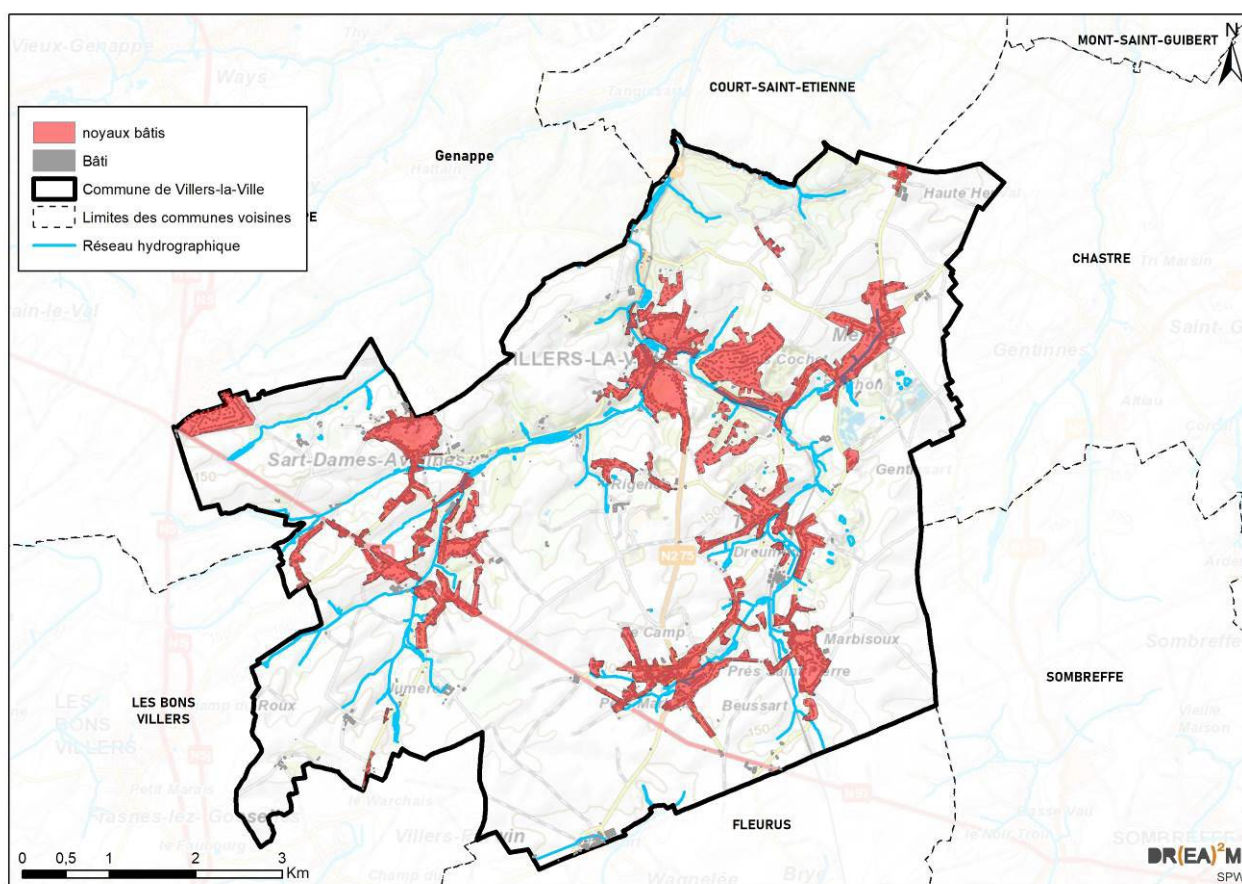


Figure 26 : Noyaux bâtis – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4, IGN – Carto : DR(EA)²M)

4.3 Typologie du bâti

L'architecture traditionnelle (bâti traditionnel)

La typologie des villages est fonction de leur appartenance à la région agro-géographique correspondante et aux caractéristiques d'habitat traditionnel qui y domine. La Commune de Villers-la-Ville se situe dans l'aire agro-géographique plateau limoneux brabançon.

Les villages se caractérisent par une forme ramassée où l'habitat s'implante de manière variée aux influences diverses. D'une manière générale, les zones d'habitats répondent à deux types d'implantations. La première se trouve en lien direct avec le réseau de rues, la deuxième s'inscrit à l'écart des noyaux villageois.

Les cœurs de villages sont aérés, dans lesquels des censes¹⁰ peuvent s'intégrer dans le tissu bâti. Ces dernières se dotent souvent d'amples caves et de spacieux greniers. Les petites et moyennes fermes ont quant à elles une volumétrie assez longue et basse. Les censes peuvent également s'isoler dans les paysages agricoles ouverts avoisinants.

Globalement, l'implantation du bâti se trouve en liaison directe avec le réseau des rues notamment en cœur de village (expliqué par la topographie relativement plate). Là où les pentes sont fortes, le réseau des chemins s'adapte et les bâtisses profitent du relief pour établir des caves sous le logis ; les terrassements nécessaires sont réduits à leur plus simple expression.

L'espace-rue est rythmé par des alignements et de la diversité des typologies bâties (volumes et types d'habitations diverses). De manière générale, les volumétries principales sont assez allongées avec une toiture assez généreuse où les pentes de toitures avoisinent les 50 degrés et sont recouvertes de tuiles profilées en « S » ou « pannes » qui copient la teinte de l'ardoise ou en ardoise. Les matériaux des murs sont essentiellement de la brique rouge et du calcaire gréseux du bruxellien (« pierre de Gobertange »).

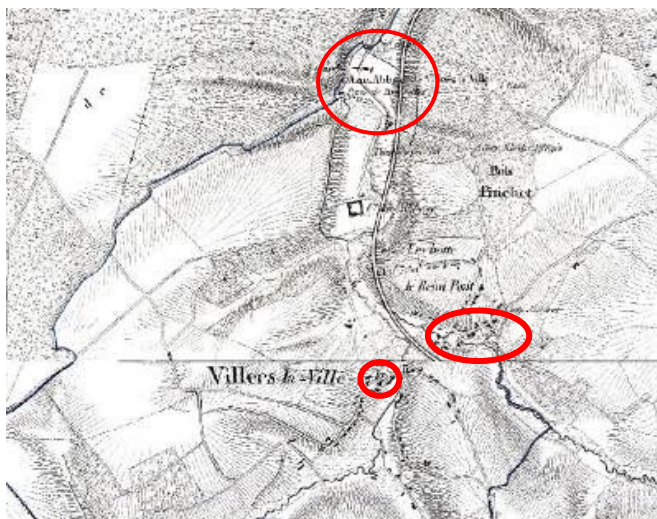
À l'extérieur, le bâti traditionnel (les fermes) s'implante plus librement, les constructions se dispersent dans la trame agricole et s'étendent le long des voies.

L'architecture récente et contemporaine (bâti contemporain)

Le développement de lotissements à la typologie pavillonnaire a comme un peu partout en Wallonie, formé une part importante des nouvelles constructions de logements depuis les années 1960. Ceci a généré des ensembles bâtis moins intégrés dans le tissu bâti traditionnel avec des volumétries et des gabarits qui ont tendance à trancher avec l'architecture traditionnelle. Au sein de ces lotissements, les formes et pentes de toitures, les couleurs des matériaux, les gabarits sont généralement assez hétérogènes. L'utilisation de la brique est toutefois encore largement répandue.

Depuis plusieurs années, plusieurs villages ont vu leur surface bâtie augmenter de façon importante soit par un étalement en cordon le long des voiries principales, soit par la création de nouveaux quartiers qui sont parfois très éloignés du centre originel du village.

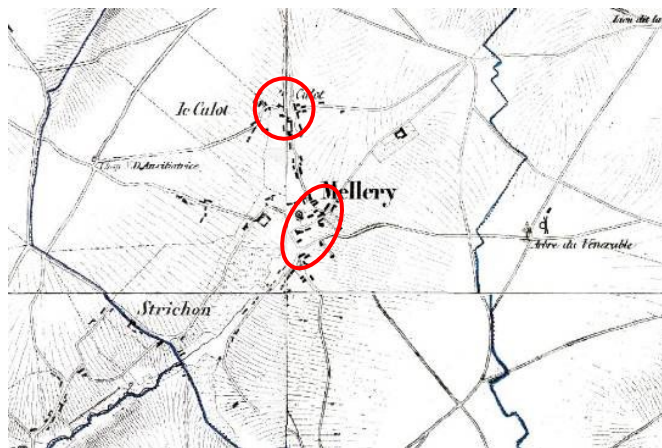
¹⁰ Cense : en Wallonie, grosse ferme aux bâtiments disposés en carré autour d'une cour intérieure fermée où l'on pénètre par un porche – Glossaire de la CPDT – Atlas des paysages en Wallonie

Typologie par village**Villers-la-Ville****Superficie (ancienne Commune) : 556 ha****Habitants (2019) : 1.893****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : Villers-la-Ville présentait deux noyaux villageois de petite taille, l'un composé de quelques bâtisses regroupées autour de l'église, l'autre au niveau du Rau de Gentissart, et composés tous deux d'un bâti semi-mitoyen. En dehors de ce noyau, le bâti était implanté parallèlement, le long des rues, et relativement dispersé. On peut distinguer l'abbaye de Villers-la-Ville, éloignée des zones d'habitat.

1971 : en un peu plus d'un siècle, Villers-la-Ville s'est très fortement densifiée. Des habitations mitoyennes et 4 façades se sont construites autour du centre et dans les rues avoisinantes, en s'intercalant dans le bâti ancien. L'enveloppe urbaine a augmenté de manière significative.

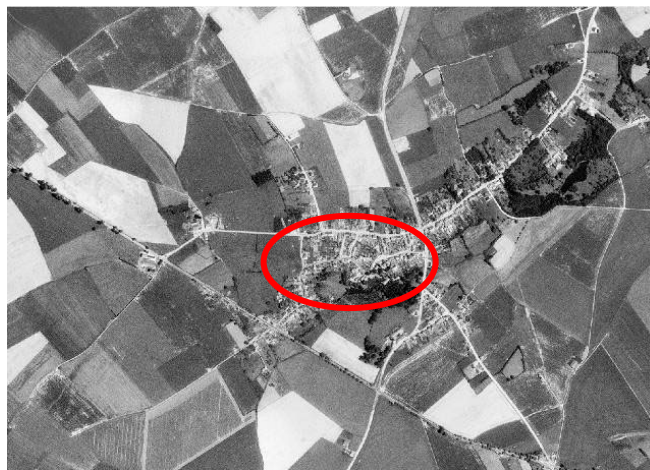
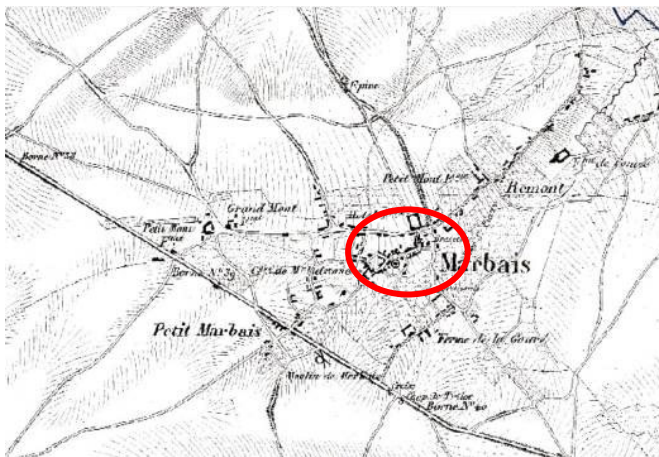
2018 : sur les 50 dernières années, l'urbanisation a continué de progresser à Villers-la-Ville avec la construction d'habitations 4 façades qui se développe loin du noyau historique. Un golf a également été construit au Sud de l'entité ; on distingue également le quartier du Bois Cochet.

Mellery**Superficie (ancienne Commune) : 385 ha****Habitants (2019) : 666****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : Mellery présentait deux noyaux villageois de petite taille, l'un composé de quelques bâtisses regroupées autour de l'église, l'autre formé un hameau « le culot » s'articulant autour de deux rues. Ils sont composés tous deux d'un bâti semi-mitoyen et isolé. On constate que Mellery se développait au Sud-Ouest, le long de la voie en direction de Villers-la-Ville.

1971 : en un peu plus d'un siècle, Mellery s'est très fortement densifiée. Les noyaux villageois se sont rejoints pour former une entité. La plupart du bâti construit se composait de villas 4 façades. On observe également l'exploitation de la sablière de Gentissart.

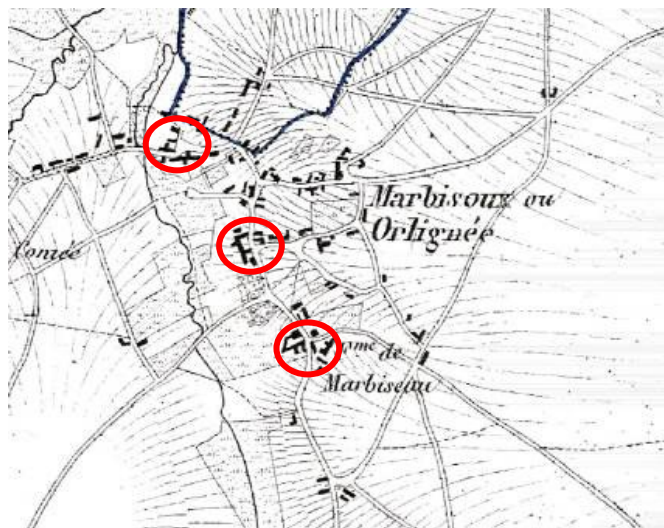
2018 : sur les 50 dernières années, l'urbanisation a continué de progresser à Mellery avec la construction d'habitations 4 façades qui se développe loin du noyau historique et le long des voies comme on peut l'observer avec les ensembles bâtis qui se sont développés à l'Ouest du centre villageois. On peut remarquer un phénomène de conurbation. L'entité de Mellery tend à rejoindre Villers-la-Ville. La sablière de Gentissart a également cessé son exploitation et on peut constater que celle-ci a été réhabilitée.

Marbais**Superficie (ancienne Commune) : 1.868 ha****Habitants (2019) : 2.263****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : Marbais possédait déjà une urbanisation plus importante que les autres villages. On y retrouve un centre assez dense avec des habitations mitoyennes concentrées autour de l'église. On distingue plusieurs fermes isolées et des habitations qui se développent le long de la chaussée et le long des voies existantes.

1971 : en un peu plus d'un siècle, la densification a été très marquée dans le village. Le centre s'est fortement densifié, avec des habitations mitoyennes et des villas 4 façades s'intercalant dans le tissu bâti ancien.

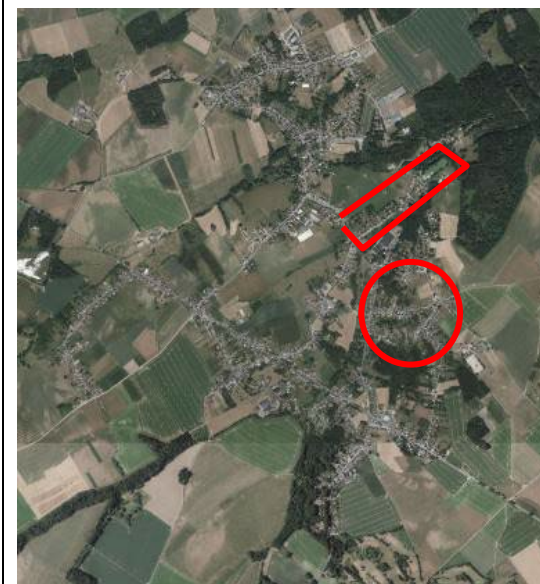
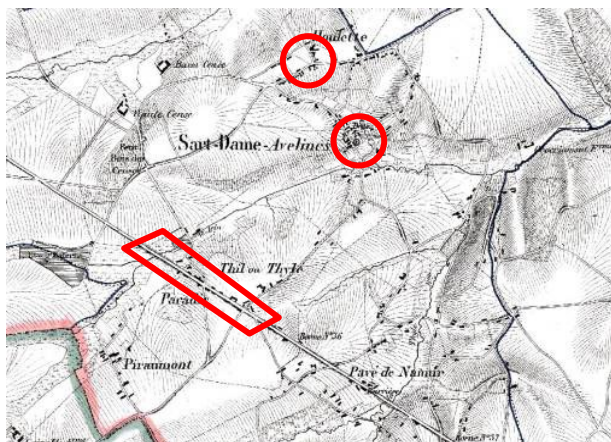
2018 : sur les 50 dernières années, la densification s'est poursuivie dans les parties du village qui étaient encore non urbanisées et s'étirant principalement le long des voies. De nouvelles voiries ont été créées pour accueillir un nouveau lotissement composé d'habitat semi-mitoyen.

Marbisoux (appartient à l'entité villageoise de Marbais)**Habitants (2019) : 927****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : il y a 150 ans, Marbisoux était composé de plusieurs noyaux bâtis structurés le long des voiries, composées d'habitations mitoyennes et de plusieurs fermes.

1971 : en un peu plus d'un siècle, le village s'est peu densifié principalement le long des voies et autour des noyaux historiques. On observe également la construction de la voie ferrée connectant Charleroi à Ottignies.

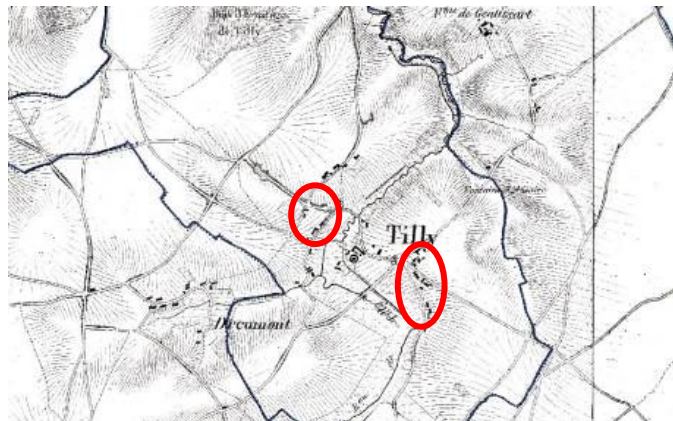
2018 : plusieurs zones d'habitats se sont développées le long des voies, composées de villas 4 façades.

Sart-Dames-Avelines**Superficie (ancienne Commune) : 1.180 ha****Habitants (2019) : 3.015****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : Sart-Dames-Avelines était déjà composée de plusieurs noyaux bâtis, le premier s'organisait autour de l'église, composé d'habitations mitoyennes. Le second s'articule quant à lui le long de l'actuelle N93. Au Sud de cette dernière, on peut également voir qu'un petit noyau bâti était déjà formé. Une partie des habitations se concentrait le long des rues par groupe de bâti ou de manière isolée dans la matrice agricole.

1971 : les noyaux bâtis anciens se sont densifiés et l'urbanisation le long des voies s'est également poursuivie par la construction de villas 4 façades.

2018 : le village a continué à se densifier, notamment le long de la N93 et le long des rues. Le Sud de l'entité s'est également développé.

Tilly**Superficie (ancienne Commune) : 663 ha****Habitants (2019) : 1.965****Évolutions : 1850, 1971, 2018**

1850 - Van Der Maelen : il y a 150 ans, le village de Tilly était peu développé, les habitations s'articulaient autour de rues composées de maisons isolées et mitoyennes. On peut également observer quelques noyaux bâtis se regroupant en hameaux.

1971 : en un peu plus d'un siècle, le centre du village s'est densifié et le village s'est étendu le long des voies ainsi qu'autour des hameaux pré-formés. On peut également observer la construction de l'usine 5N plus à proximité de la voie ferrée.

2018 : sur les 50 dernières années, les abords de la gare se sont densifiés. À l'ouest de l'entité, l'urbanisation le long des voiries s'est poursuivie sous la forme d'habitats pavillonnaires.

4.4 Patrimoine architectural, archéologique et monumental

Monuments et sites classés

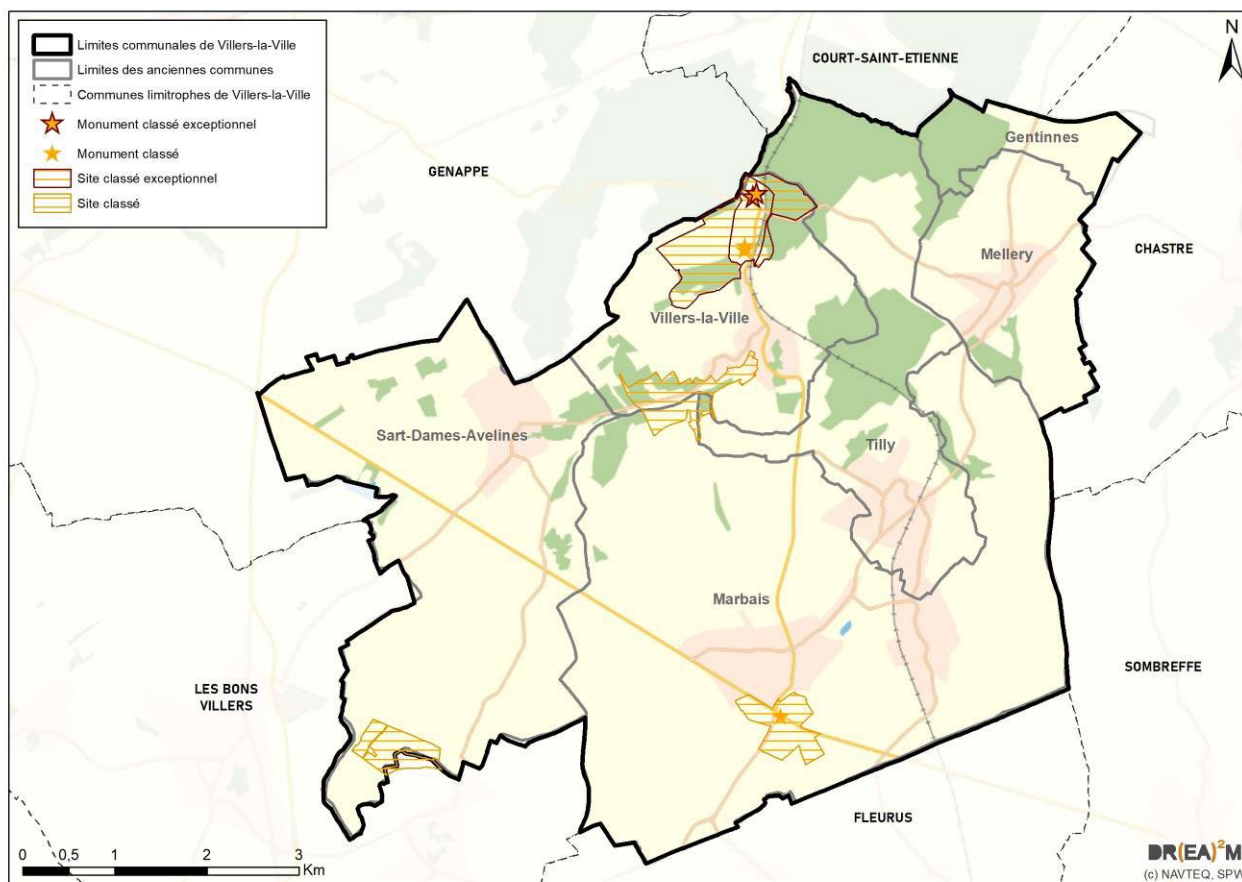


Figure 27 : Localisation des monuments et sites classés (Source: SPW-DGO4 – Carto: DR(EA)²M)

Monuments

L'entité de Villers-la-Ville compte 3 bâtiments ou biens classés au titre de monuments.

Ces monuments classés sont repris ci-dessous par ancienne Commune :

	Intitulé	Arrêté
Villers-la-Ville	Les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville	23/05/1972
Villers-la-Ville	Façades et toitures de la ferme de l'ancienne abbaye dite ferme de la Basse-Cour, avenue de Speeckaert, n°20	29/06/1990
Marbais	Chapelle Notre-Dame Auxiliatrice du Triolet	25/02/1983

Parmi ces monuments, les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville et les terrains environnants sont classés comme « monument classé exceptionnel ».

Périmètre de protection

Aucun périmètre de protection n'est présent au sein de la Commune de Villers-la-Ville.

Sites

L'entité de Villers-la-Ville compte cinq entités classées au titre de « Site » :

	Intitulé	Arrêté
Marbais	La chapelle Notre-Dame Auxiliatrice du Triolet et ses abords	25/02/1983
Sart-Dames-Avelines	Domaine de la Hutte (château et ferme)	18/10/1978
Villers-la-Ville, Marbais et Tilly	Vallée de la Thyle en amont et en aval du moulin d'Hollers	19/11/1990
Villers-la-Ville	Les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville et les terrains environnants	23/05/1972
Villers-la-Ville	Extension de classement du site formé par les ruines de l'Abbaye de Villers-la-Ville	16/09/1991

Dans ces sites, les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville et les terrains environnants ainsi que l'extension de classement du site sont classés comme « Site classé exceptionnel ».

Ensembles architecturaux

La Commune de Villers-la-Ville ne possède pas d'ensemble architectural classé sur son territoire.

Sites archéologiques¹¹

Il n'existe aucun site archéologique classé sur le territoire de Villers-la-Ville. Toutefois, pour cartographier le risque d'atteinte à un site archéologique et intégrer l'archéologie préventive au sein de l'aménagement du territoire, la Direction de l'archéologie du Service Public de Wallonie a élaboré une nouvelle cartographie : le zonage archéologique. Cette cartographie est accessible au grand public via l'application cartographique en ligne du SPW.

Le zonage archéologique a été intégré dans l'article 233 du Code wallon du Patrimoine en 2014, et le document cartographique et les modalités d'utilisation de ce zonage sont rentrés en application au 1^{er} juin 2019.

Les objectifs de ce zonage sont :

- mettre en place des actions de prévention ;
- gérer les sites et les biens archéologiques wallons ;
- planifier les opérations archéologiques avant la réalisation de chantiers de construction ;
- délimiter les zones pour lesquelles des demandes d'avis sont requises par les autorités compétentes en matière de délivrance de permis et de certificats d'urbanisme.

¹¹ Source : Asbl Archéophil, via le 1^{er} PCDR (2002)

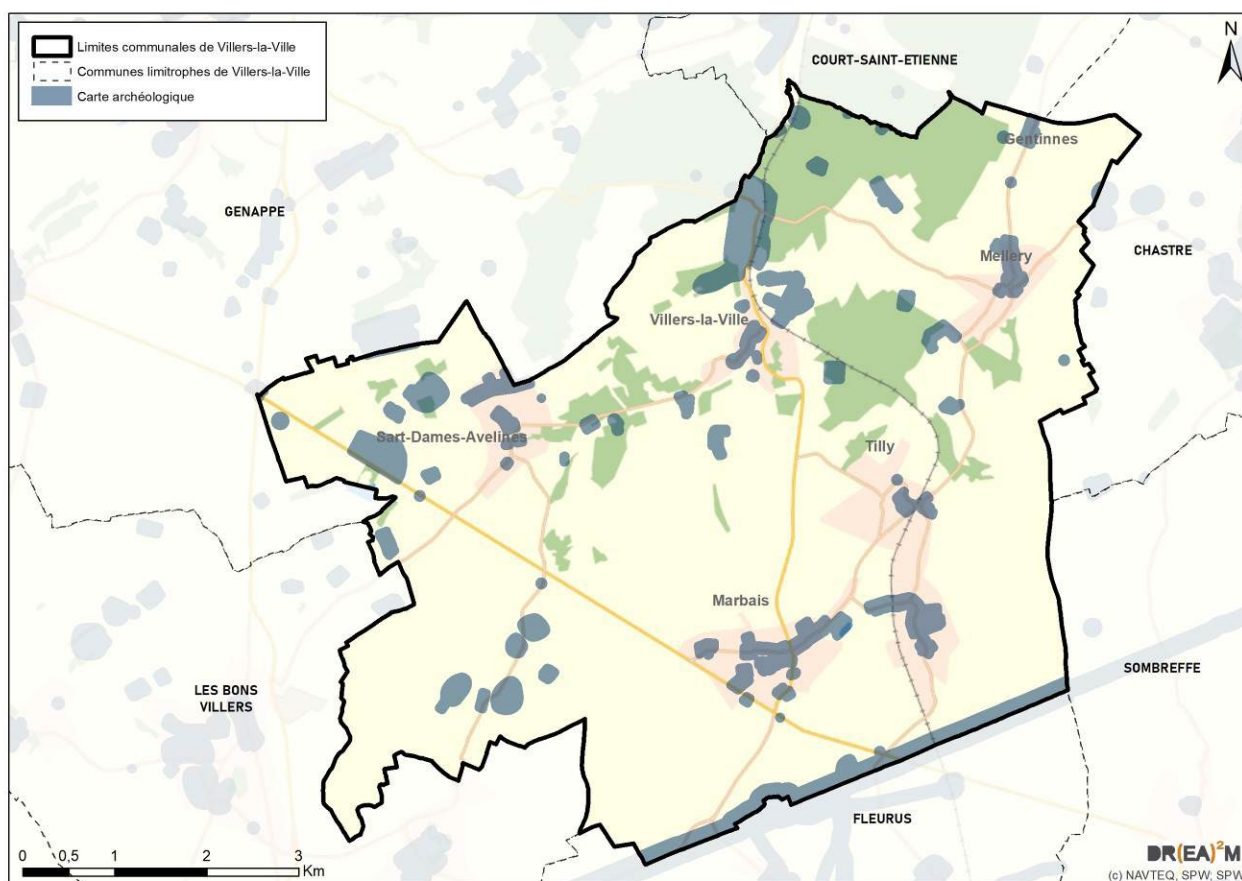


Figure 28 : Carte archéologique (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Cette cartographie montre qu'une partie du territoire de Villers-la-Ville se retrouve dans le zonage archéologique de la Wallonie. Il s'agit principalement des centres des villages de la Commune, de l'ancienne chaussée romaine et de l'Abbaye de Villers-la-Ville.

Patrimoine monumental

La Wallonie a été entièrement couverte par cet inventaire entre 1973 et 1997. Une actualisation est en cours depuis 1998 mais seulement 81 Communes ont été actualisées et 10 sont en cours d'actualisation. L'actualisation de la Commune de Villers-la-Ville s'est terminée en 2020.

Actuellement, cet inventaire est appelé « Inventaire du patrimoine immobilier culturel » ou IPIC. Au sein de cet inventaire, la Commune de Villers-la-Ville compte 164 bâtiments (ou ensembles de bâtiments) repris à l'inventaire du patrimoine monumental. La carte ci-après reprend la localisation des bâtiments repris à l'IPIC :

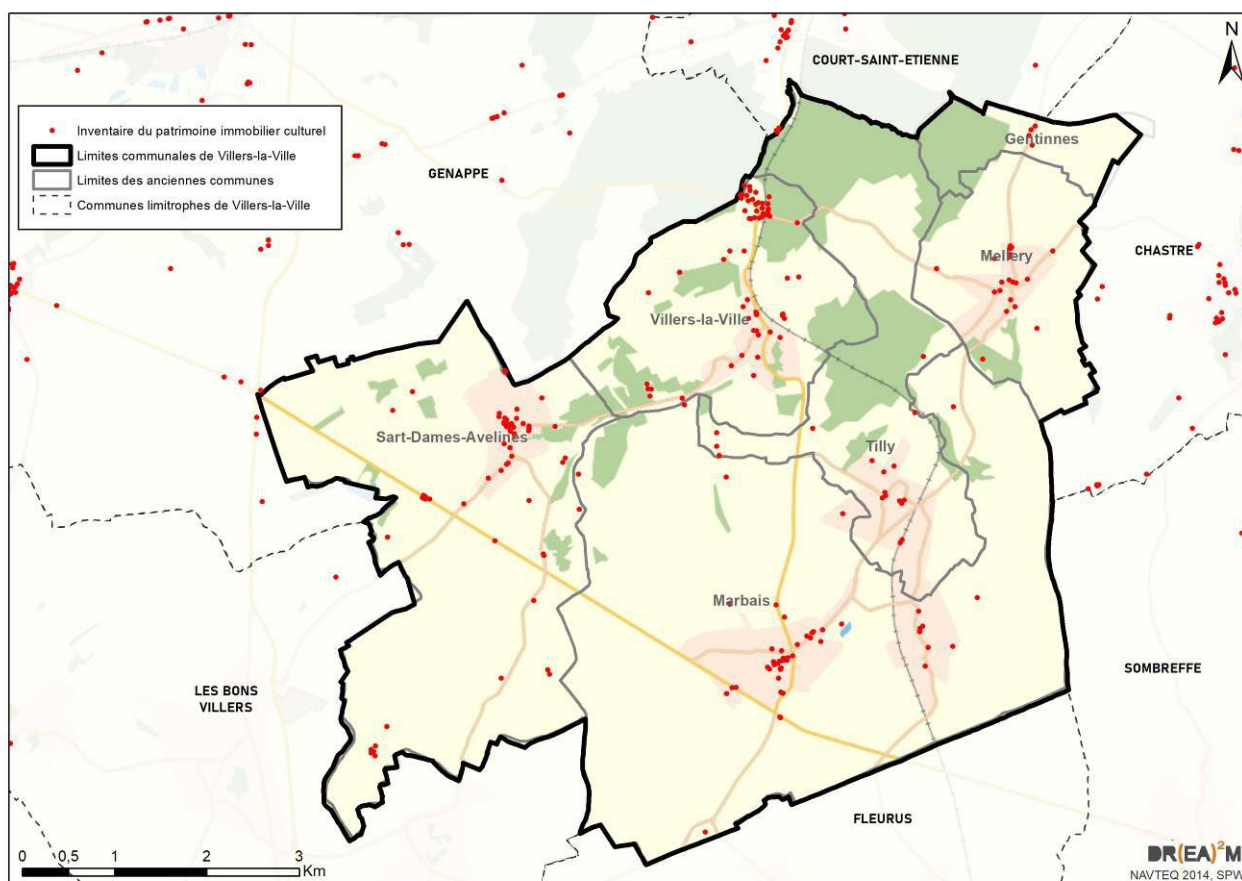


Figure 29 : Localisation du patrimoine repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel

Parmi ces éléments référencés à l'IPIC, de nombreuses fermes remarquables sont présentes sur le territoire.

On peut citer notamment :

- la Haute Cense et la Basse Cense à Sart-Dames-Avelines ;
- la ferme du Bois de Bordeaux à Sart-Dames-Avelines ;
- la ferme du Colombier, Cense de Villers à Mellery.

4.5 Espaces publics

Documents

Carte 4 : Structure du bâti et espaces publics structurants

L'espace public de Villers-la-Ville est constitué principalement de voiries, de places publiques et de plaines de sport. Ce sont les villages de Marbais et de Villers-la-Ville qui en comptent le plus.

Au niveau du réseau de voiries, les assiettes de rues et routes se rétrécissent ou s'élargissent de façon à y accueillir différentes fonctions (circulation de voitures, stationnements, trottoirs ou le passage de véhicules agricoles).

En règle générale, tous les villages disposent d'au moins un espace public sous forme de plaine de sport ou de jeux ainsi que d'une place souvent utilisée comme parking à proximité de l'église.

Les espaces publics principaux du territoire communal ont été recensés et leur qualité jugée en fonction des réaménagements réalisés (soit récents, anciens ou inexistants). L'analyse de ces espaces prend également en compte le type de revêtement, la sécurisation du lieu et les équipements présents. Cette analyse a été faite sur base de visites de terrain réalisées par le bureau DR(EA)²M durant le courant du mois de juillet 2020.

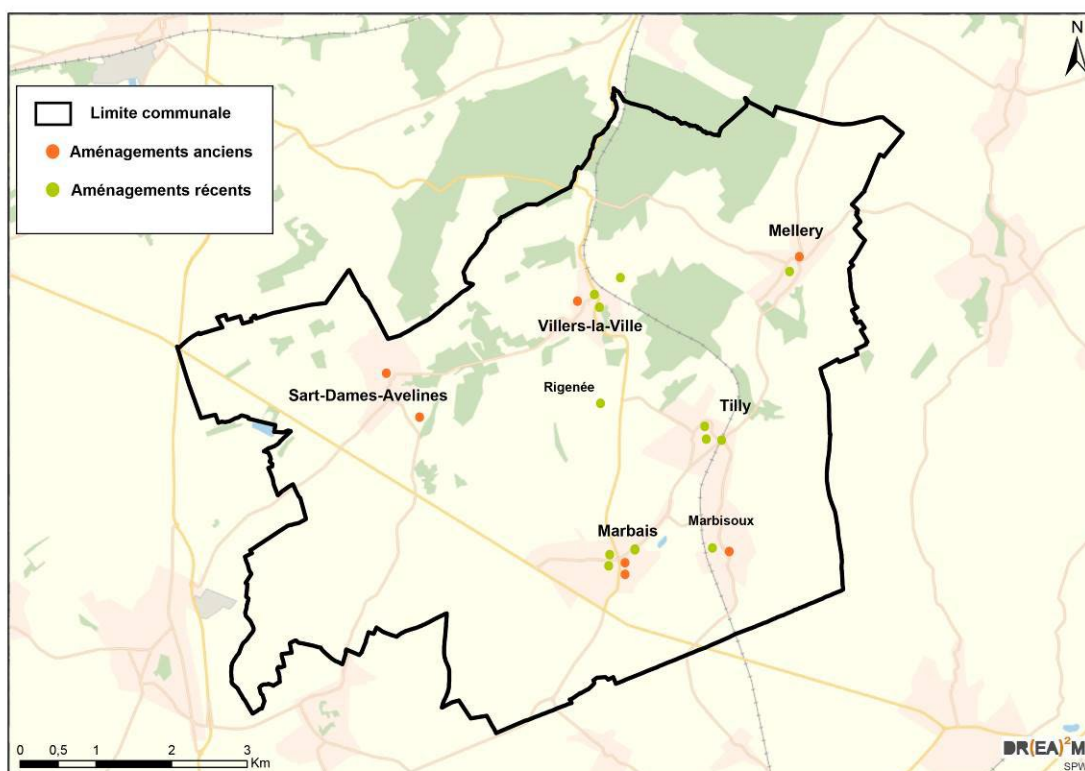


Figure 30 : Qualité des espaces publics (Cartographie : DR(EA)²M)

La majorité des espaces publics visités possède un parking et est donc accessible en voiture. Au sein d'un même village, ses lieux sont souvent reliés entre eux par des sentiers piétons. En plus de ces espaces structurants, de nombreux bancs sont dispersés sur l'ensemble du territoire de la Commune de Villers-la-Ville.

Marbais					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
Plaine de sports communale de Marbais (accessible par la rue de la Jouerie)	macadam, klinkers et gazon	Terrain de sport grillagé et parking en retrait de la voirie	Parking à vélos, 10 places de stationnement, panneau d'affichage, poubelles, banc, terrain de sport : basket, foot et skateboard, éclairage public	Aménagements anciens et vieillissants	500 m de l'école et du centre de Marbais (5 min à pied)





Marbais					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
Parc Près Saint-Pierre	gazon et macadam	Zone entièrement piétonne en retrait des routes	Terrain de foot, terrain de pétanque, poubelles, bancs, table pique-nique, hôtel à insectes, arbres fruitiers, parterres fleuris, chemins de promenades	Aménagements récents	500 m de l'école et du centre de Marbais (5 min à pied)



Marbais					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue du Berceau (devant l'école)	macadam, copeaux	Rôle de parking, le long de la voirie et plaine de jeux grillagée	Parking, arbres et arbustes, panneau d'affichage, poubelles, tables et bancs, plaine de jeux	Aménagements récents	Proximité directe de l'école et du centre de Marbais



Marbais					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue de la Place (place de l'église)	pavés	Rôle de parking	Poubelle, parking, parterre fleuri et plantations, arbres, éclairage public	Aménagements récents	Dans le centre village de Marbais, à 350 m de l'école communale (4 min à pied)



Marbais					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue Minique	gazon, klinkers, dalles	En bord de route	Poubelles, parking, bancs, panneau d'affichage, bac « incroyables comestibles », plantation de fruitiers	Aménagements anciens	En périphérie, située à 700 m du centre (10 min à pied)



Marbisoux					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue des Chats (près de l'église)	macadam	Parking en bord de voirie	Parking, bulles à verres	Aménagements anciens	Située à proximité directe du centre de Marbisoux



Marbisoux					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
plaine de sports communale de Marbisoux (Rue Ruffin)	macadam, pelouse synthétique	Barrières et clôture pour séparer la plaine du parking	Parking, poubelles, bancs, plaine de jeux, maison de jeunes, terrains de sport : foot, basket, pétanque, panneau d'affichage, éclairage public, traversée par un sentier modes doux	Aménagements récents	À la jonction entre l'entité de Marbais et Marbisoux et à côté de la maison de Jeunes de Marbisoux. Située à 600 m du centre de Marbisoux (7 min) et 1.3 km du centre de Marbais (15 min à pied)



Tilly					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
place Communale	pavés, gazon, klinkers	Le long de la voirie, poteaux pour empêcher le stationnement à certains endroits	Banc, parterres fleuris, parking, monument aux morts	Aménagements récent	Située à 350m de la gare de Tilly (4 min à pied) et 500 m de l'école communale de Tilly (6 min à pied)



Tilly					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue t'Serclaes (devant l'église)	gravier, gazon, klinkers	En bord de route, mais rue peu fréquentée	Banc, poubelle, parterres fleuris, éclairage public, parking, statue	Aménagements récents	Située à 300 m de la gare de Tilly (4 min à pied) et à 450 m du centre de l'école communale de Tilly (5 min à pied)





Tilly					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
Terrain multisport de Tilly, rue t'Serclaes	gravier, gazon	Barrières au niveau du terrain, une haie le sépare de la route	Panneau d'affichage, terrain multisport, parterres fleuris, haies, parking, éclairage public, poubelles	Aménagements récents	Situé à 300 m de la gare de Tilly (4 min à pied) et à 450 m du centre de l'école communale de Tilly (5 min à pied)





Rigenée					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
croisement de la rue du Châtelet et des Liégeois	gazon, sentier en gravier	Haies qui délimitent le parc	Bancs, tables, boîte à livres, panneau d'affichage, parterres fleuris, arbres fruitiers	Aménagements récents	Excentré par rapport au centre de Rigenée 700 m du centre (8 min à pied)



Villers-la-Ville					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
place du Ramipont (rue de Mellery)	klinkers	Utilisé comme parking	Parking, éclairage public, banc, poubelle, arbres	Aménagements récents	À proximité directe de la gare de Villers-la-Ville et à 300 m du centre (4 min à pied) et proximité avec le sentier en direction de l'Abbaye de Villers-la-Ville.



Villers-la-Ville					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue Jules Tarlier (église)	gravier, pavés	Utilisé comme parking, haies devant l'église	Banc, poubelles, parking, haies, parterres	Aménagements récents devant l'église et anciens à l'arrière	À proximité directe du centre de Villers-la-Ville et à 220 m de l'école communale (3 min à pied)



Villers-la-Ville					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
plaine de sport communale de Villers-la-Ville	macadam, gazon, faux gazon	Grillages et barrières autour des terrains, zone entièrement piétonne	Terrains de foot, aire de skating, terrain de basket, poubelles, éclairage public, départ d'un sentier piéton (+ accès direct depuis l'école)	Aménagements anciens	Située à 650 de l'école communale (9 min à pied)



Villers-la-Ville					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue de Marbais	klinkers, gazon	Haies et murets	Parking, borne de recharge pour véhicule électrique, poubelles, bancs, tables, abri à vélos couvert et sécurisé, parterres fleuris, éclairage public, sentier piéton, proximité des berges de la Thyle	Aménagements récents	Située à 450 m de l'école communale et du centre de Villers-la-Ville (5 min à pied) et connectée par un sentier longeant la Thyle



Mellery					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue Adjudant Kumps (devant l'église)	gravier, gazon	Principalement utilisé comme parking	Parking, salle polyvalente, poubelle, panneau d'affichage, banc, bacs fleuris	Aménagements anciens	Située dans le centre de Mellery



Mellery					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
plaine de sports communale de Mellery	macadam, gazon, gravier	En retrait de la route, espace clôturé	Tables et bancs, poubelles, parc avec sentier de promenade, plaine de jeux, terrain de basket et foot, éclairage public	Aménagements récents	Située à 350 m du centre de Mellery (4 min à pied)



Sart-Dames-Avelines					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
plaine de sports communale de Sart-Dames-Avelines, rue du Marais	macadam	Grillages autour des terrains de sport, poteaux interdisant l'accès aux voitures	Parking, poubelles, tables et bancs, panneau d'affichage, terrain de sport : basket, foot, skateboard, plaine de jeux	Aménagements anciens (sauf la plaine de jeux qui est récente)	Située à 800 m (10 min à pied) du centre villageois (église) et à 200 m de l'école libre St- Nicolas (3 min à pied)



Sart-Dames-Avelines					
Dénomination / Localisation	Type de revêtement	Sécurisation	Équipement	Qualité de l'espace public	Accessibilité
rue de Villers (devant l'église)	macadam, pavés, klinkers	Parking limité par des arbres et des bordures pavées	Parking, bancs, poubelles, panneau d'affichage, éclairage public, sacs pour déjections canines	Aménagements anciens	Située dans le centre de Sart-Dames Avelines



4.6 Propriétés publiques

Hors voiries et parcelles non cadastrées, la superficie de l'ensemble des parcelles cadastrées de Villers-la-Ville s'élève à 4.606,47 ha (SPF Finances, 2019).

Cinq types de propriétaires publics différents ont été identifiés. À eux tous, ils représentent 112,34 ha (soit 2,43 % de l'ensemble des surfaces cadastrées). Ces propriétaires sont classés selon un ordre décroissant de superficies dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Superficie
Commune de Villers-la-Ville	423.679 m ²
Province du Brabant wallon	270.431 m ²
CPAS de Villers-la-Ville	194.575 m ²
Wallonie	155.971 m ²
Etat belge	78.765 m ²

Tableau 2. Superficies concernées par des propriétés publiques
(Source : Administration communale, cadastre 2019)

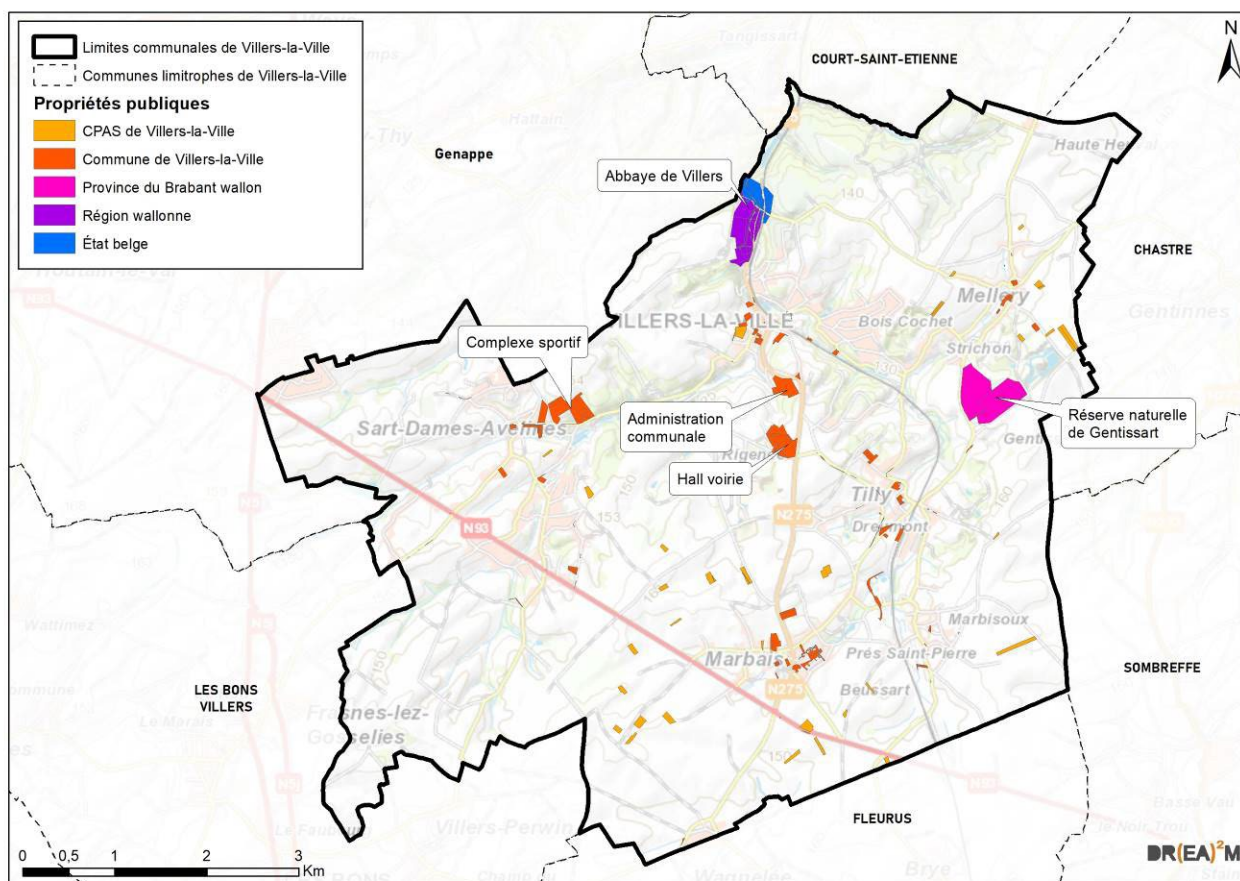


Figure 31. Propriétés publiques à Villers-la-Ville – Matrice cadastrale de 2019
(Source : SPW, Administration communale – Carto : DR(EA)²M)

4.7 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Sur le plan énergétique, tous les nouveaux logements sont supposés peu énergivores et répondant aux standards environnementaux ✓ 164 bâtiments à l'Inventaire du patrimoine immobilier culturel ✓ Patrimoine classé : 3 bâtiments classés dont l'Abbaye de Villers-la-Ville reconnu à l'UNESCO. ✓ Présence du GAL 4 Bras qui permet la promotion touristique du territoire ✓ De nombreux espaces publics, dont certains récemment réaménagés ✓ Plaines de jeux	✓ Absence de réaménagement de certains espaces publics ✓ De nombreux espaces publics accessibles aux voitures, servant plutôt de parking ✓ Tendance à la dénaturation du tissu bâti traditionnel avec la construction de lotissement (Bois Cochet) ✓ Bâti ancien peu adapté et plus difficilement adaptable à la structure sociétale actuelle et potentiellement très énergivore ✓ Début de phénomène de conurbation entre Marbais et Tilly
Opportunités	Menaces
✓ Absence de contraintes liées aux sites archéologiques qui sont absents du territoire ✓ Aménagement des espaces publics récents qui ne seront pas à réaménager	✓ Progression du bâti contemporain → Risque de dénaturation des noyaux villageois et des qualités paysagères de la Commune ✓ Villages en forte extension et renforcement du phénomène de dispersion de l'habitat → Risque de dénaturation des noyaux villageois (Marbais, Tilly) et étalement le long des axes de circulation principaux ✓ Risque de développement du phénomène de conurbation entre les différentes entités villageoises ✓ Absence de valorisation du patrimoine bâti et vernaculaire inventorié à l'IPIC et dégradation de ce dernier

**Partie 5 : *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ET
URBANISME)***

5.1 Données clés

Documents de planification

Schéma de Développement du Territoire (SDT)¹² : Villers-la-Ville est considérée comme un point d'appui touristique bordé d'une voie ferrée à trafic voyageurs et marchandises intense et d'un axe majeur de transport (1999).

Plan de secteur : Nivelles (A.R. du 1^{er} décembre 1981), Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. du 28/03/1979)

- Zones non urbanisables : 83 % du territoire
 - o dont 83 % en zone agricole et 11,6 % en zone forestière
- Zones urbanisables : 16,4 % du territoire
 - o dont 62,6 % en zone d'habitat à caractère rural, 16,9 % en zone d'habitat et 16,9 % en dépendance d'extraction
- ZACC : 7 ZACC (47,5 ha)

Schéma de développement communal (SDC)¹³ : absence

Guides d'urbanisme

Guides régionaux d'urbanisme¹⁴ :

- RGBSR : absence
- RGZPU : absence
- Constructions dans zone aéroportuaire : absence

Guide communal d'urbanisme¹⁵ : absence

Permis d'urbanisation

Nombre de permis d'urbanisation : 250 périmètres de permis d'urbanisation (240 ha)

Documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme opérationnel

Schémas d'orientation locaux¹⁶ : absence

Rénovation urbaine : absence

Revitalisation urbaine : absence

ZIP (zones d'initiatives privilégiées) : absence

SAR (sites à réaménager) : 1

Périmètre de remembrement urbain : absence

Périmètre de remembrement agricole : remembrements terminés

Organes consultatifs

CCATM : oui

CLDR : non

¹² SDT (ancien SDER, Schéma de Développement de l'Espace Régional)

¹³ SDC (ancien SSC, Schéma de Structure Communal)

¹⁴ GRU : ancien RGBSR (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural) ancien ZPU (Zone Protégée en matière d'Urbanisme), règlement relatif à l'accessibilité des PMR, règlement d'urbanisme sur la qualité acoustique relatif à l'aéroport de Charleroi

¹⁵ GCU (ancien RCU, Règlement Communal d'Urbanisme)

¹⁶ SOL (anciens PCA et RUE, Plan Communal d'Aménagement et Rapport Urbanistique et Environnemental)

Documents

Carte 3 : Voies de communication

Carte 4 : Structure du bâti et espaces publics structurants

Carte 5 : Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire

Carte 6 : Patrimoine bâti, naturel et paysager

5.2 Documents de planification

Schéma de Développement du Territoire

Le Schéma de Développement du Territoire (S.D.T.) est le successeur du Schéma de Développement de l'Espace Régional (S.D.E.R.), lequel s'inspire du projet de Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (S.D.E.C.) adopté le 27 mai 1999 par les Ministres responsables de l'Aménagement du territoire des Etats-membres de l'Union européenne.

Le SDT « définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire¹⁷ ». Il a succédé au SDER lors de l'introduction du CoDT le 01/06/17.

Le premier Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) a été approuvé en 1999.

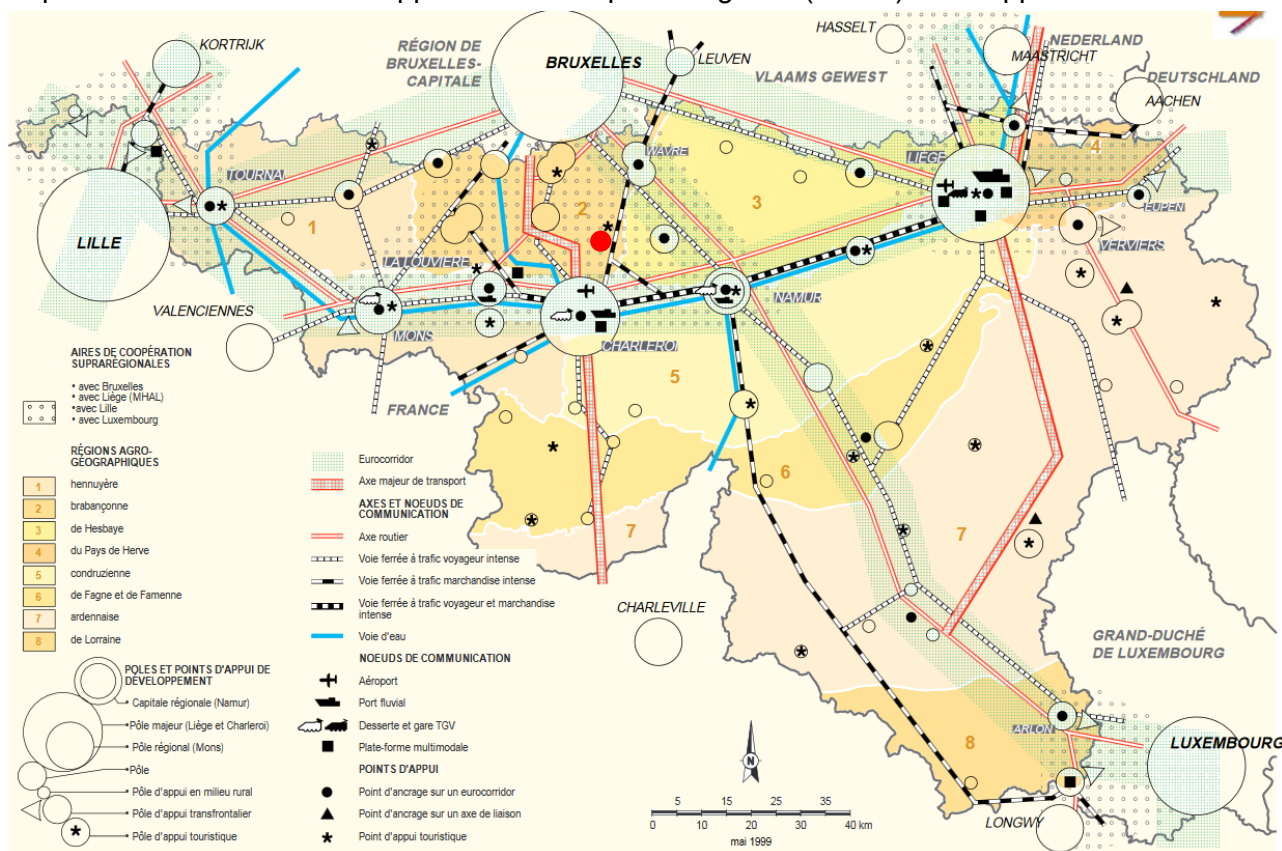


Figure 32 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – SDER de 1999 (Source : SPW)

¹⁷ CoDT, art. D.II.2

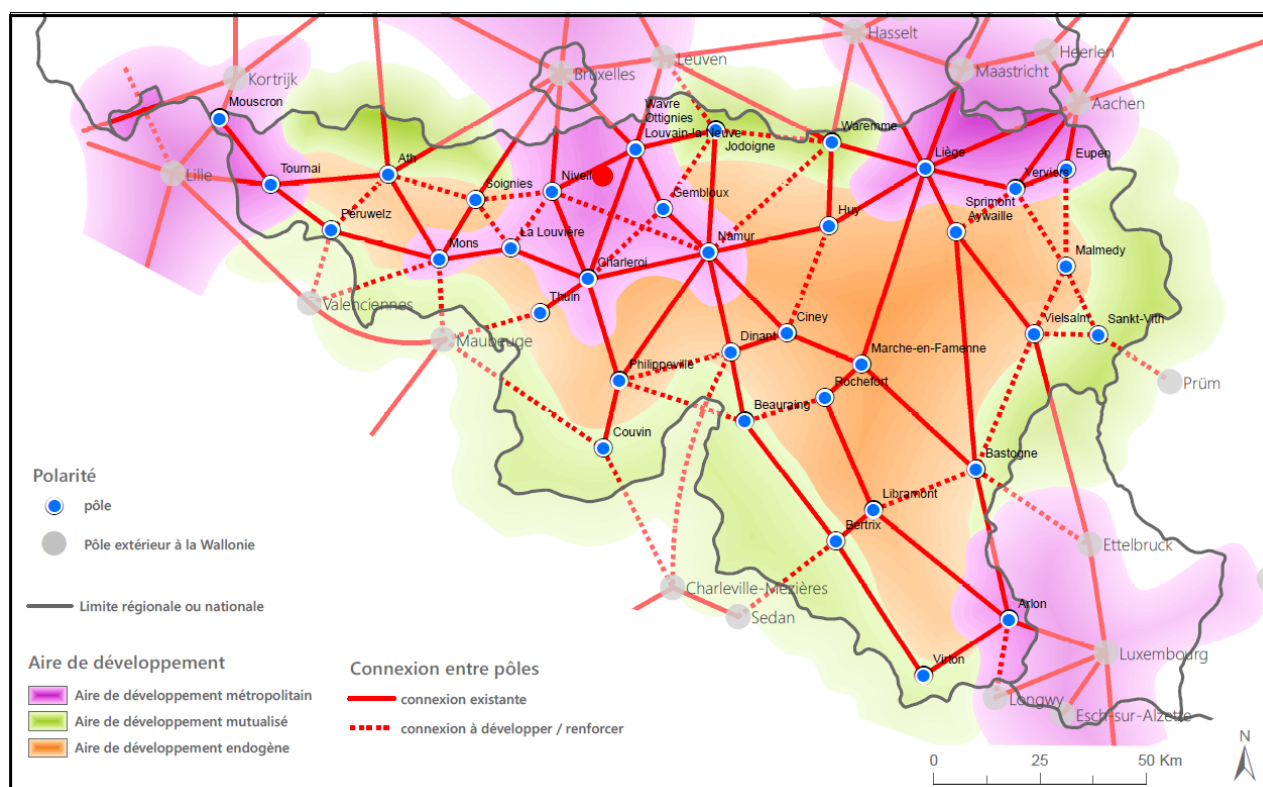
Sur base de l'analyse de la situation actuelle et des tendances pour l'avenir, le SDER a déterminé huit grands objectifs, parmi lesquels la structuration de l'espace wallon, la mise en place de collaborations transversales ou la contribution à la création d'emplois et de richesses.

Pour réaliser ces objectifs généraux, il est nécessaire que l'espace wallon soit structuré de manière équilibrée. C'est pourquoi le SDER propose également un projet de structure spatiale pour la Wallonie. Il identifie une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarisent les activités notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire) et consacre certains axes de transport supra-communaux : les eurocorridors. Il identifie également des points d'ancrage sur les eurocorridors et les axes de liaison, des parcs touristiques et des aires de coopération transrégionale pourvues de schémas de développement.

Villers-la-Ville est considérée comme un point d'appui touristique bordé d'une voie ferrée à trafic voyageurs et marchandises intense et d'un axe majeur de transport. Le territoire communal est en outre entouré de plusieurs autres pôles (Nivelles, Gembloux) et d'un pôle majeur (Charleroi).

Le Schéma de Développement du Territoire de 2019 a permis de mettre en avant quatre buts régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire :

- la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- la gestion qualitative du cadre de vie ;
- la maîtrise de la mobilité.



Dans ce document, la Commune de Villers-la-Ville n'est pas identifiée comme un pôle mais fait partie de l'aire de développement métropolitain de Bruxelles, de Namur et de Charleroi. Par ailleurs, elle se trouve à proximité de connexions à développer (N93).

Plan de Secteur

Villers-la-Ville, Sart-Dames-Avelines, Tilly, Marbais et Marbisoux sont repris dans le plan de secteur de Nivelles ; le village de Mellery se trouve dans le plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez.

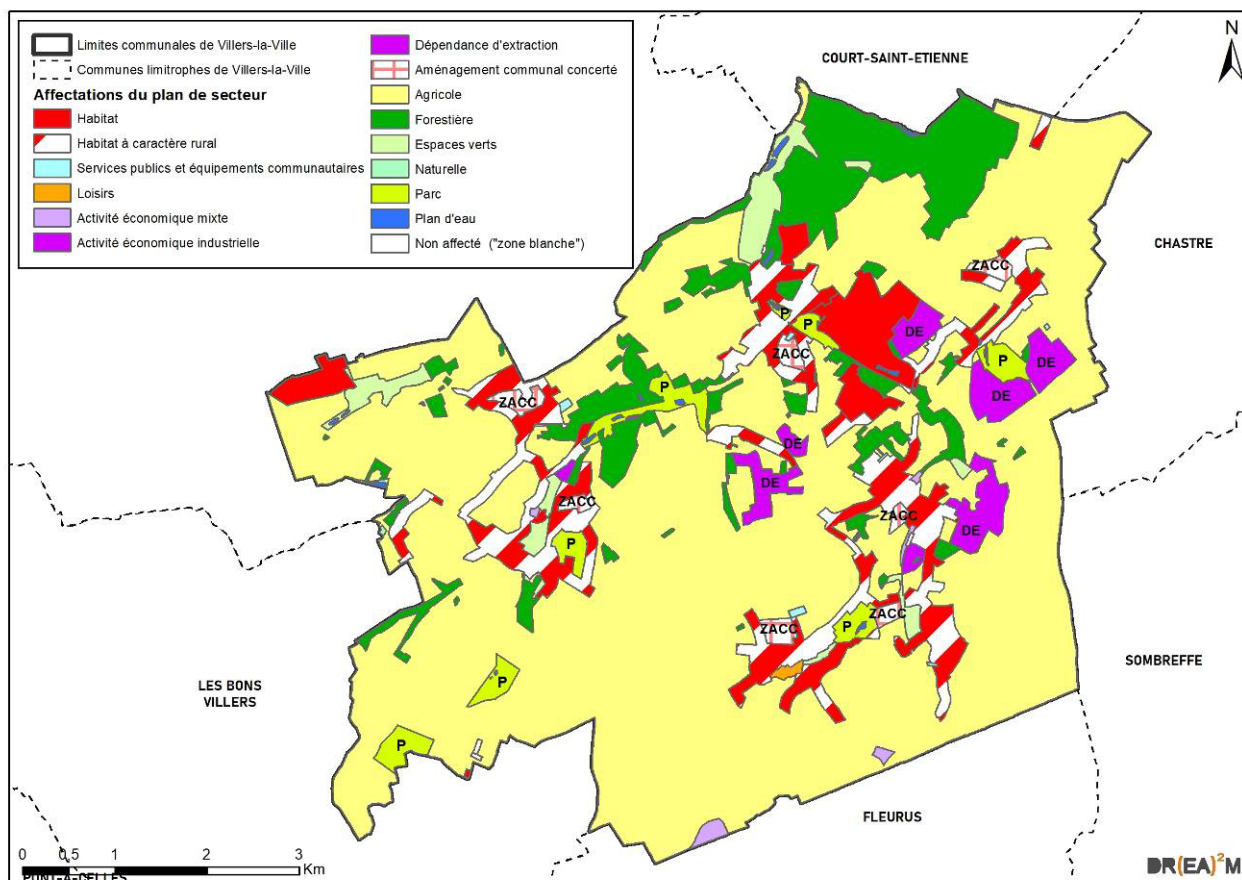


Figure 33 : Affectations du plan de secteur – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA)²M)

Les zones non urbanisables

La surface de la Commune inscrite en zone non urbanisable représente 83 % du territoire (environ 3.966 ha). Ces calculs sont basés sur la surface cartographique mentionnée par les logiciels SIG, qui diffère légèrement de la valeur réelle. Au sein de ces zones, on observe la répartition suivante :

Zonage	Superficie	% territoire	% des zones non urbanisables
Zone agricole	3.292,2 ha	68,54 %	83,02 %
Zone forestière	461,3 ha	9,61 %	11,63 %
Zone de parc	107,3 ha	2,23 %	2,71 %
Zone d'espaces verts	93,0 ha	1,94 %	2,35 %
Zone de plan d'eau	10,4 ha	0,22 %	0,26 %
Zone naturelle	1,4 ha	0,03 %	0,04 %

Le plan de secteur consacre plus de la moitié du territoire à la zone agricole. Celle-ci couvre près de 70 % de la surface de la Commune et s'étend sur une majorité du territoire.

La zone forestière représente 11,6 % des zones non urbanisables, soit 9,6 % du territoire entier. On en retrouve une grande partie en périphérie de la Commune, à la frontière avec la Commune voisine de Court-Saint-Etienne mais également entre le village de Sart-Dames-Avelines et Villers-la-Ville. Le reste se trouve dispersé sur le territoire, principalement à proximité des cours d'eau traversant la Commune.

Avec seulement 2,23% du territoire en zone de parc (2,71% des zones non urbanisables), les parcs sont peu représentés. Huit sites sont retrouvés, principalement le long du réseau hydrographique et leur surface varie de 2 à 27 hectares. L'un d'entre eux est situé en limite Ouest du territoire et réparti sur la Commune de Villers-la-Ville et de Les Bons Villers.

Sur les 10 zones d'espaces verts de la Commune, trois d'entre elles dépassent 10 ha et une en dépasse cinq. Elles se répartissent pour la majeure partie le long des cours d'eau, et principalement celui de la Thyle et le ruisseau de Gentissart.

Enfin, les zones de plan d'eau et les zones naturelles sont confinées à de très petites zones dispersées sur le territoire.

Les zones urbanisables

Les zones urbanisables couvrent 16,41 % du territoire de Villers-la-Ville. Elles se répartissent de la manière suivante :

Zonage	Superficie	% territoire	% des zones urbanisables
<i>Zone d'habitat à caractère rural</i>	493,5 ha	10,27 %	62,62 %
<i>Zone d'habitat</i>	133,2 ha	2,77 %	16,90 %
<i>Dépendance d'extraction</i>	133,2 ha	2,77 %	16,90 %
<i>Zone d'activité économique mixte</i>	12,1 ha	0,25 %	1,53 %
<i>Zone d'activité économique industrielle</i>	7,9 ha	0,17 %	1,01 %
<i>Zone de services publics et d'équipements communautaires</i>	4,4 ha	0,09 %	0,56 %
<i>Zone de loisirs</i>	3,8 ha	0,08 %	0,48 %

Les zones d'habitat à caractère rural représentent près de 63 % des zones urbanisables mais uniquement 10,3 % du territoire. Il s'agit de l'affectation la plus représentée parmi les zones urbanisables. On la retrouve dans la grande partie des noyaux villageois, ainsi que le long de certains axes inter-villageois.

La zone d'habitat représente quant à elle 16,9 % des zones urbanisables. On la retrouve aux endroits suivants :

- ✓ le domaine du Bois Cochet ;
- ✓ le Sud-Est de Villers-la-Ville, comprenant l'Avenue des Sapins, et le Nord de l'Avenue des Hêtres et des Peupliers ;
- ✓ un lotissement à l'Ouest du village de Sart-Dames-Avelines, en limite de territoire communal ;

Les surfaces consacrées aux dépendances d'extraction sont aussi importantes que celles des zones d'habitat. Sur les six sites retrouvés sur le territoire, quatre sont localisés dans la partie Est et deux au centre. L'ensemble des dépendances d'extraction à l'Est contient des surfaces identifiées comme site de grand intérêt biologique (SGIB).

Les Zones d'Activités Economiques Mixtes¹⁸ et Zones d'activités Economiques Industrielles¹⁹ de l'entité représentent 2,54 % des zones urbanisables (0,42 % du territoire) à elles deux. Elles sont respectivement au nombre de 5 et de 2. On les retrouve dans les villages de Tilly et Sart-Dames-Avelines ainsi qu'au Sud du territoire communal, en limite avec la Commune de Fleurus.

Les zones de services publics et équipements communautaires sont au nombre de 7. Elles sont réparties dans l'ensemble des villages et concernent toutes des cimetières, à l'exception de Sart-Dames-Avelines qui accueille un complexe sportif. Elles ont pour la plupart une surface inférieure à 1,5 ha.

Les zones de loisirs sont très peu représentées parmi les zones urbanisables puisqu'elles ne représentent que 0,48 % de celles-ci. Une seule est retrouvée sur le territoire et s'étend sur une surface de 3,8 ha. Elle est localisée à Marbais, au Sud du centre villageois.

Les zones d'aménagement communal concerté

Les zones d'aménagement communal concerté représentent 1 % du territoire (soit 47,5 ha). On les retrouve dans l'ensemble des villages de la Commune.

Dans les 7 ZACC du territoire, très peu d'habitations ont été construites, ce qui implique donc un certain potentiel de développement dans la Commune. La plus vaste se trouve au Nord du village de Sart-Dames-Avelines et représente un potentiel de 9,7 ha.

Les périmètres et les infrastructures

Les périmètres d'intérêt paysager sont au nombre de 9, et couvrent 19,5 % du territoire. Ils sont principalement retrouvés au Nord de la Commune, à la limite avec les Communes voisines de Genappe et de Court-Saint-Etienne. Également, l'un des périmètres est situé au Sud du village de Mellery et un autre au Sud de Marbais. Ils sont par contre absents du Sud-Ouest et du Sud-Est du territoire.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan renseigne la ligne ferroviaire existante traversant le territoire depuis Charleroi vers Ottignies - Louvain-la-Neuve, mais également l'ancienne ligne depuis Fleurus traversant le Sud-Ouest du territoire.

¹⁸ ZAEM

¹⁹ ZAEI

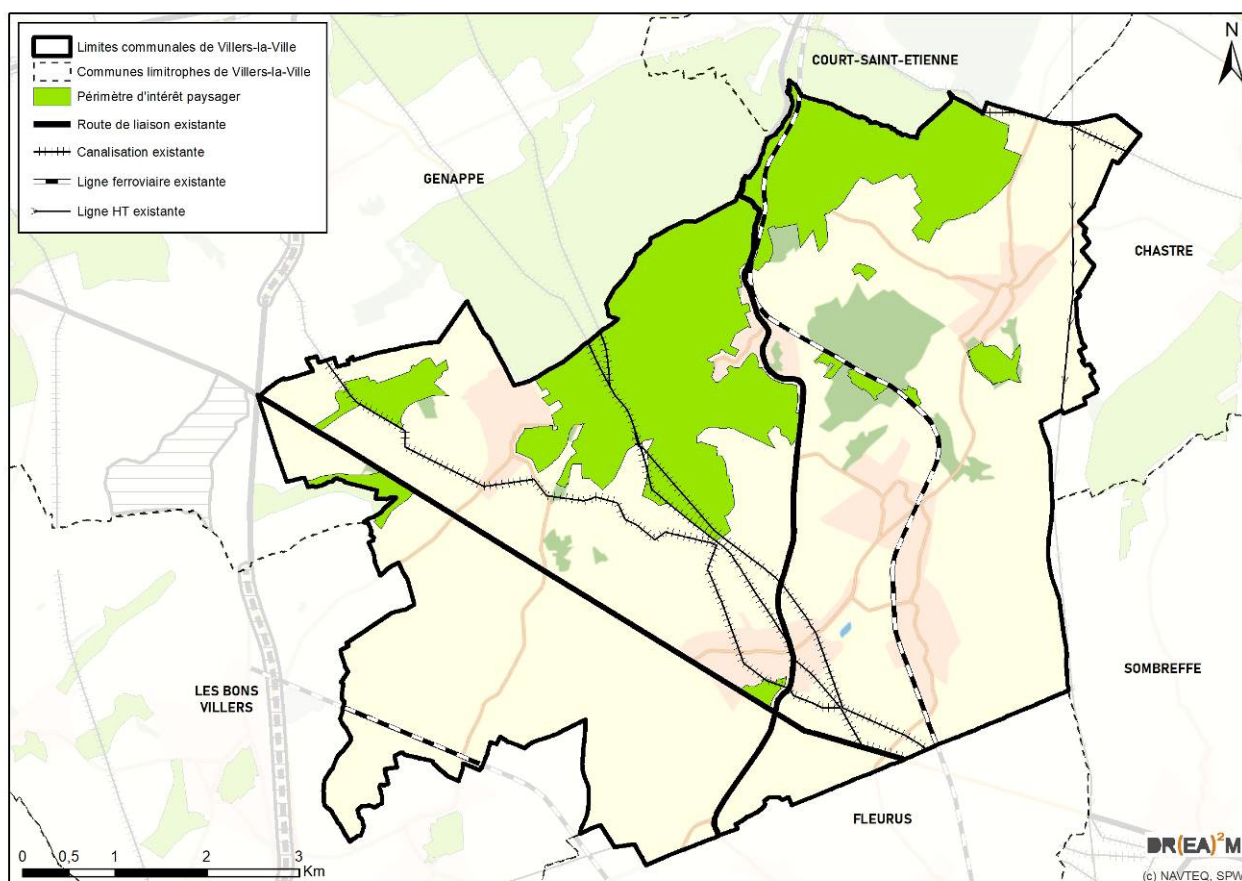


Figure 34 : Périmètres et infrastructures du plan de secteur
(Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA)²M)

Révisions du plan de secteur

Aucune des révisions arrêtées par le Gouvernement wallon depuis l'introduction du plan de secteur ne concerne la Commune de Villers-la-Ville.

Schéma de développement communal (SDC)

Le schéma de développement communal est un outil indicatif qui « *définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire*²⁰ ».

La Commune de Villers-la-Ville ne dispose pas de schéma de développement communal.

²⁰ CoDT, art. D.II.10

5.3 Guides d'urbanisme

Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

La Commune de Villers-la-Ville n'est pas concernée par un guide régional d'urbanisme.

Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

Le guide communal d'urbanisme est un outil indicatif qui « *décline, pour tout ou partie du territoire communal, les objectifs de développement territorial du schéma de développement du territoire, du schéma de développement pluricommunal et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte*²¹ ».

La Commune de Villers-la-Ville ne dispose pas de guide communal d'urbanisme.

5.4 Permis d'urbanisation

Sur le territoire de Villers-la-Ville, les permis d'urbanisation sont au nombre de 250. Au cumul, ils représentent 240 ha, soit 5 % du territoire.

Les quatre plus vastes font entre 23,8 ha et 30,8. 23 périmètres font entre 1 ha et 10 ha et 223 font moins de 1 ha, ce qui représente donc une grande majorité.

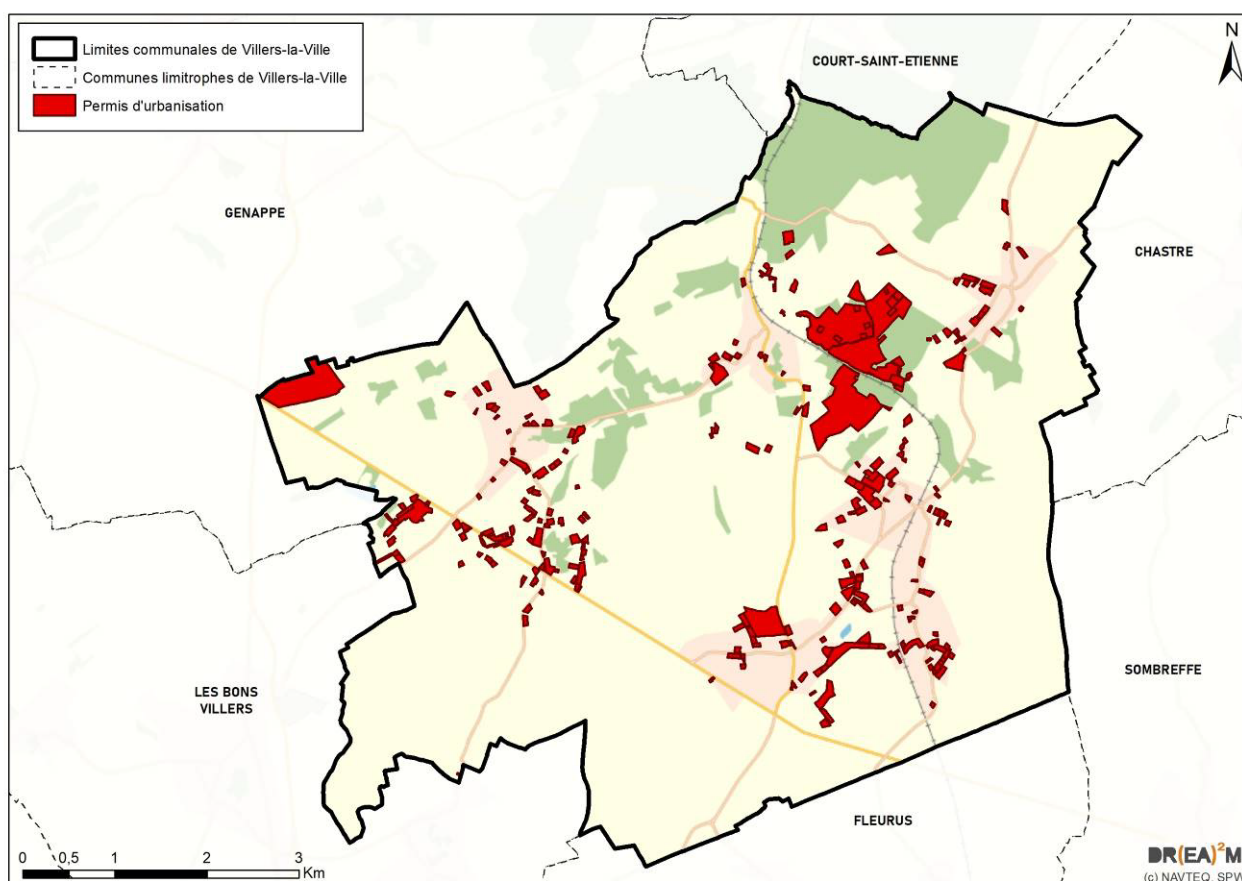


Figure 35. Permis d'urbanisation – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA)²M)

²¹ CoDT, art. D.III.4

5.5 Documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme opérationnel

CCATM

Dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie, les autorités communales ont la possibilité de créer un organe consultatif, la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, qui doit être consultée par les autorités locales, et qui peut rendre des avis.

La CCATM de Villers-la-Ville a été renouvelée par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 juin 2019 sur proposition du Conseil communal.

Cette commission est composée d'un quart de membres délégués par le Conseil communal, représentatif des différents groupes, et par trois quarts de citoyens. Les membres sont également sélectionnés afin d'être représentatifs de la population selon des critères de localisation, d'âge, de genre et d'intérêt sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Schéma d'Orientation Local (SOL)

Le territoire ne compte pas de Schéma d'Orientation Local approuvé.

Site à réaménager

Le site à réaménager est « *un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé* ».

Réaménager un site consiste à « *y réaliser des actes et travaux de réhabilitation, de rénovation, d'assainissement du terrain (...)*²² ».

Un site à réaménager a été répertorié dans l'entité de Villers-la-Ville. Il s'agit du site dit « Carrière de Strichon », à l'Est de Villers-la-Ville, suite à l'arrêté de rénovation du 20/12/1991. Il était initialement classé comme Site d'Activités Economiques Désaffectées (SAED) lors de sa désaffectation. Sa superficie est de 18,38 ha et il est destiné à l'habitat.

²² CoDT, art. D.V.1



Figure 36. Site à réaménager – Carrière de Strichon
(Source : SPW-DGO4)

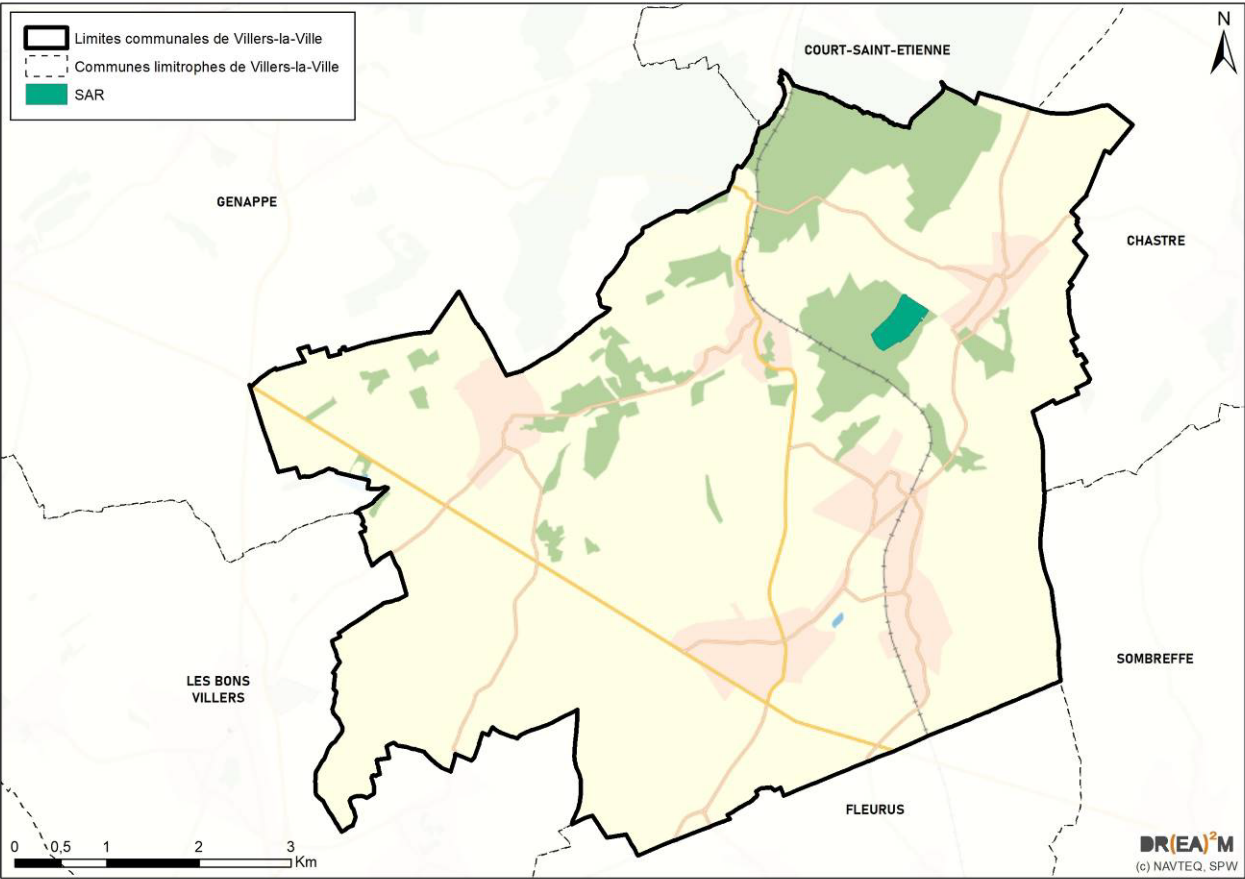


Figure 37. Sites à réaménager – Villers-la-Ville (Source: SPW-DGO4 – Carto: DR(EA)²M)

5.6 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Positionnement stratégique au SDER (point appui touristique) ✓ 7 ZACC non mises en œuvre → potentiel de développement ✓ Présence d'une CCATM	✓ Absence de Schéma de Développement Communal, de Guide Communal d'Urbanisme, de Schéma de Structure Communal, et de Règlement Communal d'Urbanisme ✓ Pas de zone protégée d'un point de vue urbanistique (GRU, Périmètre d'intérêt culturel) ✓ Pas de CLDR
Opportunités	Menaces
✓ Mise en œuvre des ZACC → Augmentation du potentiel foncier ✓ SAR « du Strichon » : destiné à l'Habitat ✓ Mise en place d'outils de gestion territoriale adaptée afin de (re)structurer le tissu bâti avec pertinence au niveau des villages en forte extension	✓ Urbanisation non adéquate pouvant mettre en péril la valeur patrimoniale des noyaux bâtis, notamment en raison de l'absence de GCU ✓ Pression foncière exercée par l'aire d'influence métropolitaine ✓ Perte de valeur réglementaire des RGBSR et RGBZPU avec le CoDT

**Partie 6 : *DÉMOGRAPHIE ET
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES***

6.1 Données clés

Démographie

Population : 10.979 habitants (5.397 F, 5.305 H)

Évolution (1995-2019) : +23,4 % (+2.031 hab)

Densité (2019) : 222,8 hab./km²

Répartition : Concentrée à Sart-Dames-Avelines et Marbais

Âge moyen (2019) : 40 ans

Taille moyenne | tendance (2019) : 2,57 pers. | ↗

Typologie des ménages | tendance : 62,26 % de couples | ↗
 25,4 % isolés | ↘
 10,6 % monoparentales | ↘

Part des ménages de type isolés de 65 ans et + (2019) : 10,7 %

Mouvements démographiques

Solde naturel (2019) : +3,26/1.000 hab.

Solde migratoire (2019) : +2.89/1.000 hab.

Part de non-Belges (2019) : 4.27 %

Revenus

Revenu annuel moyen (2017) : 39.351,00 € (30.671,00 € Wallonie)

Bénéficiaires d'un RIS : 0.98 % de bénéficiaires parmi les 18-64 ans en 2019

6.2 Évolution démographique

L'évolution démographique de la Commune de Villers-la-Ville est assez constante depuis 1995, passant de 8.671 habitants en 1995 à 10.768 en 2020, soit une augmentation de 2.097 habitants en 25 ans (+24,2 %).

Selon les perspectives de population développées par Statbel (SPF économie, 2018), la croissance de la population de la Commune de Villers-la-Ville devrait rester stable et atteindre 11.135 habitants en 2025 et 11.736 habitants en 2035.

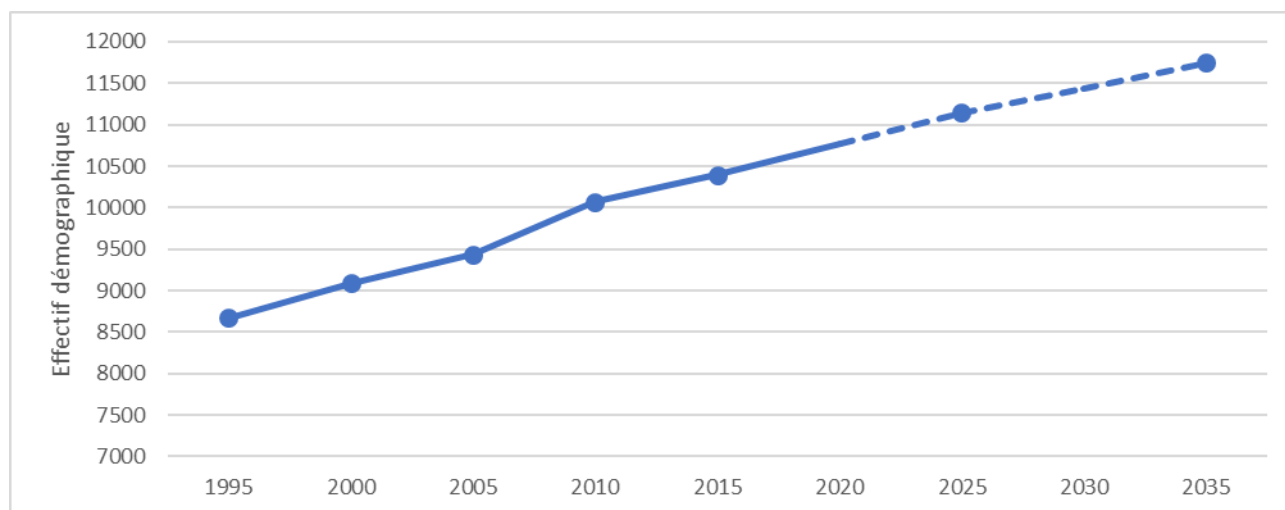


Figure 38 : Évolution de la population sur la Commune de Villers-la-Ville entre 1995 et 2015 et projections jusqu'en 2035²³ (Source : IWPES, 2018 – Graphique : DR(EA)^{2M})

En comparaison des Communes limitrophes, l'évolution de la population de Villers-la-Ville apparaît comme très dynamique sur la même période. La croissance moyenne des Communes limitrophes est de +17 % entre 1991 et 2020, alors que celle de Villers-la-Ville est de +31 % pour la même période. Cet accroissement se rapproche de celui de la province du Brabant wallon pour cette même période, qui est de +26 %. L'accroissement des Communes limitrophes se rapproche, lui, de la croissance moyenne en Wallonie qui est de +12 %.

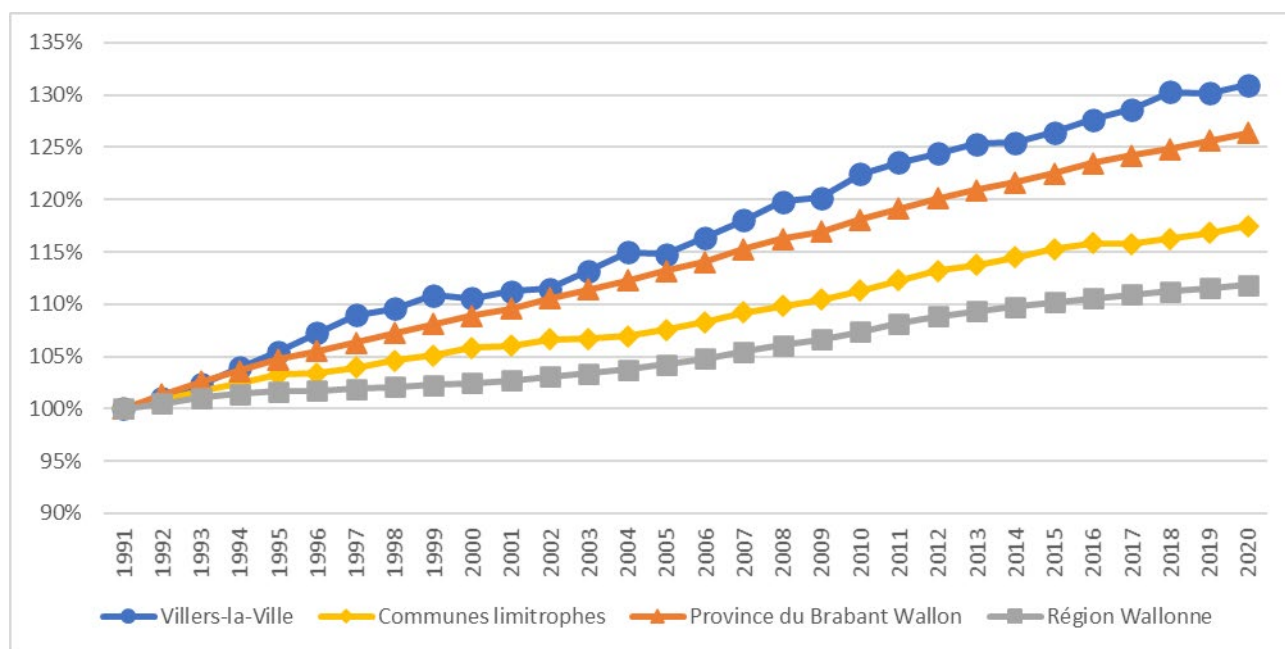


Figure 39. Évolution du nombre d'habitants à Villers-la-Ville, dans l'ensemble des Communes limitrophes, en province de Brabant wallon et en Région wallonne, en pourcentage par rapport à la population de 1991 (Source : Statbel)

Si on compare la Commune de Villers-la-Ville avec ses Communes limitrophes, on peut constater que la Commune de Court-Saint-Étienne est celle qui a connu la croissance démographique la plus importante depuis 1991, avec une augmentation de 37 %. La Commune de Chastre a elle aussi connu une croissance importante, avec une augmentation de 36 %, pour atteindre 7.685 habitants en 2020 ; c'est également la Commune la moins peuplée des sept étudiées.

²³ Les projections pour 2020 et 2030 n'existent pas, il s'agit de moyenne.

Les Communes de Villers-la-Ville et Sombreffe ont une croissance assez semblable, avec respectivement +31 % et +26 %. Sombreffe est cependant moins peuplée (8.480 habitants).

La Commune de Les Bons Villers, qui possédait 9.467 habitants en janvier 2020, a quant à elle présenté une croissance de sa population inférieure aux autres avec +15 %. La Commune qui a connu le plus faible accroissement reste Fleurus (+2 %), pour laquelle certaines années de la période 1991-2020 montrent une régression de sa population. Fleurus est également la Commune la plus peuplée de celles étudiées avec 23.056 habitants en 2020.

Court-Saint-Etienne, Chastre, Villers-la-Ville, Sombreffe et Genappe semblent donc attirer davantage de personnes et bénéficier d'une certaine dynamique. La position géographique de ces Communes est sans doute l'une des raisons de ce constat. Les Communes de Court-Saint-Etienne et de Chastre, à proximité immédiate du centre de Louvain-la-Neuve, semblent particulièrement profiter de cette localisation stratégique car elles sont susceptibles d'accueillir les navetteurs y travaillant. La Commune de Fleurus, pourtant traversée par une autoroute et proche de Charleroi, semble présenter peu d'attrait par rapport aux Communes voisines. Ce constat est peut-être dû à la présence de l'aéroport à proximité qui peut entraîner du bruit, un manque de disponibilité foncière, un indice socio-économique plus faible, de même qu'un cadre de vie moins attractif.

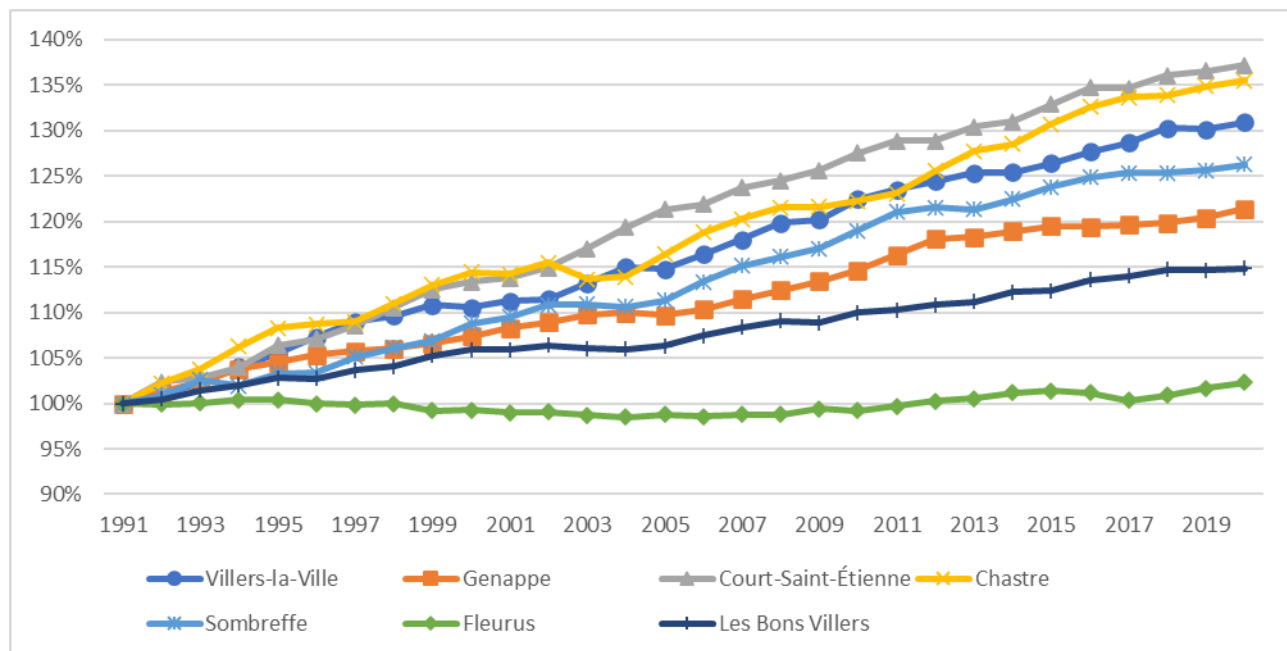


Figure 40 : Évolution du nombre d'habitants dans la Commune de Villers-la-Ville comparée aux Communes limitrophes par rapport à la population de 1991. (Source : IWEPS)

Évolution de la population au sein des villages

À une échelle plus fine, l'évolution du nombre d'habitants par village montre quelques disparités démographiques, mais avec une tendance assez constante pour la majorité d'entre eux.

Le village de Marbisoux connaît la plus grande croissance entre 2011 et 2019 avec une augmentation de 13,6 % de son nombre d'habitants. La dénomination « autres localisations » regroupe les habitants de Haute-Heuval et montre un très fort accroissement en 2013 qui s'estompe toutefois durant les années suivantes. Cette forte fluctuation peut être expliquée par le peu d'habitants retrouvés dans cette zone (environ 30 hab.).

Le reste des villages présente une tendance similaire avec un accroissement compris entre 1 et 9 %. Mellery connaît une évolution de +9,36 % et Marbais, à l'inverse, de seulement +1,47 %.

La figure suivante illustre l'évolution des 6 villages de l'entité ainsi que celle de Haute-Heuval entre 2011 et 2020.

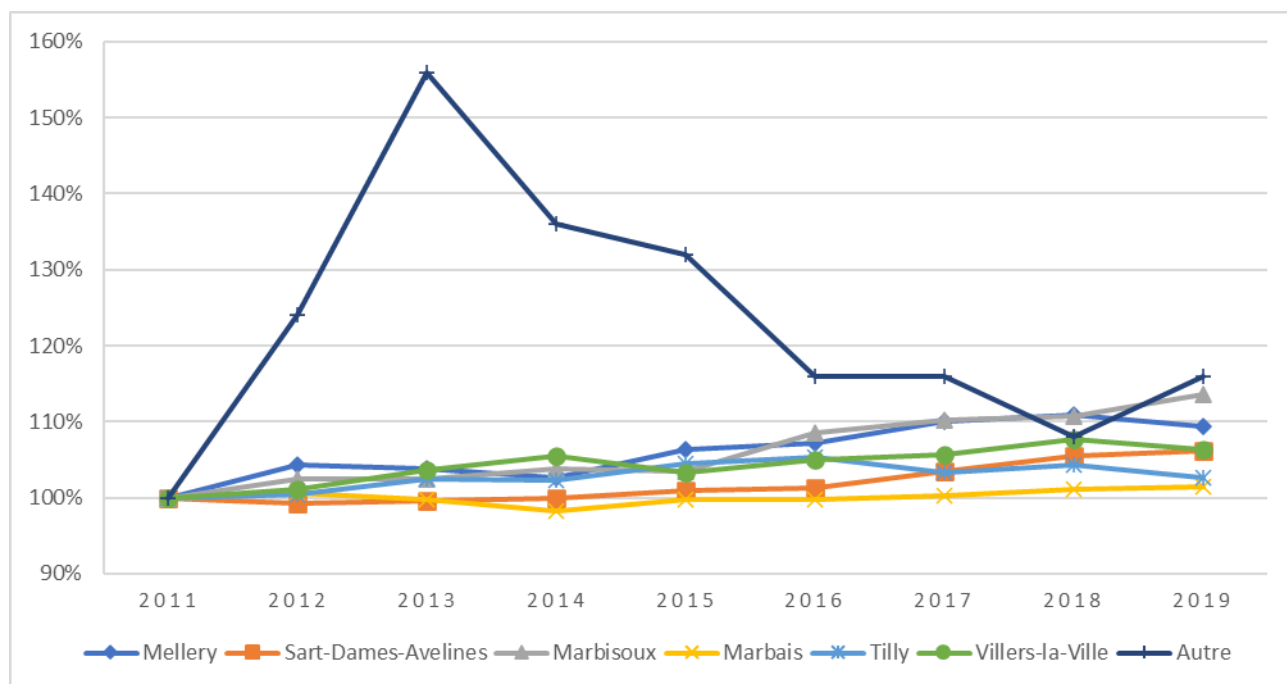


Figure 41. Évolution démographique des villages de Villers-la-Ville entre 2011 et 2019
(Source : Statbel – Illustration : DR(EA)²M)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2011 - 2019
Mellery	609	635	632	625	648	653	670	675	666	+ 9,36 %
Sart-Dames-Avelines	2842	2822	2829	2840	2868	2877	2938	2996	3015	+ 6,09 %
Marbisoux	816	836	836	847	844	886	899	904	927	+ 13,60 %
Marbais	2171	2183	2164	2134	2164	2167	2177	2195	2203	+ 1,47 %
Tilly	1914	1923	1960	1959	1999	2016	1976	1995	1965	+ 2,66 %
Villers-la-Ville	1780	1801	1845	1877	1839	1869	1880	1916	1893	+ 6,35 %
Autres localisations	25	31	39	34	33	29	29	27	29	+ 16,00 %

Tableau 3. Évolution démographique des villages de Villers-la-Ville – 2011 à 2019
(Source : Statbel)

6.3 Mouvements démographiques

Les mouvements démographiques dans une Commune sont le résultat à la fois des variations du solde naturel (naissance / mort) dans la Commune, mais également du solde migratoire (déménagement / emménagement).

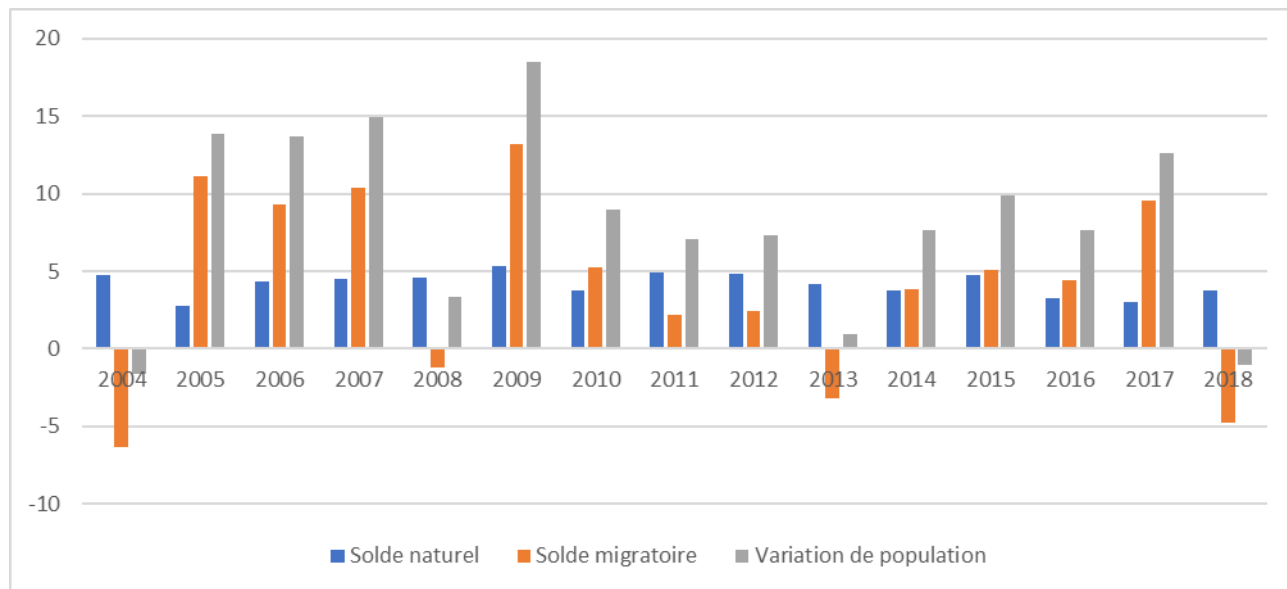


Figure 42 : Solde migratoire, solde naturel et variation de population à Villers-la-Ville (/1000 habitants) – 2004 à 2018 (Source : IWEPS)

Solde naturel

En 2018, contrairement à de nombreuses Communes wallonnes, le solde naturel était positif à Villers-la-Ville (+3,74 personnes/1.000 habitants). Sur la période 2004-2018, la moyenne du solde naturel était de +4,16 personnes/an et par 1.000 habitants. C'est largement supérieur à la moyenne wallonne qui était de seulement +0,45 personne/an et par 1.000 habitants.

Solde migratoire

En 2018, le solde migratoire de l'entité était négatif puisqu'il était de -4,76 personnes/1.000 habitants. Cependant, lors des quatre années précédentes, ce solde était positif et permettait d'accroître la croissance démographique constatée ces dernières années à Villers-la-Ville. En moyenne, le solde migratoire de l'entité communale était de +4,09 personnes/1.000 habitants entre 2004 et 2018, cette valeur étant très semblable à la moyenne wallonne (4,33/an et par 1.000 habitants).

Le constat de l'entité est donc relativement clair : Villers-la-Ville présente en moyenne un plus grand nombre de naissances que de décès chaque année depuis 15 ans et à ce solde s'additionne un solde migratoire positif. En plus de voir sa population remplacée de manière naturelle, Villers-la-Ville peut également compter sur l'afflux de nouveaux habitants en provenance d'autres Communes.

L'attractivité relative du territoire de Villers-la-Ville peut s'expliquer selon différents points de vue. Après un exode rural il y a plusieurs décennies, les populations reviennent peu à peu s'installer dans les campagnes. Elles y sont attirées par la qualité de vie, par le cadre naturel et paysager offerts aux habitants, par les infrastructures de mobilité permettant de désenclaver les zones les plus éloignées des pôles urbains (15 minutes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 20 minutes de Nivelles, 25 minutes de Charleroi), et par la proximité avec la N93 et N275 et les grands pôles de Charleroi et Namur. Le développement futur du pôle Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve (5^{ème} ville wallonne) aura une influence quant à l'attractivité de la Commune de Villers-la-Ville.

La population étrangère

Entre 2009 et 2019, la population étrangère a légèrement augmenté à Villers-la-Ville. Dans les chiffres bruts, les étrangers sont passés de 306 à 457 ce qui démontre bien cette légère augmentation. En 2019, la part de non belges à Villers-la-Ville est donc de 4.27 %, ce qui est faible comparé à la moyenne wallonne de 10,28 %.

En 2019, 96 étaient issus de l'extérieur de l'UE ; parmi eux, 91 étaient issus de l'extérieur de l'Europe géographique. La grande majorité (476) est donc issue de l'UE (83 %) ; les populations étrangères ressortissant de l'Union Européenne sont les Français, les Roumains, les Portugais, les Italiens et les Espagnols. Cette répartition s'explique logiquement d'une part, par l'attractivité du Brabant wallon au vu de sa proximité avec Bruxelles, des pôles de Nivelles, Louvain-la-Neuve, et d'autre part, par les grandes vagues de migrations après la Seconde Guerre Mondiale.

6.4 Âge de la population

La population de Villers-la-Ville présente une pyramide des âges de type assez jeune, présentant une proportion plus importante de jeunes et plus faible de personnes de plus de 60 ans par rapport aux chiffres de la Région wallonne. De plus, l'âge moyen de la population communale en 2019 est légèrement plus jeune que celui de la Wallonie (40 ans contre 41,4 ans en moyenne). Ce constat se marque bien sur les tranches d'âge entre 0 et 14 ans, 30 et 44 ans ainsi que pour les tranches supérieures à 60 ans.

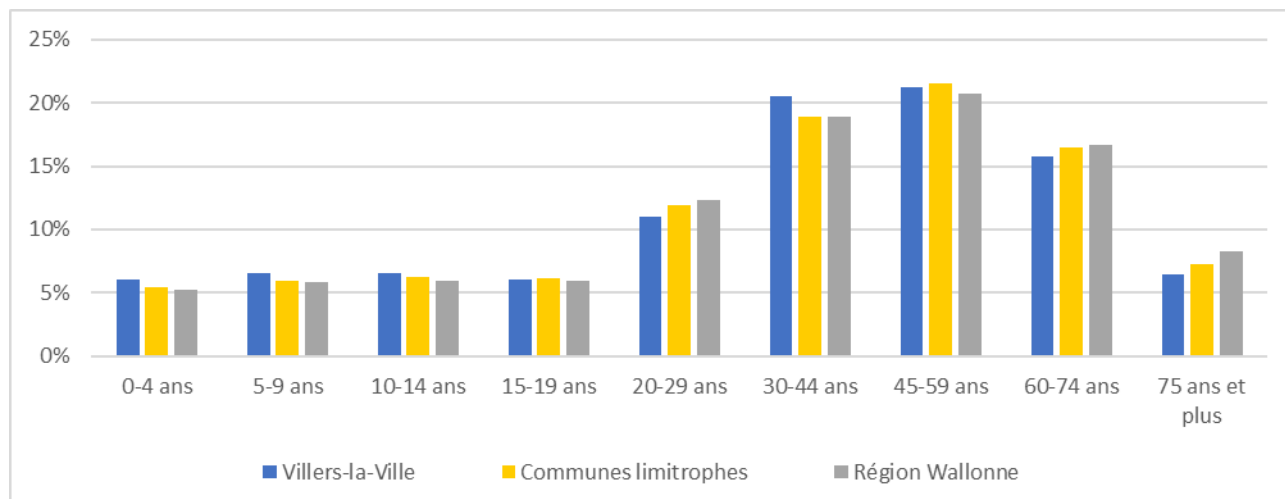


Figure 43 : Distribution des groupes d'âge à Villers-la-Ville comparée à celle de la Wallonie et des Communes voisines au 01/01/2019 (Source : Walstat)

À l'échelle de la microrégion, les différences montrent que Villers-la-Ville est bien une Commune plus jeune. Les parts des moins de 20 ans et celle des 30 à 44 ans sont plus importantes à Villers-la-Ville que dans les autres Communes. À l'inverse, la part des plus de 60 ans est inférieure par rapport aux Communes limitrophes. Les Bons Villers possède la moyenne d'âge la plus élevée avec 42 ans, suivie de Fleurus (41,7 ans). Genappe et Court-Saint-Etienne possèdent aussi des moyennes d'âge plus élevées que Villers-la-Ville tandis que Chastre et Sombreffe ont une moyenne légèrement inférieure.

À Villers-la-Ville, la population de moins de 60 ans est nettement supérieure à la part retrouvée en Wallonie. La différence au niveau des « moins de 20 ans » est de +1,9 % et des « 20-60 ans » de +1 %. Au contraire, la part des plus de 60 ans est largement plus faible à Villers-la-Ville par rapport à la région (-2,8 %).

2019	Villers-la-Ville	Microrégion	Wallonie
Moins de 20 ans	25,1 %	24,2 %	23,2 %
Entre 20 et 60 ans	53,2 %	52,7 %	52,2 %
Plus de 60 ans	21,7 %	23,1 %	24,5 %

Tableau 4. Part des classes d'âge entre Villers-la-Ville, la microrégion et la Wallonie (Source : IWEPS)

Évolution par classes d'âge

Entre 2011 et 2018, toutes les classes d'âge de moins de 60 ans ont vu diminuer leur part (avec toutefois une part presque stable pour les moins de 15 ans). C'est la classe d'âge des 30-44 ans, qui est associable à celle des jeunes parents, qui a le plus souffert de cette décroissance (-1,26 %).

Sur la même période, la classe d'âge des plus de 60 ans a vu croître sa part (+3,32 %). Cela peut être associé aux retraités ou futurs retraités, n'ayant plus d'enfants à charge, à la recherche d'une région rurale pour leur retraite.

Le tableau ci-après indique clairement les grandes tendances d'évolution de la population. Dans la classe d'âge des 15-44 ans, on observe une décroissance relativement importante par rapport aux autres classes. Ces chiffres illustrent le vieillissement de la population de Villers-la-Ville sur les dernières années avec cependant une décroissance faible des basses classes d'âge. Malgré ce vieillissement, la Commune possède une population plus jeune que la moyenne wallonne.

Ce vieillissement est commun à l'ensemble de la Wallonie. Il en résulte logiquement un territoire avec de moins en moins de jeunes et une moyenne d'âge qui grimpe relativement vite (38,6 ans en 2009, contre 40 ans en 2019 pour Villers-la-Ville).

Le processus de vieillissement n'est donc pas à ses débuts mais s'inscrit dans une continuité depuis plusieurs décennies. Cette tendance observée également en Wallonie est aussi identifiable aux niveaux national et européen.

	2009		2019		Variation entre 2009 et 2019
	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 15 ans	1.892	19,14	2.040	19,06	- 0,08 %
Entre 15 et 29 ans	1.800	18,21	1.818	16,99	- 1,23 %
Entre 30 et 44 ans	2.154	21,80	2.198	20,54	- 1,26 %
Entre 45 et 60 ans	2.173	21,99	2.272	21,23	- 0,76 %
Plus de 60 ans	1.864	18,86	2.374	21,18	+ 3,32 %

Tableau 5. Part des classes d'âge entre 2009 et 2019 à Villers-la-Ville – Agrégation des classes
(Source : IWEPS)

Sur base de ces évolutions passées et si le contexte reste identique, il est attendu que l'on observe les mêmes évolutions dans les années à venir, c'est-à-dire un remplacement progressif des classes d'âge de moins de 45 ans par des classes d'âge plus âgées.

Comme les personnes âgées ont davantage tendance à vivre seules, cela devrait signifier une augmentation du besoin en logement dans les années à venir.

Âge par village

La répartition des tranches d'âges au sein des villages de la Commune se répartit de la manière suivante :

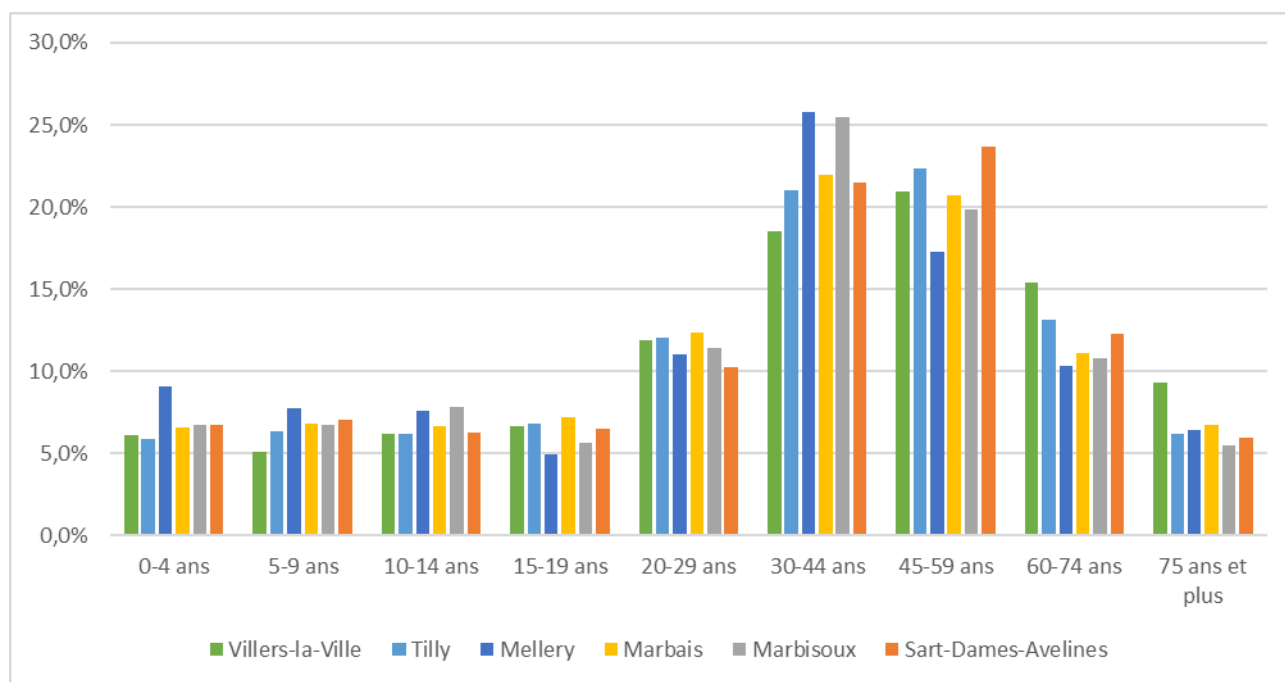


Figure 44. Distribution des groupes d'âge dans les villages de la Commune en 2011 (Source : Censuses 2011)

Si l'on se réfère à la moyenne d'âge dans chaque village en comparaison avec la moyenne de la Commune (de 38,7 ans en 2011), les villages possédant une population plus jeune sont ceux de Mellery et de Marbisoux. À l'opposé, les villages possédant une population plus âgée sont ceux de Villers-la-Ville et de Sart-Dames-Avelines. Les villages de Tilly et de Marbais pourraient être déclarés « villages intergénérationnels », avec une mixité d'âge proportionnelle parmi la population.

6.5 Densités de population

Au sein de la microrégion

Avec ses 48 km², la Commune de Villers-la-Ville présente en 2019 une densité de population de 222,8 habitants par km². Les Bons Villers présente une densité comparable à celle de Villers-la-Ville et seule Genappe présente une densité plus faible. Les Communes de Chastre, Sombreffe, Fleurus et Court-Saint-Etienne possèdent quant à elles des densités plus élevées, Court-Saint-Etienne étant la Commune à la densité la plus élevée de la microrégion (392,2 hab./km²).

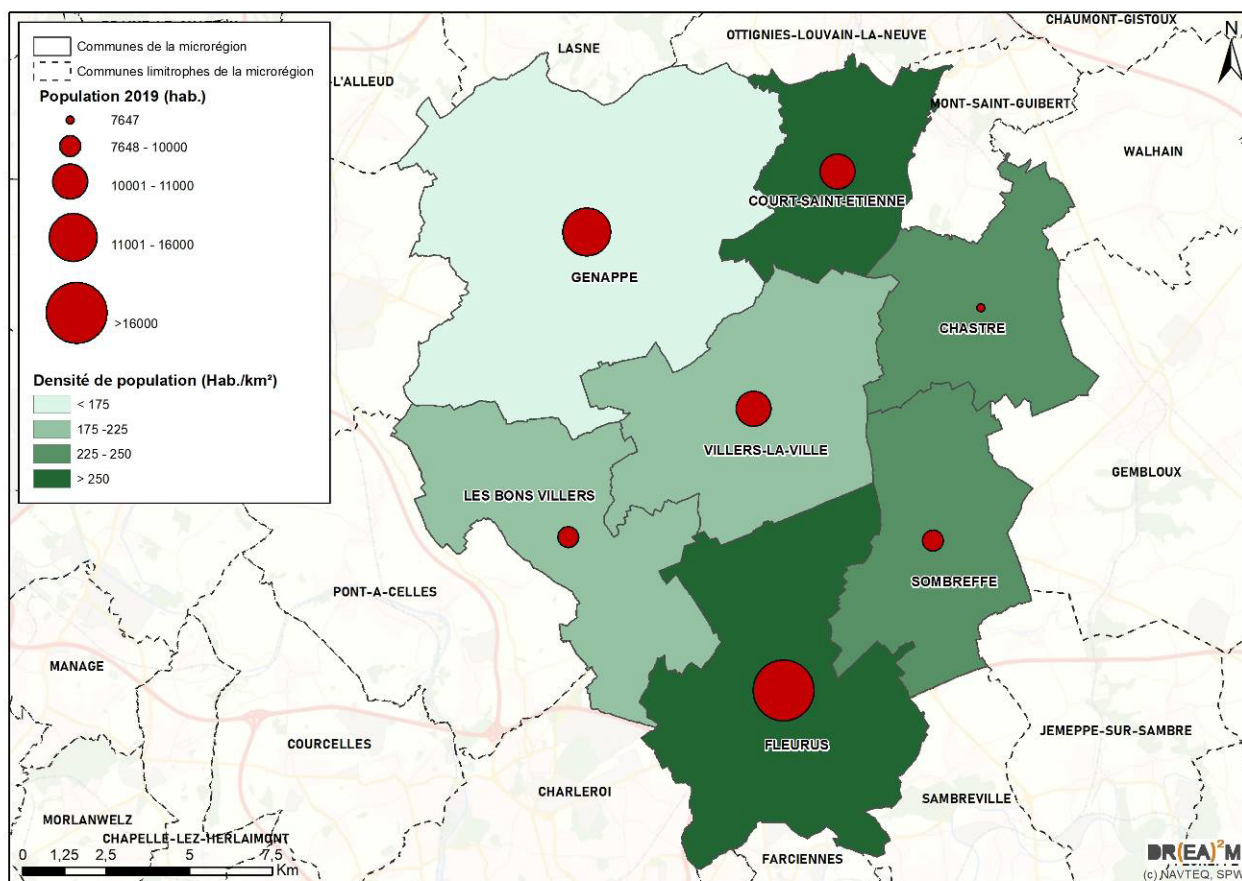


Figure 45. Densité de population des Communes de la microrégion de Villers-la-Ville
(Source : Iweps, SPW – Carto : DR(EA)²M)

Au sein de la Commune

Au 1^{er} janvier 2019, la population de l'entité se répartissait comme suit parmi les villages :

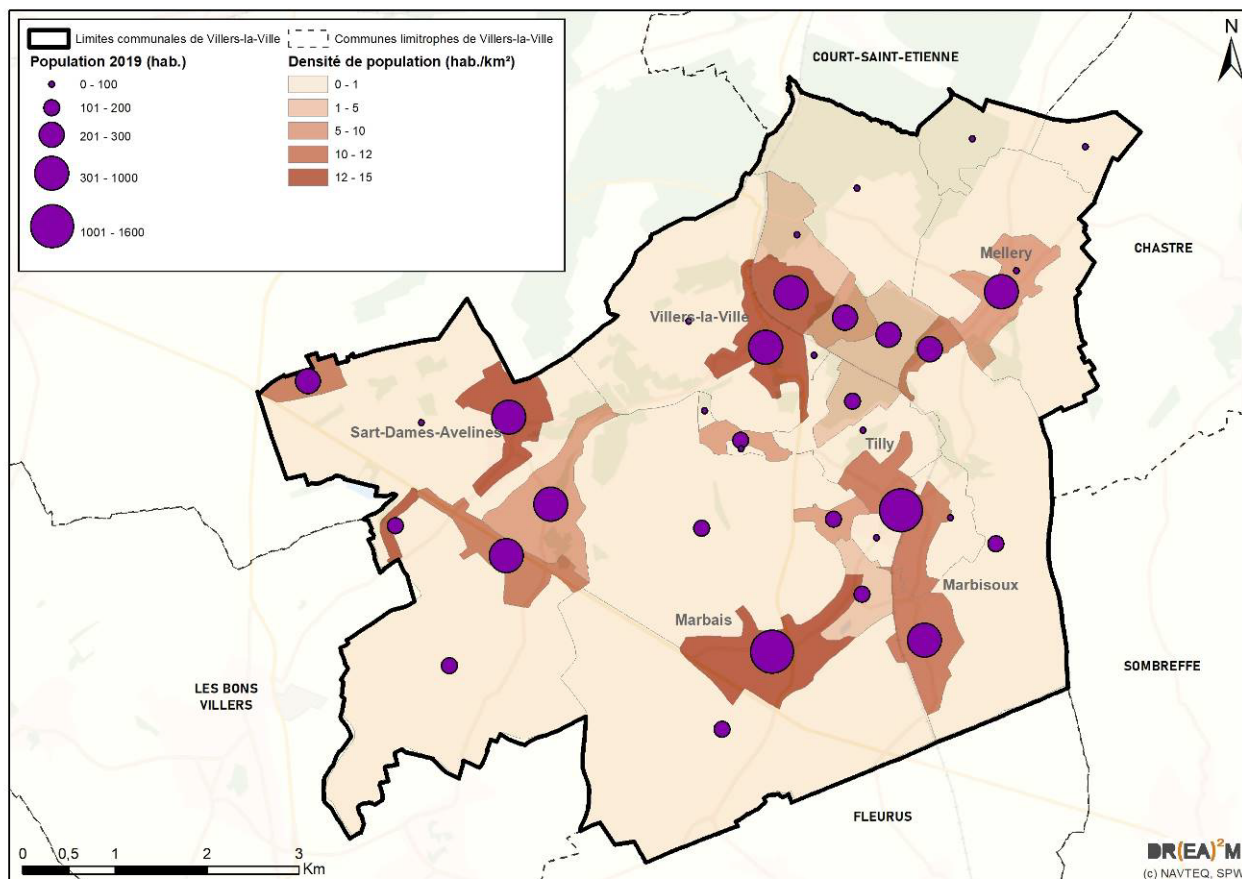


Figure 46 : Densité de population des secteurs statistiques de la Commune de Villers-la-Ville en 2019
(Source : Statbel, SPW – Carto : DR(EA)²M)

On voit clairement ressortir les noyaux villageois en termes de densité de population. Sur le territoire, les villages de Sart-Dames-Avelines et de Marbais sont les plus densément peuplés et ils regroupent à eux seuls près de 35 % de la population communale.

Villers-la-Ville présente une densité plus importante dans le centre du village, toutefois, l'habitat entre le village de Mellery et Villers-la-Ville s'est étalé entre les deux entités et leur limite n'est plus distincte. Entre Marbais, Tilly et Marbisoux, le même constat est visible avec une densité plus forte dans les centres villageois et un étalement de l'habitat entre les centres, le long des axes routiers.

Enfin, la densité dans le reste du territoire est pratiquement nulle, seules quelques habitations ou fermes isolées y sont retrouvées.

En termes de population, quatre villages ont une population de plus de 1.000 habitants, il s'agit, par ordre décroissant, de Sart-Dames-Avelines, Marbais, Villers-la-Ville et Tilly.

Marbisoux et Mellery possèdent une population comprise entre 500 et 1.000 habitants dans leur centre. Enfin, la Commune a la spécificité de comprendre beaucoup d'habitat étalé entre les centres villageois qui ne permet pas une délimitation nette entre les villages.

6.6 Typologie des ménages

Ménages : Commune, Communes limitrophes, province, Wallonie

Le nombre de ménages dans la Commune de Villers-la-Ville était de 4.199 en 2019. Le graphique suivant représente la proportion des différents types de ménages dans la Commune de Villers-la-Ville, dans la microrégion, et en Wallonie.

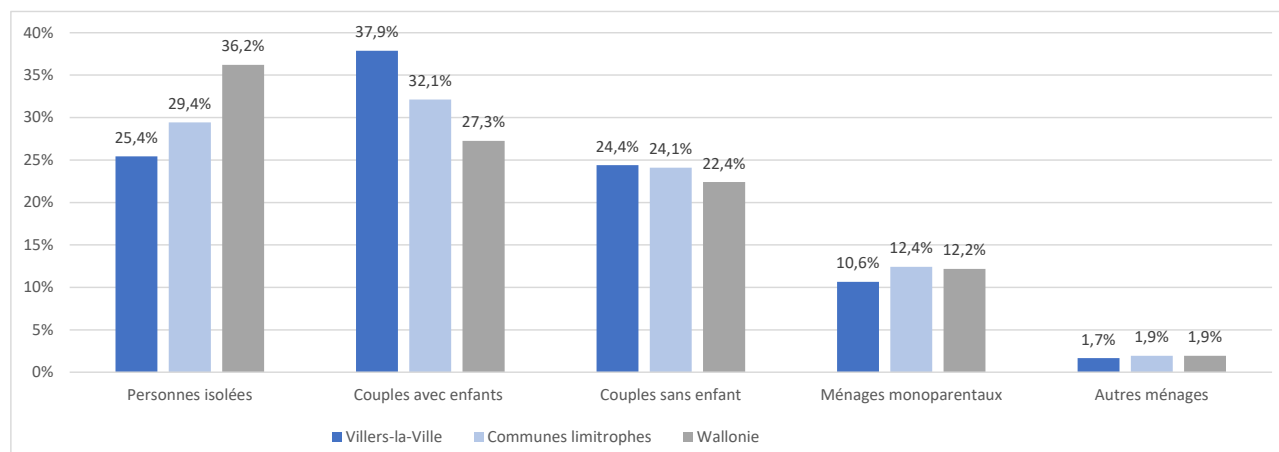


Figure 47 : Part de ménages à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Wallonie en 2019 (Source : IWEPS)

En 2019 à Villers-la-Ville, les couples avec enfants étaient les plus nombreux (37,9 %) avec une proportion plus importante de couples mariés avec enfants (23,69 %) que de couples non mariés avec enfants (14,17 %). Ensuite, les parts des couples sans enfant et des personnes isolées étaient sensiblement identiques (24,4 % et 25,4 %). Viennent ensuite les ménages monoparentaux et finalement les autres ménages (ex : ménages collectifs).

La Commune présente moins de personnes isolées que dans les Communes limitrophes et dans la région et a contrario, la proportion de couples avec enfants y est plus élevée. Cette constatation peut en partie expliquer le vieillissement de la population moins marqué à Villers-la-Ville. En effet, la tranche d'âge des couples avec enfant se situe principalement autour des 30-45 ans tandis que celle des personnes isolées correspond en partie aux personnes âgées.

Également, des chiffres de 2019 sur la répartition homme-femme des ménages monoparentaux montrent que les ménages monoparentaux masculins sont plus de trois fois moins représentés que les ménages féminins (2,5 % contre 8,2 %). En comparaison avec les chiffres de la région, ces proportions sont similaires.

En 2019, Villers-la-Ville possédait une moyenne de 2,57 personnes par ménage, une moyenne bien supérieure à celle régionale de 2,27 personnes. Ce chiffre est cohérent avec les tendances identifiées plus haut car il signifie que le nombre de ménages avec enfant est plus important à Villers-la-Ville qu'en Région wallonne.

Ménages isolés de 65 ans et +

Les « plus de 65 ans » sont également touchés par l'isolement. En 2019, ils représentaient 10,7 % des ménages du territoire, soit 42 % des personnes isolées cette année-là. L'isolement des personnes âgées est une problématique très importante en Wallonie, principalement lorsqu'il touche les régions rurales.

Évolution des ménages sur la Commune

Le graphique suivant représente l'évolution du nombre de ménages par type dans la Commune de Villers-la-Ville depuis 2011 :

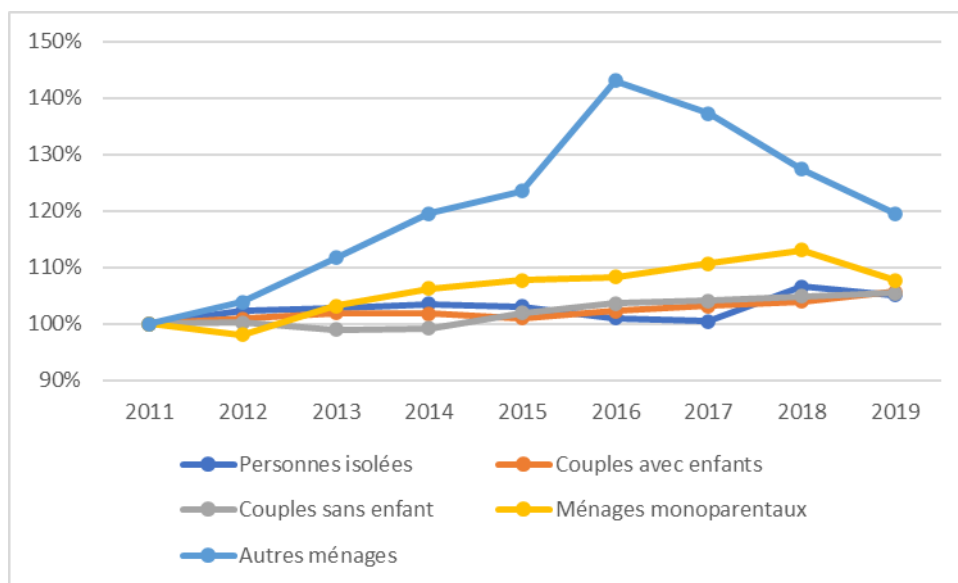


Figure 48 : Évolution du nombre de ménages par type à Villers-la-Ville (2011= indice 100)
(source : Capru et IWEPS)

Si l'on s'intéresse à l'évolution sur les dernières années, plusieurs constatations peuvent être faites :

- ✓ La part des autres ménages est celle qui a le plus augmenté depuis 2011 mais qui connaît aussi la plus forte décroissance depuis 2016 ;
- ✓ À l'exception des autres ménages, l'ensemble des autres types de ménages ont connu une légère augmentation dont la plus marquée est celle des ménages monoparentaux.

En regardant les chiffres plus en détail, on constate que les nombres de couples avec enfants et sans enfants sont en légère hausse depuis 2015. Les ménages monoparentaux ont connu une hausse entre 2013 et 2018 ; à partir de 2018, on observe une baisse de cet effectif. Cette diminution est observable également chez les personnes isolées dont l'effectif a baissé entre 2014 et 2017.

Répartition des types de ménages au sein de la Commune

La répartition des types de ménages au sein des villages de la Commune se fait comme suit :

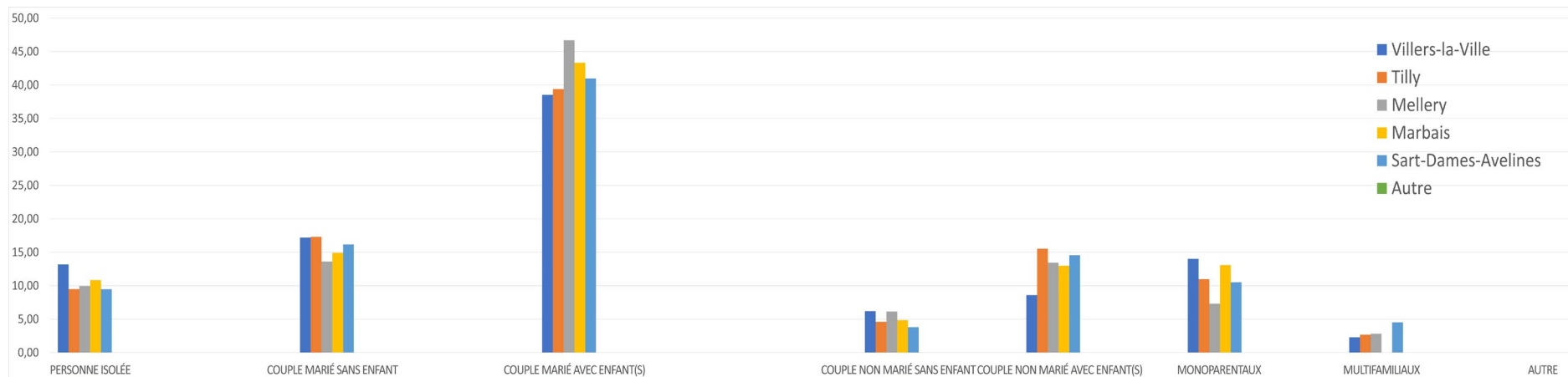


Figure 49 : Part de ménages dans les villages de Villers-la-Ville en 2011 (Source : Census 2011)

Pour l'entité de Villers-la-Ville, la part des personnes isolées (13 % pour Villers-la-Ville contre 9 % en moyenne pour la Commune) et la part des foyers monoparentaux (14 % pour Villers-la-Ville et 9 % en moyenne sur la Commune, lorsque l'on exclut les autres entités) sont les plus importantes en comparaison avec la moyenne communale et les autres entités villageoises. Les entités de Mellery et de Marbais présentent les parts les plus importantes de couples mariés avec enfant(s) (près de 47 % pour Mellery et 43 % pour Marbais). Les couples non mariés avec enfants sont le plus représentés à Tilly et Sart-Dames-Avelines. Concernant la part des couples mariés sans enfants, cette catégorie est la plus importante pour les entités de Villers-la-Ville et de Tilly. La catégorie, couples non mariés sans enfants, sont quant à eux les plus représentés à Villers-la-Ville et Mellery.

Les revenus

Revenus par déclaration

Pour l'année 2017, le revenu moyen par déclaration s'élève à 39.351 € à Villers-la-Ville alors que le revenu moyen de la microrégion s'élève à 36.296 € et celui de la Wallonie à 30.671 €. Le revenu moyen de l'entité est donc supérieur de 28,3 % au revenu moyen wallon. Par rapport aux Communes limitrophes, il est supérieur à celui de toutes les Communes voisines à l'exception de Chastre, qui possède un revenu moyen de 39.578 €.

Si l'on s'intéresse aux diverses tranches de revenus de la déclaration 2017, les proportions de Villers-la-Ville sont supérieures aux proportions de la microrégion et de la Wallonie sur les tranches les plus élevées (supérieures à 40.000 €). Elles sont cependant équivalentes pour la tranche 30.001 - 40.000 € et inférieures pour les tranches les moins élevées (moins de 30.000 €) avec une proportion beaucoup plus faible comparée à la microrégion et à la Wallonie pour les revenus entre 10.001 € et 20.000 €.

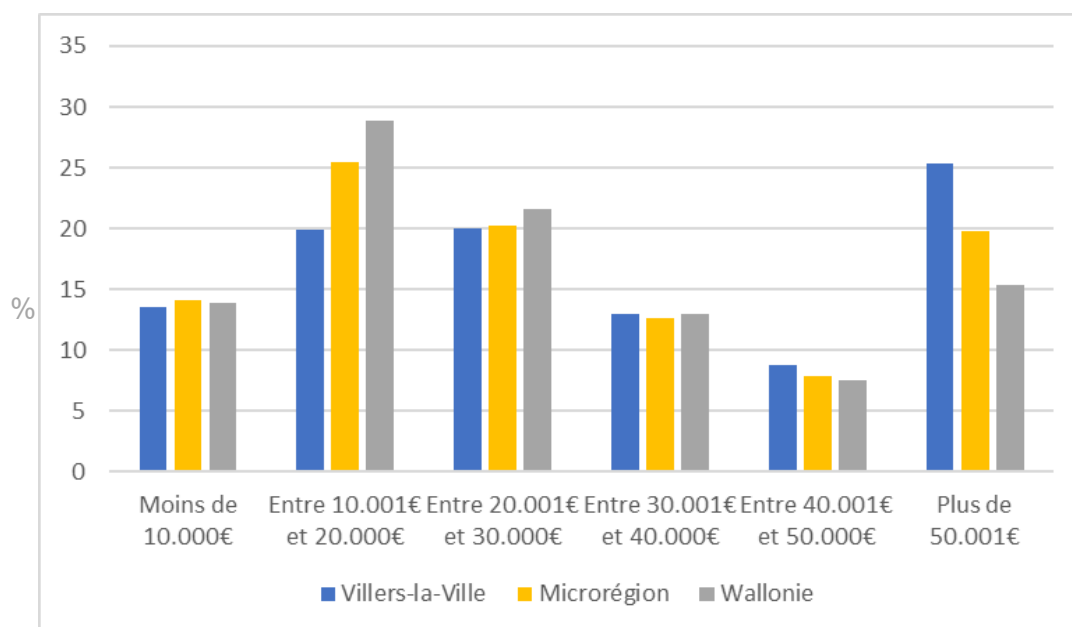


Figure 50. Comparaison de la distribution des revenus de la population à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Région wallonne en 2017 (Source : IWEPS)

Si l'on s'intéresse à l'évolution du revenu moyen par déclaration pour la Commune de Villers-la-Ville en comparaison avec le reste de la microrégion et la Wallonie, on constate que la tendance décrite plus tôt est présente depuis plusieurs années. Les revenus à Villers-la-Ville sont supérieurs à ceux de la Wallonie tout en suivant la même tendance d'évolution. Ils restent également supérieurs à la moyenne de la microrégion, celui-ci étant supérieur à la moyenne wallonne.

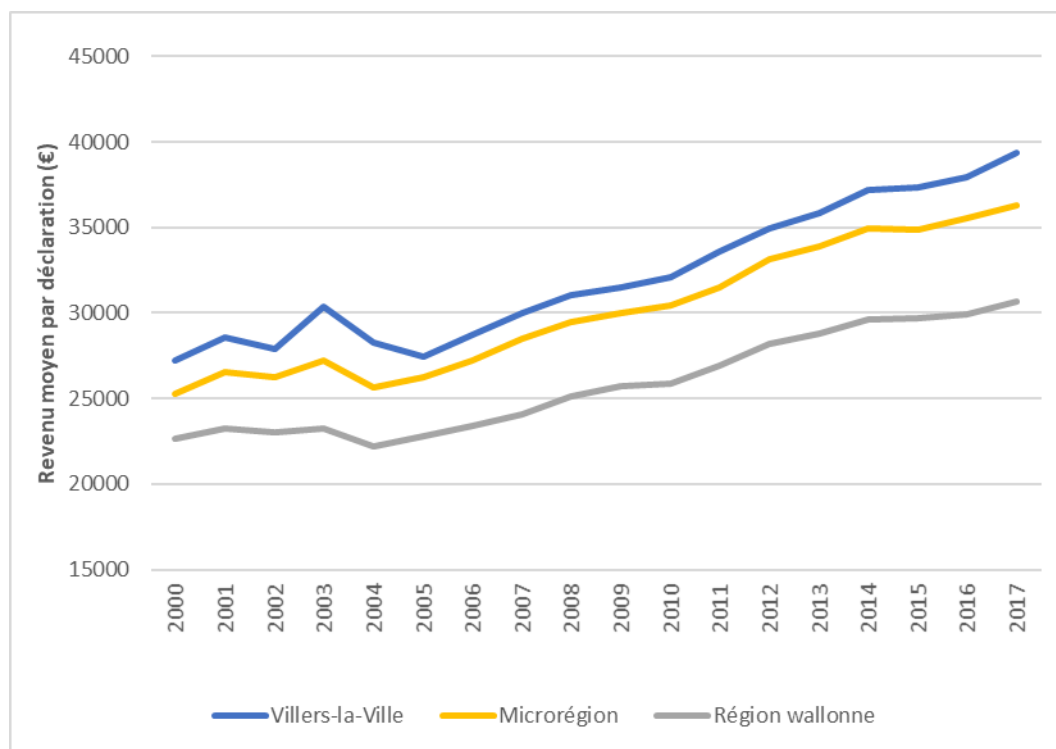


Figure 51. Évolution du revenu moyen par déclaration à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Région wallonne entre 2000 et 2017 (Source : IWEPS)

En comparant le revenu moyen net par habitant de chaque Commune avec le revenu moyen net par habitant de la Belgique, on obtient un indice de richesse dont la base est 100 (100 = moyenne belge). Si l'indice est inférieur à 100, les habitants de la Commune sont moins riches que la moyenne belge. Si l'indice est supérieur à 100, ils sont plus riches que la moyenne belge.

Pour l'année 2017, on obtient les indices suivants pour Villers-la-Ville et ses Communes limitrophes :

Exercice 2017	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse Belgique = 100
Chastre	39.578 €	20.748 €	113
Villers-la-Ville	39.351 €	21.048 €	115
Genappe	38.517 €	21.262 €	116
Court-Saint-Étienne	37.809 €	20.636 €	113
Les Bons Villers	35.821 €	20.344 €	111
Sombreffe	34.757 €	18.889 €	103
Fleurus	28.241 €	16.122 €	88
Belgique		18.331 €	100

Tableau 6. Exercice 2017 – Revenus moyens par déclaration et par habitant (Source : IWEPS)

Villers-la-Ville possède un bon indice par rapport à la moyenne belge, nettement supérieur à celui-ci. Seule la Commune de Genappe a un indice légèrement supérieur à celui de Villers-la-Ville, l'indice des autres Communes reste toutefois assez similaire à l'exception de Fleurus. Les disparités importantes avec la Commune de Fleurus pourraient s'expliquer par un taux de chômage plus important chez les demandeurs d'emploi n'ayant pas de diplôme dans le supérieur.

Les ayants droit au revenu d'intégration sociale

En 2019, la part de bénéficiaires au revenu d'intégration sociale (E)RIS, calculée sur la population des 18-64 ans, était de 0,98 % à Villers-la-Ville, contre 3,35 % en Wallonie et 1,48 % de moyenne dans la microrégion.

À partir de 2004, la part de bénéficiaire E(RIS) a baissé en passant en dessous de 1 %. Par la suite, elle a progressivement diminué jusqu'en 2012. Depuis, elle repart progressivement à la hausse mais reste en dessous de 1 %.

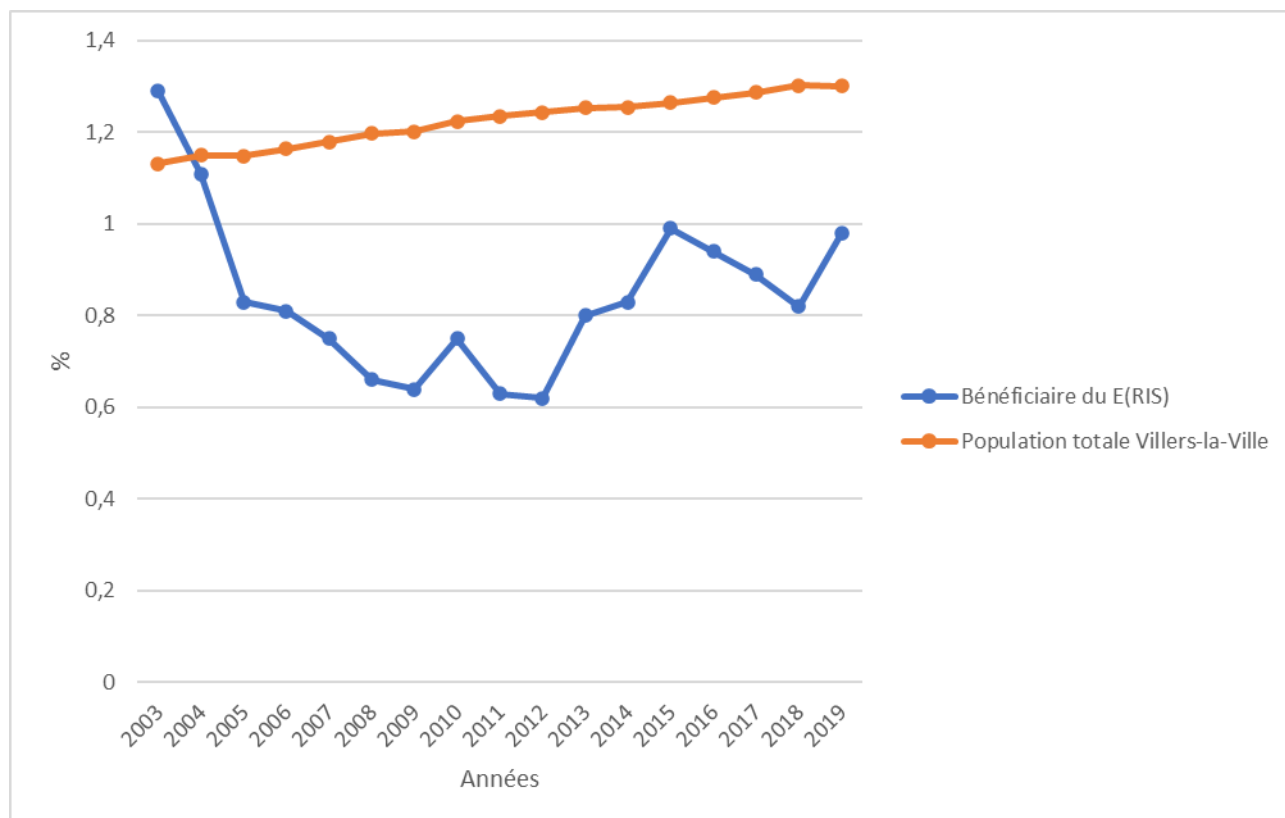


Figure 52 : Évolution croisée – Démographie et bénéficiaires du RIS entre 2003 et 2019 à Villers-la-Ville (Normalisé à 100% en 2003) (Source : IWEPS)

6.7 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Accroissement de la population et des densités de population dans presque tous les villages → Permet de faire perdurer la vitalité de la plupart des villages ✓ Solde migratoire positif démontrant l'attractivité du territoire ✓ Solde naturel positif impliquant le remplacement naturel de la population ✓ Faible part de bénéficiaires du RIS par rapport aux moyennes de la Wallonie ✓ Revenu moyen par déclaration parmi les plus élevés de la microrégion et supérieur à celui de la Wallonie ✓ Indice de richesse > 100 ✓ Population plus jeune que les Communes limitrophes ✓ Territoire attractif pour les couples avec ou sans enfants	✓ Dispersion de l'habitat au sein du territoire avec de nombreux noyaux bâtis ✓ Ménages monoparentaux féminins près de 3 fois plus importants que les masculins ✓ Vieillessement progressif de la population ✓ Isolement des personnes âgées de plus de 65 ans ✓ Pression sur le potentiel foncier dû à l'attractivité du territoire ✓ Augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS depuis quelques années
Opportunités	Menaces
✓ Croissance démographique → Potentialités de développement multipliées et attractivité du territoire	✓ Risque d'accroissement du vieillissement de la population dans les années à venir nécessitant l'adaptation des infrastructures accueillant les personnes âgées (maison de repos, logement intergénérationnel) et des équipements et des services communaux (aménagement pour les PMR, aide à la personne) ✓ Rareté du foncier et des capacités d'accueil de nouveaux habitants ✓ Risques d'une réduction de la diversité des profils socio-démographiques au sein de la population communale au profit des couples sans enfants et couples avec enfants ✓ Risque de saturation des équipements accueillant des enfants (crèches et écoles).

Partie 7 : *ÉCONOMIE*

7.1 Données clés

Secteurs d'activité & entreprises

Nombre d'entreprises actives sur le territoire : 163 en 2019

- Secteur public : 26,3 % des entreprises
- Secteur privé : 73,7 % des entreprises
- Secteur primaire : 2,6 % des salariés, 8,3 % des indépendants
- Secteur secondaire : 19,2 % des indépendants, 23 % des salariés,
- Secteur tertiaire : 74,4 % des salariés, 72 % des indépendants

Taille des entreprises : 37,9 % de moins de 10 employés, 28,2 % de 2 à 49 salariés et 23,5 % entre 50 et 99 salariés

Agriculture

SAU (2019) : 70.91 % du territoire en SAU

Nombre d'exploitations (2020) : 44 exploitations

Âge des agriculteurs : 41 % âge compris entre 45-54 ans

Remembrement : Gentinnes (1960) puis second Sombreffe (1976) et un troisième de Frasnes-lez-Gosselies (1987)

Commission agricole : Non

Secteur primaire – autres activités

Forêt : 10,10 % du territoire, dont 0 % de bois soumis

Pêche : /

Secteur secondaire – industries

Travailleurs : 19,20 % des indépendants et 23 % des salariés

Carrières : non (anciennes sablières)

Activités principales : construction, industrie chimique de transformation de métaux

Secteur tertiaire

Travailleurs : 72 % des indépendants et 74,4 % des salariés

Activités principales : administration, défense, enseignement, santé et social, commerces transports et Horeca, professions libérales

Commerces : majorité à Villers-la-Ville, Marbais et Sart-Dames-Avelines et le long de la N93, un marché hebdomadaire et plusieurs producteurs et artisans locaux

Zone d'influence : Charleroi et Bruxelles (échelle régionale), Charleroi (achats semi-courants)

Tourisme : Domaine de l'Abbaye et les nombreux sentiers de promenade présents sur le territoire communal.

Acteurs économiques et pôles d'emplois

PAE : pas sur le territoire communal, le plus proche se situe au parc de Nivelles Nord

Pôles d'emplois à proximité : Louvain-la-Neuve, Nivelles, Charleroi

Producteurs locaux : 17 et plus

Autres acteurs : InBW, Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville

GAL : Pays des 4 Bras

ADL : non

Emploi

Taux d'activité (2020) : 74,8 % (68 % en Wallonie)

Taux d'emploi : 68,1 % (58,5 % en Wallonie)

Taux de chômage : 8 % (13,2 % en Wallonie)

Postes de salariés : 3.805 postes (73,2 % de la population active) en 2018

Nombre d'indépendants : 1.466 indépendants (28,2 % de la population active)

Chômage

Âge des demandeurs d'emploi : les plus de 50 ans sont les plus représentés (33,1 %)

Niveau de formation des demandeurs d'emploi : 70,8 % n'ont pas dépassé le 3^{ème} degré du secondaire et 33,1 % le 2^{ème}

Bassin d'emploi

Ratio d'emploi intérieur (2018) : 32,2 % (Wallonie : 58,5 %)

Nombre de travailleurs salariés habitant la Commune : 3.838 salariés (2019)

Nombre de postes salariés au sein de la Commune : 813 postes (2019)

7.2 Généralités

Entre 2008 et 2019, le nombre d'entreprises actives est passé de 151 à 163. Villers-la-Ville connaît donc une légère augmentation du nombre d'entreprises actives. Si l'on compte les sièges sociaux, les professions libérales et les activités complémentaires, ce nombre monte à 1.164 entreprises en 2019²⁴.

Fin 2018, la majorité de ces entreprises était active dans le secteur tertiaire : les services administratifs et de soutien, la défense, l'enseignement, la santé et l'action sociale, le commerce, le transport et l'HORECA.

Les activités économiques et commerciales du territoire se portent donc relativement bien. Les entreprises installées sur la Commune restent de petites entreprises employant moins de 50 salariés. En 2019, la part des postes salariés de moins de 10 travailleurs représentait 37,9 %, devant la part des postes salariés dans un établissement de 20 à 49 salariés (28,2 %). Les entreprises employant entre 50 et 99 personnes représentaient 23,5 % en 2019.

Parmi ces entreprises, le secteur public est moins représenté que le secteur privé, avec 26,3 % des salariés contre 73,7 % pour le privé.

Le territoire est caractérisé surtout par de nombreux indépendants et artisans. Le nombre d'emplois dans l'agriculture ne représente que 9% des indépendants et 2,6 % des salariés du territoire alors que les surfaces agricoles représentent plus de 80 % de celui-ci²⁵.

Tel que déjà évoqué, le secteur tertiaire est fortement représenté, par les indépendants mais aussi par les salariés. Les indépendants représentent également plus le secteur primaire mais la part des salariés du secteur secondaire est plus importante (19,2 % pour les indépendants, 23 % pour les salariés).

²⁴ Source : CAP RURALITE

²⁵ Source : Fiche environnementale et Walstat

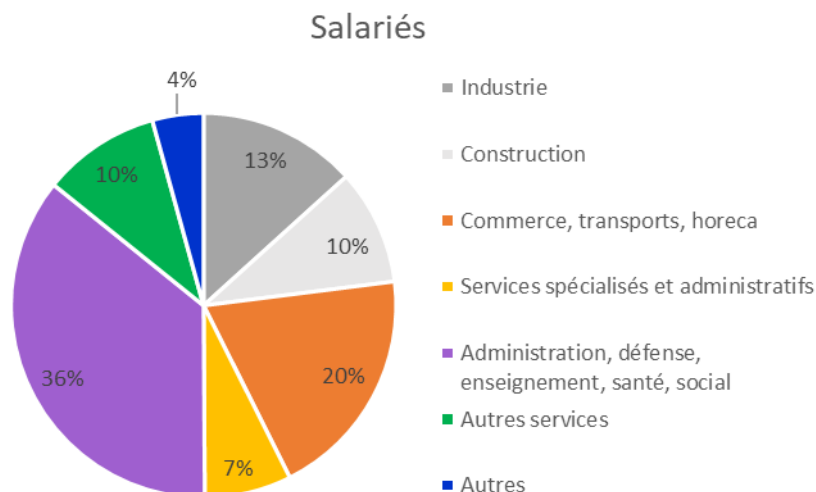


Figure 53 : Postes de travail salarié et établissements par secteur d'activité pour l'ensemble des services sur la Commune de Villers-la-Ville en 2016 (source : IWEPS)

Il n'existe que six zones d'activité économique industrielle inscrites au plan de secteur correspondant aux zones d'extraction du territoire. On dénombre deux zones d'activités économiques industrielles correspondant à l'entreprise 5N Plus Belgium à Tilly et Century Group à Marbais. Il y a trois zones d'activité économique mixtes dans la Commune à Marbais (exploitation agricole), à Tilly (parc à conteneurs et une entreprise de fabrication d'outils diamantés).

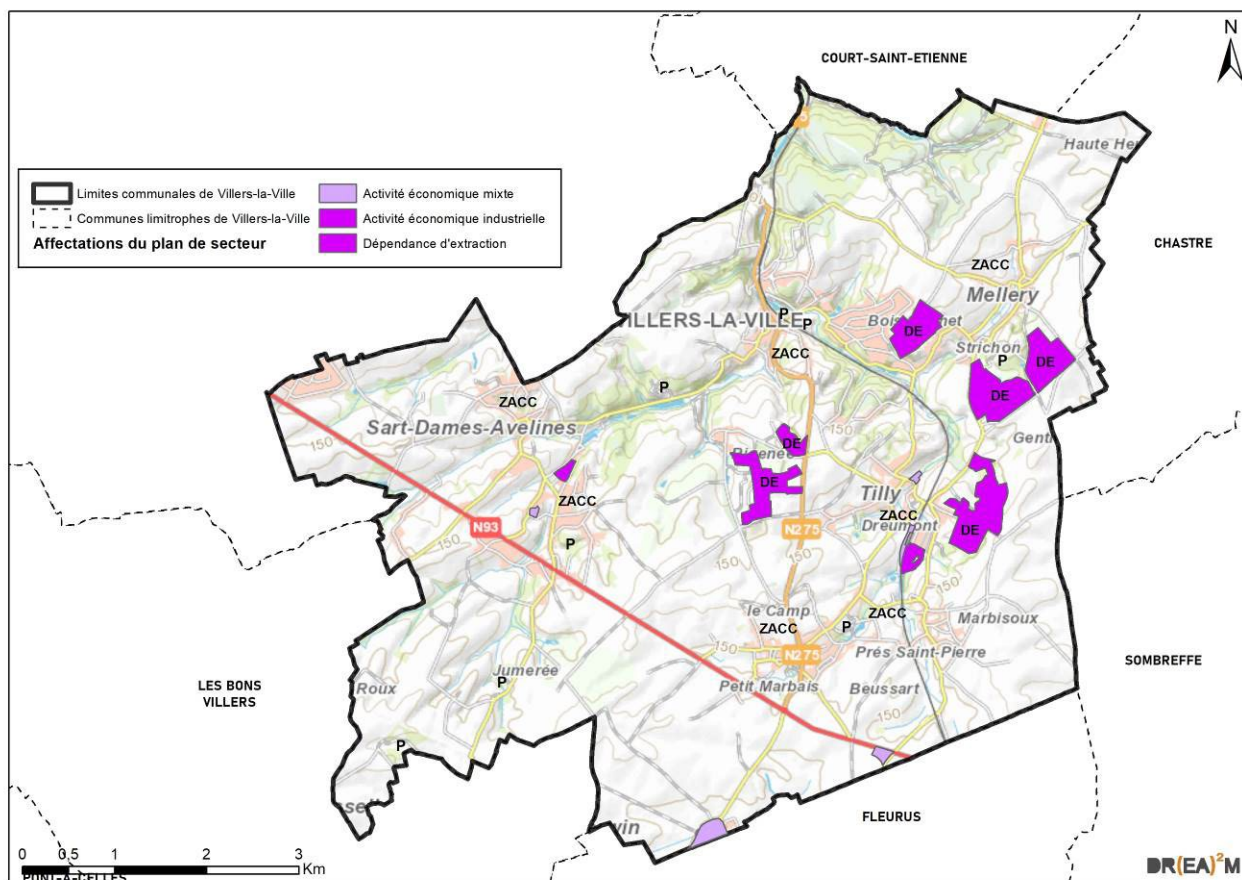


Figure 54 : Localisation des zones activités économiques mixtes, industrielles et des zones de dépendances extractions présentes au sein de la Commune de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

L'agriculture

Superficie agricole utile et production

Le territoire de Villers-la-Ville est dominé par l'agriculture essentiellement céréalière. Cette spécificité est exprimée via le tableau suivant. Seulement 11,4 % de la superficie agricole utile (SAU) de 2019 était considérée comme « superficie toujours couverte d'herbe ». Comme cette valeur était près d'un quart de la moyenne de la Wallonie, cette spécificité est donc bien marquée au sein de la Commune.

2019	Exploitations	SAU (ha)	% SAU sur le territoire	SAU par exploitation (ha)	% SAU toujours couverte d'herbe
Villers-la-Ville	44	3.404	70,91	77,4	11,39
Genappe	79	5.771	63,91	73,1	12,85
Court-Saint-Etienne	12	685	25,45	57,1	18,23
Chastre	41	2.152	68,10	52,5	11,47
Sombreffe	43	2.680	74,66	62,3	16,57
Fleurus	45	3.207	53,90	71,3	12,99
Les Bons Villers	75	3.629	84,39	48,4	12,36
Wallonie	12.715	732.685	43,35	57,6	42,14

Tableau 7. Nombre d'exploitations et SAU des Communes de la microrégion et de la Wallonie - 2019
(Source : Cap Ruralité)

En 2000, la superficie agricole utile (SAU) s'élevait à 3.515 ha, soit, 73,2 % du territoire. Il s'agissait d'un secteur particulièrement important, ne serait-ce qu'au niveau de son influence paysagère. 23,5 % de la SAU était destinée aux prés et fourrages, 40,1 % aux céréales, 25,3 % aux cultures industrielles.

Entre 2000 et 2011, la superficie agricole utile n'a fait que diminuer pour atteindre son point le plus bas en 2011 (2.827 ha, soit 58,9 % du territoire). Depuis lors, la SAU est en constante augmentation à Villers-la-Ville. En 2020, la SAU était passée à 3.404 ha (soit 70,9 % du territoire), ce qui représente une réduction de 2,3 % en 20 ans. Cette même constatation est faite pour la Wallonie (réduction de 1,42 %).

La SAU destinée aux prés et fourrages est tombée à 20 % tandis que celle destinée aux céréales a très légèrement augmenté jusqu'à 42,8 %. Les cultures industrielles ont également tendance à régresser (22 %). Quelques hectares sont aussi consacrés à la culture de pommes de terre et de légumineuses. Quelques hectares sont laissés en jachère.

Si l'on rapporte le nombre de bovins par rapport à la SAU, Villers-la-Ville possède la valeur la plus faible par rapport aux Communes voisines (0,59 bovin/ha SAU). La Commune de Fleurus possède une valeur assez similaire (0,62 bovin/ha SAU). Les autres ont une valeur plus élevée avec dans l'ordre croissant Chastre, Les Bons Villers, Genappe, Sombreffe et Court-Saint-Étienne qui atteint les 1,09 bovin/ha SAU.

	Nombre de bovins/ha SAU	Nombre de porcins/ha SAU
Villers-la-Ville	0,59	0,35
Genappe	0,92	0,001
Court-Saint-Etienne	1,09	0
Chastre	0,70	0
Sombreffe	0,97	0,003
Fleurus	0,62	0,79
Les Bons Villers	0,77	0,92

Tableau 8. Nombre de bovins et de porcins par rapport à la SAU – 2019 (Source : Cap Ruralité)

La répartition des porcins est différente avec une moyenne de 0,33 porcin/ha pour l'ensemble des Communes voisines et 0,35 pour Villers-la-Ville. Deux Communes ont des valeurs nulles et ne possèdent donc pas d'élevage de porcins (Court-Saint-Etienne et Chastre) et deux autres Communes possèdent un nombre très limité d'animaux (Genappe et Sombreffe). Seules deux Communes ont donc des valeurs supérieures à celle de Villers-la-Ville, il s'agit de Fleurus (0,79) et Les Bons Villers (0,92).

Au sein des zones agricoles du plan de secteur (3.292,2 ha), 19,75 ha sont couverts par des zones Natura 2000, ce qui représente uniquement 0,6 % de cette zone. Pour les terrains effectivement cultivés, cette superposition aux zones Natura 2000 impose le respect des mesures générales préventives et les mesures spécifiques liées aux unités de gestion de la zone. Selon la présence d'un arrêté de désignation de la zone Natura 2000 et selon la date de cet arrêté, les restrictions sont plus ou moins importantes. Par conséquent, les agriculteurs peuvent réclamer des indemnités plus ou moins importantes : de 100 à 440 €/ha.an et 900 €/ha.an de bande extensive. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour pouvoir prétendre à ces indemnités.

Exploitations

Depuis 2000 et comme partout ailleurs, le nombre d'exploitations est en diminution à Villers-la-Ville. En effet, le nombre d'exploitations s'est réduit de 30 % en l'espace de 20 ans, passant de 63 exploitations à 44 en 2020.

Comme partout ailleurs en Wallonie, la taille moyenne des exploitations a augmenté, passant de 44,71 ha en 1990 à 77,35 ha en 2019 (+ 73 %).

Parmi les agriculteurs restants sur le territoire, 7 d'entre eux pratiquaient l'agriculture biologique en juin 2019²⁶. Ce chiffre est en augmentation depuis plusieurs années. En effet, en 2017, on comptait 4 agriculteurs pratiquant une agriculture biologique. On peut citer par exemple, la ferme du Petit-Mont située à Marbais.

Âge des agriculteurs

En 2010, la part des 45-54 ans était la plus représentée chez les agriculteurs (41 %), la part des 55-64 est la seconde tranche d'âge la plus représentée (33 %). Les 35-44 ans et les 65 ans et plus sont moins représentés chez les agriculteurs. Globalement, les agriculteurs de la Commune ne sont pas en âge de départ à la retraite. Cependant d'ici la prochaine décennie, une grande majorité des exploitations devront chercher de nouveaux repreneurs.

²⁶ Source : Biowallonie

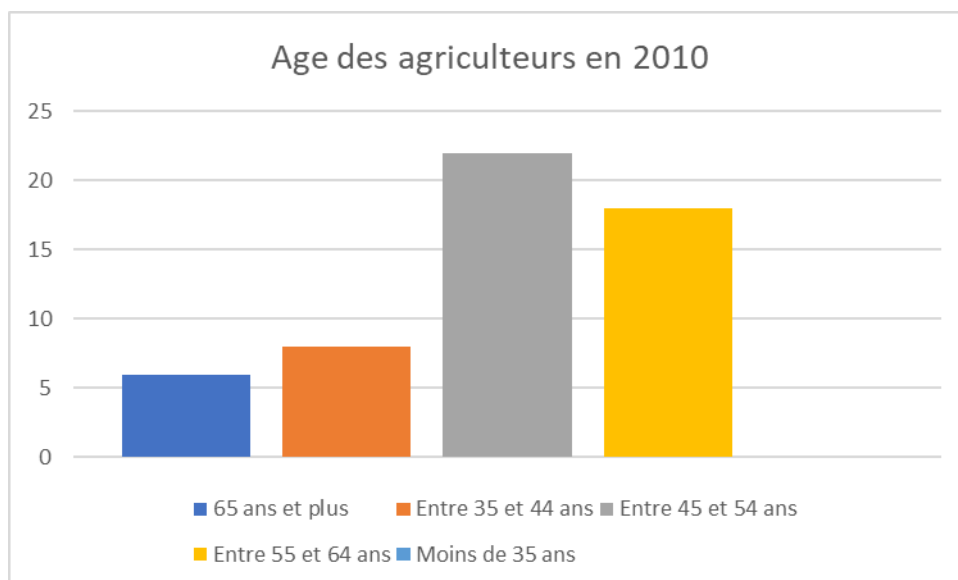


Figure 55 : Répartition des tranches d'âges chez les agriculteurs de la Commune de Villers-la-Ville

Comparaison avec le reste de l'arrondissement

Les Communes de la microrégion se partagent entre celles ayant une tendance à une agriculture orientée vers la culture de céréales pour le grain et la culture industrielle.

Les Communes voisines de Villers-la-Ville possèdent un pourcentage de superficie toujours couverte d'herbe supérieur à Villers-la-Ville (un minimum de 11,47 % pour Chastre et un maximum de 18,23% pour Court-Saint-Etienne).

En termes de SAU par exploitation, la moyenne de la microrégion est bien supérieure à celle de la Wallonie (63,1 ha contre 57,6 ha). Villers-la-Ville fait partie des Communes possédant la valeur la plus élevée (77,4 ha), devant les Communes de Genappe (73 ha), Court-Saint-Etienne (57,1 ha), Chastre (52,5 ha), Sombreffe (62,3 ha), Fleurus (71,3 ha) et Les Bons Villers (48,4 ha).

Court-Saint-Etienne est la Commune possédant cependant le moins d'exploitations agricoles avec Chastre. Avec ses 44 exploitations en 2019, Villers-la-Ville représente 13 % du total des exploitations de sa microrégion.

Aménagement foncier

Le remembrement des biens ruraux est un outil au service des agriculteurs et du monde rural.

Lors des opérations de remembrement, les agriculteurs et les ruraux concernés peuvent, dans un périmètre donné, redéfinir ensemble et de façon privilégiée l'espace rural qui les concerne. Outre la restructuration parcellaire des terres agricoles, le remembrement permet l'amélioration des infrastructures du périmètre visé pour en optimiser spatialement l'usage et ceci au profit de tous ses utilisateurs. Tour à tour, différents intervenants sont sollicités officiellement (propriétaires, exploitants, Communes, groupements d'intérêts, administrations ...), ceci via des procédures précises et grâce à des organes créés spécifiquement, à savoir les comités de remembrement, les comités d'échange, les comités provinciaux et les commissions consultatives chargées, pour leur part, d'assister les comités.

En ce qui concerne le territoire de Villers-la-Ville, on localise trois remembrements actuellement terminés sur la carte ci-dessous. Le premier est le remembrement dit de Gentinnes (actes signés en 1960) et dont le périmètre s'étend majoritairement sur la Commune de Chastre. Le second concerne le remembrement dit de Sombreffe (actes signés en 1976), qui est essentiellement situé sur le territoire de Sombreffe. Finalement, le remembrement dit de Frasnes-lez-Gosselies (actes signés en 1987) qui s'étend principalement sur la Commune de Les Bons Villers.

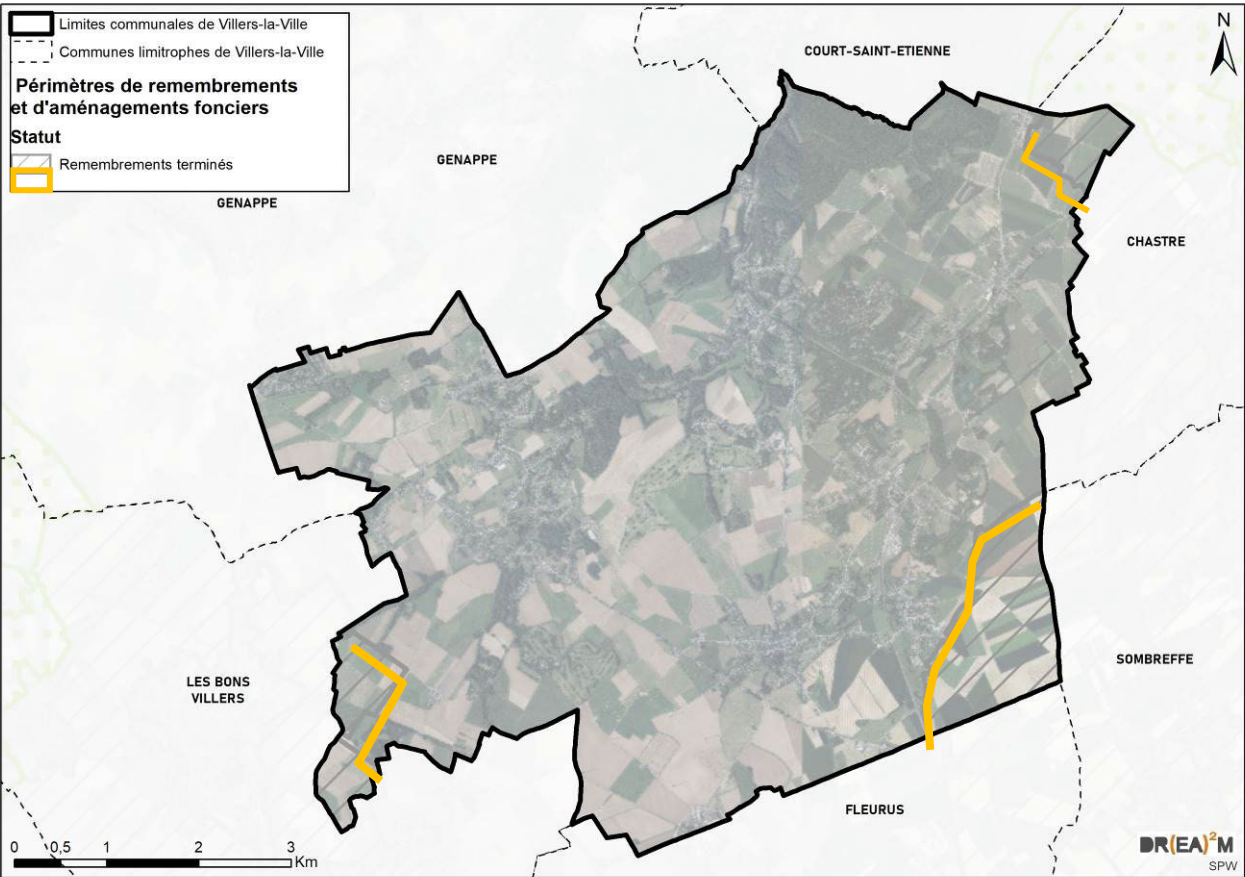


Figure 56 : Périmètre de remembrement agricole (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

7.3 La forêt

Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit :

- ✓ une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasse ;
- ✓ une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente ;
- ✓ une fonction écologique pour la conservation de la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

La forêt représente donc un enjeu important en tant que ressource économique, sur le plan de la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel et en tant que ressource potentielle pour la valorisation touristique du territoire.

2018	Superficies boisées (ha)	% superficies boisées	Cumul des superficies boisées et de la SAU
Villers-la-Ville	484,96	10,10	80,96 %
Genappe	1.162,08	12,86	76,74 %
Court-Saint-Etienne	709,34	26,40	51,88 %
Chastre	78,82	2,50	70,63 %
Sombreffe	60,60	1,69	76,36 %
Fleurus	278,51	4,68	58,58 %
Les Bons Villers	19,81	0,46	84,91 %
Wallonie	494.921,50	29,28	72,63 %

Tableau 9. Superficies boisées et SAU de Villers-la-Ville, de ses Communes limitrophes et en Wallonie - 2018
(Source : Cap Ruralité)

Les zones boisées représentaient 10,10 % du territoire communal en 2018, soit une surface importante par rapport aux Communes voisines mais faible par rapport à la moyenne wallonne. Les deux seules Communes avec une part forestière plus importante sont Genappe et Court-Saint-Etienne. Toutefois, l'ensemble des Communes de la microrégion possède une proportion de forêts plus faible que la Wallonie, ces Communes étant situées dans une région où l'agriculture possède une place prédominante.

Au cumul des superficies boisées (2018) et de la SAU (2018), les valeurs moyennes de chaque Commune de la microrégion sont comprises entre 50 et 85 %. Trois Communes présentent un cumul inférieur à la moyenne wallonne en raison des surfaces artificialisées qu'on retrouve en plus grande proportion. Les quatre autres Communes possèdent un cumul plus élevé qu'en Wallonie.

En se basant sur la carte d'utilisation des Sols (Wallous), on constate que la majorité des superficies boisées sont des forêts de feuillus. Cependant, les massifs de résineux représentent près de 32 % de la surface boisée totale et sont concentrés dans le Nord du territoire dans le bois de l'Hermitage.

La Commune possède des bois communaux situés dans l'entité de Sart-Dames-Avelines. Ils se concentrent au niveau de la rue de Villers sur six parcelles, toutes inscrites en zone forestière au Plan de Secteur et bénéficiant d'un intérêt paysager et représentant une superficie de 514 ares.

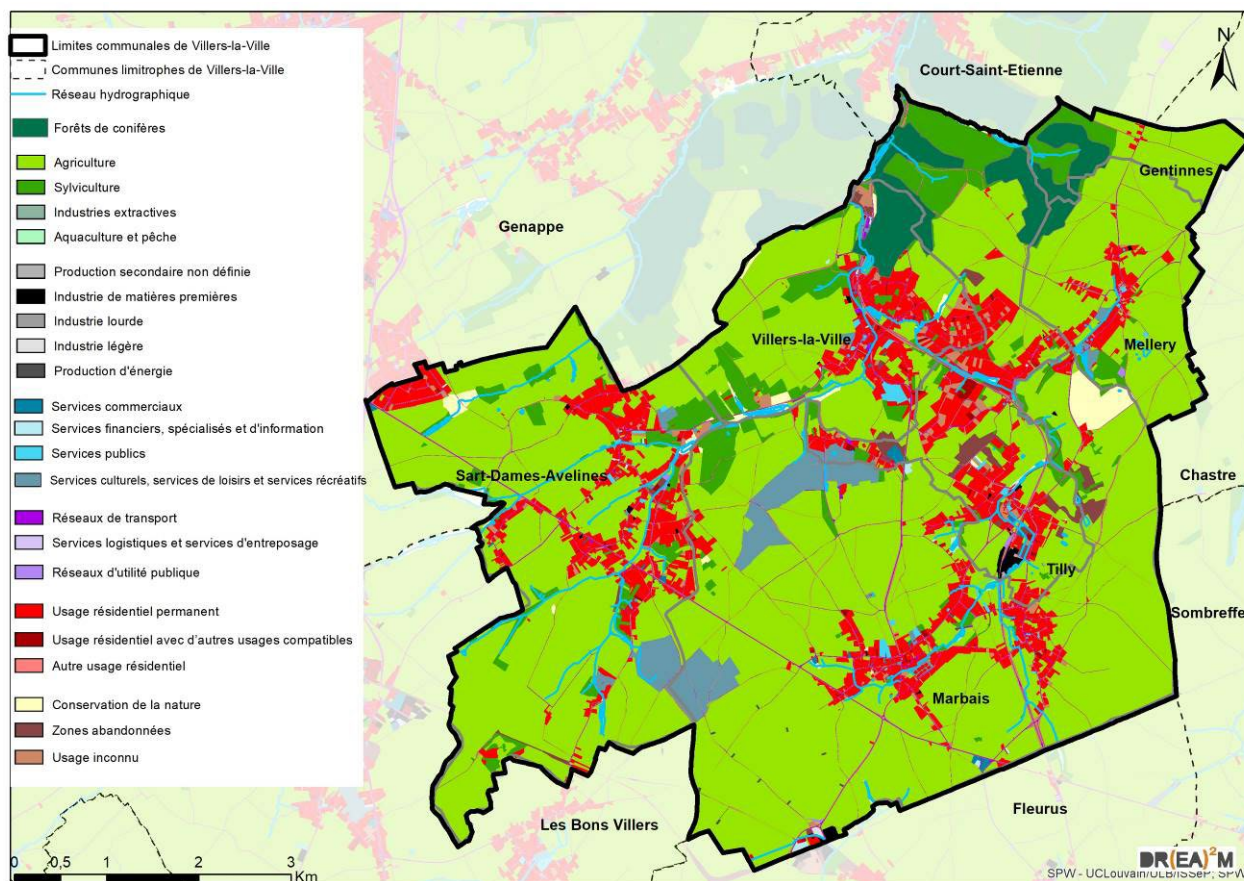


Figure 57: Localisation des zones boisées à Villers-la-Ville Source : WALOUS – Carto : DR(EA)²M

Fonction économique

La superficie actuelle des bois communaux génère des recettes quasi nulles pour la Commune de Villers-la-Ville compte tenu des frais liés à la gestion et à la régénération de ces parcelles (gyrobroyage, achat de nouveaux plants forestiers).

Autres fonctions

Fonction sociale de la forêt

Outre la production de bois, la forêt fournit des produits naturels qui peuvent servir à des fins non commerciales aux habitants (consommation personnelle) et dans un cadre de valorisation des traditions locales.

La forêt est un espace privilégié pour les loisirs, la détente et la promenade. Cette fonction, en attirant le public, a également des répercussions économiques directes et indirectes.

Nombre de sentiers de randonnées la sillonnent. L'espace forestier est un support idéal pour l'initiation à l'écologie et à la gestion de l'espace. Il permet également la pratique de sports comme le VTT, le trail ou l'équitation.

La forêt est ouverte au public toute l'année, qui doit prêter attention à la période de chasse qui s'étend d'octobre à décembre. La circulation en forêt est réglementée (Code Forestier, Titre XIV- De la circulation dans les bois et forêts en général en Wallonie) dans une optique de protection des écosystèmes et de développement d'un tourisme de qualité.

Fonction écologique de la forêt

La forêt est un écosystème riche et complexe. Elle abrite des espèces animales et végétales et des habitats à fort intérêt scientifique.

Des réserves naturelles et forestières, des zones humides d'intérêt biologique, et des zones Natura 2000 ont déjà été répertoriées sur le territoire. Ce patrimoine naturel chevauche bien entendu en de multiples endroits les surfaces boisées du territoire. Ces données sont analysées au point 3.4 « Structure naturelle et réseau écologique ».

Gestion de la forêt – Bois soumis

La Commune de Villers-la-Ville ne possède aucun bois soumis sur son territoire.

Le Département Nature et Forêt

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Il regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

Villers-la-Ville est entièrement comprise au sein du cantonnement de Nivelles, faisant partie de la Direction de Mons. Le cantonnement est composé de 4 brigades regroupant 12 triages.

Le chef du cantonnement de Nivelles est Monsieur Thienpont, Avenue Jean Monnet 12, boîte 2A - 1400 Nivelles.

7.4 Les industries

Comme nous l'avons vu, l'industrie et l'artisanat représentent 19,20 % du travail des indépendants de Villers-la-Ville. 13,3 % des salariés travaillent également dans le domaine de l'industrie et 9,7 % dans la construction.

Les principales entreprises du secteur secondaire actives sur le territoire de Villers-la-Ville sont, par ordre d'importance (en 2018) :

- ✓ l'industrie de la construction ;
- ✓ la construction de matériel de transport ;
- ✓ la fabrication des ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport.

7.5 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire occupe 72 % des indépendants de Villers-la-Ville, qui sont majoritairement des commerçants ou des personnes travaillant dans le domaine des services (30,8 %) ou qui exercent des professions libérales (41,2 %). Le secteur tertiaire est essentiellement représenté par les salariés (74,4 %), dont les domaines d'activités ont déjà été évoqués.

Les commerces

Au niveau des zones d'influence commerciale des grandes villes, Villers-la-Ville est reprise dans la zone d'influence de Bruxelles et Charleroi.

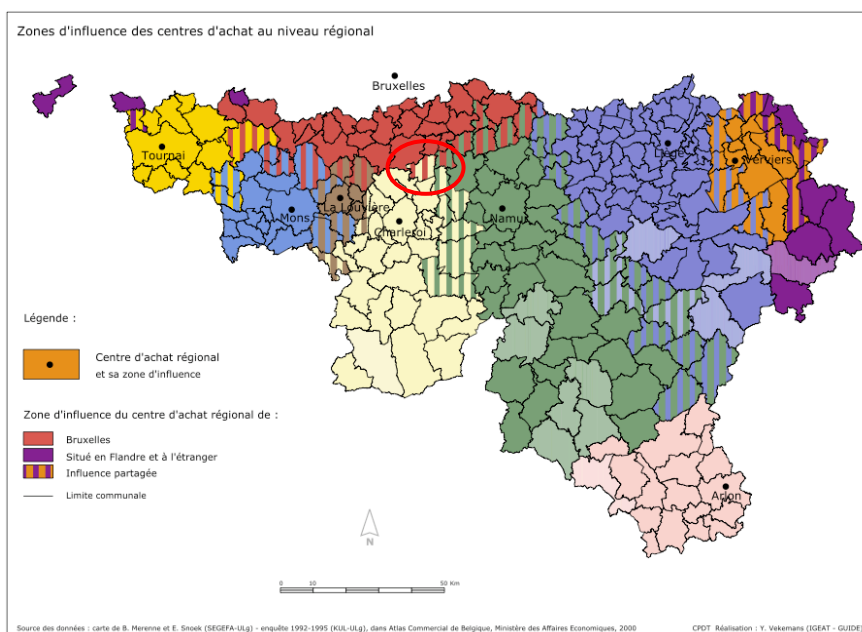


Figure 58. Zones d'influence des centres d'achat au niveau régional – 2001-2002
(Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie)

À l'échelle des « petites villes », Villers-la-Ville est également reprise dans la zone d'influence de Charleroi.

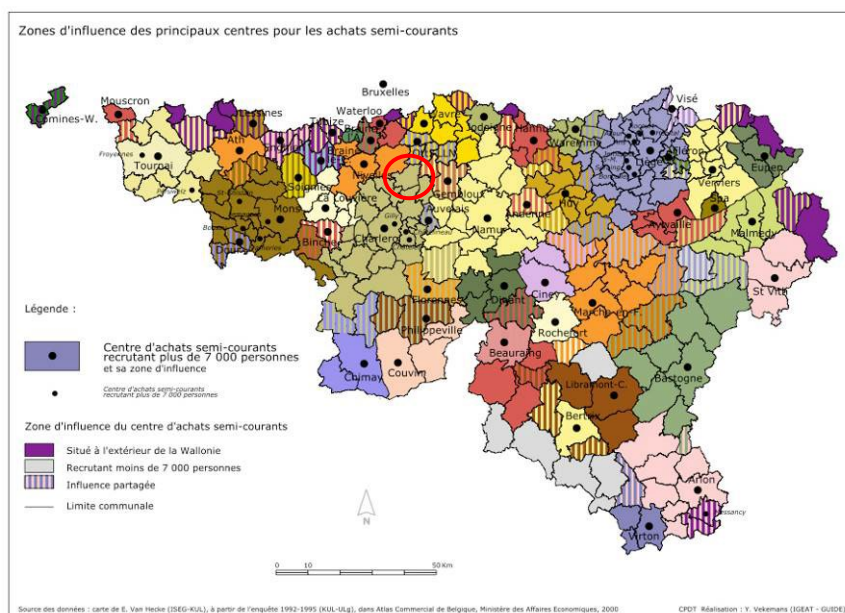


Figure 59 : Zone d'influence des principaux centres pour les achats semi-courants – 2001-2002
(Source : CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie)

La Commune est assez bien pourvue en commerces locaux et on a déjà pu constater qu'ils représentaient une part relativement importante de l'activité économique. Les habitants de Villers-la-Ville ont donc la possibilité d'effectuer une grande part de leurs achats courants sur le territoire. Cependant, il est clair que pour des achats plus importants ou moins habituels, le pôle de Charleroi semble clairement le plus indiqué.

La Commune de Villers-la-Ville dispose de deux supermarchés accessibles depuis la N93 et une supérette. Il existe un clivage entre le Nord et le Sud, puisque les entités villageoises de Sart-Dames-Avelines et de Marbais peuvent accéder plus rapidement à ces deux commerces alimentaires. Au Nord du territoire communal, les commerces de proximité se situent principalement à Villers-la-Ville (boulangerie, boucherie, tabac/presse, épicerie, pharmacie ...). Dans les entités communales de Tilly et de Mellery, les commerces de proximité sont moins nombreux voire absents pour Mellery.

Un marché hebdomadaire a lieu tous les vendredis en fin d'après-midi jusqu'en fin de soirée (16h30- 20 :30) à Villers-la-Ville.

Les producteurs et artisans locaux

Il existe plusieurs producteurs et artisans locaux, parmi lesquels :

- ✓ La Ferme de Berines, à Sart-Dames-Avelines : producteurs de légumes et commercialisation en circuit court ;
- ✓ Ferme de Gentissart à Marbais : producteurs de légumes bio et commercialisation en circuit court ;
- ✓ Domaine Coteau des Avelines : vignoble en conversion biologique ;
- ✓ Vignoble de l'Abbaye de Villers-la-Ville ;
- ✓ Simplytea à Sart-Dames-Avelines : vente de thés et tisanes ;
- ✓ Boucherie-traiteur à Villers-la-Ville et Marbais ;
- ✓ Frédéric Vandooren à Tilly : traiteur ;
- ✓ Lagneau Toqué à Sart-Dames-Avelines : traiteur ;
- ✓ Ya-ka à Marbais : traiteur bio et végétalien ;
- ✓ L'Atelier de Barbara à Villers-la-Ville : décoration et restauration de meubles ;
- ✓ Dé, fils et des aiguilles à Marbais : artisan du textile ;
- ✓ Fil à la maison à Villers-la-Ville : artisan du textile ;
- ✓ Lolotte Picote : artisan du textile ;
- ✓ La Petite Folie d'Anne-So à Marbais : jeux, jouets, cadeaux, bougies et article de mercerie ;
- ✓ Made by SÖSO à Sart-Dame-Avelines : cours de couture et créations textiles ;
- ✓ Terre évasion à Mellery : artiste sculpteur ;
- ✓ Tratoria Squisto
- ✓ Producteur de pommes de terre : Cleiren
- ✓ Producteur de fraises : Ferme Druez
- ✓ Producteur de Miel : Jean-Luc Gerard

Parcs d'activités économiques

L'InBW gère 9 parcs d'activités économiques et un parc scientifique sur son territoire. Il n'existe pas de parc d'activité économique sur la Commune de Villers-la-Ville. Les plus proches sont ceux de Nivelles (Parc de Nivelles-Nord « les Portes de l'Europe » et de Nivelles-Sud) et d'Ottignies Louvain-la-Neuve (parc scientifique).

Principaux acteurs économiques locaux

InBW, Intercommunale du Brabant wallon

L'intercommunale du Brabant wallon est le partenaire économique et environnemental principal sur son territoire et l'interlocuteur des entreprises de la province du Brabant wallon. L'inBW vise à être un modèle d'entreprise publique proactive, visant la bonne gouvernance et l'animation territoriale, partenaire privilégié des collectivités régionales et locales. L'InBW souhaite ainsi mettre à profit son savoir-faire aux services des partenaires économiques dans plusieurs activités et notamment le développement économique et territorial, la gestion du cycle de l'eau et des déchets. L'InBW gère en effet le réseau d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, les déchets (collecte, centre de tri, conteneurs ...) et est à l'initiative de la création du crématorium du Champ de Court situé à Court-Saint-Etienne. L'InBW anime, gère et coordonne les intercommunales thématiques. À l'échelle du Brabant wallon, l'InBW gère 9 parcs d'activités économiques situés à Hélécinne, Jodoigne, Nivelles Nord, Nivelles Sud, Perwez, Tubize I et II, Vallée du Hain, Wavre ainsi que le parc scientifique de Louvain-la-Neuve. L'InBW offre aussi la possibilité aux entreprises de

s'installer dans les bureaux situés dans ses 4 centres d'entreprises, dont un situé à Saintes, un à Genval et deux à Louvain-la-Neuve.

Les objectifs stratégiques de l'InBW se déclinent en 2 axes prioritaires :

- ✓ la digitalisation ;
- ✓ la décarbonation.

L'Agence de développement local (ADL)

Il n'existe pas d'Agence de développement local à Villers-la-Ville. Les agences les plus proches sont situées à Braine-le-Comte et Sambreville. Pour rappel, l'ADL peut aider dans l'orientation de projets économiques, réaliser des événements ou des ateliers thématiques, mettre en contact avec des acteurs économiques de la Commune.

Groupe d'action locale (GAL)

Villers-la-Ville fait partie du GAL Pays des 4 Bras, créé avec les Communes voisines de Genappe et Les Bons Villers. Il regroupe des partenaires publics et privés pour mener des projets de développement rural tels que des randonnées pédestres, de la citoyenneté active, la promotion des circuits courts, la sensibilisation à la biodiversité ...

Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville

Créé en 1937, le syndicat d'initiative de Villers-la-Ville est en charge de la promotion touristique et culturelle sur l'entité communale de Villers-la-Ville. Plusieurs activités sont organisées par l'équipe bénévole du syndicat d'initiative comme la « fête de Saint-Hubert », la « nuit des sentiers ». Une commission des chemins et sentiers a été créée et veille à la promotion des itinéraires de promenades et à l'entretien des sentiers.

Association des commerçants

Il existe une association des commerçants, située à Villers-la-Ville.

Les entreprises potentiellement polluantes

On ne recense sur le territoire qu'une entreprise référencée comme site SEVESO seuil haut dont les risques d'émissions toxiques et écotoxiques provoqueraient des irritations des voies respiratoires et des muqueuses et des impacts attendus de l'ordre d'une pollution du Gentissart en métaux lourds. L'entreprise 5N plus (anciennement Sidech sa) est située à Tilly et est spécialisée dans la fabrication de produits destinés à des applications pharmaceutiques, électroniques et industrielles. Elle emploie un peu moins de 80 personnes.

La décharge de Mellery a présenté un potentiel risque de pollution puisque celle-ci a été remblayée. Depuis 2001, le site a été réhabilité et se trouve sous la surveillance de la SPAQuE. Dorénavant, le site est recolonisé par une végétation à grande valeur environnementale.

Le tourisme

On recense plusieurs entreprises en lien avec le tourisme. Le reste de la thématique sera abordée dans la suite de ce document, notamment en ce qui concerne l'Horeca.

7.6 Situation locale de l'emploi

Au 1^{er} juin 2020, Villers-la-Ville comptabilisait 6.951 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), soit 64,6 % de la population totale (10.768 personnes). Également, le taux d'activité²⁷ était de

²⁷ Taux d'activité = (salariés + indépendants + demandeurs d'emploi) / population en âge de travailler

74,8 % (environ 5.200 personnes), un pourcentage supérieur à la moyenne wallonne de 68 % et à celui de ses Communes limitrophes.

Sur les 6.951 personnes en âge de travailler, 25,2 % sont donc inactives (1.754 personnes) et 68,1 % possèdent effectivement un emploi (population active occupée ou taux d'emploi administratif²⁸), soit 4.734 personnes. La Commune compte 414 personnes actives inoccupées. À nouveau, le taux d'emploi est supérieur à celui de la Wallonie (58,5 %) et des Communes limitrophes.

2020	Population 15 - 64 ans	Population active	Demandeur d'emploi inoccupé	Taux d'activité = (pop. active) / (pop. 15-64 ans)	Taux d'emploi = (pop. qui travaille) / (pop. 15-64 ans)	Taux de chômage = (DEI)/ (pop. active)
Villers-la-Ville	6.951	5.197	414	74,8%	68,1%	8,0%
Chastre	4.948	3.535	303	71,4%	64,7%	8,6%
Genappe	10.001	7.272	640	72,7%	65,4%	8,8%
Sombrefe	5.509	4.020	357	73,0%	66,0%	8,9%
Les Bons Villers	6.161	4.444	396	72,1%	65,5%	8,9%
Court-Saint-Étienne	6.920	4.893	443	70,7%	63,1%	9,1%
Fleurus	14.719	9.804	1.387	66,6%	57,0%	14,1%
Wallonie	2.286.808	1.554.499	204.711	68,0%	58,5%	13,2%

Tableau 10. Détails de la demande d'emploi à Villers-la-Ville en juin 2020 (Source : Le FOREM)

En comparaison des autres Communes de la microrégion, seule la Commune de Fleurus possède des chiffres nettement inférieurs pour les taux d'activités et d'emploi et nettement supérieurs pour le taux de chômage. Fleurus est d'ailleurs la seule Commune de la microrégion à avoir des taux moins favorables que ceux de la Région wallonne.

Population active non occupée

Le chômage

En 2020 à Villers-la-Ville, les demandeurs d'emploi inoccupés étaient au nombre de 414 soit un taux de chômage de 8 %. En 2008, ce taux s'élevait à 9,6 %. En 12 ans, il a donc connu une réduction de 1,6 %, ce qui suit la tendance à la baisse régionale. Il est toutefois important de noter le léger accroissement de la courbe à la suite de l'année 2020, certainement une conséquence de la crise sanitaire et qui devrait continuer à se marquer dans les mois à venir.

²⁸ Taux d'emploi = emplois dans les entreprises, commerces et administrations locales, tant salariés qu'indépendants / population en âge de travailler

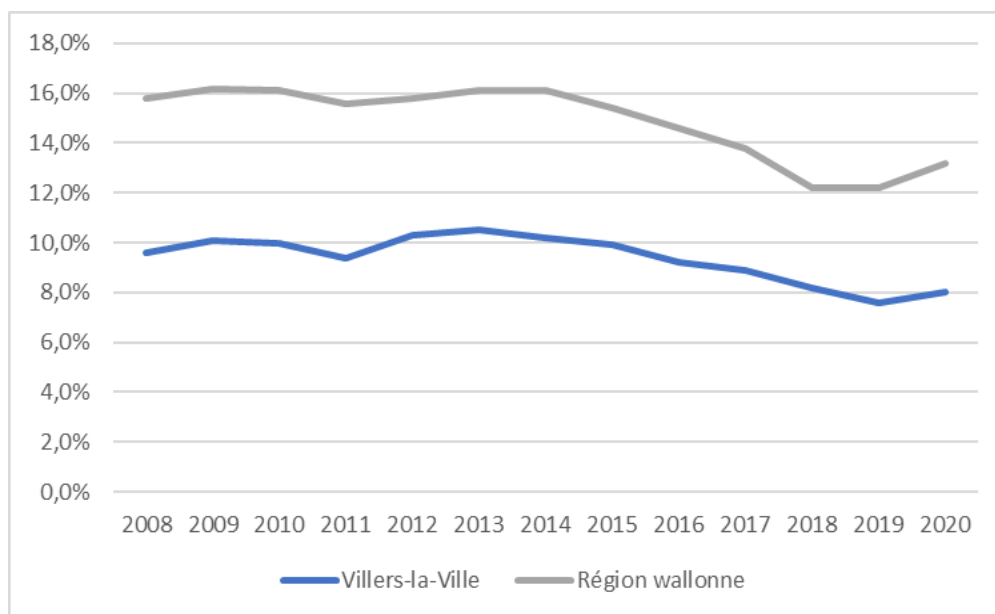


Figure 60. Évolution comparée du taux de chômage entre Villers-la-Ville et la Wallonie – 2008 à 2020
(Sources : IWEPS & Le FOREM)

Selon les chiffres, le taux de chômage administratif des hommes est moins important que celui de femmes. Toutefois, cette tendance tend à se réduire. En effet, en 2008, le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans était supérieur à celui des hommes de 4,4 % alors que depuis 2015 la différence n'est plus que de 0,9 %.

La répartition du taux de chômage en fonction de la durée d'inoccupation n'est pas uniforme. En juin 2020, 26 % du nombre total de chômeurs se trouvait inoccupé depuis moins de 6 mois. Les classes de durée de 6 mois à 1 an, 1 an à 2 ans et 2 ans à 5 ans représentent chacune 20 % du nombre total de chômeurs. Enfin, les durées de 5 à 10 ans et 10 ans et plus concernent respectivement 10 % et 5 % des chômeurs. Ces chiffres sont similaires à ceux retrouvés en Région wallonne et illustrent donc que la majorité des chômeurs le sont pour une durée déterminée.

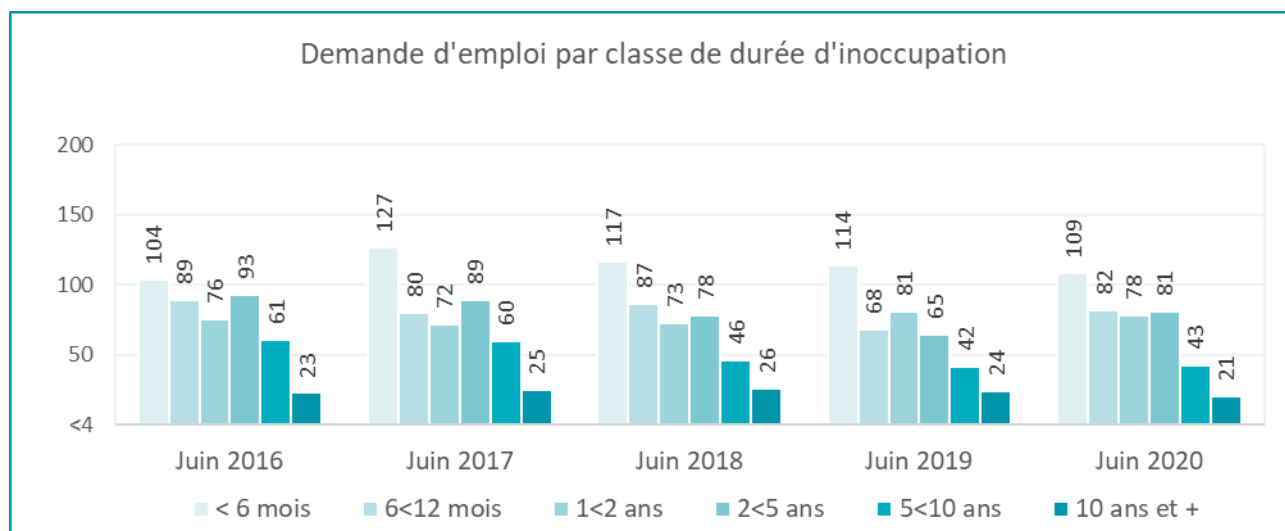


Figure 61. Répartition de la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020
(Source : Le FOREM)

En comparaison avec les autres Communes de la microrégion, en 2020, Villers-la-Ville se classe 1^{ère} en termes de taux de chômage le plus bas. Son taux de chômage est également inférieur à la moyenne de la microrégion (10,1 %) et de la Wallonie (13,2 %).

L'âge des demandeurs d'emploi

Selon les données de juin 2020, la classe des plus de 50 ans est la plus représentée, avec 33,1 % des chômeurs (compris dans cette tranche d'âge), soit environ deux fois plus que les chiffres retrouvés dans les autres classes d'âge. Les autres catégories se répartissent de la manière suivante : 17,6 % pour les moins de 25 ans, 13,5 % pour les 25 à 29 ans, 19,3 % pour les 30 à 39 ans et 16,4 % pour les 40 à 49 ans.

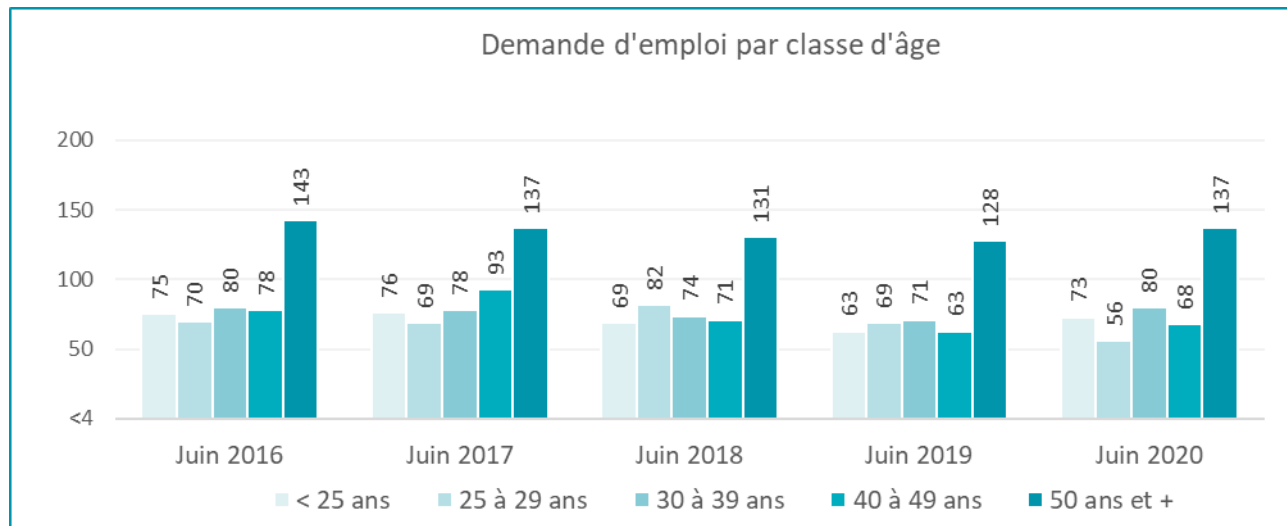


Figure 62. Répartition des âges des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020 (Source : Le FOREM)

Sur les cinq dernières années, la répartition du nombre de chômeurs par classe d'âge a peu varié. La classe d'âge avec la plus forte diminution est celle des 25-29 ans qui a connu une réduction de 2,2 % en 5 ans (de 15,7 % à 13,5 %).

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Par rapport au niveau de formation des demandeurs d'emploi de Villers-la-Ville en 2020, 70,8 % des chômeurs n'ont pas dépassé le 3^{ème} degré du secondaire et 33,1 % le 2^{ème} degré. En 5 ans ces valeurs sont restées stables.

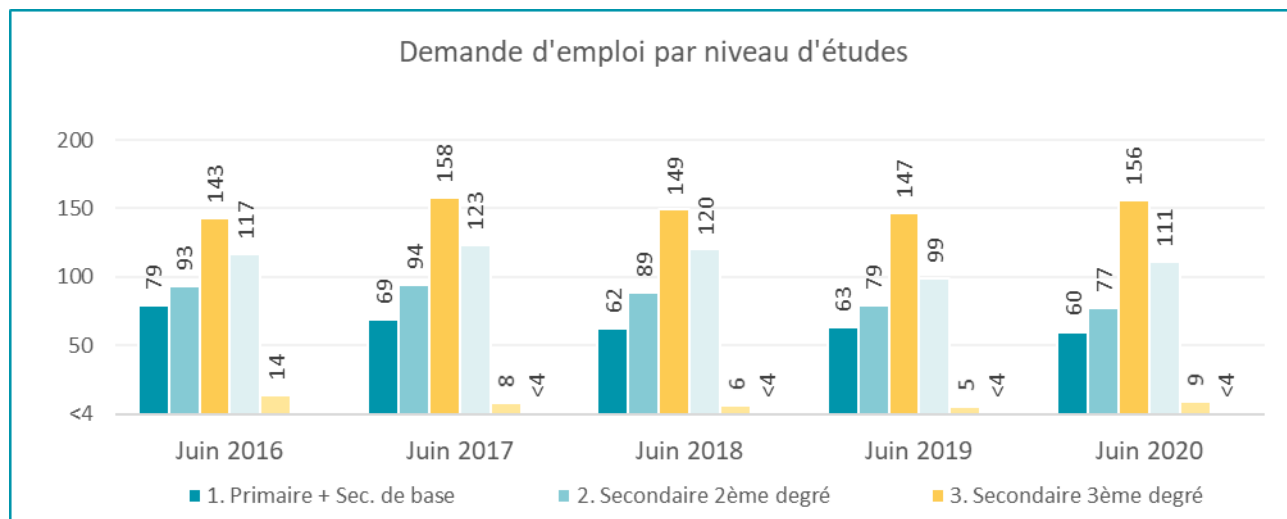


Figure 63. Répartition des niveaux de formation des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020 (Source : Le Forem)

Population active occupée : salariés et indépendants

En 2018, on recense 3.805 travailleurs salariés à Villers-la-Ville, ce qui représente 73,2 % de la population active totale de la Commune. Ils étaient 3.521 en 2008, ce qui représente une augmentation de 7,5 % des emplois salariés en 10 ans (28 emplois salariés supplémentaires par an, en moyenne).

Au niveau des Communes limitrophes, elles possèdent toutes, à l'exception de Genappe, un pourcentage égal ou supérieur à la moyenne wallonne de 72,7 %.

Fin 2018²⁹, on recensait 1.466 indépendants toutes catégories confondues³⁰, ce qui représente 28,2 % de la population active totale de Villers-la-Ville. C'est largement supérieur à la moyenne wallonne (19,7 %). Parmi ces indépendants, 938 sont des hommes et 528 des femmes (64 % contre 36 %), les hommes sont donc près de deux fois plus nombreux.

Comparée à ses Communes limitrophes, Villers-la-Ville possède un pourcentage important d'indépendants dans sa population active et seulement surpassé par la Commune de Genappe. Toutefois, à l'exception de Fleurus, toutes les Communes de la microrégion ont un pourcentage supérieur à la moyenne wallonne de 19,7 %.

2018	Salariés		Indépendants		Population active
	Effectifs	% population active	Effectifs	% population active	
Villers-la-Ville	3.805	73,2	1.466	28,2	5.197
Genappe	5.039	69,3	2.192	30,1	7.272
Court-Saint-Étienne	3.587	73,3	1.272	26,0	4.893
Chastre	2.632	74,5	918	26,0	3.535
Sombreffe	3.093	76,9	948	23,6	4.020
Fleurus	7.391	75,4	1.689	17,2	9.804
Les Bons Villers	3.364	75,7	1.059	23,8	4.444
Wallonie	1.130.276	72,7	306.516	19,7	1.554.499

Tableau 11. Part des salariés et indépendants dans la population active – 2018 (Source : IWEPS)

²⁹ Données au 31 décembre 2018, Source : IWEPS. Le choix des dates de comparaison est dépendant de la disponibilité des données.

³⁰ Veuillez noter qu'en ce qui concerne la répartition géographique des assujettis, celle-ci est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée, laquelle ne correspondant pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée.

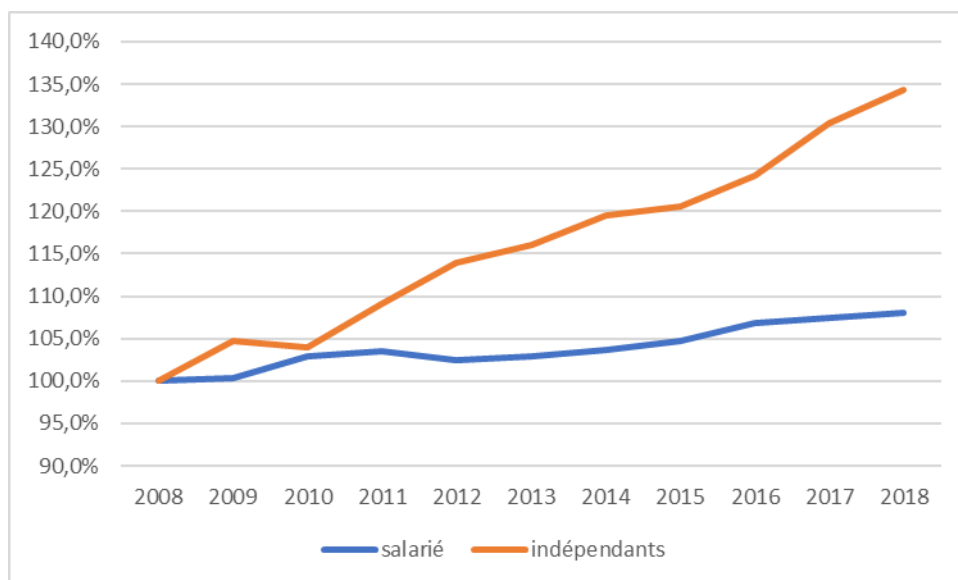


Figure 64. Évolution du nombre de salariés et d'indépendants à Villers-la-Ville (2008 = 100%)
(Source : IWEPS)

Villers-la-Ville présente de nombreux d'indépendants sur son territoire. Ces valeurs élevées peuvent s'expliquer par le peu d'emplois fournis dans les environs, pouvant forcer le choix des actifs d'opter pour le statut d'indépendant. Cela peut également s'expliquer par l'importance du secteur tertiaire et plus précisément des professions libérales et du commerce et des services (qui représente respectivement 42 % et 31 % des indépendants).

Si on analyse l'évolution du nombre d'indépendants à Villers-la-Ville sur les 10 dernières années (2008-2018), on constate une forte augmentation d'environ 35 %, leur nombre étant passé de 1092 à 1466.

Plus précisément, sur les 1.466 indépendants recensés en 2018, 914 exerçaient leur activité à titre principal (62,3 %), 401 à titre complémentaire (27,4 %) et les 151 restants étaient des actifs ayant dépassé l'âge de la retraite (10,3 %).

En ce qui concerne la qualité des indépendants, 41 sont d'indépendants aidants³¹ (en 2018), ce qui ne représente donc que 2,8 % du nombre total d'indépendants.

³¹ L'indépendant "aidant" aide ou remplace l'indépendant dans l'exercice de sa profession en Belgique, sans être lié par un contrat de travail (source : GroupS).

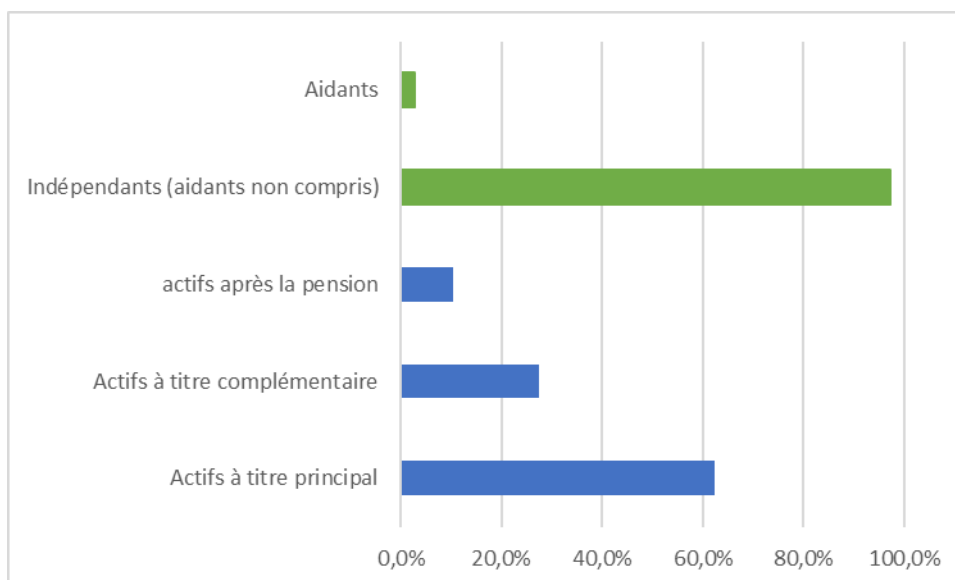


Figure 65. Types d'indépendants à Villers-la-Ville en 2018 (Source : IWEPS)

Secteurs d'activité

Indépendants

Les indépendants de Villers-la-Ville (hors aidants) sont majoritairement des professions libérales (42 % contre 33,4 % en Wallonie). Le commerce et les services arrivent en deuxième position avec 31 % des indépendants repris dans ce secteur (37,1 % en Wallonie). Viennent ensuite les petits industriels et artisans avec près de 19 % et les agriculteurs/pêcheurs qui ne représentent que 8 % des indépendants communaux (respectivement 19,9 % et 9 % pour la Wallonie).

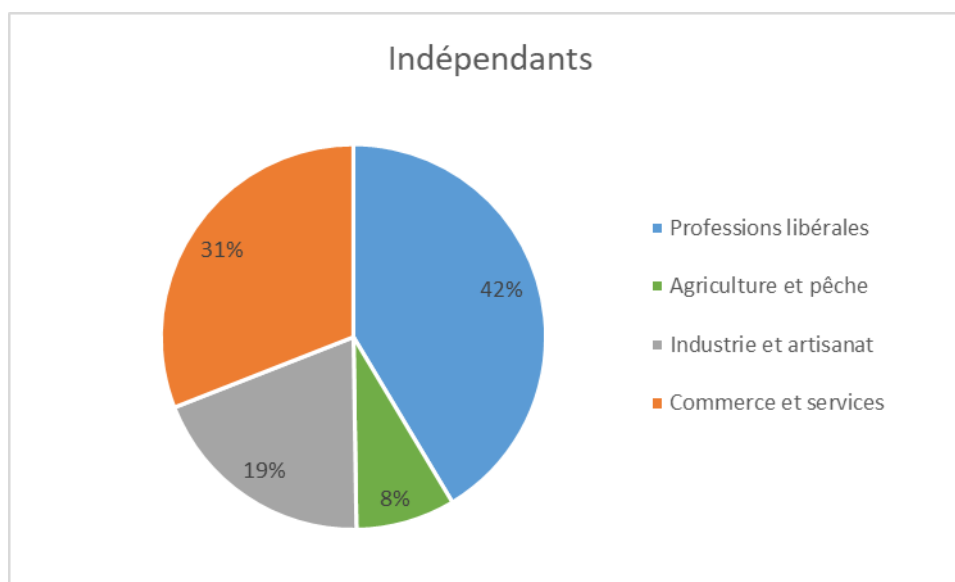


Figure 66. Répartition des indépendants selon le secteur d'activité à Villers-la-Ville en 2017 (Source : IWEPS)

Salariés

Pour les secteurs d'activité des salariés, une répartition totalement différente est observée par rapport à celle des indépendants. En effet, le secteur primaire n'est pratiquement pas représenté (2,6 %). En revanche, le secteur tertiaire prend une part prépondérante de la répartition sectorielle des salariés avec 74,4 % des emplois concernés. La catégorie « Autres » regroupe les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche, de l'information et communication, des finances et assurances et de l'immobilier.

En 2008, le secteur tertiaire était déjà le plus représenté mais en moindre proportion (69,8 %), suivi par le secteur secondaire (28,7 %) et le secteur primaire (1,5 %). Depuis lors, le secteur secondaire s'est réduit au profit du secteur tertiaire et légèrement du secteur primaire. La tendance à la tertiarisation de l'économie observée dans la Commune est également visible à l'échelle de la Wallonie depuis plusieurs années.

Cette omniprésence du secteur tertiaire chez les salariés provient en grande partie des emplois dans les secteurs de l'administration, de la défense, de l'enseignement, de la santé et du social (35,9 %), suivi par les secteurs du commerce, du transport et de l'Horeca (19,6 %). Ces deux secteurs ont d'ailleurs gagné quelques travailleurs depuis 2008 (+3,2 % pour le premier et +0,5 % pour le deuxième). Les autres secteurs ont peu varié pendant cette période, le changement le plus important étant celui du secteur de l'industrie avec une diminution de 4,9 % du nombre de salariés.

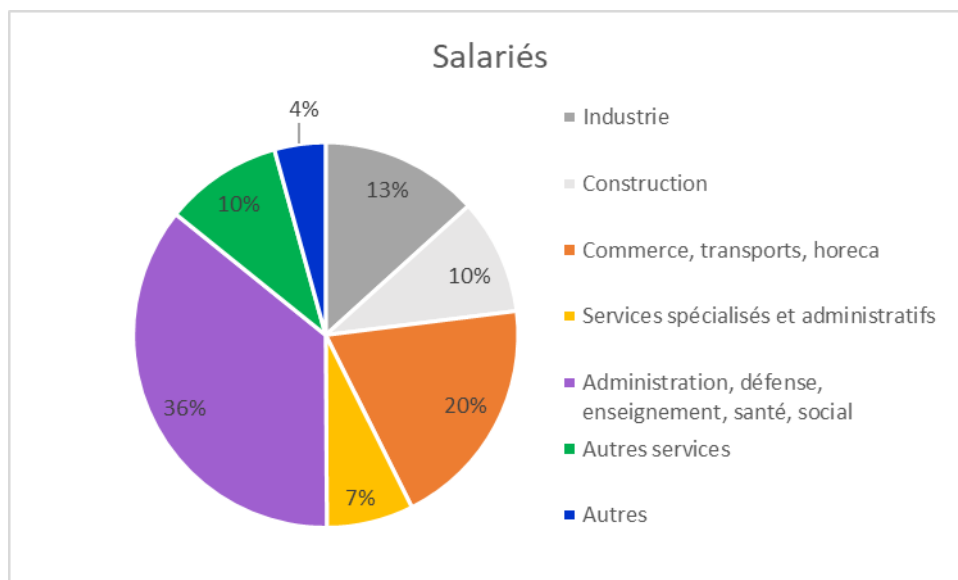


Figure 67. Répartition des salariés selon le secteur d'activité à Villers-la-Ville en 2018 (Source : IWEPS)

Bassin d'emploi

En 2011, 1.588 personnes travaillaient à Villers-la-Ville et parmi eux, 904 y habitaient également. Parmi les personnes travaillant à Villers-la-Ville (Figure 68), la plupart vivent dans les Communes à proximité immédiate, voire dans des villes proches comme Wavre, Charleroi ou Louvain-la-Neuve. Parmi les travailleurs résidant à Villers-la-Ville, en dehors de la Commune elle-même, leur lieu de travail est localisé dans la région Bruxelles-capitale ainsi que dans le Nord de la Wallonie. Les pôles urbains aux alentours de Villers-la-Ville sont principalement visés : Charleroi, Namur, Nivelles, Louvain-la-Neuve ou Wavre.

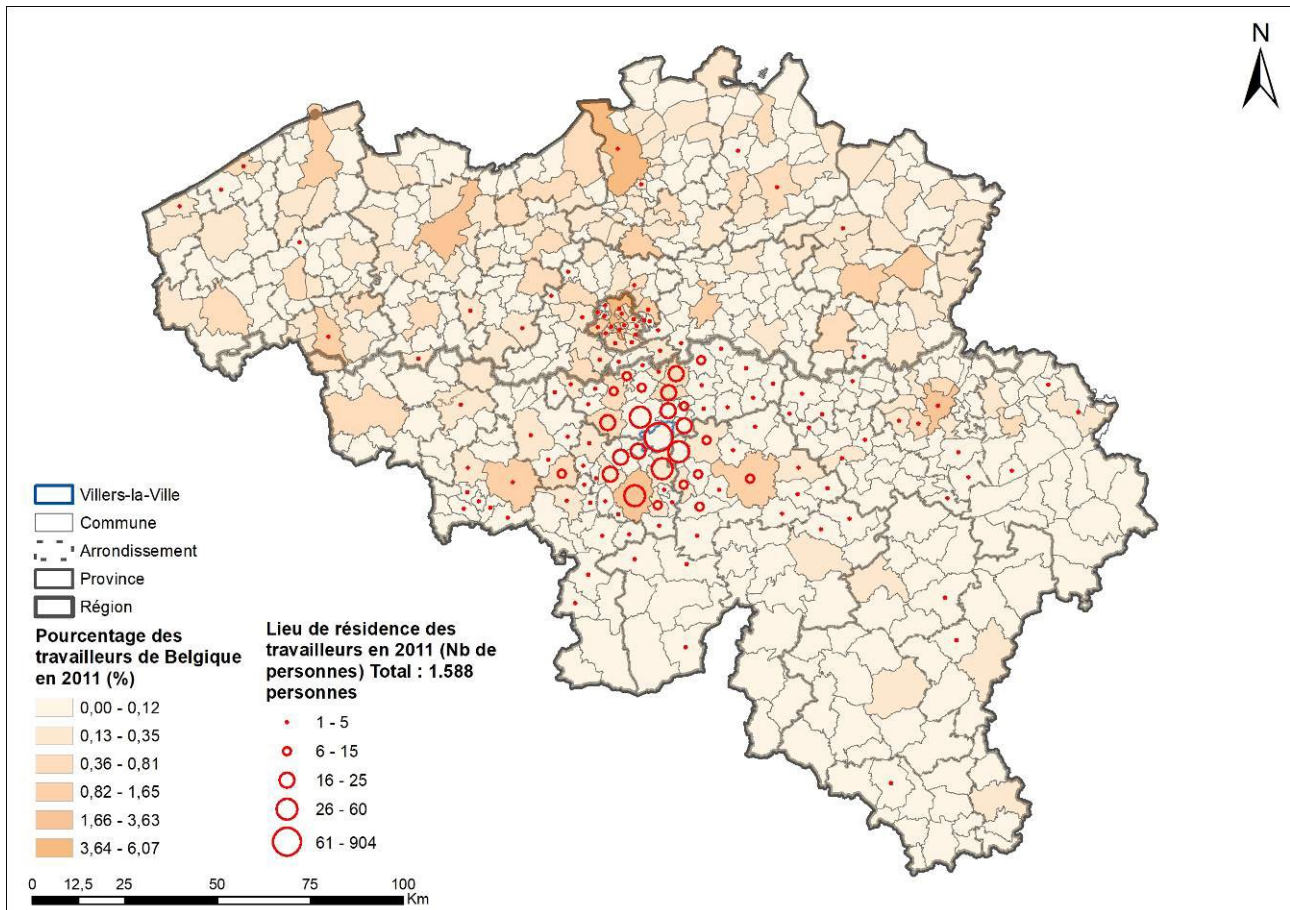


Figure 68. Lieu de résidence des travailleurs de Villers-la-Ville (source : Censur 2011)

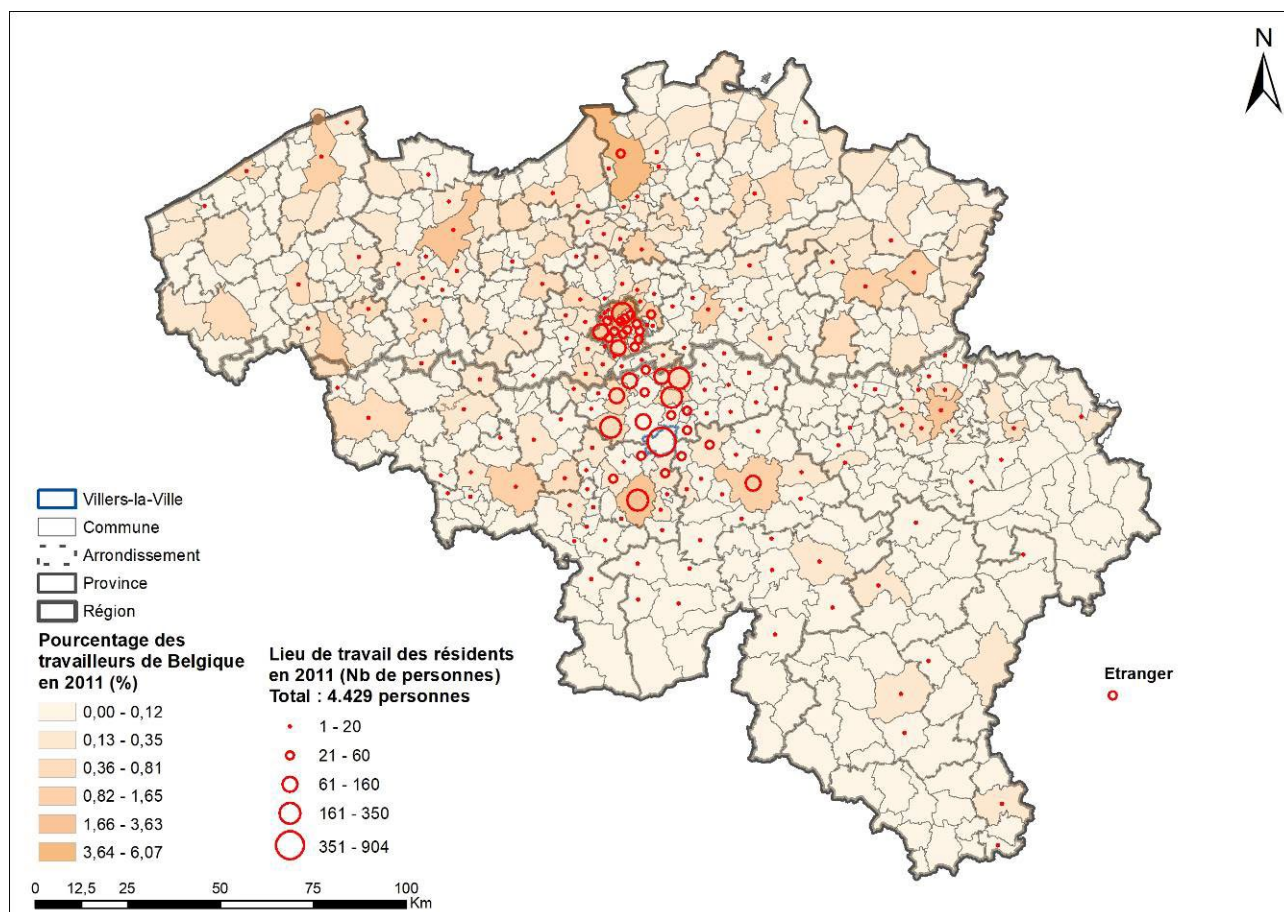


Figure 69. Lieu de travail des résidents de Villers-la-Ville (source : Censur 2011)

Sur base de ces données, on peut conclure que bon nombre des travailleurs habitant à Villers-la-Ville se déplacent au-delà de leur province pour se rendre sur leur lieu de travail mais aussi que Villers-la-Ville attire essentiellement les travailleurs proches de son territoire, c'est-à-dire ceux vivant dans les Communes avoisinantes.

Le pôle d'emploi le plus proche de Villers-la-Ville est en premier lieu la ville de Louvain-la-Neuve où travaillent 343 habitants de Villers-la-Ville. Viennent ensuite la ville de Bruxelles (avec 283 travailleurs), de Charleroi (259 travailleurs), de Wavre (242 travailleurs) et de Nivelles (222 travailleurs). La Commune de Braine-l'Alleud attire également 157 travailleurs résidant à Villers-la-Ville. De manière générale, on peut constater que les travailleurs vivant à Villers-la-Ville ont tendance à se déplacer vers le Nord pour aller travailler, à l'exception de Charleroi et dans une moindre mesure de Namur.

Villers-la-Ville elle-même constitue un pôle d'emploi pour ses propres résidents. 904 travailleurs résidaient et travaillaient au sein de la Commune en 2011. Villers-la-Ville maintient donc son potentiel d'attractivité pour les travailleurs résidant sur son propre territoire, avec 56,9 % des personnes travaillant dans la Commune y habitant également.

Aussi, la présence de nombreux pôles à proximité de Villers-la-Ville ne permet pas d'identifier l'influence d'un pôle en particulier sur la Commune du point de vue de l'emploi. En effet, même Louvain-la-Neuve qui est le pôle urbain qui regroupe le plus de travailleurs résidant à Villers-la-Ville ne concerne que 8 % des travailleurs habitant Villers-la-Ville.

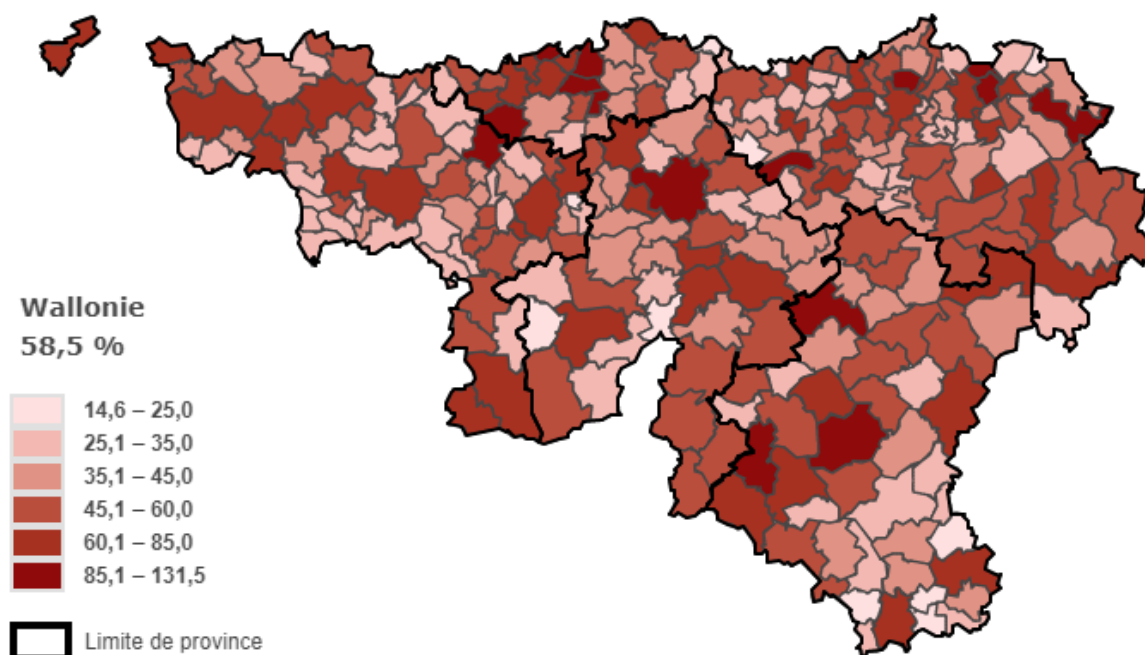


Figure 70. Ratio d'emploi intérieur (%) – moyenne annuelle 2018 (source : IWEPS)

En termes d'offres d'emploi sur le territoire de la Commune, Villers-la-Ville possède un ratio d'emploi intérieur (rapport entre l'emploi intérieur et la population de 15 à 64 ans) de 32,2 %. Cela signifie que Villers-la-Ville génère un tiers de son emploi par rapport à sa population active occupée. Il y a donc beaucoup de déplacements domicile-travail vers les pôles d'emploi comme Charleroi, Louvain-la-Neuve et Bruxelles. L'évolution de ce ratio entre 2008 et 2018 pour Villers-la-Ville, ses Communes voisines, la province du Brabant wallon et la Wallonie est présentée dans le tableau ci dessous.

	Ratio en 2008	Ratio en 2018	Évolution
Sombreffe	55,3 %	51,6 %	-3,7 %
Villers-la-Ville	28,9 %	32,2 %	+3,3 %
Wallonie	54,4 %	58,5 %	+4,1 %
Chastre	34,7 %	40,2 %	+5,5 %
Genappe	35,2 %	41,4 %	+6,2 %
Province du Brabant wallon	61 %	70 %	+9 %
Court-Saint-Étienne	36,1 %	47,4 %	+11,3 %
Fleurus	68,9 %	81,2 %	+12,3 %
Les Bons Villers	32 %	48,4 %	+16,4 %

Tableau 12. Évolution du ratio d'emploi intérieur entre 2008 et 2018 à Villers-la-Ville, dans sa microrégion, en province du Brabant wallon et en Wallonie (Source : IWEPS)

La Commune de Villers-la-Ville a connu une légère croissance de son attractivité en terme d'emplois de 3,3 % en 10 ans. Cette croissance est inférieure à la moyenne en Wallonie et dans la province du Brabant wallon. Seule une Commune a connu une décroissance de son ratio dans la microrégion : il s'agit de Sombreffe avec une diminution de 3,7 % en 10 ans. L'ensemble des autres Communes limitrophes possède une augmentation de son ratio d'emploi intérieur avec le plus grand accroissement pour Les Bons Villers (+16,4 %). La Commune de Fleurus qui possédait un ratio déjà élevé en 2008 (68,9 %) l'a encore vu croître de 12,3 % en 10 ans pour atteindre un ratio de 81,2 % en 2018.

7.7 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Villers-la-Ville est relativement proche des villes de Louvain-la-Neuve, Nivelles et Charleroi ✓ Nombreux producteurs et artisans locaux ✓ Villers-la-Ville parvient à fournir de l'emploi aux salariés issus des Communes limitrophes ✓ Présence du GAL du pays des 4 bras ✓ GAL du pays des 4 bras impliqué dans la promotion des circuits courts et le déploiement d'actions en faveur d'une agriculture durable et tournée vers une filière locale ✓ Présence de pôles d'emplois (5NPLUS, plaine de Chassart, Abbaye de Villers-la-Ville) ✓ Taux d'activité et d'occupation élevés par rapport à l'arrondissement et à la Wallonie → Production de revenus, captés sur le territoire mais surtout en dehors, qui peuvent ensuite être dépensés sur le territoire ✓ Faible taux de chômage et diminution de ce taux dans le temps ✓ Augmentation du nombre d'entreprises dans le temps ✓ Marché hebdomadaire ✓ Majorité des superficies boisées le sont en tant que feuillus ✓ De nombreuses petites entreprises sur le territoire ✓ Attractivité de la Commune en termes d'emplois pour les Communes avoisinantes ✓ Nombreux indépendants sur le territoire	✓ Réduction du nombre d'exploitations agricoles et du nombre d'agriculteurs ✓ Ratio d'emplois intérieur faible, les résidents ont tendance à partir dans les Communes voisines (Louvain-la-Neuve principalement) pour travailler ✓ Niveau de formation très faible des demandeurs d'emploi → peu de personnel qualifié ✓ Peu (voire pas) de commerces de proximité dans certains villages (Mellery) ✓ Absence de commission agricole ✓ Un grand nombre des travailleurs résidant à Villers-la-Ville travaillent hors de la Commune → La Commune capte davantage de richesses qu'elle n'en produit sur son territoire

Opportunités	Menaces
✓ Développer davantage de commerces et épiceries dans les différentes entités ✓ Poursuite du développement des circuits courts (produits locaux) ✓ Développement touristique vert ✓ Renforcement du rôle de pôle touristique à l'échelle régionale et poursuite de l'attractivité vis-à-vis des salariés extérieurs par le développement de petites et moyennes entreprises ✓ Potentiel de développement économique en lien avec le tourisme ✓ Grande part d'indépendants → Potentiel de développement et de résilience accrue en cas de problèmes d'ordre économique à grande échelle	✓ Accentuation du développement commercial le long de la N93 fragilisant les commerces de proximité situés en centre-ville ✓ Risque de nuisances dues l'entreprise 5N PLUS à Tilly ✓ Disparition progressive des exploitations et des agriculteurs et non-remplacement des départs à la retraite

Partie 8 : *LOGEMENT ET IMMOBILIER*

8.1 Données clés

Parc de logements

Nombre de logements (2019) : 4.306 logements (+ 13.9 % depuis 2008)

Types de logement (2019) :

- > Maisons de type « ouvert » : 52 %
- > Maisons mitoyennes et semi-mitoyennes : 28 %
- > Appartements : 7 %

Taille du bâti : +95 % supérieur à 65 m², 71 % supérieur à 104m²

Âge du bâti : 33,60 % avant 1900, 23,1 % après 1982

Marché foncier et du logement

Permis d'urbanisme : 80 permis en 2019 (49 % rénovation, 51 % nouveau)

Prix médian de vente des maisons (2020) : ± 275.000 € (330.000 € en Province du Brabant wallon)

Prix médian des terrains à bâtir en Brabant Wallon (2020) : 163.500 €

Secondes résidences : 11

Logement et alternatives

Logements publics (2020) : 98 logements

Agence Immobilière Sociale : Oui – 6 logements (2018)

Politique communale

Programme communal d'actions en matière de logement : 2 projets dont un projet réalisé

8.2 Parc de logements

Généralités (comparaison avec 2008)

La Commune de Villers-la-Ville comptait 4.306 logements en 2019. C'est 13,9 % de plus qu'en 2008 (3.779 logements). Près de 76 % de ces logements sont occupés par leur propriétaire (contre 64 % en Wallonie). Ce qui signifie que seulement 24 % du parc de logements est mis en location ou inoccupé³².

Par rapport à 2009 la part de chaque type de bâtiments par rapport au nombre total de bâtiments sur l'ensemble de la Commune est assez stable. La seule différence notable est l'augmentation de la part de bâtiments de type « buildings et immeubles à appartements », qui passe de 4 % à 7 %. La part des autres types de maisons de type ouvert, fermes, châteaux a légèrement diminué.

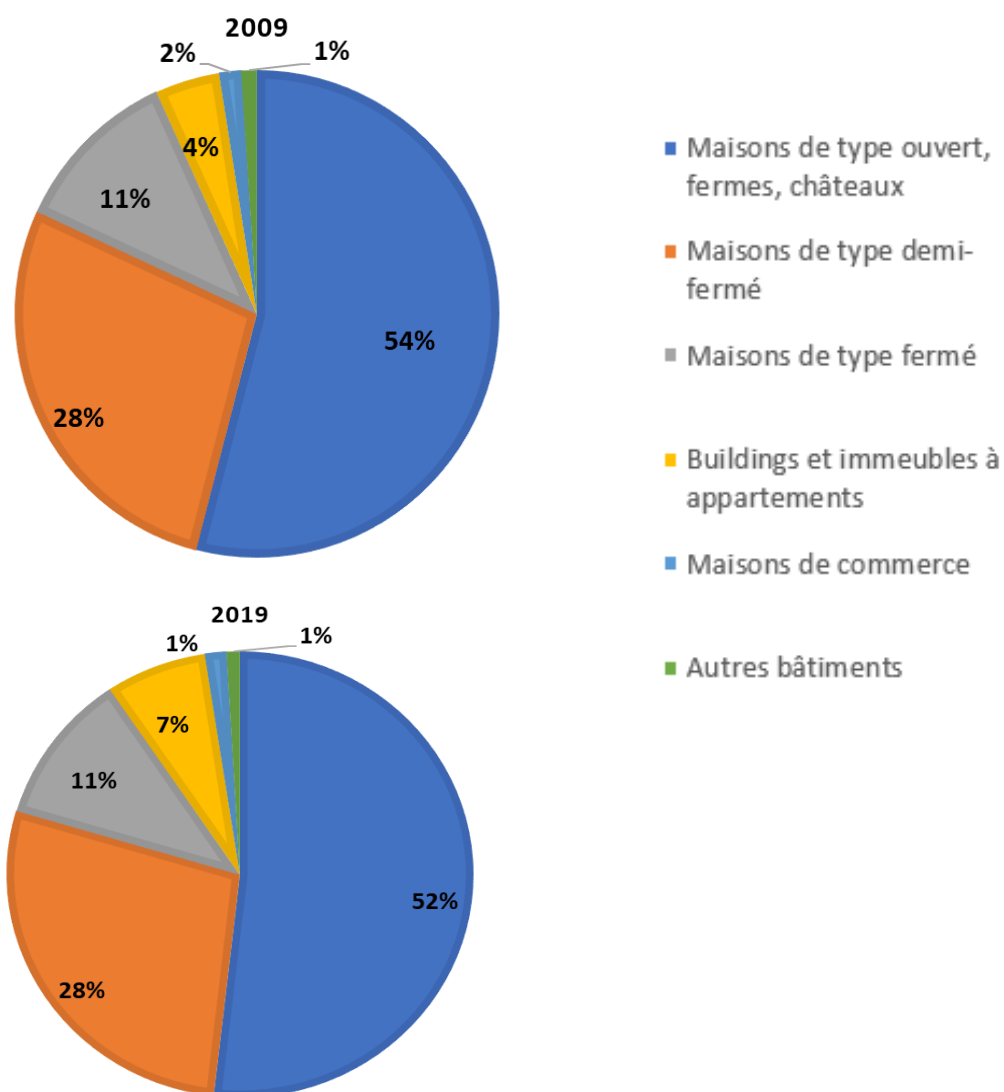


Figure 71 : Répartition des logements selon le type de bâtiment en 2009 et 2019 (Source : walstat)

³² Source : Statbel- Censu 2011

Vu le caractère rural de la Commune, la proportion d'appartements (7 %) est largement inférieure à celle de la moyenne wallonne (16 %). Néanmoins, en termes bruts, les immeubles à appartements sont passés de 165 à 300, soit une augmentation de 81 %. La proportion de maisons en ordre ouvert (52 %) est par contre nettement supérieure à la moyenne wallonne (30 %).

En comparaison avec les autres Communes de la microrégion, on constate que le profil de Villers-la-Ville est assez comparable aux Communes voisines et principalement de Chastre. La Commune de Fleurus est celle qui diffère le plus dans la microrégion mais également celle qui tend le plus vers la répartition de la typologie d'habitat en Région wallonne, le bâti ouvert y étant moins présent au profit des maisons mitoyennes et semi-mitoyennes.

En effet, les maisons de type ouvert, les fermes et châteaux sont largement majoritaires dans toutes les Communes à l'exception de Fleurus. Leur proportion étant comprise entre 40 % et 50 % alors que la Région wallonne n'en compte que 30 %.

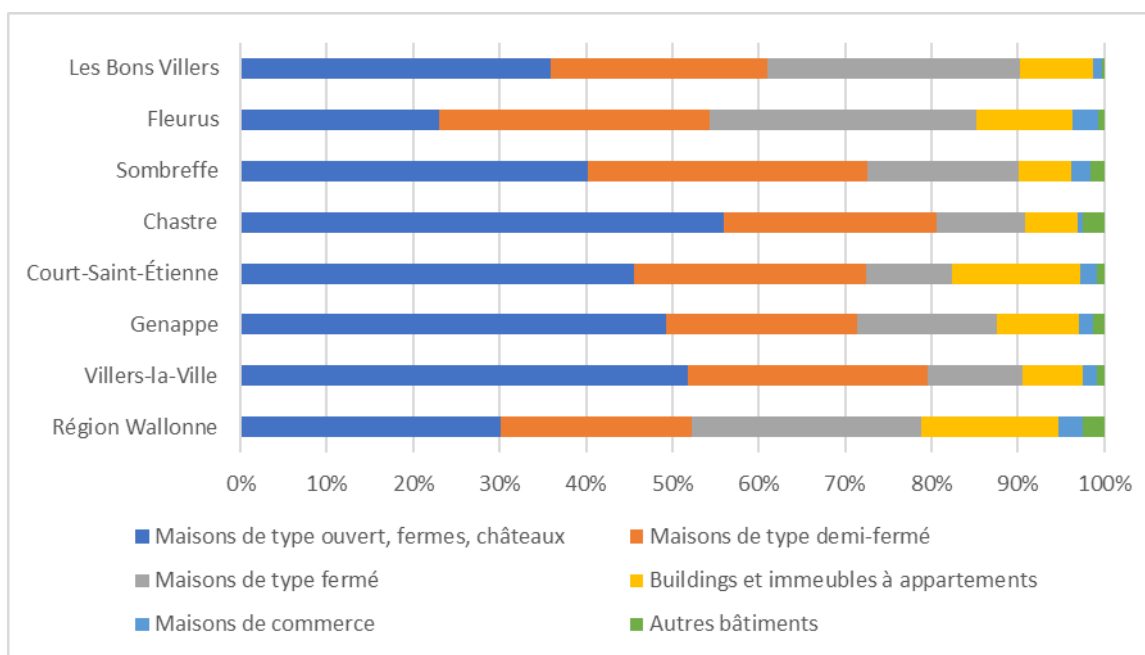


Figure 72. Typologie du bâti entre les Communes de la microrégion de Villers-la-Ville – 2019
(Source : Statbel 2019)

En ce qui concerne l'âge des bâtiments, la part la plus importante est constituée par les bâtiments datant d'avant 1900, avec 33,6 % de l'ensemble des bâtiments présents sur la Commune. Viennent ensuite les bâtiments construits entre les années 1946 et 1981 avec 24,3 %, puis le bâti datant de la période 1982 à 2011 (23,1 %). La part la moins représentée reste celle des bâtiments les plus récents, construits après l'année 2011 (5 %). Toutefois, cela peut s'expliquer par la période de seulement 9 ans que couvre cette catégorie. Également, la classe comprenant les deux guerres mondiales (de 1900 à 1945) à Villers-la-Ville a connu peu de nouvelles constructions avec seulement 13,9 % des bâtiments datant de cette période.

En comparaison avec les autres Communes de la microrégion, Villers-la-Ville présente des caractéristiques similaires avec celles de Genappe et Les Bons Villers. Elles possèdent toutes trois une part de bâtiments construits avant 1900 comprise entre 30 et 34 % et entre 1900 et 1945 comprise entre 12 et 16 %. Court-Saint-Étienne est la Commune avec l'âge du bâti le plus divergent par rapport à la microrégion avec les parts les plus importantes de bâtiments construits entre 1900 et 1981.

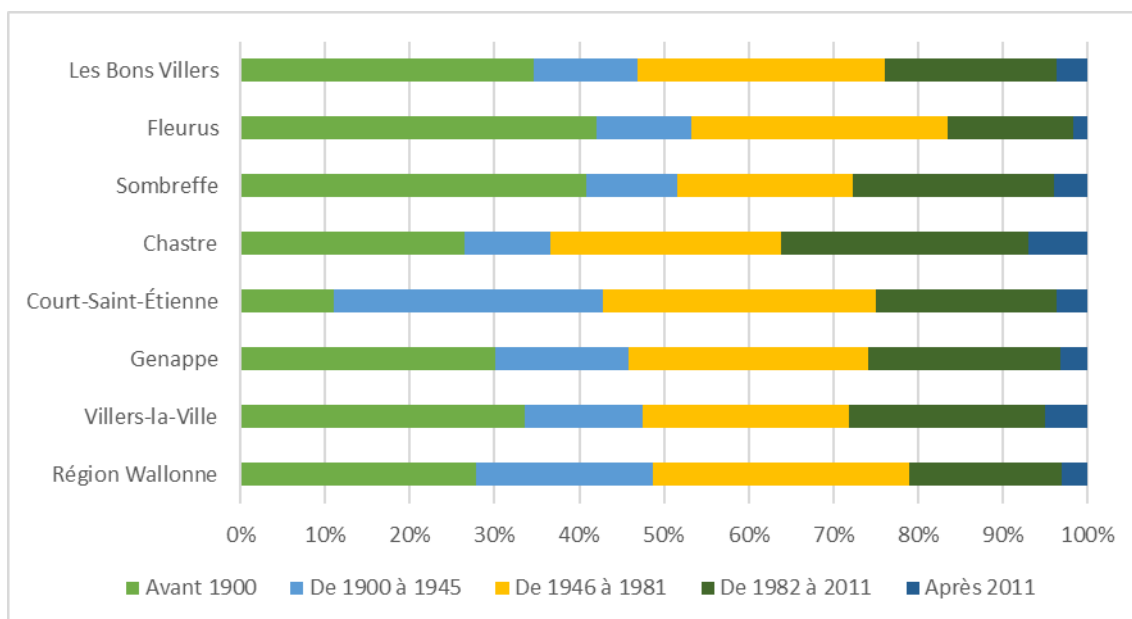


Figure 73. Typologie du bâti suivant son âge, dans les Communes de la microrégion de Villers-la-Ville et en Région wallonne – 2019 (Source : Statbel 2019)

Dans le cadre des dispositions relatives à l'évaluation de la salubrité des logements dans les Communes, l'Administration communale de Villers-la-Ville est compétente en matière de salubrité.

Une taxe communale sur les immeubles inoccupés est en application sur le territoire de Villers-la-Ville. Elle s'élève à 150,00 € par mètre courant de façade bâtie (2013). Au 01 janvier 2020, 6 logements étaient reconnus inoccupés sur le territoire de la Commune, et donc taxés.

Taille des logements

Entre 2008 et 2018, le nombre de logements a augmenté de 13,95 %. On observe une diminution de la part des logements ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m² ainsi qu'une légère diminution des bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m² à 104 m². Plus de 95 % des logements sont supérieurs à 65 m² et 71 % sont même supérieurs à 104 m².

	Nombre de pièce(s)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus	Non indiqué
Wallonie	0,93 %	1,99 %	4,97 %	14,09 %	22,60 %	21,98 %	12,79 %	7,33 %	7,10 %	6,25 %
Villers-la-Ville	0,16 %	1,04 %	2,80 %	6,88 %	18,03 %	25,58 %	17,67 %	11,16 %	9,55 %	7,14 %
Communes limitrophes	0,42 %	0,97 %	3,29 %	10,38 %	20,71 %	25,58 %	15,63 %	9,00 %	7,88 %	6,14 %

Figure 74 : Logements classiques occupés selon le nombre de pièces Villers-la-Ville au 1^{er} janvier 2011 (Source : INS, Census 2011)

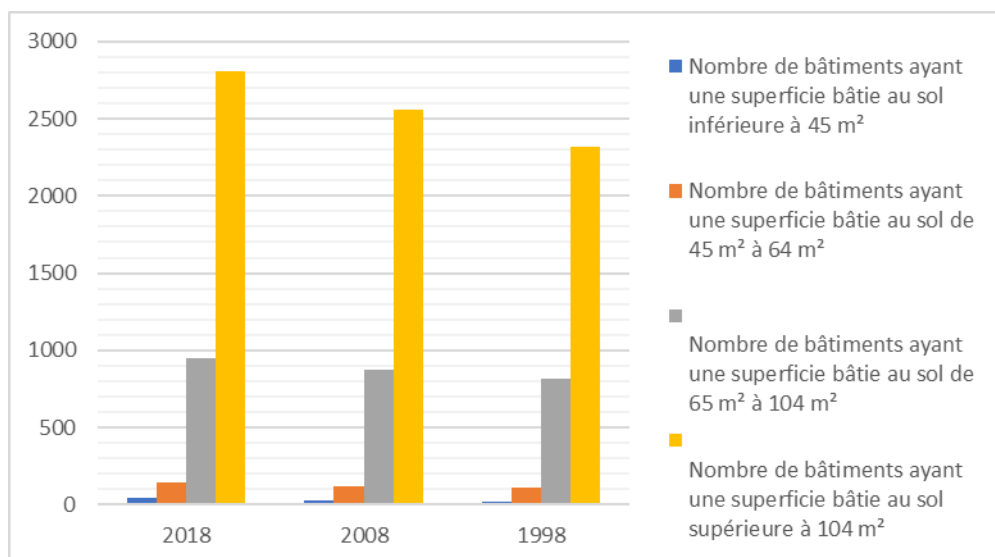


Figure 75 : Évolution de la typologie du logement suivant sa superficie à Villers-la-Ville – Entre 1998 et 2018
(Source : Cap Ruralité)

En comparaison avec les autres Communes de la microrégion, les Communes de Fleurus, Les Bons Villers et Genappe possèdent une part plus importante des bâtiments ayant une superficie supérieure à 104 m². Cette différence est expliquée par le coût du terrain à bâtir plus faible pour les Communes de Fleurus (27,33 euros/m² en 2014) Les Bons-Villers (64,28 euros/m² en 2014), Genappe (81,55 euros/m² en 2014). Pour Villers-la-Ville, le prix du terrain à bâtir était de 108,97 euros/m² en 2014. Par comparaison avec la Commune de Court-Saint-Etienne, Villers-la-Ville possède peu de bâtiments ayant une superficie inférieure à 45 m² et une superficie comprise entre 45 m² et 64 m² ce qui peut s'expliquer par la proximité géographique de Court-Saint-Etienne avec Ottignies-Louvain-la-Neuve où la demande en petits logements est plus importante.

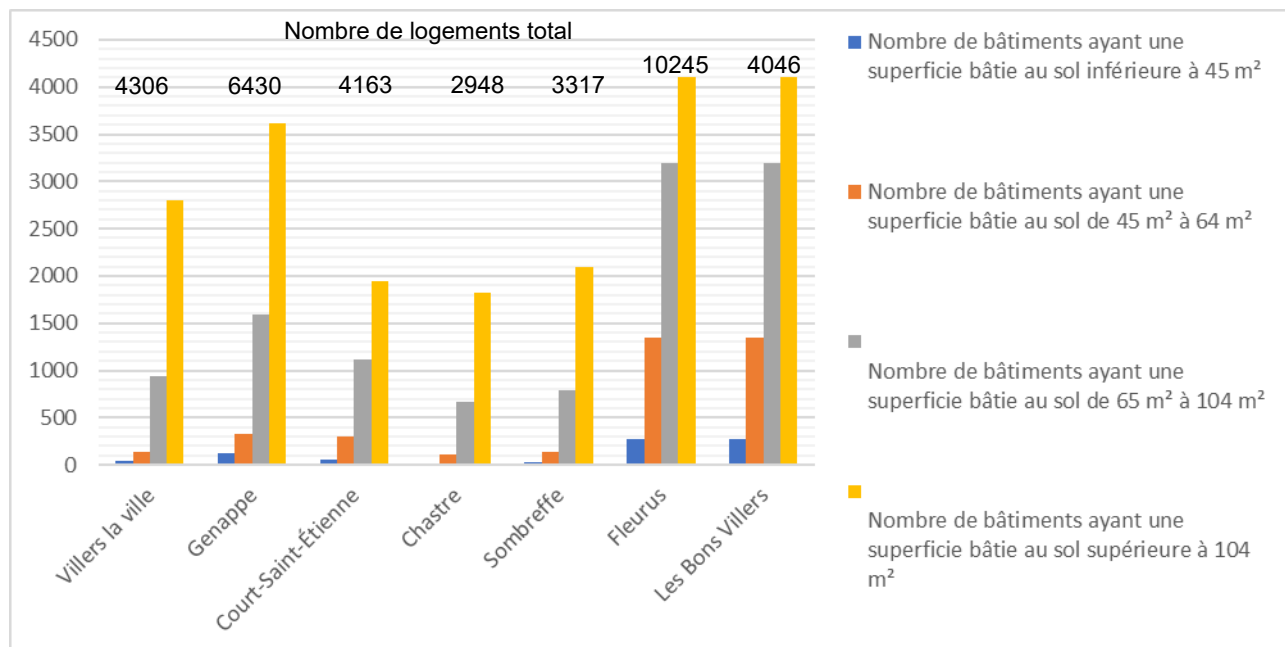
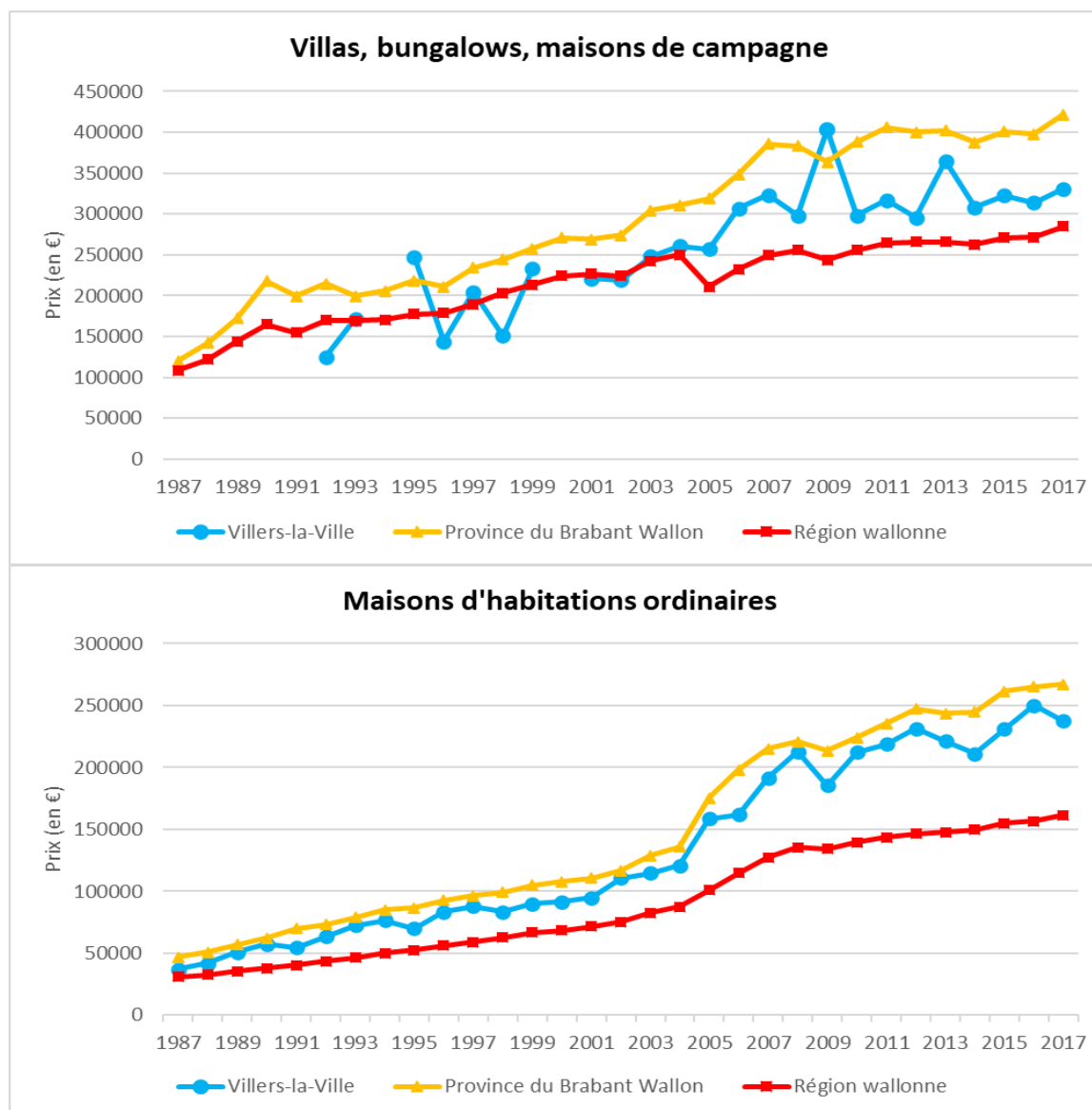


Figure 76 : Répartition du logement selon sa superficie entre les Communes de la microrégion
(Source : Cap Ruralité)

8.3 Marché du foncier et du logement

Prix des logements et des terrains à bâtir



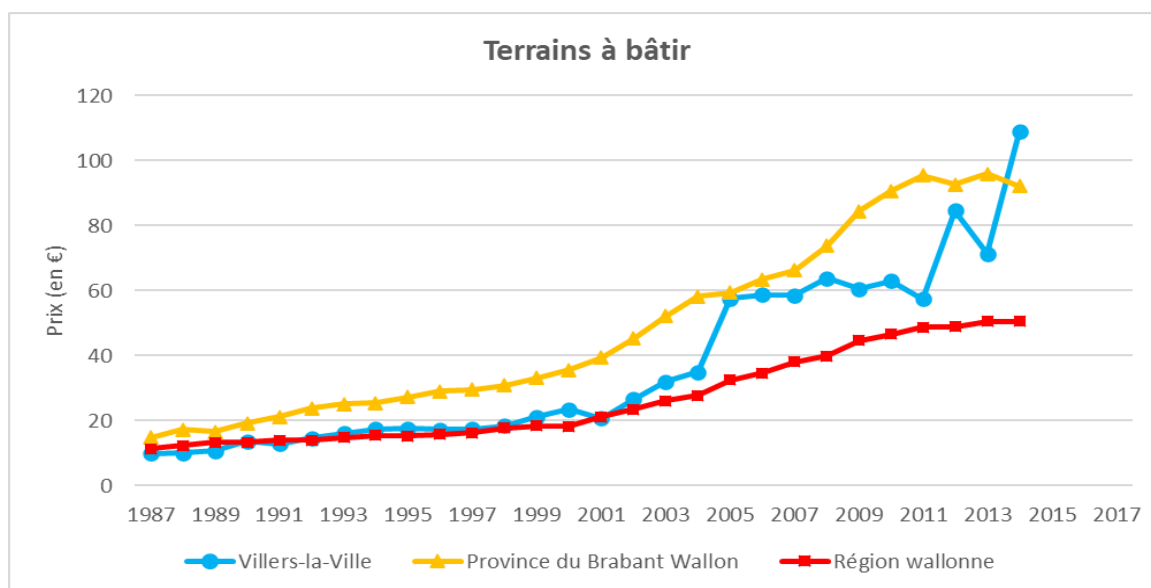


Figure 77. Évolution du prix moyen de vente des biens immobiliers à Villers-la-Ville, en province du Brabant wallon et en Wallonie (Source : INS, 1987 – 2017)
(A noter que trop peu de données sont disponibles pour les appartements, flats, et studios)

	Maisons d'habitation ordinaires	Villas, bungalows, maisons de campagne	Appartements, flats et studios	Terrain à bâtir (€/m²)
Les Bons Villers	200.683 €	278.115 €	203.300 €	66
Fleurus	132.506 €	235.903 €	165.558 €	27
Sombreffe	200.879 €	242.156 €	nd	89
Chastre	243.404 €	362.632 €	186.578 €	77
Court-Saint-Étienne	276.759 €	358.549 €	219.635 €	71
Genappe	249.869 €	384.922 €	230.508 €	82
Villers-la-Ville	237.566 €	330.616 €	210.836 €	109
Région wallonne	161.293 €	284.701 €	178.791 €	51

Tableau 13. Prix moyen du bâti suivant son type, entre les Communes de la microrégion et la Région wallonne – 2017, 2014 pour les terrains à bâtir, et dernières données disponibles pour les appartements, flats et studios (Source : INS, 1987 - 2017)

En 2017 à Villers-la-Ville, une maison d'habitation ordinaire coûtait 237.566,00 € et une villa, un bungalow ou une maison de campagne 330.616,00 €. Un appartement, flat ou studio coûtait 210.836,00 € en 2011, et un terrain à bâtir coûtait 109 €/m² en 2014.

Les chiffres de 2020 reportent un prix médian du terrain à bâtir de 163.500 € à l'échelle de la province du Brabant wallon.³³

Quel que soit le type de bâti, les prix à Villers-la-Ville sont plus élevés qu'en Wallonie. La différence la plus marquée est celle des maisons d'habitations ordinaires qui sont en moyenne 75.000 € plus coûteuses qu'en Région wallonne.

Le prix moyen le plus élevé de la microrégion pour les maisons d'habitation ordinaires est à Court-Saint-Etienne (276.759,00 €). Pour les villas, bungalows, maisons de campagne et pour les appartements, c'est la Commune de Genappe qui possède le prix moyen le plus élevé. Enfin, Villers-la-Ville possède le prix moyen des terrains à bâtir le plus cher de la microrégion. Pour le

³³ Notaire.be, Le prix de l'immobilier en Brabant wallon Commune par Commune en 2021

reste, Villers-la-Ville possède des prix similaires à ses Communes voisines (à l'exception de Fleurus).

Les permis d'urbanisme et les permis d'urbanisation

Le nombre total de permis de bâtir délivrés à Villers-la-Ville est resté assez constant entre 2009 et 2019, oscillant entre 70 et 90 permis par an. Au cours de ces 10 ans, le nombre de permis octroyés pour la construction de nouveaux bâtiments (qui oscille entre 30 et 50 permis en moyenne) était en règle générale inférieur au nombre de permis octroyés pour des rénovations (entre 40 et 60 permis en moyenne).

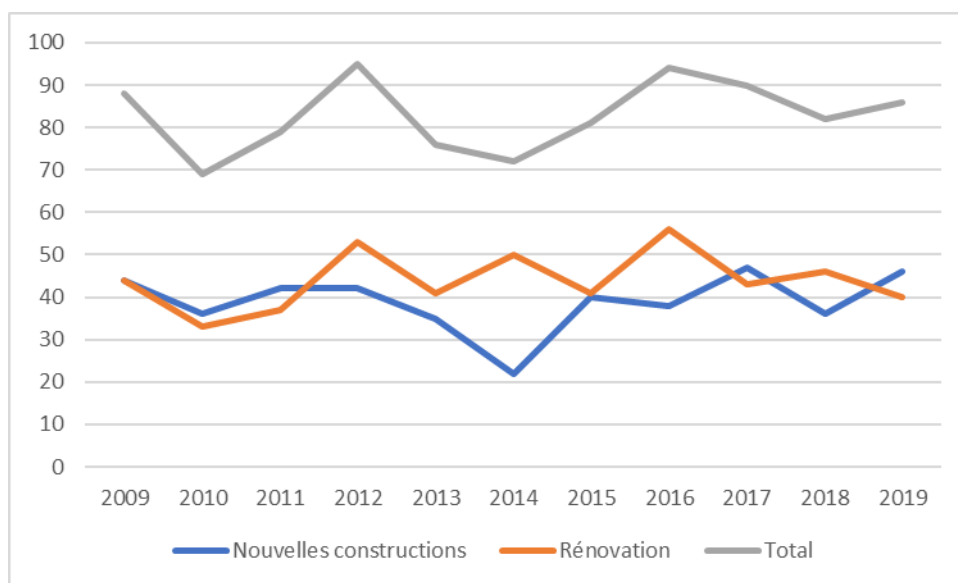


Tableau 14. Permis de bâtir octroyés entre 2009 et 2019 à Villers-la-Ville (Source : INS)

Il est possible de comparer ces chiffres avec ceux des Communes de la microrégion de Villers-la-Ville. Selon le tableau suivant, la microrégion de Villers-la-Ville recensait en 2019, 453 permis de bâtir délivrés.

	Nouvelles constructions	Rénovations	Total	Nombre de permis par 1.000 habitants
Les Bons Villers	13	37	50	5,3
Fleurus	10	39	49	2,1
Sombreffe	27	30	57	6,8
Chastre	8	31	39	5,1
Court-Saint-Étienne	14	25	39	3,7
Genappe	80	53	133	8,6
Villers-la-Ville	46	40	86	8,0
Région wallonne	7.825	10.095	17.920	4,9
Microrégion	198	255	453	5,3

Tableau 15. Permis de bâtir octroyés en 2019 dans la microrégion de Villers-la-Ville et en Région wallonne (Source : Statbel / INS)

Il apparaît qu'en 2019, Villers-la-Ville accorde un nombre de permis de bâtir par 1.000 habitants nettement supérieur à la moyenne de sa microrégion (8 permis par 1.000 hab. contre 5,3 pour la microrégion). Son nombre total de permis est le deuxième plus élevé derrière Genappe ce qui est également vrai pour son nombre de permis pour de nouvelles constructions ou pour des rénovations. Chastre et Court-Saint-Étienne sont les Communes qui délivrent le moins de permis.

Fleurus possède le nombre de permis par 1.000 habitants le plus faible du fait du faible dynamisme immobilier.

Potentiel foncier

La Commune présente un taux d'offre foncière en zone d'habitat au plan de secteur de 23,3 %, ce qui représente une surface de 146,2 ha d'offre foncière potentielle à l'échelle du territoire communal. Cette valeur est inférieure à la moyenne en Région wallonne qui s'élève à 30,6 %.

Les secondes résidences

Les résidences secondaires sont au nombre de 11 sur l'ensemble de la Commune auxquelles s'applique une taxe communale annuelle (pour l'année 2020). Cette taxe communale annuelle s'élève à :

- 640 € par seconde résidence non établie dans un camping et une taxe de déchets de 78 € ;
- 220 € par seconde résidence dans un camping ;
- 110 € par logement pour étudiant (kot).

8.4 Logement et alternatives

L'offre en logements sociaux et/ou publics

En 2020, on recensait 100 logements publics sur le territoire communal, répartis dans les différentes entités communales :

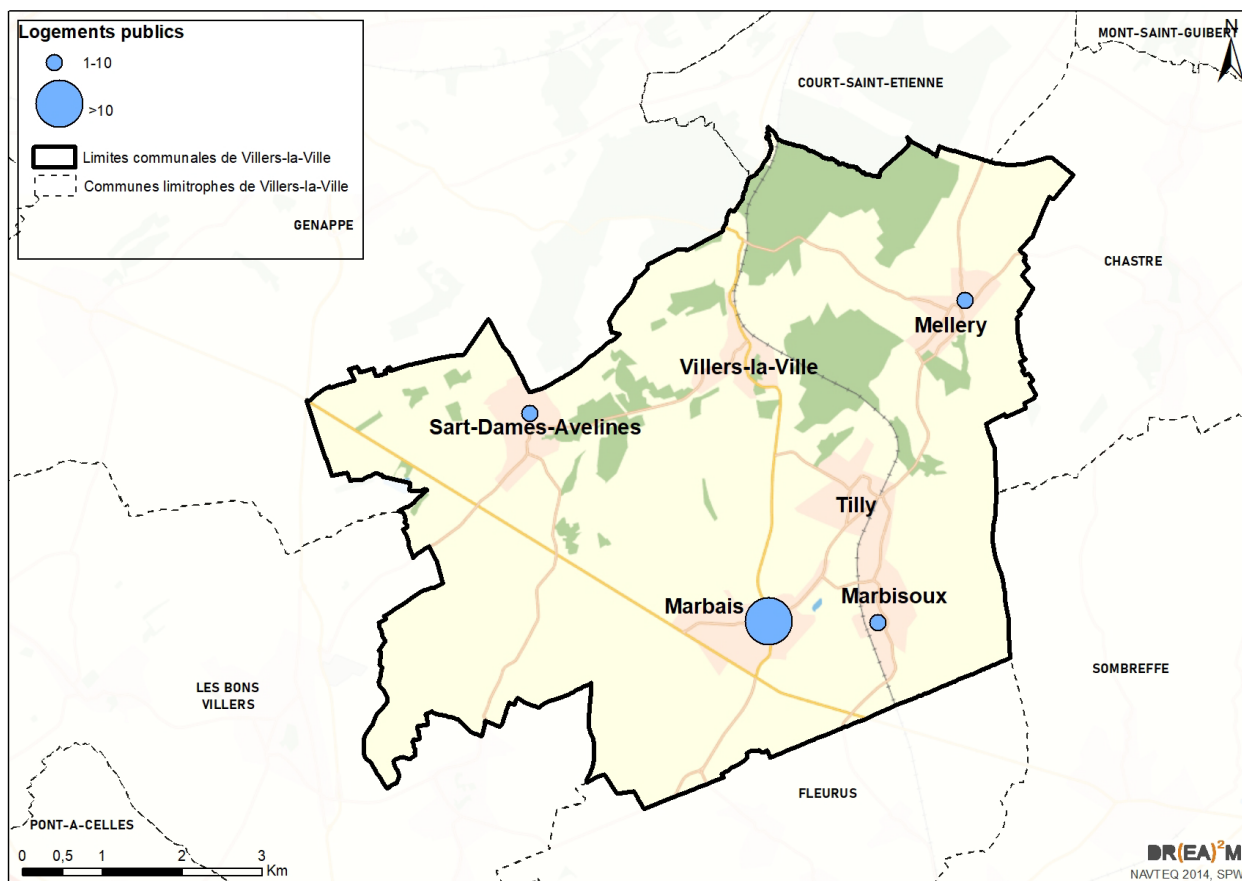


Figure 78 : Localisation des logements publics à Villers-la-Ville
(Source : Administration communale, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Village	Nombre de logements publics/sociaux
Villers-la-Ville	0
Marbais/Marbisoux	79 logements localisés dans les prés Saint-Pierre et 8 à Marbisoux
Mellery	8 dont deux logements d'urgence (gestion par le CPAS)
Sart-Dames-Avelines	5
Tilly	0

Agence Immobilière Sociale (AIS)

L'AIS est une structure sous forme d'ASBL qui « garantit le paiement du loyer aux propriétaires. Elle assure la rédaction des baux et de l'état des lieux, les travaux d'entretien, le respect de l'état des lieux, etc. Elle propose l'accès à un logement décent à des ménages en état de précarité ».

1 AIS couvre les 27 Communes de la province du Brabant wallon, il s'agit de l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon ASBL située à Wavre.

En 2018, le nombre de logements loués à Villers-la-Ville via l'AIS était de 6.

Problématique du logement

La problématique du logement et du logement social en particulier est l'un des soucis majeurs et récurrents pour tous les Pouvoirs publics, plus particulièrement encore pour les Communes rurales.

Avec la collaboration des sociétés d'habitations sociales et du Centre Public d'Action Sociale, la Commune apporte sa contribution à cette problématique en activant l'ouverture de logements en fonction des opportunités communales. Cependant, comme à l'ensemble de l'échelle de la Région wallonne, l'accès au logement pour les jeunes adultes et les personnes possédant des faibles revenus reste difficile.

Programme Communal d'Actions en matière de Logement

Ce programme constitue le recueil des projets proposés par les différents opérateurs en matière de logement, à savoir : les Communes, les CPAS, les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), le fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) ainsi que différentes ASBL, en vue de diversifier l'offre en logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux ou assimilés, d'insertion et de transit, ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements³⁴.

La Commune de Villers-la-Ville comporte deux projets en lien avec ce programme :

- à Sart-Dames-Avelines, chemin de la Bruyère du Coq, ce projet n'a pas encore été réalisé.
- à Mellery, rue de Thébais, des logements ont été construits.

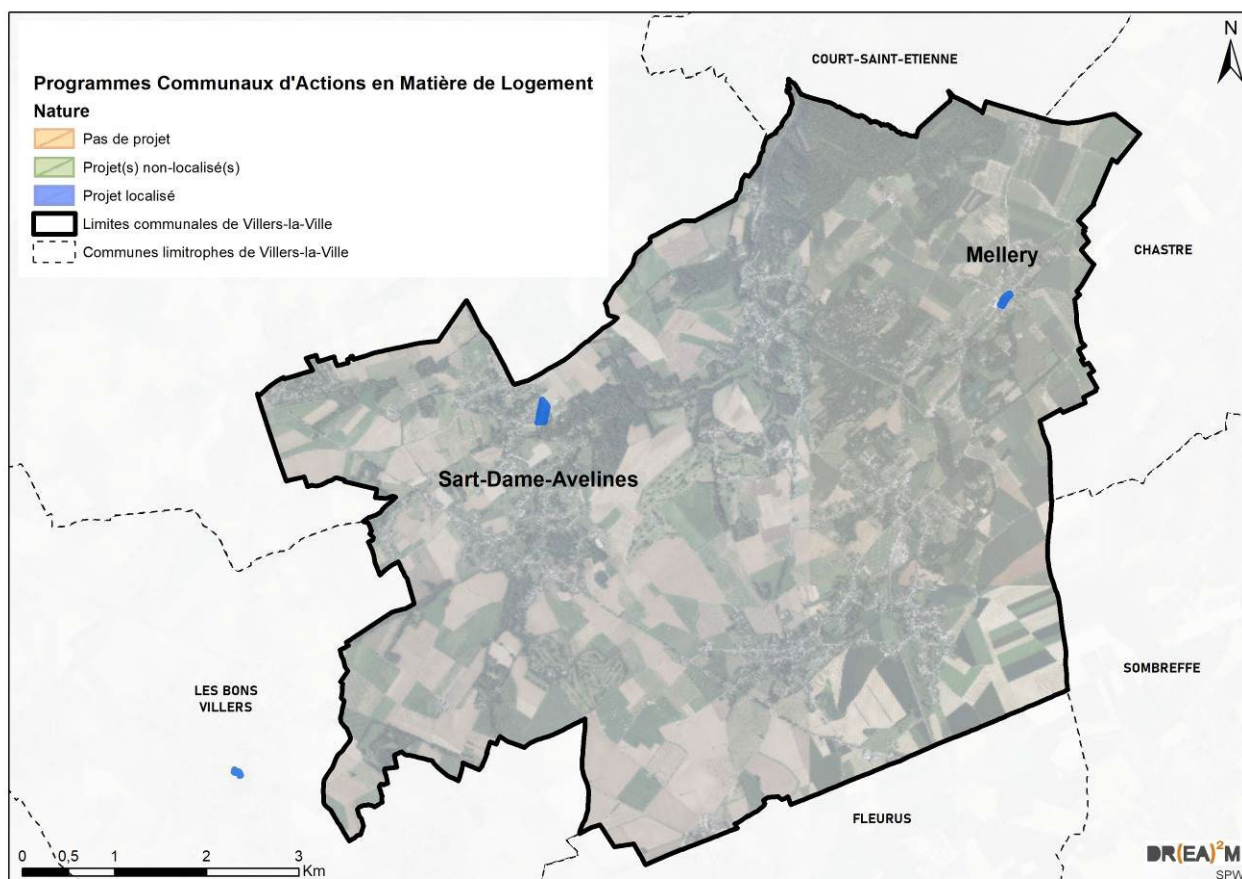


Figure 79 : Localisation des projets référencés dans le Programme Communal d'Actions en matière de logement pour la Commune de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

³⁴ SPW

Plan de Cohésion Sociale

Pour la période 2020-2025, le Plan de Cohésion Sociale prévoit différentes actions et notamment l'organisation d'un Salon du logement permettant le regroupement de différents acteurs privés et publics du secteur du logement.

8.5 Analyse AFOM – Logement et immobilier

Atouts	Faiblesses
✓ Mise en place d'une taxe sur les logements inoccupés et sur les secondes résidences → stimulation de la dynamique immobilière ✓ Augmentation de la part de logements de plus petite taille (appartements) → réponse à l'évolution de la structure démographique ✓ Renouvellement de l'offre immobilière via l'octroi de nombreux permis (urbanisme et urbanisation) ✓ Mise en place d'un Programme Communal d'Actions en matière de Logement à Sart-Dames-Avelines (et des projets attachés) → Mise sur le marché de logements adaptés à tous les revenus et profils sociaux ✓ Peu de logements inoccupés sur le territoire ✓ Proportion importante de logements occupés par leur propriétaire	✓ Prix de l'immobilier en constante augmentation ✓ Prix de l'immobilier reste élevé pour les plus jeunes ménages ✓ Offre en logements publics globalement insuffisante (2,13 % du parc total de logement) et inégalement répartie sur le territoire. ✓ Prix de l'immobilier supérieur à la moyenne wallonne
Opportunités	Menaces
✓ La réhabilitation des logements inoccupés et insalubres ✓ Une importante réserve foncière potentielle à gérer de manière cohérente et parcimonieuse ✓ 146,2 ha de terrain non urbanisé au Plan de secteur.	✓ Emballlement des prix du foncier ✓ Octroi de nombreux permis → Risque de dénaturation des caractéristiques bâties traditionnelles ✓ Risque de croissance incontrôlée du logement exclusivement du bâti de type « ouvert » → forte consommation d'espace

**Partie 9 : *SERVICES ET ÉQUIPEMENTS
COLLECTIFS***

9.1 Présentation des différentes offres de service

➤ **Sécurité et justice**

- ✓ *Police locale* : La police locale Orne-Thyle concerne les Communes de Chastre, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain. Une antenne de police est située à Marbais, rue de Priesmont, 135.
- ✓ *Service incendie* : Zone de secours du Brabant wallon qui couvre les 27 Communes de la province. Le poste avancé le plus proche se trouve à Nivelles

➤ **Services postaux**

- ✓ Un bureau de poste à Marbais (rue de Priesmont).

➤ **Services sociaux**

- ✓ *CPAS, PCS, Agence locale pour l'emploi* : tous opèrent en vue de favoriser la réinsertion des personnes en difficulté et tous sont localisés à Villers-la-Ville.

➤ **Services scolaires**

- ✓ *Enseignement fondamental* : 4 écoles communales réparties à Marbais, Marbisoux, Tilly et Villers-la-Ville et une école libre à Sart-Dames-Avelines ;
- ✓ *Enseignement non fondamental* : pas d'école secondaire sur le territoire (déménagement de l'école NESPA à Genappe pour la rentrée 2020-2021);
- ✓ *Enseignement supérieur* : absence de pôle universitaire (Louvain-la-Neuve est le pôle le plus proche) ;
- ✓ *Fréquentation scolaire* : 922 élèves inscrits pour l'année 2019-2020 à Villers-la-Ville dans l'enseignement maternel et primaire (soit une augmentation de 12,85 % depuis l'année scolaire 2005-2006), dont plus de 50 % résident dans la Commune de Villers-la-Ville (60,8 % pour les élèves de maternelle et 52,4 % pour les élèves de primaire) ce qui est inférieur aux moyennes wallonnes. L'école communale de Tilly a récemment été agrandie et l'école libre de Sart-Dames-Avelines arrive à saturation. En revanche, l'école de Marbisoux est l'une des moins fréquentées de la Commune (deux classes seulement) ;
- ✓ *Formation continue et professionnelle* : il n'existe pas de centre de formation pour adultes dans la Commune ; les pôles de formation les plus proches se trouvent à Genappe (IFISAM orienté vers des formations visant les professions en lien avec la santé mentale), Nivelles (centre de formation Repère propose plusieurs formations) Charleroi (un centre de formation et un centre de compétence dépendant du FOREM) et Louvain-la-Neuve. Le C.P.A.S de Villers-la-Ville a développé le programme « une carte pour l'emploi » : un partenariat avec les C.P.A.S de Genappe et de Court-Saint-Etienne et plusieurs opérateurs d'insertion socioprofessionnelle. Ce programme vise l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

➤ **Services à l'enfance et à la jeunesse**

- ✓ *Accueil à l'enfance* : capacité d'accueil de 81 places en 2020 pour un taux de couverture de 27,8 places pour 100 enfants en 2018 ; plusieurs accueillant(e)s conventionné(e)s du CPAS, une maison d'enfants et une maison communale d'accueil de l'Enfance ;
- ✓ *Accueil extrascolaire* : l'école des devoirs à Marbais et le service d'accueil temps libre à Villers-la-Ville ;

- ✓ La Commune participe à l'opération « Place aux enfants » ;
- ✓ Existence d'un Conseil Communal des Enfants (CCE) ;
- ✓ Taux de couverture préscolaire de 28,9 places/100 enfants, ce qui est inférieur à la moyenne wallonne de 37,9 places/100 enfants.

➤ **Services au troisième âge**

- ✓ *Conseil Consultatif Communal des Aînés* : objectif d'intégration des besoins des aînés dans les politiques de la Ville ;
- ✓ *Résidences* : 1 maison de repos située à Villers-la-Ville et une résidence pour seniors autonomes à Villers-la-Ville. La Commune de Villers-la-Ville possède 40 lits/1.000 habitants, ce qui est en dessous de la moyenne en Wallonie qui s'élève à 53 lits/1.000 habitants ;
- ✓ *Sport à destination des seniors* : clubs de gymnastique ; swing golf ;
- ✓ *Associations* : clubs des aînés, association gymnastique pour les seniors ;
- ✓ *CPAS* : dispense des services d'aide-ménagère, de dépannage, et de repas à domicile, destinés aux familles et aux aînés. La Commune de Villers-la-Ville dispose également d'un taxi social permettant aux personnes en difficulté de se rendre par exemple à un rendez-vous médical, visiter un proche ...

➤ **Services aux personnes en situation de handicap**

- ✓ *Handicontact* : une personne référente est missionnée pour informer et orienter toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins ;
- ✓ *Le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée* a pour mission de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens, résidents de la Commune ayant un handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie. Il s'agit d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques urbaines et communales ;
- ✓ *Sour'Dimension* : la Commune de Villers-la-Ville a rejoint le service Sour'Dimension qui s'adresse aux personnes sourdes ou malentendantes. Une assistante sociale maîtrisant la langue des signes est à leur disposition pour améliorer leur accès aux services publics.

➤ **Hôpitaux et services de soins**

- ✓ *Hôpitaux* : le plus proche est située à Ottignies Louvain-la-Neuve ;
- ✓ *Pharmacie* : 3 pharmacies sur le territoire (1 à Villers-la-Ville, 1 à Marbais, et 1 à Tilly) ;
- ✓ *Médecine* : 15 médecins généralistes soit 1.045 habitants par médecin généraliste ETP. Villers-la-Ville ne fait pas partie des Communes éligibles pour Impulseo. Un poste de garde est disponible à Villers-la-Ville. Des dentistes, des kinésithérapeutes et des sages-femmes sont installés sur le territoire communal.

➤ **Services à destination de tous**

- ✓ *Mutualités* : il n'y a pas de bureaux d'accueil de mutualités sur le territoire. Ceux-ci sont situés dans les Communes de Court-Saint-Etienne, Gembloux et de Nivelles ;
- ✓ *Banque* : un guichet de banque situé dans le centre de Villers-la-Ville ;

- ✓ **Autres services** : Système d'Echange Local (SEL), funérariums, salons de toilettage, vétérinaires, jardins partagés de Villers, coiffeurs à domicile ... sont autant de services à disposition des habitants.

➤ **Autres services**

- ✓ Culte : une église catholique est présente par village ;
- ✓ Autres : accueil temps libre (ATL) des enfants qui fréquentent les écoles de l'entité est situé à Villers-la-Ville.

➤ **Culture**

- ✓ Une maison communautaire située à Marbais et un centre récréatif, culturel et sportif ;
- ✓ L'abbaye de Villers-la-Ville propose de nombreux événements culturels (expositions, concerts en plein air, fête médiévale, stages d'été pour les enfants ...). Son accès est gratuit pour les habitants de la Commune de Villers-la-Ville ;
- ✓ Présence d'une dizaine d'associations musicales ;
- ✓ Bibliothèque communale située à Tilly ;
- ✓ Présence d'une librairie proposant des rencontres d'auteurs et des animations ;
- ✓ Présence de nombreuses activités artistiques et d'une troupe de théâtre amateur ;

➤ **Vie associative**

- ✓ **Maisons de village et salles** : 1 salle polyvalente, mise à disposition gratuitement de la maison communautaire aux associations, 2 salles privées situées à Marbisoux et Mellery ;
- **Associations** : 164 en 2019 (CADEV, comités des jeunes et mouvements de jeunesse, comités des fêtes, comités des carnavals et animations.

➤ **Sport**

- ✓ **Clubs**: 30 clubs sportifs (football, tennis, fitness, yoga, course à pied, golf ...)
- ✓ **Infrastructures** : un hall omnisports, terrains de football, centres équestres, terrains multisports dans chaque village, golfs, terrains de tennis.

➤ **Tourisme**

- ✓ Attraits à l'échelle régionale : la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles, champ de Bataille de Waterloo, musée Hergé à Louvain-la-Neuve, ferme de l'Abbaye de la Ramée à Jodoigne, moulin de Beurieux à Court-Saint-Etienne, château de Gentinnes - Chastre ;
- ✓ Attraits à l'échelle communale : tourisme vert (réseau de balades balisées, présence du GR 126 et GR 127), Abbaye de Villers-la-Ville et les jardins de l'Abbaye, réserve naturelle de Gentissart, Châtelet de Marbais - Villers-la-Ville
- ✓ **Syndicat d'initiative** : installé à proximité de l'Abbaye de Villers-la-Ville rue de l'Abbaye, 53 ;
- ✓ **Folklore** : Carnaval de Villers-la-Ville, jeux intervillages, kermesses, fêtes de village ;
- **Confrérie** : la Confrérie des Hostieux moines de Villers-la-Ville, la Confrérie Royale du Serment de Saint Sébastien et la Confrérie Royale des chevaliers de la Sainte Croix de Marbais, la confrérie du vignoble de l'Abbaye de Villers ...
- ✓ **Horeca** : 10 lieux d'hébergement répartis sur le territoire en 2019, 2 établissements de chambres d'hôtes, 7 gîtes et meublés, 2 cafés, 4 friteries/snack, 10 restaurants, 3 fermes avec point de vente, 4 traiteurs et 10 cafés.

Le nombre de nuitées a subi une évolution de 674 nuitées supplémentaire (+47 %) depuis 2016. Il est supérieur à celui de Sombreffe mais inférieur à celui de Fleurus, Les Bons Villers et Genappe.

Fleurus	76.657
Les Bons Villers	4.948
Genappe	4.885
Villers-la-Ville	2.100
Sombreffe	1.227
Court-Saint-Etienne	Nd
Chastre	Nd

Tableau 16. Nombre de nuitées à Villers-la-Ville et dans ses Communes limitrophes en 2019
(Source : IWEPS)

9.2 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Offre en services sociaux très importante sur le territoire → grand nombre de projets, activités et solidarité envers chaque membre de la population ✓ 3 établissements d'enseignement fondamental (✓ Grand nombre de services et d'emplois fournis par le CPAS ✓ Mise en place d'un site Internet de la Ville, à destination des habitants afin de leur offrir des facilités en matière de communication ✓ Présence d'un Espace Public Numérique ✓ Nombreux terrains de sport, salles de village, présence d'un hall omnisport ✓ Présence d'un centre récréatif culturel et de loisirs ✓ Bonne densité en médecins généralistes et présents dans chaque entité à l'exception de Mellery. ✓ Antenne de police locale située à Marbais ✓ Commissions consultatives des enfants et Conseil Consultatif de la Personne Handicapée → Démocratie et solidarité ✓ Mis à part Villers-la-Ville, chaque village possède au moins une salle de fête ou un local permettant d'accueillir des événements ✓ Présence de l'Abbaye de Villers-la-Ville avec un accès gratuit pour les habitants de la Commune ✓ Nombreuses entreprises Horeca ✓ Présence d'un folklore dont le carnaval de Villers-la-Ville, kermesses,... ✓ Évolution importante du nombre de nuitées sur le territoire ✓ Grand nombre d'associations, de clubs de sports et d'infrastructures sportives ✓ Sentiers de balades, RAVeL	✓ Un seul bureau de poste à Marbais → Manque d'accessibilité à ces services pour les habitants des autres localités ✓ Aucun établissement d'enseignement secondaire ✓ Absence de pôle universitaire et de centre de formation ✓ Faible capacité de maisons de repos (MR) et de maisons de repos et de soins (MRS) par rapport aux moyennes de la Wallonie malgré un vieillissement de la population ✓ Absence d'hôpital sur le territoire (min 12 km) ✓ Taux de couverture en place d'accueil préscolaire faible

Opportunités	Menaces
✓ Miser sur le potentiel du tourisme vert autour de l'abbaye et des activités proposées ✓ Croissance importante du nombre de nuitées → Potentialités de développement touristique présent et à poursuivre ✓ Projets de crèches ✓ Maisons de repos	✓ La réduction des subsides issus d'organismes publics et à destination des nombreuses structures à caractère social ✓ Saturation des écoles maternelles et primaires ✓ Le vieillissement de la population et le besoin d'augmenter les capacités en MR et MRS pour faire face aux évolutions démographiques ✓ Absence de services de garde et d'accueil périscolaire

Partie 10 : *MOBILITE*

10.1 Données clés

Réseau routier

Autoroutes : l'autoroute la plus proche est la E42 (Mons-Liège), située à 20 km

Voiries régionales : N93 et N275 qui traversent la Commune

Voiries communales : 231,4 km

Accès aux pôles : Ottignies Louvain-la-Neuve en 20 minutes, Charleroi en 30 minutes, Namur en 40 minutes et Bruxelles en 50 minutes

Charges de trafic : La N93 compte 8.000 véhicules/jour, la N275 en compte 5.000, sauf au niveau de l'abbaye où l'on compte 8.000 véhicules/jour.

Réseau ferroviaire

Gares : Villers-la-Ville et Tilly

Ligne(s) : L140 (Charleroi Sud -Ottignies)

Fréquence : 1 train / heure / sens, 2 en heures de pointe

Accès aux pôles : Ottignies/Louvain-la-Neuve en 17 minutes, Nivelles en 20 min, Charleroi en 28 minutes, Namur en 33 minutes et Bruxelles 1 heure

Réseau de transports en bus

Lignes : 5

Nombre d'arrêts : environ 45 (sans compter les arrêts dédoublés)

Villages desservis : tous

Modes doux

RAVeL : Pas de RAVeL sur le territoire, le plus proche (L41) est à Genappe

Réseaux lents : réseau points nœuds et plusieurs projets en cours de pistes cyclables, présence de divers circuits touristiques

Autres (aérien et fluvial)

Autres (aérien et fluvial) : absence de voies navigables et d'aéroport (Bruxelles-Sud est le plus proche, à 19 km de Villers-la-Ville).

Mouvements domicile - travail

Lieux de travail des habitants : Pôle de Charleroi, d'Ottignies - Louvain-la-Neuve, de Charleroi et de Namur mais également la Commune de Nivelles

Lieux de résidence des travailleurs : Commune de Villers-la-Ville

Sécurité routière

Accidents : 30 accidents de la route en 2019

Nombre de victimes de la circulation : 37 personnes en 2019

Stratégie, actions et services liés à la mobilité :

PCM : en cours d'élaboration (2020)

GRACQ : association d'usagers cyclistes visant à créer de meilleures conditions de circulation pour les cyclistes

CPAS : service de taxi social à disposition des citoyens

10.2 Réseau routier

Documents

Carte 3 : Voies de communication

Villers-la-Ville étant une Commune rurale présentant une dynamique démographique positive, et étant géographiquement proche de pôles urbains comme Ottignies-Louvain-la-Neuve, Charleroi et Namur, les équipements de mobilité doivent être à la hauteur de ses ambitions.

L'ensemble des entités villageoises est bien desservi compte tenu de la présence de deux nationales : la N93 (traversant le territoire d'Est en Ouest) et la N275 (traversant le territoire du Nord au Sud), connectant Villers-la-Ville vers les principaux pôles régionaux. Cependant, l'Ouest du territoire (Tilly, Marbisoux et Mellery) est moins bien connecté au réseau principal et les connexions inter-villages se font par le réseau routier communal. Bien que la Commune de Villers-la-Ville comporte deux gares et soit desservie par trois lignes de bus dont une ligne expresse connectant Nivelles à Namur, le moyen le plus utilisé reste la voiture individuelle.

Sur la carte ci-dessous, les lignes de couleur mauve représentent le réseau de transports en commun (TEC).

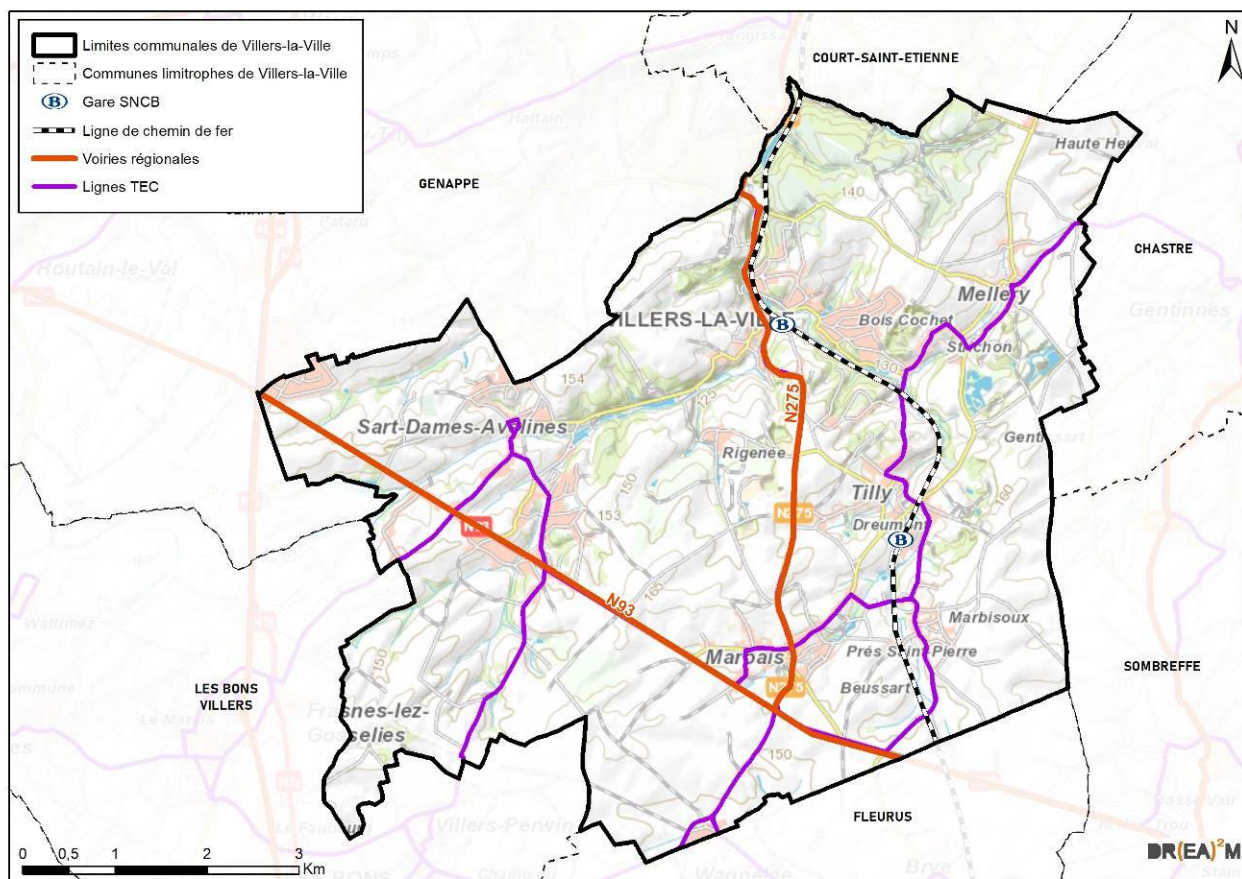


Figure 80. Réseaux de mobilité (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA)²M)

Le réseau autoroutier est absent du territoire de Villers-la-Ville. L'autoroute la plus proche et la plus facilement accessible est la E42 reliant Mons à Liège qui peut être empruntée depuis le territoire communal via la N93. Cette absence d'autoroute réduit l'accessibilité de la Commune et la contraint à un isolement relatif, les deux nationales étant limitées à 90 km/h.

Le réseau régional s'étend sur 14,3 km à Villers-la-Ville. Deux routes régionales traversent le territoire, desservant les villages de Marbaix, Sart-Dames-Avelines et Villers-la-Ville.

	Axe général	Longueur sur territoire	Type de voirie	Localités traversées sur le territoire
N93	Namur - Nivelles	8 km	Transit	Sart-Dames-Avelines/Marbais
N275	Watermael-Boitsfort - Villers-la-Ville	6,2 km	Liaison	Marbais/Villers-la-Ville

La N93 établit un axe Est-Ouest à l'Est du territoire. Elle est coupée par plusieurs voiries communales et également par la N275 à Marbais. Un rond-point a été aménagé pour sécuriser et permettre une meilleure gestion de cette intersection.

La gestion de l'ensemble du réseau (RGG3 et voiries régionales comprises) est assurée par le district routier de Nivelles (SPW Mobilité et Infrastructure - Province du Brabant wallon).

Ces deux axes régionaux placent le centre de la Commune à :

- ✓ 17 minutes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- ✓ 20 minutes de Nivelles ;
- ✓ 28 minutes du centre de Charleroi ;
- ✓ 33 minutes du centre de Namur ;
- ✓ 45 minutes du centre de Bruxelles ;

Les Atlas des communications vicinales des anciennes Communes répertorient de nombreux chemins et sentiers sur le territoire. La plupart des chemins inscrits en 1841 sont devenus, comme partout ailleurs, les rues et routes actuelles. L'évolution de l'urbanisation et des modes de déplacement a fondamentalement modifié l'usage des sentiers et donc leur degré d'utilisation.

La Commune gère 231,4 km de voirie, ce qui représente une densité de 4.82 km/km². À noter que cette densité est largement supérieure la densité moyenne des Communes voisines (3,3).

10.3 Réseau ferroviaire

La Commune est desservie par une ligne de chemin de fer, exploitée par la SNCB : la ligne 140 (Charleroi Sud - Ottignies). La ligne traverse les villages de Tilly et Villers-la-Ville, qui possèdent chacun une gare.

Le trajet vers l'ensemble du réseau SNCB nécessite de passer par Charleroi-Sud ou Ottignies, où une correspondance est obligatoire. En semaine, les trains circulent de 5h à 22h à raison d'un train par heure et par sens et deux trains en heure de pointe entre 7h et 8h (sens Charleroi-Ottignies) et quatre trains en heure de pointe vers 16-17h (sens Ottignies-Charleroi). Le samedi et le dimanche, la fréquence tombe à un train par sens toutes les deux heures, entre 8h et 22h.

Les tableaux suivants fournissent les durées de trajet au départ des gares de Villers-la-Ville et de Tilly, en fonction de la direction choisie, vers les pôles urbains du centre du pays :

Depuis la gare de Villers-la-Ville :

Destination	Temps de trajet en train	Temps de trajet en voiture
Ottignies-Louvain-la-Neuve	17 minutes	20 minutes
Charleroi Sud	28 minutes	30 minutes
Namur	56 minutes	37 minutes
Bruxelles-Central	1h02	50 minutes à 1h15
Mons	1h30	45 minutes à 1h
Liège-Guillemins	De 1h50	55 minutes à 1h20

Depuis la gare de Tilly :

Destination	Temps de trajet en train	Temps de trajet en voiture
Ottignies-Louvain-la-Neuve	21 minutes	20 minutes
Charleroi Sud	24 minutes	30 minutes
Namur	1h minutes	37 minutes
Bruxelles-Central	1h07	50 minutes à 1h15
Mons	1h30	45 minutes à 1h
Liège-Guillemins	1h50	55 minutes à 1h20

Après analyse de ce tableau, il ressort que le temps de trajet vers Ottignies-Louvain-la-Neuve et vers Charleroi-Sud est quasi équivalent en train qu'en voiture. Cependant, il faut minimum 20 minutes pour rejoindre Charleroi-Sud ou Ottignies qui servent de gares de connexion vers d'autres pôles (Bruxelles, Namur, Liège, Mons ...).

L'offre en train de la Commune est plus orientée autour de Charleroi que vers Bruxelles et ses environs. Il faut en effet une correspondance à Ottignies-Louvain-la-Neuve pour rejoindre Bruxelles.

Sart-Dames-Avelines est l'entité communale la plus éloignée des deux gares de la Commune, elle se situe pour autant à 3,5 km de la gare de Villers-la-Ville. Les autres entités se trouvent à moins de 5 min en voiture d'une gare et à une distance raisonnable à pied ou à vélo des gares de Villers-la-Ville ou de Tilly.

Dans la Commune de Villers-la-Ville, l'accessibilité à pied ou à vélo ainsi que l'intermodalité doit être renforcée autour de ces deux gares et il en est de même pour les dispositifs de stationnement vélos (attache, local sécurisé ...). Concernant les possibilités de stationnement à proximité des deux gares de la Commune, ces dernières sont localisées à Villers-la-Ville au niveau de la rue de

Mellery. Il existe également un parking voitures le long de la rue de Marbais. À Tilly, les navetteurs peuvent se stationner autour de la gare. La capacité de stationnement suffit à couvrir les besoins en parking³⁵.

³⁵ PCM, diagnostic de la situation existante, Juillet 2020

10.4 Réseaux TEC

Villers-la-Ville bénéficie des services du TEC Brabant-Wallon. Plusieurs lignes régulières desservent l'entité, ainsi que le démontre la figure suivante.

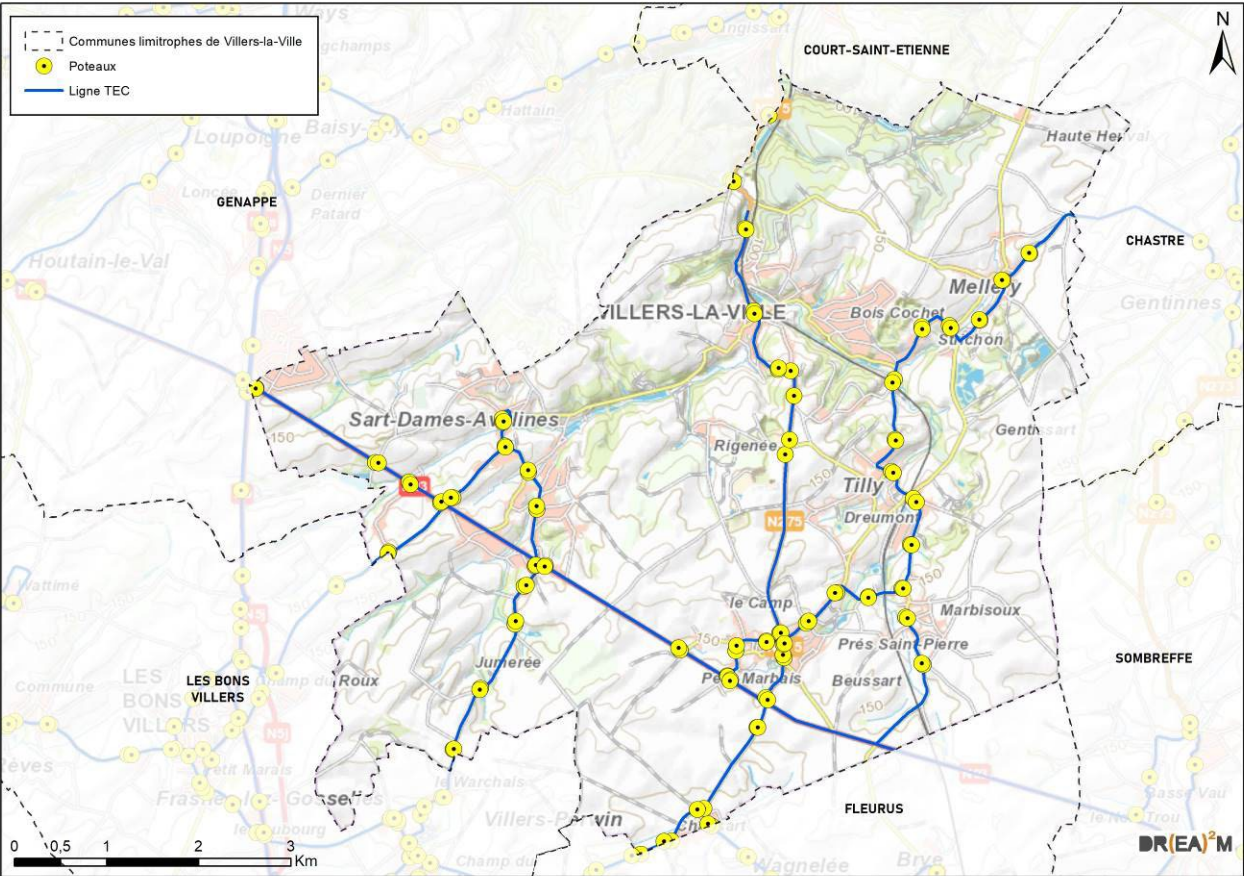


Figure 81. Réseau des TEC sur le territoire de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Au total, le réseau représente 72,5 km sur tout le territoire, pour 45 arrêts. Il y a donc une moyenne de 0,6 arrêt tous les km soit 0,3 arrêt tous les 500 m.

Chaque partie du territoire est traversée par une ligne différente et il n’y a donc pas de redondance des lignes à l’exception du Nord de Sart-Dames-Avelines et Marbisoux qui ne sont pas desservies par un bus.

Remarques concernant les lignes rapides :

Il s’agit des lignes Express, la ligne E5 traverse la Commune de Villers-la-ville en empruntant la N93 et permet de rejoindre Namur et Nivelles.

Le tableau ci-dessous reprend les lignes traversant l’entité de Villers-la-Ville :

Ligne	Axe général	Villages traversés
E5	Nivelles - Namur	Sart-Dames-Avelines et Marbaix
568	Nivelles - Fleurus	Sart-Dames-Avelines, Marbaix, Marbisoux
60	Jumet - Villers-Perwin	Sart-Dames-Avelines et Marbaix
366	Baisy-Thy - Genappe - Rèves	Sart-Dames-Avelines
51	Villers-la-Ville - St Géry - Mont-St-Guibert - Louvain-la-Neuve	Villers-la-Ville – Marbaix – Marbisoux – Tilly - Mellery

Tableau 17 : Ligne des TEC en circulation à Villers-la-Ville (Source : Infotec)

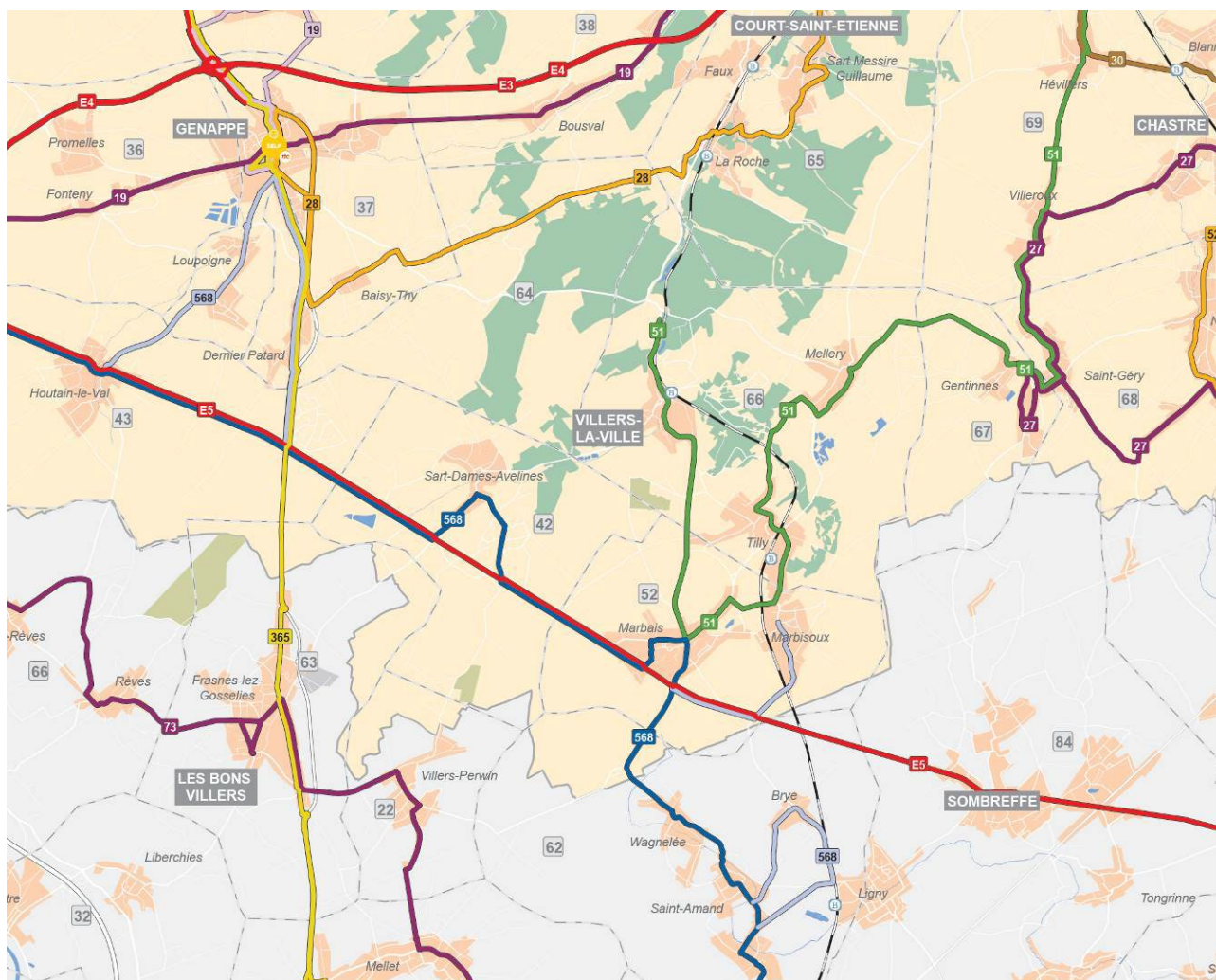


Figure 82 : Extrait du plan de réseau TEC en 2020 du Brabant wallon (Source : infotec)

La durée du trajet en bus entre Sart-Dames-Avelines/Marbaix et la gare de Nivelles est d'environ 20 min via la ligne E5 et la ligne 568. Pour rejoindre Namur, il faut compter environ 40 min pour rejoindre la gare de Namur avec la ligne 568 et 20 min pour rejoindre la gare de Fleurus avec la ligne 568. Depuis la gare de Villers-la-Ville, il faut compter 50 minutes environ pour rejoindre le centre de Louvain-la-Neuve.

Le tableau ci-dessous reprend la fréquence de chaque ligne de bus en période scolaire :

Ligne	Fréquence	Premier bus	Dernier Bus
E5	1 bus par heure en direction de Namur et de Nivelles	5h40 en direction de Namur 6h13 en direction de Nivelles	19h40 en direction de Namur 20h13 en direction de Nivelles
568 - Nivelles/Fleurus	Direction de Nivelles 1 bus par heure / 2 bus le matin en heure de pointe entre 6h45 et 7h ; 2 bus entre 15h et 17h. Direction Fleurus 1 bus par heure / 2 bus entre 15h et 18h et un bus supplémentaire le mercredi entre 12h et 13h30	6h43 en direction de Nivelles 5h54 en direction de Fleurus	18h58 en direction de Nivelles 19h57 en direction de Fleurus

Ligne	Fréquence	Premier bus	Dernier Bus
51 - Villers-la-Ville – St-Géry - Mont-St-Guibert - Louvain-la-Neuve	7 passages par jour en direction de Louvain-la-Neuve, depuis Villers-la-Ville 4 passages par jour en direction de Villers-la-Ville, depuis la gare d'Autobus de Louvain-la-Neuve, un bus supplémentaire le mercredi et un bus supplémentaire le matin au départ de Saint-Géry	6h03 en direction de Louvain-la-Neuve 13h35 (sauf le mercredi, un bus à 12h35) en direction de Villers-la-Ville	19h28 en direction de Louvain-la-Neuve 18h35 en direction de Villers-la-Ville
60 - Jumet -Villers-Perwin	4 passages par jour en direction de Jumet	07h00	16h50
366 - Baisy-Thy / Genappe / Rêves	2 passages par jour en direction de Rêves et 3 passages en direction de Genappe	07h57 et 07h59 (en direction de Rêves 12h28 en direction de Genappe	En direction de Rêves, il n'y a que deux bus le matin 16h48 en direction de Baisy-Thy

Pendant les périodes de vacances, les lignes de bus E5, 568 et 51 circulent à la même fréquence qu'en période scolaire, à la différence qu'il n'y a pas deux bus en heures de pointe. Au cours du weekend, la ligne E5 ne circule pas et la fréquence de passage des bus reste la même pour la ligne 568 à raison d'un passage par heure avec des départs plus tard dans la matinée. En revanche, pour la ligne 51, on ne compte plus que 3 bus par jour dans les deux directions. Les lignes 60 et 366 ne circulent pas pendant les périodes de vacances scolaires. Les dimanches, aucun bus ne dessert la Commune.

L'offre en bus n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire : la Commune de Sart-Dames-Avelines est bien desservie, à l'inverse des autres villages. Le réseau de bus est orienté vers Nivelles puisqu'une partie des Villersois y travaillent ou y sont scolarisés. Le complexe sportif n'est pas desservi par des bus.

Concernant la qualité des arrêts de bus, un manque d'aménagements pour l'ensemble des usagers et un sentiment d'insécurité sont à noter.

10.5 Transport aérien

L'aéroport civil régional le plus proche est celui de Bruxelles-Sud (Gosselies). Depuis le village de Villers-la-Ville, l'aéroport est situé à 19 km (22 minutes) en voiture et à 13 km à vol d'oiseau. Cet aéroport dessert de nombreuses destinations.

10.6 Transport fluvial

Villers-la-Ville ne compte aucun cours d'eau navigable. Le plus proche est la Sambre, au niveau de Charleroi à 18 km au Sud-Ouest de Villers-la-Ville à vol d'oiseau.

10.7 Modes doux

A. Déplacements à vélo

Réseau cyclable communal et connexions vers les pôles voisins

Schéma directeur Cyclable

La Région wallonne a établi un Schéma Directeur Cyclable identifiant les axes cyclables à aménager, les pôles principaux et vise à développer un maillage d'itinéraire cyclable à l'échelle de la région.

La Commune de Villers-la-Ville n'a pas été identifiée comme un pôle mais elle est traversée par un itinéraire de liaison permettant de rejoindre les pôles de Nivelles et de Gembloux. Cet axe se situe au Nord du territoire communal passe par Mellery et l'Abbaye pour rejoindre le RAVeL L41 reliant Seneffe à Court-Saint-Etienne à Genappe. La N93 et la N275 sont toutes deux identifiées comme voiries présentant un haut potentiel cyclable. À l'extérieur de la Commune, on peut recenser deux itinéraires de liaison empruntant le RAVeL à savoir celui qui connecte Nivelles à Wavre et celui qui connecte Fleurus à Gembloux.

Plan Provincial de Mobilité du Brabant wallon

Le Plan Provincial de Mobilité du Brabant wallon ne reprend pas Villers-la-Ville comme un pôle. Pour autant, la Commune est ciblée comme territoire touristique où l'aménagement de circuits touristiques devrait permettre de diminuer les pressions automobiles et répondre à la demande autour de l'Abbaye. Seule la N275 est reprise dans les itinéraires proposés par le Plan Provincial de Mobilité du Brabant wallon.

Réseau Points-Nœuds

La réseau Points-Nœuds relie les différentes entités villageoises ainsi que Villers-la-Ville et les pôles voisins de Nivelles par exemple. Divers circuits touristiques se sont basés sur ce réseau pour établir les circuits « À vélo autour de l'Abbaye de Villers-la-Ville » et « Boucle Vallonnée au Sud du Brabant wallon ».

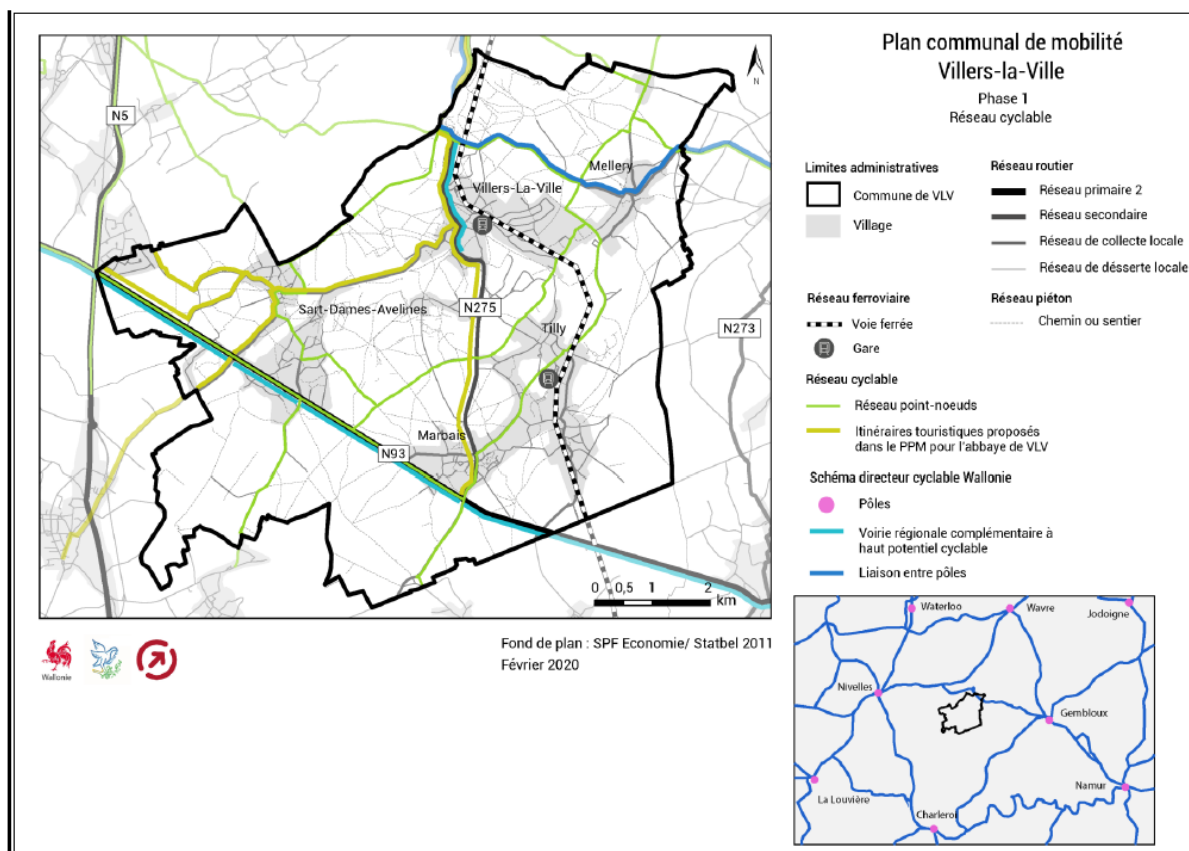


Figure 83 : Carte du réseau cyclable

Aménagements et infrastructures cyclables de la Commune

Réseau communal

Les deux axes régionaux sont pourvus d'aménagements cyclables (pistes cyclables en site propre). Malgré ces dispositifs d'aménagements, les déplacements à vélo sont peu confortables et insécurisants. Certains tronçons sont dépourvus d'aménagement ; on peut ainsi citer :

- le tronçon situé entre Sart-Dames-Avelines et le carrefour des Quatre Bras au niveau de la N93.
- le tronçon situé entre la rue de Marbais et l'Abbaye au niveau de la N275.

Au niveau des intersections et des ronds-points, le passage des cyclistes est délicat. Certains ronds-points intègrent des traversées cyclables comme c'est le cas au niveau du nouveau rond-point situé au carrefour du Triolet.

Les voiries communales sont parfois pourvues d'infrastructures cyclables comme :

- la piste cyclo piétonne bidirectionnelle située au niveau de la rue de Gentissart entre Tilly et Mellery ;
- la piste cyclable unidirectionnelle localisée rue de Chassart en direction de Wagnelée
- les bandes cyclables suggérées situées rue de Marbais.

L'ensemble des aménagements cyclables de la Commune ne sont pas tous optimaux au vu de la dégradation des matériaux et du marquage.

La Commune se mobilise en faveur des déplacements à vélo par le biais de différents aménagements. En effet, plusieurs itinéraires cyclables sont en projet sur la Commune. Un premier circuit a été réalisé au niveau du terrain de football de Villers-la-Ville, il permet de rejoindre le centre sportif situé à Sart-Dames-Avelines et permet de rejoindre le cimetière de Baisy-Thy et le RAVeL à la gare de Ways. Un second itinéraire cyclable a été réalisé au départ du pont de Strichon passant par le cimetière de Tilly, le haras des Avelines pour rejoindre le complexe sportif. La Commune a également installé un box de douze places de vélos à proximité de la gare de Villers.

Une piste cyclable reliant Mellery à Marbaix via la gare de Tilly a été achevée et des demandes ont été faites par la Commune auprès de la Région wallonne pour l'entretien et la réalisation d'une piste cyclable le long de la N93 et la N275 (en cours de finalisation).

Actions communales en faveur de la mobilité douce

La Commune de Villers-la-Ville est impliquée dans une politique visant à inciter les citoyens à l'utilisation des modes doux. En effet, elle propose une prime à l'achat d'un vélo électrique (celle-ci peut s'additionner à celle de la Région wallonne). Un subside de 100 euros est accordé par ménage par année dans la limite de 2 vélos par ménage.

Dispositifs de stationnements vélos

La Commune de Villers-la-Ville offre de nombreuses possibilités de stationnements vélos et il existe une volonté d'encourager le développement des infrastructures d'accueil pour cyclistes à l'échelle de la Commune.

Connexions vers les pôles voisins

Des pistes cyclables sont présentes sur le territoire communal permettant de rejoindre les pôles voisins :

- vers Nivelles : la N93 est pourvue d'une piste cyclable, seul le carrefour des 4 bras et Sart-Dames-Avelines n'est pas équipé et fait l'objet d'un projet ;
- vers Namur : la N93 est équipée d'une piste cyclable mais elle est très inconfortable pour les usagers au vu de la limite de vitesse de 90 km/h ;
- vers Court-Saint-Étienne : la N275 propose une piste cyclable avec une surlargeur permettant à ses usagers d'être séparés de la circulation automobile ;
- vers Mont-Saint-Guibert et Louvain-la-Neuve : une chaussée à voie centrale banalisée a été aménagée entre Haute-Heuval et Beaurieu. Celle-ci est composée d'une voie centrale pour le trafic motorisé et encadrée par deux bandes latérales ;
- vers Villers-Perwin : la rue de Chassart comporte une piste cyclable bidirectionnelle en cours de rénovation.

En direction de Fleurus ou Gembloux, il n'existe pas d'aménagements cyclables.

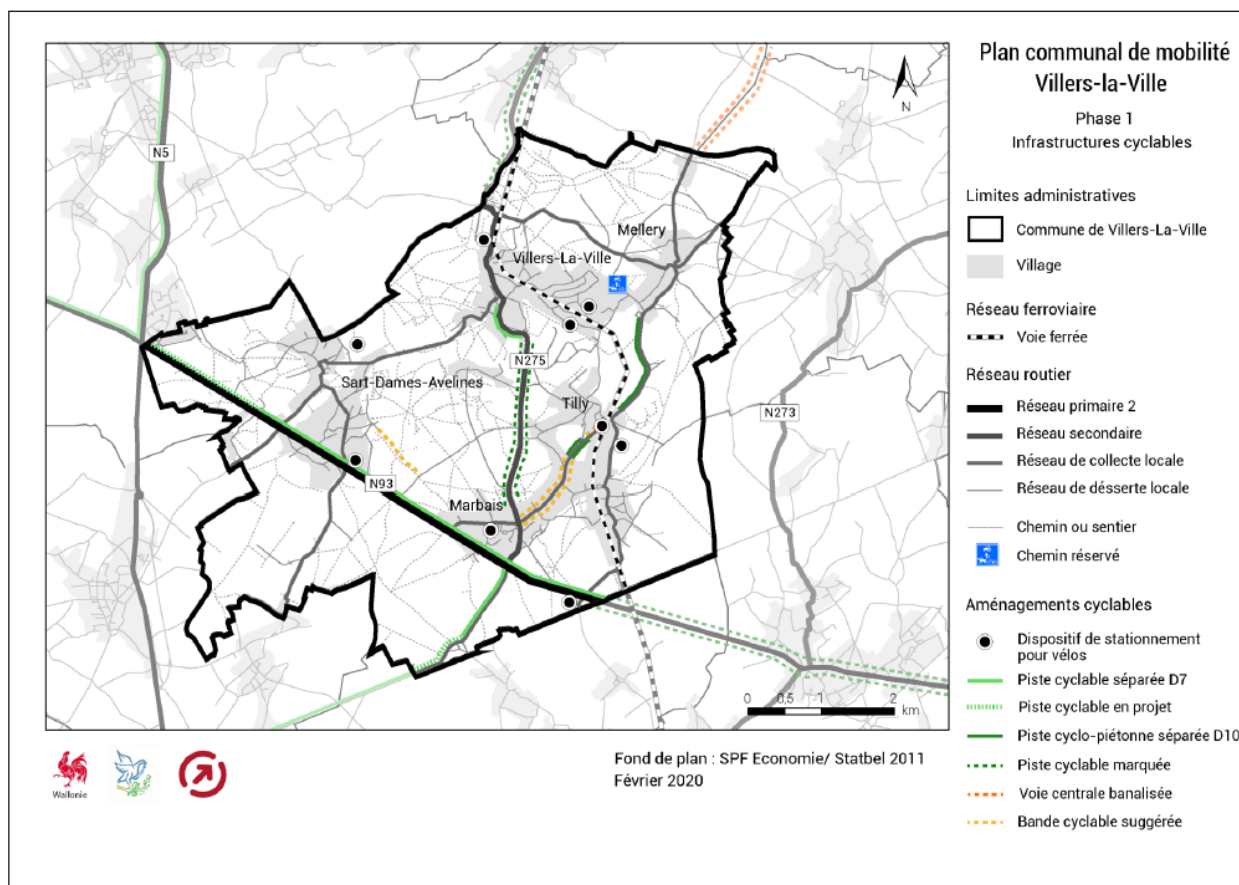


Figure 84 : Carte du réseau des infrastructures cyclables actuelle et en projet (source : PCM de Villers-la-Ville, Juillet 2020)

B. Déplacements à pied

En termes d'aménagements piétons, la Commune de Villers-la-Ville a progressivement aménagé les principales voiries avec des trottoirs. Ces aménagements concernent les principaux axes de circulation qui sont dotés de trottoirs mais ces derniers restent de taille variable d'une rue à l'autre.

Les abords de l'abbaye ne sont pas aménagés de sorte à accueillir un flux important de visiteurs et la N93 à Marbais et Sart-Dames-Avelines est également dépourvue d'infrastructures pour les piétons, bien qu'il s'agisse d'un axe important de la Commune. En effet, la traversée de la N93 reste délicate compte tenu de la limite de vitesse fixée à 70 km/h et malgré la présence de passages pour piétons au niveau des commerces et des écoles.

Sur l'ensemble des entités communales, on constate que les automobilistes utilisent les espaces piétons comme espaces de stationnement, ce qui ne facilite pas les déplacements des piétons. Cette problématique est rencontrée le long des voiries où les emplacements de stationnement ne sont pas organisés.

Un partenariat avec la province du Brabant wallon a été mis en place pour cartographier les circuits de la Commune. La connexion au site de l'abbaye fera prochainement l'objet d'un circuit réservé aux piétons depuis l'ancienne gare pour rejoindre le parking de l'abbaye. Le diagnostic du PCM mentionne néanmoins certains chaînons manquants comme la rue de Hanzée à Tilly.

En revanche, les axes structurants de la Commune ne sont pas toujours accessibles aux personnes à mobilité réduite.

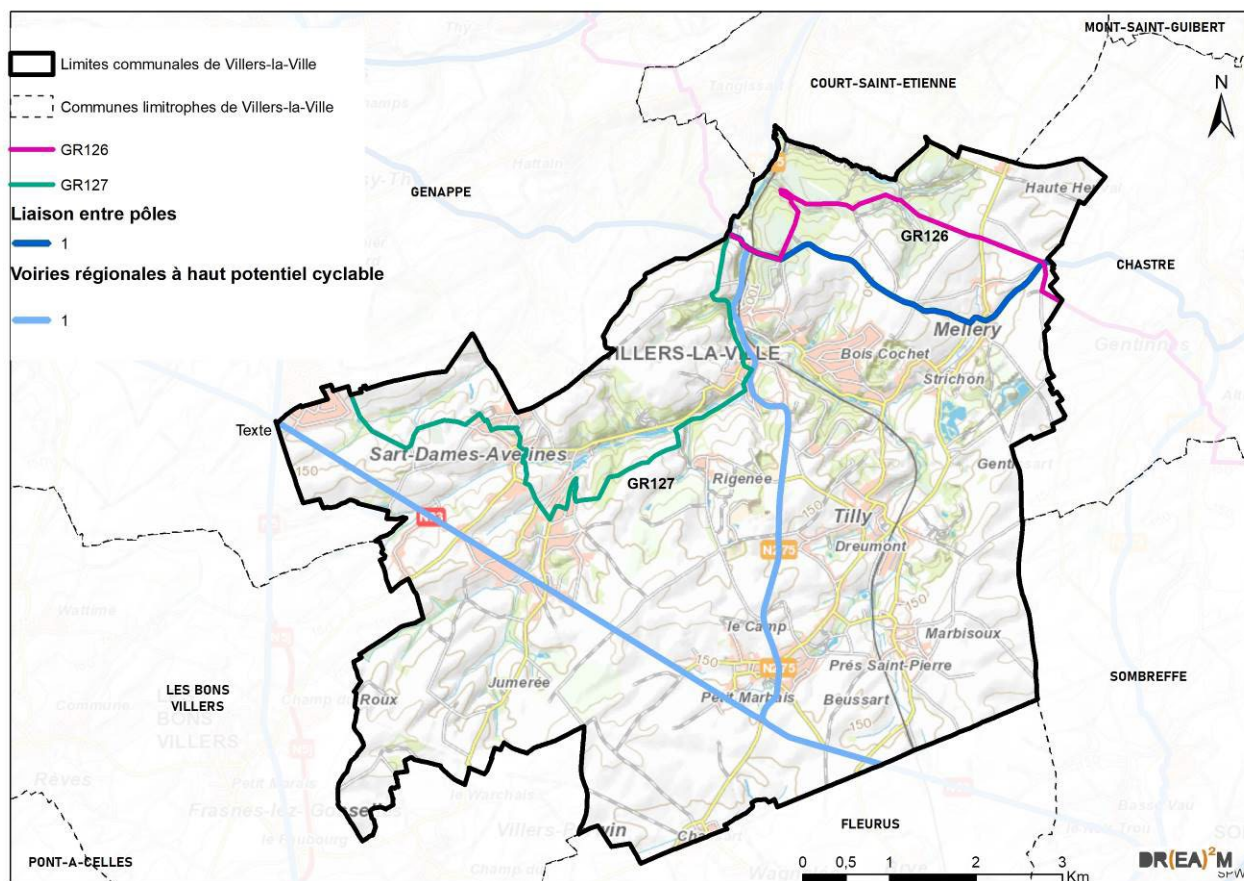


Figure 85 : carte du réseau de mobilité douce à Villers-la-Ville (Source : DR(EA)²M)

10.8 Charges de trafic

Les charges de trafic se concentrent principalement au niveau de la partie Nord de la N275 et sur la N93. Cette charge de trafic est induite par les résidents ainsi que par les activités présentes sur le territoire et notamment l'abbaye de Villers-la-Ville qui pour rappel accueille près d'une dizaine de milliers de visiteurs chaque année. En outre, ces deux nationales permettent de rejoindre les villes de Namur et de Nivelles et le réseau autoroutier (E19 vers le Nord et E42 vers le Sud). Le tableau ci-dessous reprend le nombre de passages de véhicules pour la N93 et la N275.

	Axe général	Nombre de véhicules (en 24h) en 2001	Nombre de véhicules (en 24h) ³⁶ en 2020
N93	Namur - Nivelles	8.000	8.000
N275	Watermael-Boitsfort – Villers-la-Ville	6.000 au niveau des ruines de l'Abbaye 4.000 au niveau des rues Rigenée et Dreumont	8.000 au niveau des ruines de l'Abbaye 5.000 au niveau des rues Rigenée et Dreumont

En comparaison avec le comptage de mobilité de 2001, on constate une augmentation du trafic sur la N275 expliqué par le développement des activités autour de l'Abbaye.

³⁶ PCM, Rapport analyse contextuelle

Les axes de Frasnes-Linet-Sart et Catalogne-Bosquet-Gentissart-Thébaix-Kumps ont été identifiés comme des axes communaux où le trafic de transit supra-local est important. En effet, le nombre de véhicules comptabilisés varie de 1.000 à 2.500 véhicules/jour. L'axe Catalogne permet de connecter les entités de Marbisoux, Tilly et Mellery à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et la E411 ainsi que la zone commerciale située le long de la N93 à Marbisoux. L'axe Frasnes-Linet-Sart permet une connexion entre la N275 et la N93 expliquant ainsi le trafic important sur ce tronçon.

De manière générale, il n'y a pas de problème de fluidité de trafic sur l'entité, seuls deux endroits ont été identifiés :

- le carrefour N93/Gustave Linet ;
- la traversée des ruines de l'Abbaye au niveau de l'arche, compte tenu de l'étroitesse de la voirie.

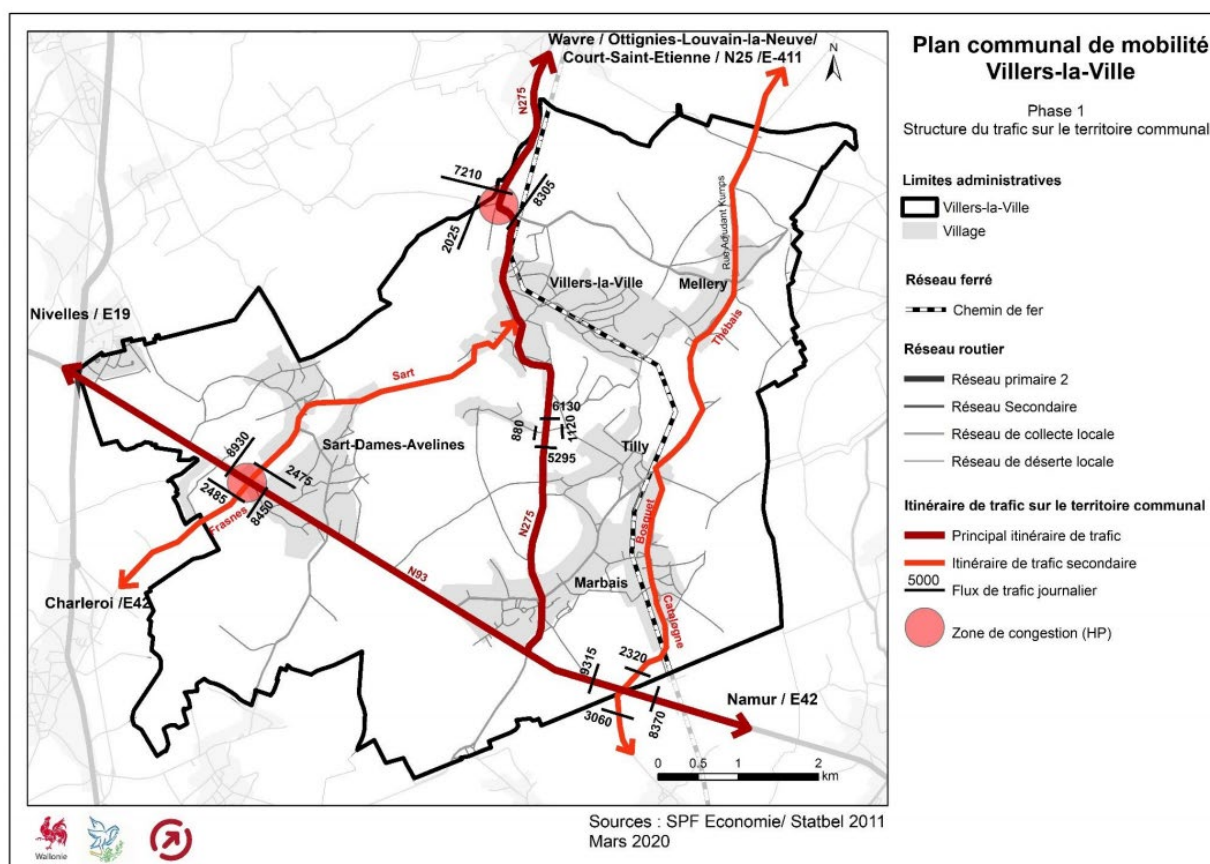


Figure 86 : Charge de trafic journalière et données disponibles aux heures de pointe (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)

10.9 Sécurité routière

- **Zones accidentogènes**

Le nombre d'accidents sur la Commune est globalement à la baisse depuis ces dernières années, avec 34 accidents en 2010 contre 30 accidents en 2019. En comparaison avec les autres Communes de la province du Brabant wallon, Villers-la-Ville se trouve en 16^{ème} position avec 2,3 accidents/1.000 habitants ³⁷ en 2017, soit en dessous de la moyenne de 2,7 à l'échelle de la province. En revanche, la part des accidents mortels est au-dessus de la moyenne provinciale avec près de 6 % d'accidents mortels pour la Commune alors que la moyenne était de moins de 2 % pour la province.

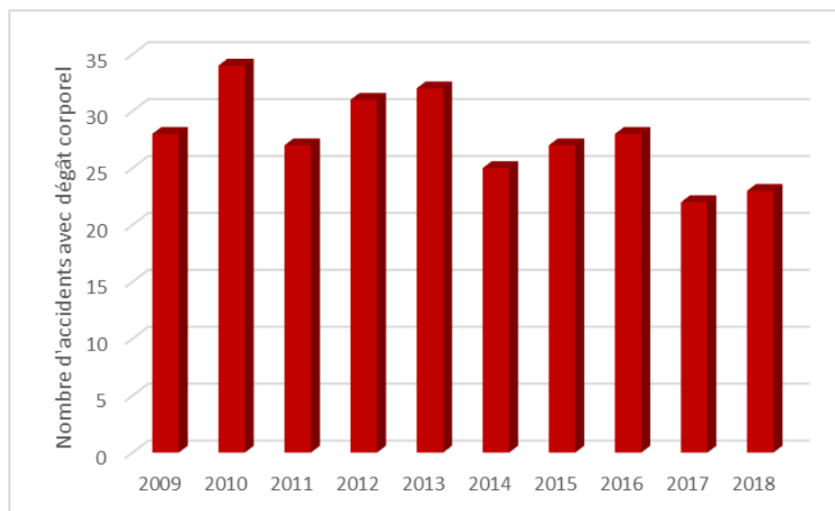


Figure 19 : Evolution du nombre d'accidents avec dégât corporel sur le territoire de Villers-la-Ville – Source : SPF Economie - Statbel

Figure : Nombre de victimes de la circulation entre 2009 et 2018 (Source : IWEPS)

³⁷ Économie – DG Statistique/Statistics Belgium

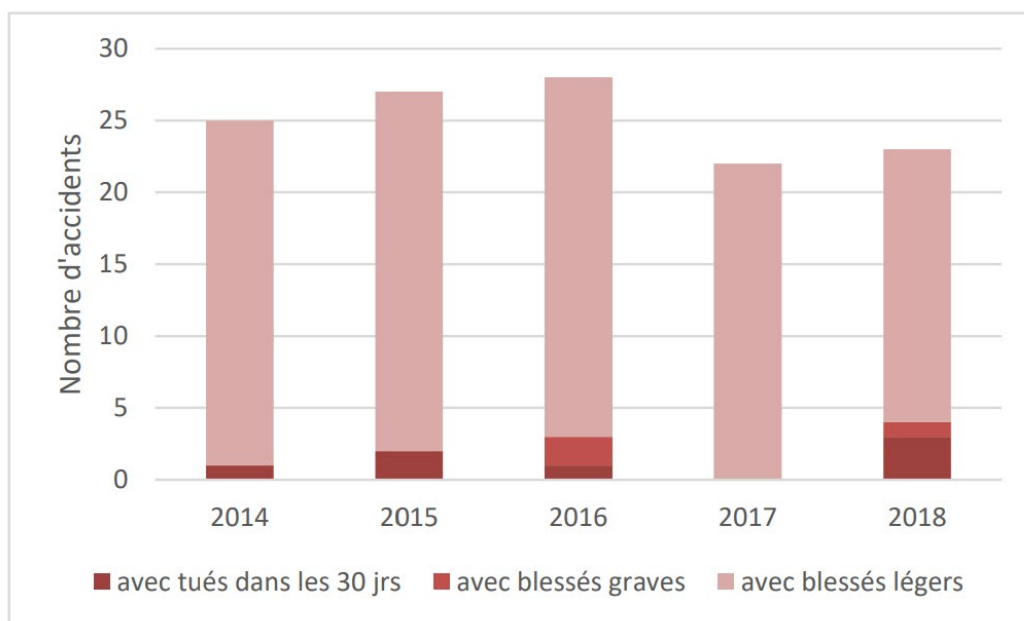


Figure 87 : Nombre de tués dans les 30 jours (après l'accident), de blessés graves et blessés légers entre 2008 et 2018, (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)

Les lieux les plus accidentogènes et provocants des accidents mortels se situent :

- au niveau de la N93, les carrefours N93/rue Catalogne, le carrefour des Quatre Bras de Baisy-Thy ainsi que la traversée de Sart-Dames-Avelines. Ces deux intersections sont reprises dans le Plan Infrastructure 2019-2024 du Gouvernement wallon. Le carrefour des Quatre Bras devrait être transformé en rond-point ;
- au niveau de la N275, la rue de la Jouerie a fait l'objet d'un accident ;
- au niveau communal, la rue du Sart est citée comme un axe accidentogène.

À l'échelle de la Commune, la configuration des carrefours ainsi que les insertions sur les nationales N93 et N275 présentent un caractère accidentogène expliqué par la vitesse pratiquée, la charge de trafic et les infractions au niveau des stops. Les passages à niveau sont également des lieux critiques. La Commune en compte 4 sur son territoire. La suppression de ces passages à niveau fait l'objet d'étude auprès d'Infrabel.

• Vitesse de circulation

Hors agglomération, la vitesse est de 90 km/h et limitée à 70 km/h sur quelques tronçons (N275 au niveau de Rigenée, rue de Gentissart et rue Adjudant Kumps). En agglomération, la vitesse est limitée à 50 km/h et à 30 km/h aux abords des écoles. Sur certains tronçons de la N93 et des Communes de Marbaix et de Sart-Dames-Avelines, la vitesse de circulation est quant à elle limitée à 70 km/h.

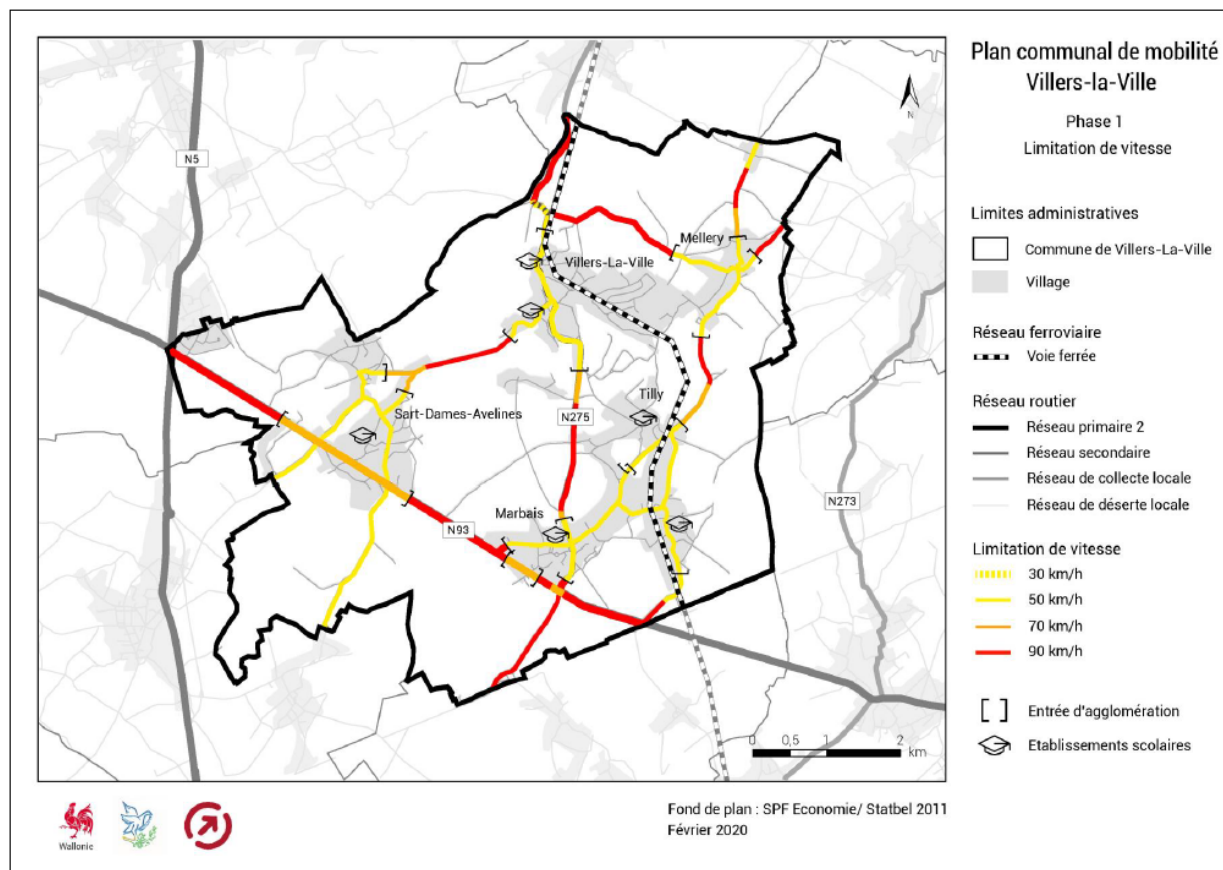


Figure 88 : Régime de vitesse à l'échelle de la Commune de Villers-la-Ville (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)

10.10 Plan Communal de Mobilité

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) tente de définir les problèmes en matière de mobilité (sécurité, accessibilité), quel que soit l'utilisateur, afin d'envisager des solutions durables et efficaces. Le PCM de Villers-la-Ville est en cours d'approbation depuis 2019 et met en évidence plusieurs pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité au sein de la Commune.

À l'échelle supra-communale, le PCM encourage une organisation des déplacements autour du réseau de transport public existant à savoir l'axe ferroviaire Charleroi-Sud-Ottignies ainsi que l'axe bus Ouest-Est (E05, L568 et ligne n°51) permettant de connecter l'entité communale aux pôles de Nivelles, Fleurus, Namur et Louvain-la-Neuve. Outre ce réseau structurant, il s'agira de développer le réseau secondaire vers les pôles de moindre importance. Le PCM encourage également la valorisation des certains arrêts de bus. Concernant le réseau cyclable, le PCM incite à le compléter et le sécuriser autour des axes régionaux (N93 et N275).

À l'échelle de la Commune et des centres des différentes entités, le PCM encourage à organiser les déplacements entre les villages via le réseau d'itinéraires cyclables communaux (ICC) et le réseau de transport en commun. Au sein des villages, le réseau de cheminements piétons reste à améliorer et à développer. Pour favoriser l'ensemble des modes doux et alternatifs à la voiture, le plan d'action vise à :

- améliorer les conditions de déplacement piéton au sein des villages par la mise en œuvre de zones 30 km/h dans les cœurs de villages et par l'amélioration des cheminements et des infrastructures piétonnes autour des pôles de déplacements et le long des principaux axes de

circulations. Les nombreux sentiers vicinaux et les venelles piétonnes sont également cités comme des vecteurs de déplacements piétons à valoriser ;

- améliorer les déplacements piétons entre les villages par l'établissement de liaisons complémentaires au réseau d'itinéraire piéton existant basés sur les sentiers balisés de la Commune. Cette action sera accompagnée de différentes actions et un événement de sensibilisation visant à inciter les citoyens à se déplacer à pied ;
- développer un réseau d'itinéraires cyclables et communal basé sur des itinéraires prioritaires cyclables sécurisés et confortables entre les cœurs de village et desservant les principaux pôles de déplacements (écoles, PANG³⁸ de Villers-la-Ville et Tilly, commerces, l'abbaye) ;
- améliorer les itinéraires cyclables avec les pôles voisins (Ottignies, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Genappe) en offrant une connexion sécurisée et agréable en direction de ces pôles ;
- améliorer les conditions de stationnement des cyclistes sur le territoire communal par l'installation de fixations sécurisées autour des PANG de Tilly et de Villers-la-Ville et autour des écoles, des plaines de jeux ;
- promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements par le biais d'actions de sensibilisation et d'information ainsi que par le déplacement de services à destination des cyclistes (réparation, borne de recharge pour vélos électriques, bornes de gonflage) ;
- améliorer l'intermodalité et l'usage des transports en commun passant par une meilleure accessibilité autour des PANG et des principaux arrêts de bus de la Commune identifiés comme nœuds de transports stratégiques ;
- améliorer l'offre en transports publics en renforçant et en développant l'offre existante en direction des pôles de Genappe, Braine-l'Alleud et ouvrir la possibilité de créer une nouvelle liaison de bus connectant Sart-Dames-Avelines, l'abbaye de Villers et Genappe ;
- encourager les automobilistes à l'autopartage et/ou au covoiturage et développer des aires de covoiturage le long des principaux axes de circulation (N93 et N275) ;
- développer et renforcer les services de transport à la demande avec une amplitude horaire plus importante ;
- augmenter des bornes de recharge électriques au niveau des points clés de la Commune ;
- adapter les aménagements des axes de circulation (séparation des cheminements, piétons et cyclistes, espace partagé ...) au niveau des hiérarchies des voiries ;
- veiller au développement du territoire en adéquation avec l'offre en mobilité de transports en commun, les infrastructures routières, piétonnes et cyclistes ;
- améliorer l'accessibilité multimodale autour du site de l'abbaye en développant des cheminements piétons depuis la gare, en renforçant l'accessibilité à vélo et en transports en commun ;
- veiller à un régime de vitesse cohérent au sein du réseau communal et redéfinir les entrées d'agglomération notamment aux abords de la N93, la N275 et au niveau des intersections avec les nationales ;
- sécuriser les carrefours les plus accidentogènes ;
- améliorer la visibilité des écoles et de leurs abords ;
- gérer les stationnements aux abords des écoles ;

³⁸ Point d'Arrêt Non-Gardés

- améliorer la circulation des personnes en situation de handicap au sein des entités villageoises lors des aménagements des espaces publics et améliorer l'accessibilité PMR aux transports publics ;
- limiter les nuisances liées au trafic de transit et au trafic de fuite ;
- améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics au sein des villages ;
- prendre en compte le charroi agricole lors des aménagements d'espaces publics.

Plan provincial de mobilité du Brabant wallon

La Province de Brabant wallon a lancé une étude permettant d'identifier les enjeux de mobilité à l'horizon 2030. Ce plan vise à améliorer l'accessibilité à l'ensemble de la province, à assurer la fluidité des déplacements internes tout en réduisant la part modale de la voiture et à développer l'usage des modes de transports alternatifs.

Concernant Villers-la-Ville, nous pouvons retenir de ce document une amélioration de la mobilité autour de l'abbaye :

- renforcer l'accessibilité du site pour les cyclistes ;
- améliorer les conditions de stationnement et limiter le trafic ;
- développer des itinéraires cyclables au sein de la microrégion de Villers-la-Ville.

10.11 Services de mobilité

- **Acteurs locaux et communaux impliqués dans le déploiement de la mobilité douce à l'échelle du territoire**

Le **GAL Pays des 4 Bras** développe de nombreuses actions visant la mise en œuvre d'une intermodalité et d'un réseau de mobilité douce à l'échelle des Communes de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers. Plusieurs actions sont en cours ou en projet sur ce territoire en lien avec la mobilité douce :

- la réalisation d'outils de sensibilisation prônant la mise en œuvre de pôles d'échanges multimodaux ;
- la finalisation du réseau points-nœuds ;
- l'impulsion d'une réflexion intercommunale en matière de transports en commun alternatifs ;
- le lancement de l'initiative « je pédale pour ma forme ».

Le **GRACQ** (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) de Villers-la-Ville est une association d'usagers cyclistes dont la démarche vise à créer de meilleures conditions pour que toute personne souhaitant se déplacer à vélo puisse le faire dans les meilleures conditions. Le GRACQ est impliqué dans plusieurs missions :

- la représentation des cyclistes auprès des pouvoirs publics (administrations, politiques) ;
- la formation à la conduite à vélo ou des formations thématiques (formation aménagements, animation et militance) visant à contribuer à un environnement favorable à la circulation à vélo ;
- l'information et la sensibilisation par des actions menées sur le terrain.

Sur le territoire de Villers-la-Ville, le groupe de bénévoles a démarré une action visant le relevé des points noirs et des sens uniques dans les différentes entités villageoises en vue de les réinvestir en Sens Unique Limités (SUL) pour que ces derniers puissent être empruntés par les cyclistes. Des discussions sont en cours avec les autorités communales.

Une commission des chemins et des sentiers est présente au sein de la Commune de Villers-la-Ville. Celle-ci est impliquée dans la gestion du réseau de sentiers pédestres qui s'étend sur près de 96 kilomètres.

ASBL Atingo est également impliquée sur le territoire et apporte une expertise en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'association milite également en faveur d'espaces ergonomiques et une conception universelle de l'environnement.

ASBL Tous à pied est également un partenaire permettant le développement des actions visant la pratique de la marche à pied sur la Commune.

L'Association Tous en selles permet de promouvoir le vélo et ses pratiques.

10.12 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ La Commune dispose d'un Plan provincial de mobilité et un PCM récent ✓ Des aménagements sont en cours de réalisation pour améliorer la circulation des cyclistes au sein de l'entité ✓ Présence de deux gares au sein du territoire communal desservant les pôles de Charleroi et d'Ottignies ✓ Un réseau de ligne TEC présent sur toute la Commune et une bonne desserte des bus ✓ Un réseau de sentiers et de balades bien développé qui permet de rejoindre tous les villages entre eux ✓ La présence de nombreuses ASBL actives sur le territoire et prêtes à développer de nombreuses actions de sensibilisation visant la promotion des déplacements piétons et cyclables. ✓ Peu de problématiques majeures de trafic à l'échelle du territoire	✓ Des flux importants de circulation aux abords de l'abbaye et au niveau de la N93 (carrefour N93/Gustave Linet) ✓ N93 et N275, leurs traversées et les différents carrefours sont des zones accidentogènes ✓ Trafic de fuite traversant les villages et ayant un impact sur la qualité de vie des habitants ✓ Connexions cyclables, au sein de l'entité et en direction des pôles voisins, manquantes.
Opportunités	Menaces
✓ Itinéraires pédestres, pistes cyclables, RAVeL et potentialité de pré-RAVeL peuvent être des leviers du développement touristique ✓ Potentiels touristiques de l'abbaye et des paysages villersois ✓ Le développement d'une multimodalité de transports en commun au sein des principaux pôles ✓ Développement de pôles multimodaux autour des gares de Villers-la-Ville et de Tilly ✓ La présence des ASBL tous à pied, Atingo et le GAL pays des 4 Bras	✓ La suppression d'arrêts de bus au sein des entités villageoises ✓ Développement de projets immobiliers non adaptés aux infrastructures de mobilité actuelles

**Partie 11 : *POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE***

11.1 Données clés

➤ **Réseaux techniques**

- ✓ *Electricité* : gestion par ORES, 1 ligne à haute tension traversent le territoire mais en évitant au maximum les zones habitées ;
- ✓ *Eau - Distribution* : gestion par l'Intercommunale du Brabant Wallon
- ✓ *Gaz naturel* : gestion par Ores
- ✓ *Télécommunications* : téléphonie et télédistribution gérées par Proximus et VOO, téléphonie mobile gérée par Telenet, Orange Belgium, Proximus (4 antennes relais et 9 antennes réseau)
- ✓ *Accès à Internet* : bonne desserte et présence d'un espace public numérique
- ✓ *Qualité de l'air* : identique à la Région wallonne

➤ **Énergies renouvelables** : présence du parc éolien à Marbais

➤ **Eaux usées**

- ✓ *Eau - Égouttage* : le territoire est concerné par deux Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique. 3 stations d'épuration sont existantes, couvrant 8.000 équivalents-habitants (EH).

➤ **Gestion des déchets**

- ✓ *Déchets ménagers* : assez stable avec une tendance à la diminution à environ 139,4 kg par habitant et par an, et inférieure la moyenne wallonne ;
- ✓ *Récolte et traitement des déchets* : sacs poubelles payants, bulles à verre, conteneurs à textiles, un parc à conteneurs à Tilly.

➤ **Risque nucléaire**

Le territoire est partiellement compris dans la sphère d'influence des risques potentiels de l'Institut National des Radioéléments (IRE) à Fleurus.

Réseaux techniques

Électricité

Le réseau de distribution électrique est géré par ORES.

Une ligne à haute tension traverse l'Est du territoire selon un axe Nord-Sud. Cette dernière ne traverse aucune zone habitée. Depuis le Nord de la Commune, elle longe l'entité de Mellery et passe à proximité de la décharge de Mellery puis elle se dirige vers le Sud de la Commune en passant à proximité de Sombreffe.

Eau

Le distributeur d'eau de la Commune de Villers-la-Ville est l'intercommunale du Brabant wallon (InBW).

L'eau distribuée à Villers-la-Ville provient de quatre captages publics répartis sur le territoire qui alimentent les différents villages de l'entité. Tous ces captages ainsi que leurs zones de prévention ont déjà été localisés dans l'un des chapitres précédents. Une conduite d'eau de Vivaqua traverse le territoire.



Figure 89. Localisation des installations de production d'eau de l'inBW (Source : InBW)

Gaz naturel

Le réseau de distribution de gaz est géré par ORES dont il est le gestionnaire. Cependant, compte tenu de la dispersion des différents noyaux bâtis sur le territoire communal, la Commune ne fera pas l'objet de la mise en place de gaz naturel. Une conduite de gaz traverse le territoire aux abords de Haute-Heuval.

Réseau de téléphonie fixe et télédistribution

Le réseau de téléphonie est géré par Proximus et la télédistribution par VOO.

Réseau de télécommunication mobile

Telenet-Base, Orange Belgium et Proximus, les trois principaux opérateurs de téléphonie mobile, possèdent 4 antennes relais pour la couverture GSM :

- ✓ une au Nord de Mellery (Orange) ;
- ✓ une à Tilly, sur le site de Sidech s.a. (Proximus) ;
- ✓ une au Sud de Villers-la-Ville (Telenet, Orange et Proximus) ;
- ✓ une au château d'eau de Sart-Dames-Avelines (Telenet, Orange et Proximus).

Chaque opérateur possède un nombre semblable d'antennes, 2 pour Telenet, 3 pour Orange, et 3 pour Proximus. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble du territoire communal afin de couvrir au mieux tous les villages de l'entité.

L'accès à Internet

Grâce à leur développement fulgurant (puissances des équipements disponibles, simplicité des interfaces) au cours des années 1990, les TIC³⁹ se sont rendues indispensables, y compris dans le domaine privé. Cet extraordinaire essor s'est accompagné d'une problématique dont on mesure depuis peu les effets : la « fracture numérique ».

L'expression « fracture numérique » désigne le fossé séparant les personnes (et sociétés) sachant exploiter les potentialités de ces technologies et les personnes (et sociétés) n'étant pas en mesure d'exploiter ces potentialités en raison d'un déficit d'accès ou de compétence.

Des discriminations peuvent se marquer de quatre manières :

- ✓ un accès inégal à l'emploi, à la formation et aux possibilités d'apprentissage continu ;
- ✓ des capacités inégales à (re)composer un réseau social ;
- ✓ des modalités inégales d'accès aux services publics et aux processus démocratiques ;
- ✓ un accès inégal aux biens des consommations et aux services.

De plus en plus de renseignements (horaires de train ou de bus, offres d'emploi), de documents (déclaration d'impôts, commande de livres) et services (banque en ligne, réservations touristiques), sont disponibles sur des sites web. La connexion à un réseau à haut débit (de type ADSL) facilite largement les différentes recherches et demandes. Il en résulte que l'informatisation de pans entiers de la vie sociale altère progressivement l'autonomie de certaines personnes.

La plupart des études sur le sujet démontrent une corrélation linéaire entre la « fracture numérique » et le niveau des études et le niveau de vie.

À l'instar de nombreuses Communes rurales, la qualité de l'accès aux services Internet est améliorable sur l'entité. La carte ci-dessous montre en effet que bien que la Commune soit bien desservie, elle ne l'est que pour une vitesse de l'ordre de 16 Mbps, ce qui reste une vitesse très faible actuellement. La zone de la Commune la moins bien desservie en technologie 3G/4G est à

³⁹ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

proximité de l'abbaye de Villers-la-Ville. L'installation de la fibre optique dans différentes zones de la Commune va permettre d'améliorer la vitesse de connexion internet.

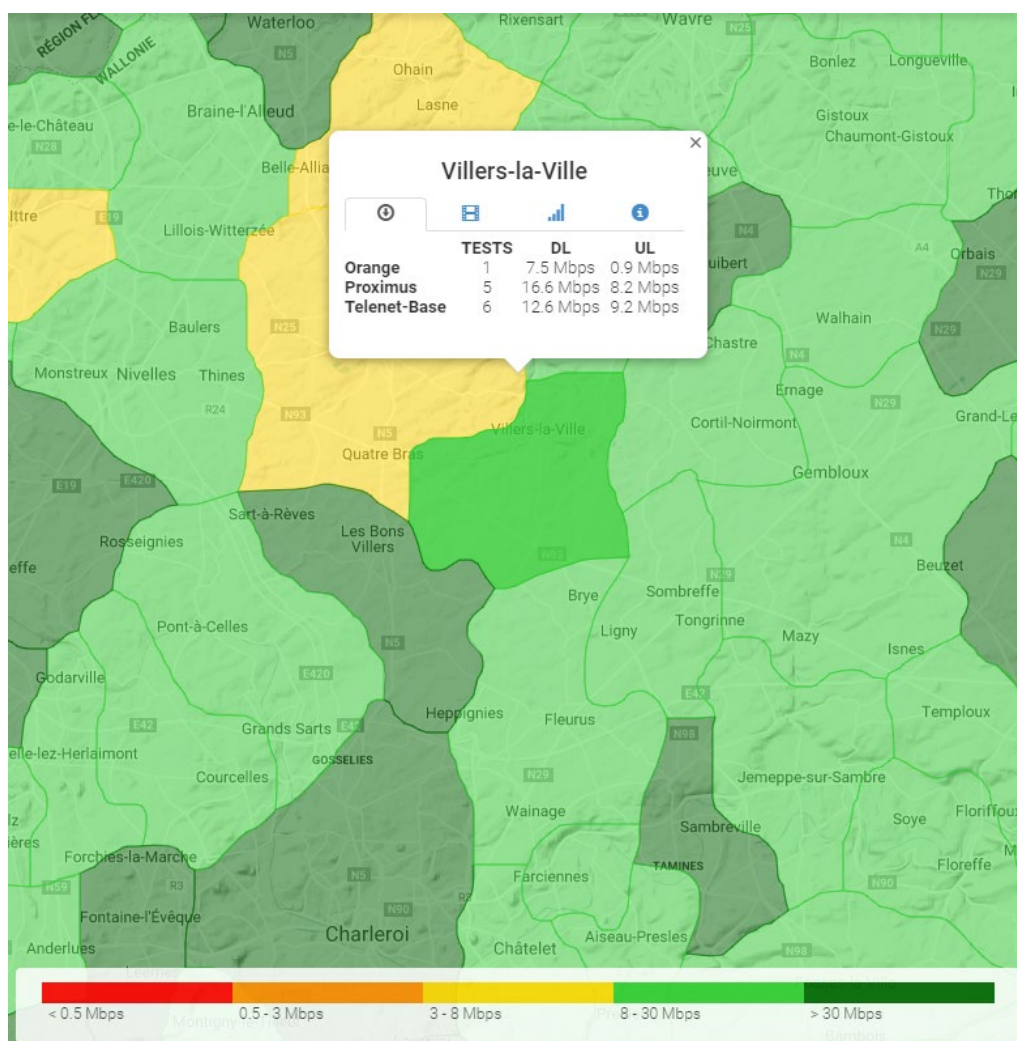


Figure 90. Couverture du réseau 3G et 4G (Test Achats)

Un espace public numérique est « une structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à internet ». La Commune de Villers-la-Ville possède l'espace public numérique « Villi@média » situé à Sart-Dames-Avelines.

Qualité de l'air

En vue d'évaluer le comportement des principaux polluants atmosphériques, la Wallonie a progressivement mis en place un réseau de contrôle de la qualité de l'air, conformément aux directives européennes en la matière. Les contrôles de la qualité de l'air concernent principalement les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄ ...), les émissions de substances acidifiantes (SO₂ ...), les particules en suspension, la pollution photochimique en ozone troposphérique (O₃), les substances acidifiantes et la présence d'éléments métalliques.

La Wallonie compte huit réseaux de mesures de la qualité de l'air, installés notamment en fonction des problématiques locales. La Commune de Villers-la-Ville compte trois stations de mesure des poussières sédimentables. L'une est située à Marbais et les deux autres à Tilly.

Dans l'ensemble, la qualité de l'air à l'échelle du territoire de la Commune est identique à la moyenne wallonne. En se basant sur les données fournies par la station située à Corroy-le-Grand, la qualité de l'air s'est globalement améliorée au cours des dernières années avec une diminution des taux de monoxyde de carbone et d'azote, de dioxyde d'azote, d'oxyde d'azote et des particules en suspensions (PM10 et PM2.5). En revanche le taux d'ozone a augmenté ainsi que les taux de dioxyde de soufre.

L'entreprise 5Nplus, potentiellement génératrice de rejets néfastes à la qualité de l'air est implantée sur le territoire communal.

Bruit

À l'échelle de la Commune de Villers-la-Ville, les sources de pollution sonores sont localisées au niveau de la N93 traversant les entités de Marbaix et Sart-Dames-Avelines. Le niveau de bruit peut aller jusqu'à 55-59 dB(A) au cours de la nuit et 65 à 69 dB(A) pendant la journée. Ces nuisances sonores se propagent peu aux abords de la voirie, seules les habitations communiquant directement avec la chaussée sont impactées par le bruit. Ces cartes ne font pas apparaître la pollution sonore induite par la présence de la ligne de chemin de fer dont l'impact est considéré comme minime.

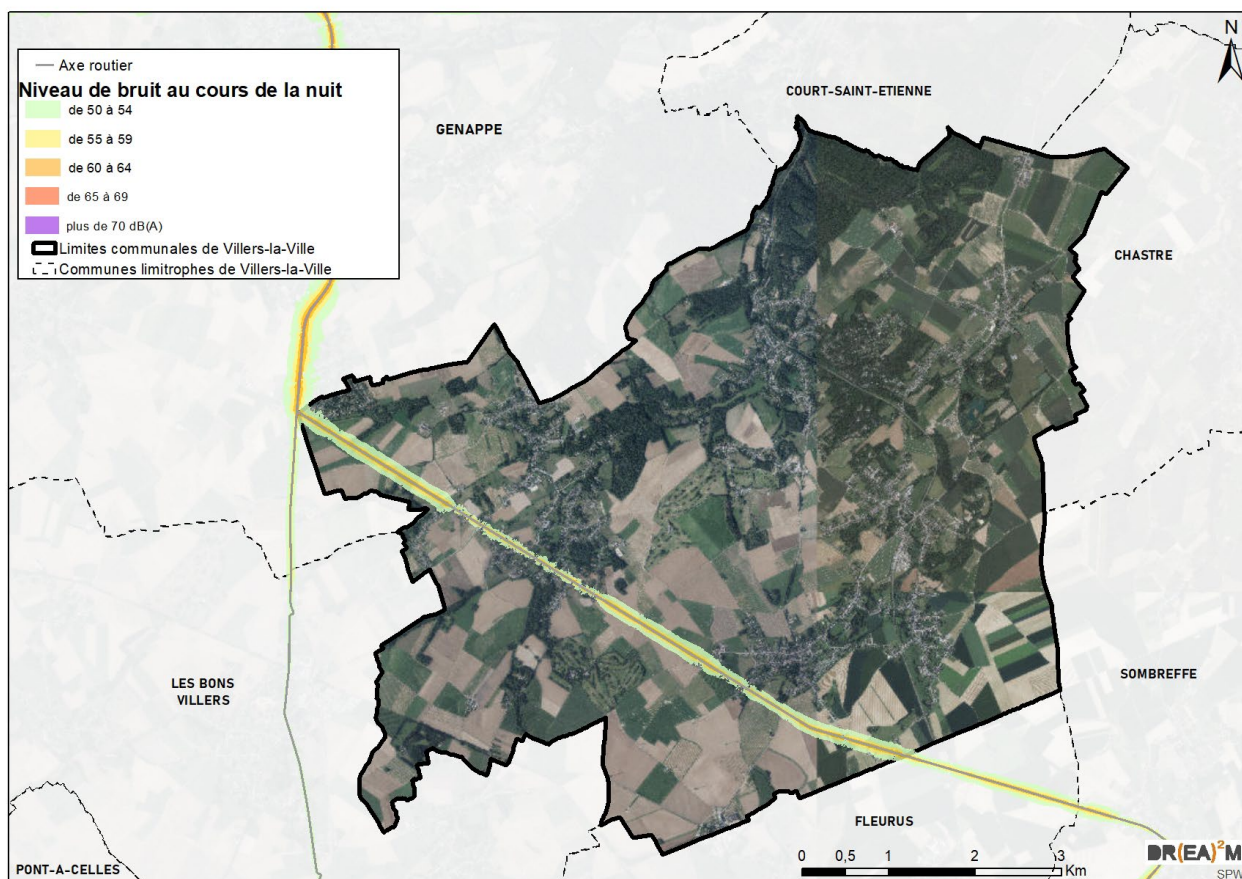


Figure 91 : Nuisances sonores au cours de la nuit (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)



Figure 92 : Figure 91 : Nuisances sonores pendant la journée (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Concernant les nuisances sonores liées à la proximité avec l'aéroport de Charleroi- Bruxelles Sud, la Commune de Villers-la-Ville n'est pas reprise dans les Communes devant faire l'objet de mesures d'isolation acoustique spécifiques (triple vitrage par exemple). Cependant, le Sud-Est de la Commune reste sous influence de l'aéroport de Charleroi.

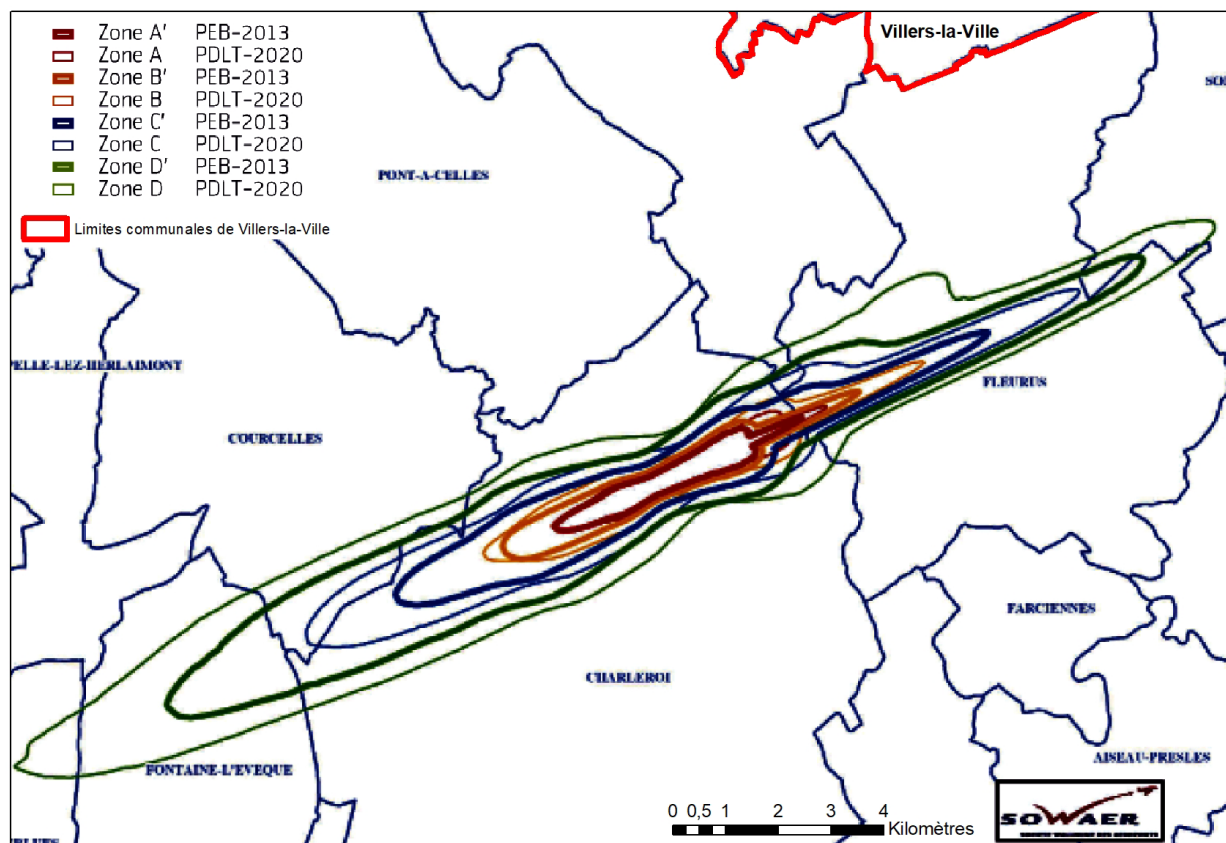


Figure 93 : Carte Plan Exposition Bruit (Source : SOWAER – Carto : DR(EA)²M)

Les énergies renouvelables

Énergie solaire

Bien qu'il n'y ait pas de programme communal pour développer l'énergie solaire sur la Commune, plusieurs maisons sont dotées de panneaux solaires. La prime SOLTHERM versée par la Région wallonne encourage les particuliers, entreprises et secteur public à installer un chauffe-eau solaire. La pose de panneaux solaire est en prévision dans les projets communaux sur l'ensemble de ses bâtiments et un projet est en réflexion à décharge de Mellery.

Énergie éolienne

Actuellement, un parc éolien existe sur le territoire de Villers-la-Ville. Il est situé au Sud de la Commune à Marbais, en limite communale avec les Communes des Bons-Villers et de Fleurus. Celui-ci comprend 11 éoliennes produisant en moyenne 38,54 GWh/an.

Selon la cartographie du potentiel éolien en Wallonie, il existe plusieurs poches de zones favorables à l'implantation d'éoliennes, notamment entre les entités de Marbais et Sart-Dames-Avelines ainsi qu'à l'Est de Marbisoux. **Cependant, ces poches présentent au moins une contrainte d'exclusion.**

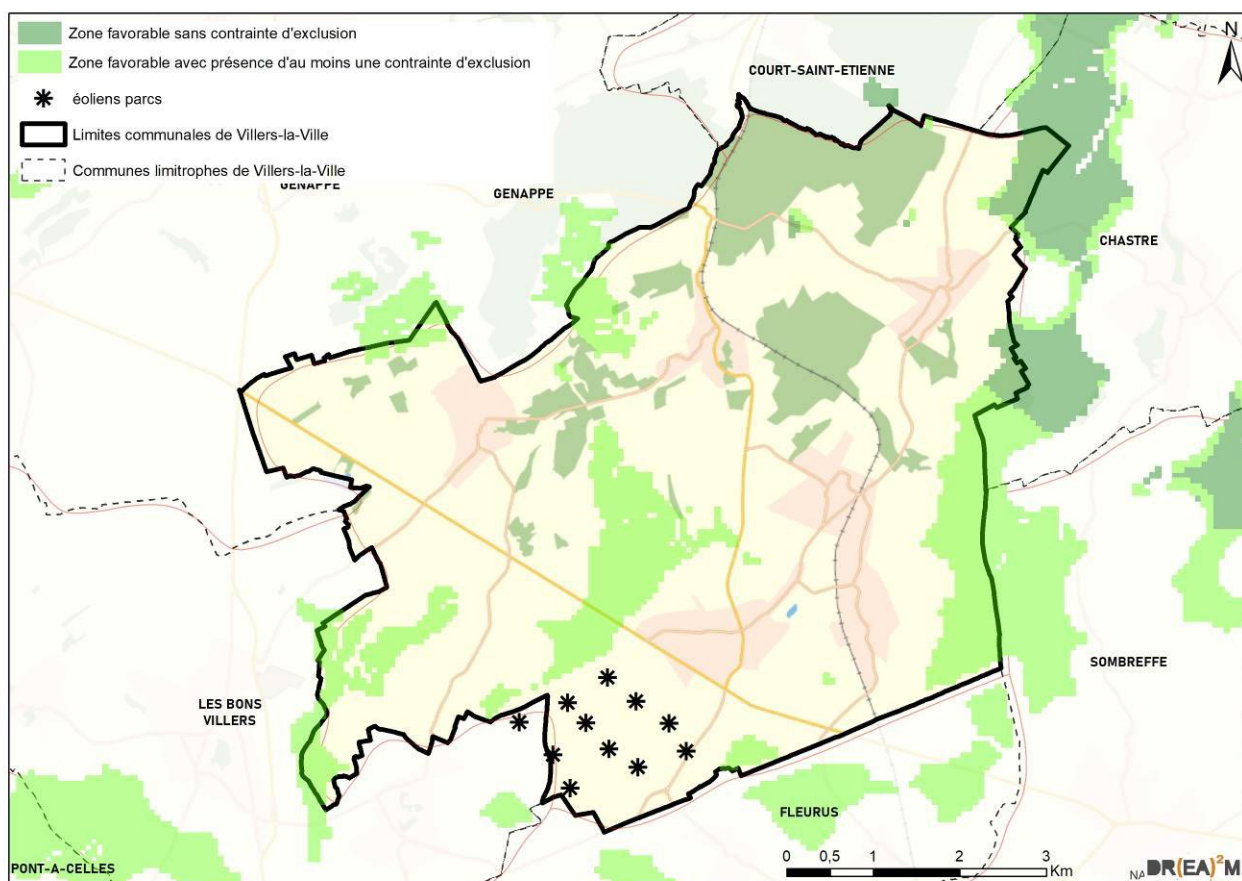


Figure 94 : Zones favorables à l'implantation d'éoliennes en Wallonie (Source : ventderaison.eu)

Subventions UREBA

Les subventions « Rénovation énergétique des bâtiments » (UREBA) sont destinées à « *soutenir certains organismes qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments* »⁴⁰. Les organismes éligibles au programme de subventions sont les organismes publics et les organismes non commerciaux (écoles, hôpitaux, piscines, autres organismes rencontrant certaines conditions).

Le montant des subventions s'élève à 30 % des coûts éligibles (35 % si la politique de gestion énergétique du demandeur est appliquée depuis au moins deux ans), pour autant que ces coûts soient de minimum 2.500,00 €.

Pollec 3

Pollec 3 est la 3^{ème} campagne Pollec qui a pour objectif de « *soutenir les Communes et structures supra-communales à élaborer un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat dans le cadre de la Convention des Maires* »⁴¹. La Convention des Maires est « *le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur territoire à l'horizon 2030* ».

Cette campagne Pollec est soutenue depuis 2012 par la Wallonie. Elle est coordonnée par l'ASBL « APERe » et appuyée par l'AWAC (Agence wallonne de l'Air et du Climat) et l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie).

⁴⁰ Source : SPW-DGO4, site internet, consultation en ligne le 31/07/2017

⁴¹ Source : SPW-DGO4, site internet, consultation en ligne le 31/07/2017

La Commune de Villers-la-Ville a adhéré au programme en avril 2019 et s'est ainsi engagée à mettre au point un plan d'action d'énergie durable pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

11.2 Eaux usées

Dans le contexte de révision des Plans Communaux Généraux d'Égouttage et d'élaboration des Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), deux PASH concernent la Commune de Villers-la-Ville : le PASH « Dyle-Gette » qui couvre le territoire dans sa quasi-entièreté et le PASH « Sambre » qui couvre une infime partie du territoire.

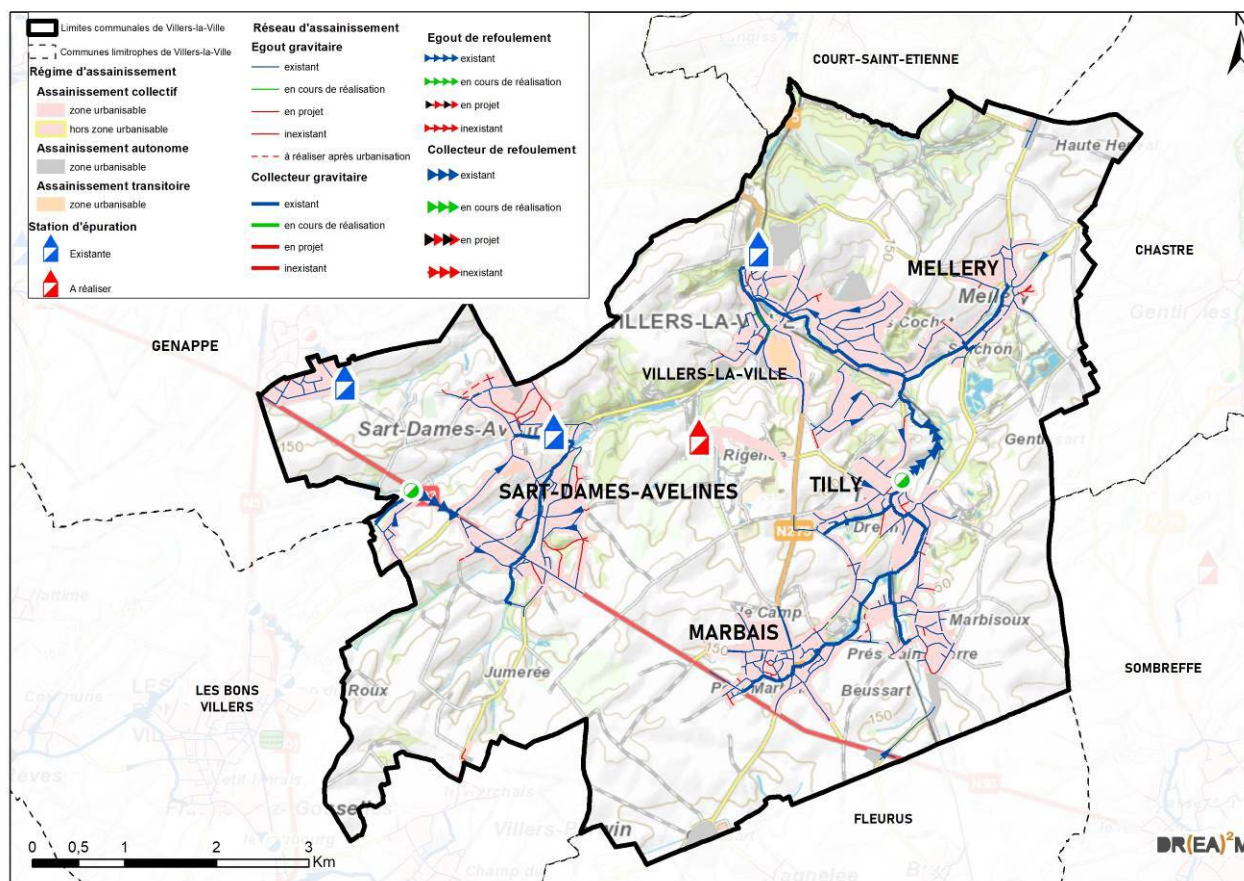


Figure 95 : PASH – Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

PASH « Dyle-Gette »

Le PASH a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 10 novembre 2005 et a fait l'objet d'une révision en 2011.

Il existe 3 stations d'épuration par lagunage localisées à Sart-Dames-Avelines, Villers-la-Ville et à l'Ouest du territoire dans le domaine 1815. Une station d'épuration est en projet à Rigenée. L'ensemble des entités villageoises sont sous un régime d'assainissement collectif et la Commune est équipée dans son ensemble de collecteurs gravitaires.

Des travaux d'égouttage sont en cours sur l'ensemble du territoire communal et dureront jusqu'en mars 2022, permettant d'aboutir à 95 % du territoire égoutté.

11.3 Gestion des déchets

Déchets ménagers

La Commune de Villers-la-Ville est passée au sac payant.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la production de déchets en kilo par habitant et par an pour la Commune, la moyenne des Communes limitrophes et la Wallonie. Une tendance globale à la réduction de la production de déchets est visible en Région wallonne et dans les Communes limitrophes mais n'est pas suivie par Villers-la-Ville. Sa production de déchets reste plutôt stable dans le temps avec une moyenne de 146,4 kg par habitant et par an durant la période 2007-2018. Cette quantité montre toutefois une diminution depuis trois ans et atteint en 2018 sa valeur la plus basse (139,4 kg par habitant par an). Également, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées à Villers-la-Ville restent inférieures à celles de la Région wallonne.

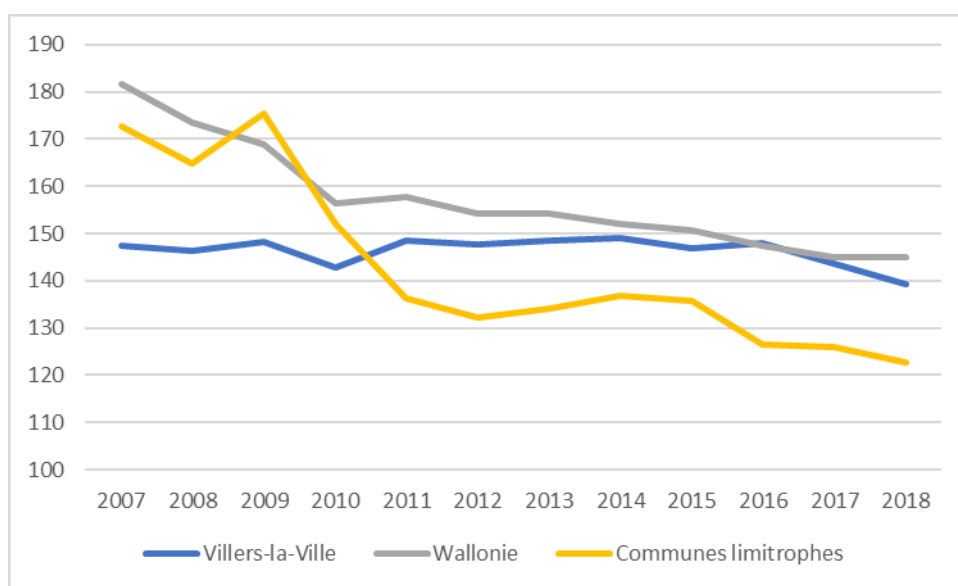


Figure 96. Évolution de la quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant à Villers-la-Ville, dans ses Communes limitrophes et en Wallonie (Source : IWEPS)

En 2018, la quantité d'ordures ménagères brutes collectées en Wallonie était de 144,9 kg par habitant et en moyenne de 122,7 kg dans les Communes limitrophes. La valeur de la Commune de Villers-la-Ville est quant à elle comprise entre ces deux valeurs (139,4 kg de déchets par habitant). Concernant les autres déchets, les villersois produisaient en moyenne en 2018 67,63 kg/an/habitant de verre, 47,97 kg/an/habitant de papiers et cartons, 16,19 kg/an/habitant de PMC.

Récolte et traitement des déchets

Depuis 2000, la collecte des ordures ménagères brutes (OMB) est organisée à Villers-la-Ville via des sacs payants. Ceux-ci coûtent 0,63 euro pour un sac de 30 litres ou 1,25 euro pour un sac de 60 litres.

Le ramassage des déchets ménagers et organiques est assuré par l'Intercommunale du Brabant wallon. Ce ramassage a lieu une fois par semaine. Le ramassage des PMC se fait une fois toutes les deux semaines et celui des papiers/cartons se fait une fois par mois.

Une enquête sur le coût-vérité de la gestion des déchets ménagers est effectuée annuellement, à la demande de la Wallonie et de l'Office wallon des déchets. Le calcul du taux de couverture du coût-vérité représente l'application du principe de pollueur-payeur : à l'échelle de la Commune, il

s'agit du rapport entre les recettes (obtenues par la Commune via les contribuables) et les dépenses (générées par la Commune).

Selon le SPW, le taux de couverture réel pour la Commune de Villers-la-Ville était de 100 en 2019 (taux prévisionnel de 103).

Evolution du taux de couverture du coût-vérité réel des communes de 2002 à 2015



Figure 97 : Évolution du coût-vérité et du nombre de Communes le respectant (Source : SPW)

Le parc à conteneurs de la Commune se situe au Sud, à Tilly, proche de la gare. Le parc est géré par l'intercommunale du Brabant wallon. Pour les habitants de la Commune, l'accès au parc se fait sur présentation de la carte d'identité : un badge étant collé sur le pare-brise du véhicule après le premier passage.

Le verre est récupéré au moyen de « bulles » (blanches pour le verre transparent et vertes pour le verre coloré), réparties sur sept sites au sein de l'entité. Le parc à conteneurs permet également de se débarrasser du verre. Le seul village ne possédant pas de bulle à verres est Villers-la-Ville.

Des conteneurs à textile existent dans tous les villages sauf à Mellery. Généralement, ils sont situés à proximité de bulles à verres. Ce sont les ASBL « Terre », « Les Petits Riens » et « Curitas » qui collectent les déchets textiles ménagers dans le but premier de les réutiliser ou de les recycler.

La donnerie a été créée par la Commune 2022, elle permet de donner une 2^{ème} vie aux vêtements, objets... On y ramène ce dont on ne veut plus et/ou on y récupère ce dont on a besoin.

Il existe un Repair café dans la Commune de Villers-la-Ville mis en place par l'association Villers en transition. Il permet de réparer différents objets (petit électroménager, vélos, ordinateurs, vêtements ...) pour leur donner une seconde vie autour d'échanges et de rencontres et d'un espace de petite restauration.

Plusieurs boîtes à livres ont vu le jour via la Commune ou via des initiatives privées, ce qui permet de recycler les livres et de donner l'accès à des œuvres variées et diverses

La Commune est également engagée dans une démarche de valorisation des déchets compostables et a nommé une dizaine de guides composteurs formés par le comité Jean Pain (spécialisé dans les différentes méthodes de compostage). Ces bénévoles sont à disposition des villersois désireux de réaliser un compostage à domicile.

Outre ces moyens, la Commune est engagée dans une lutte contre les dépôts de déchets sauvages et utilise l'outil « Better Street » qui permet de localiser l'ensemble des soucis rencontrés dans les espaces publics (déchets clandestins, nids de poule, bancs cassés ...) par le biais d'un Agent constateur.

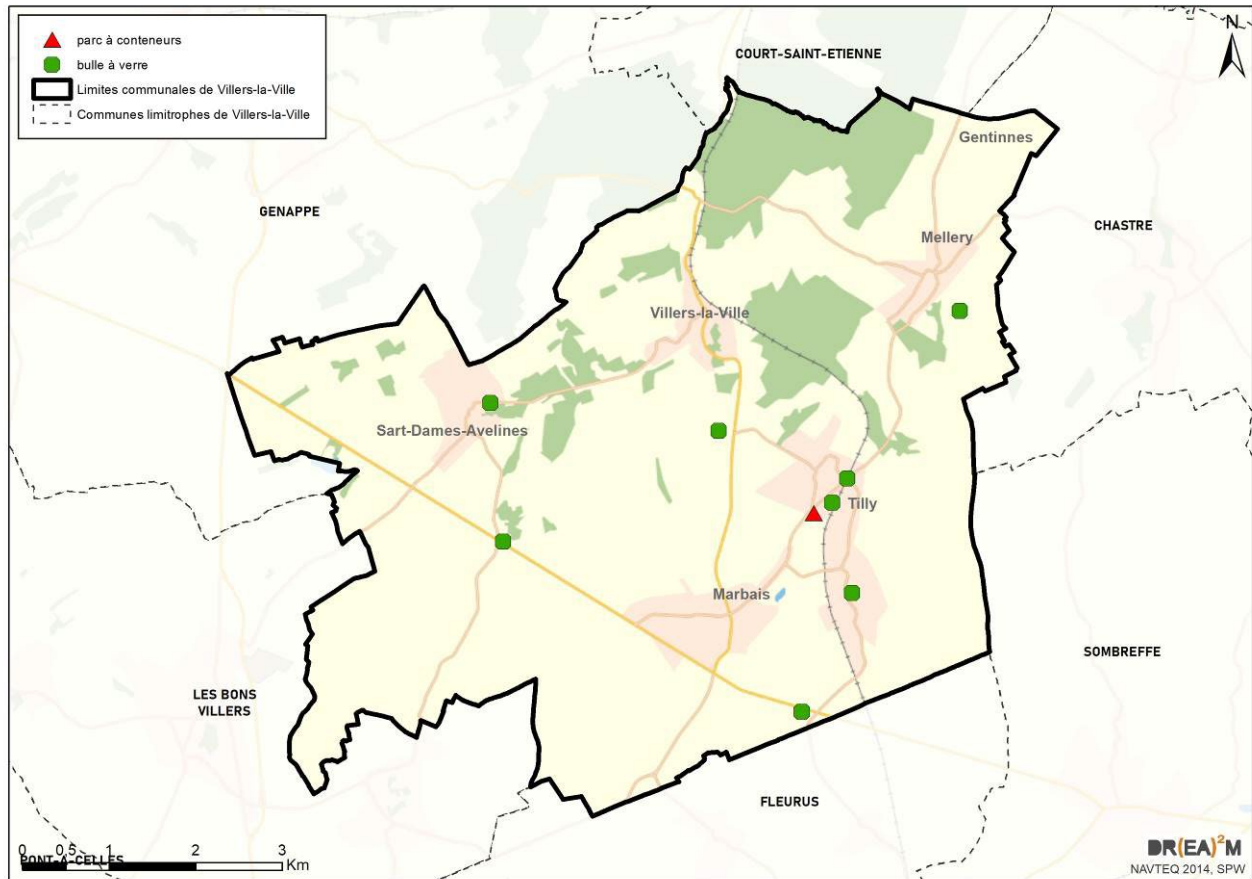


Figure 98 : Parc à conteneurs, bulles à verres et bulles à vêtements
(Sources : administration communale, IGN – Carto : DR(EA)²M)

En outre, la Commune participe également au ramassage des déchets sauvages avec un cheval de trait. Il s'agit d'une initiative portée par l'ASBL « la Cordiante » qui a développé cette activité en 1989.

11.4 Risque nucléaire

Documents

Carte 7 : Contraintes et risques

La Commune de Villers-la-Ville se trouve dans la sphère d'influence des risques potentiels de l'Institut National des Radioéléments (IRE) à Fleurus.

La presque totalité du territoire est concernée, seul l'extrême Nord de la Commune se situe hors de la sphère d'influence de l'institut. Deux types de zones définies par cette sphère concernent Villers-la-Ville :

- au Sud « la zone de confinement » ;
- au centre « la zone d'approvisionnement en pastilles d'iode ».

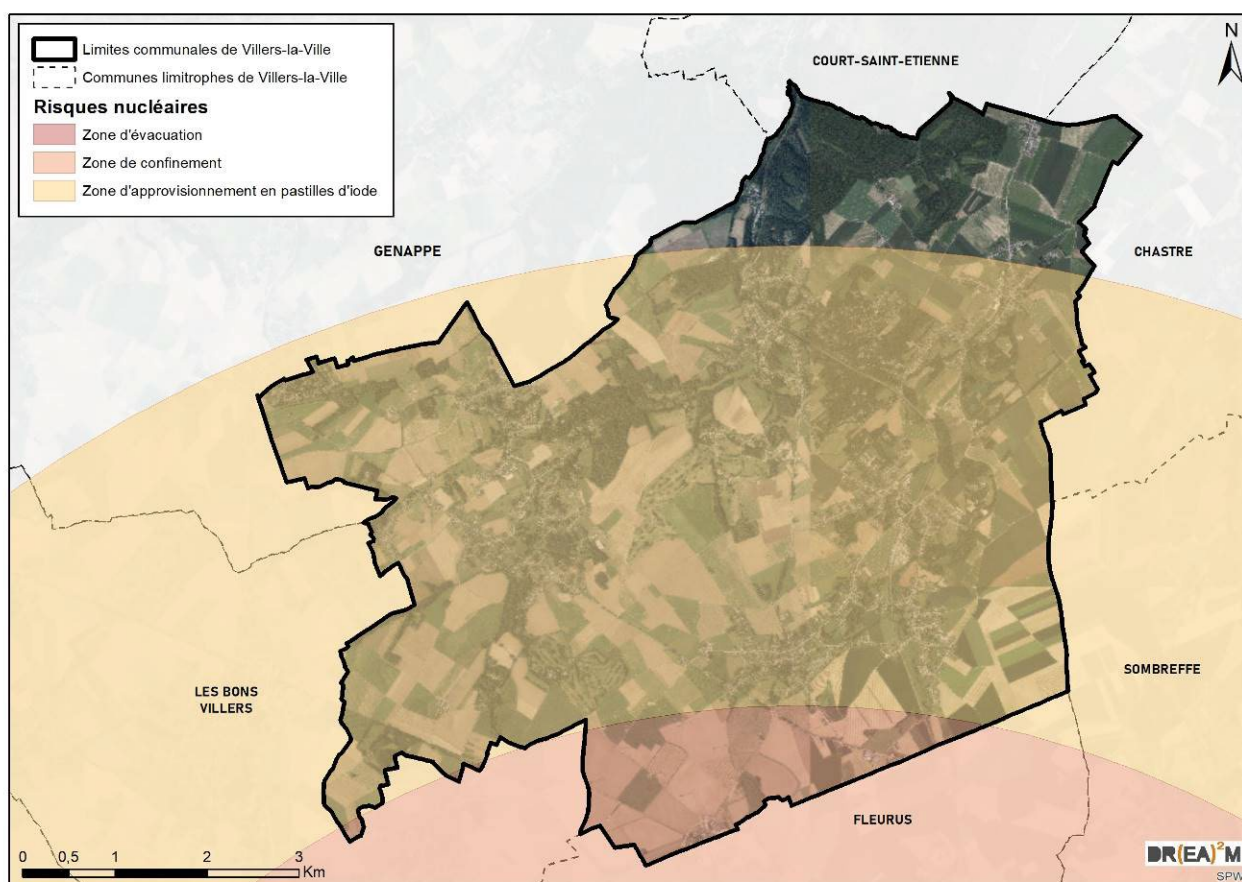


Figure 99. Localisation des zones de risque nucléaire à Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

La Commune ne dispose d'aucune balise radiologique. La plus proche se situe dans la Commune de Gembloux. Ces balises ont pour fonction de mesurer et contrôler la teneur en radioactivité de la zone. La moyenne annuelle du Brabant wallon est de 0,96 mSv/an.

11.5 Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
✓ Production de déchets ménagers inférieure à la moyenne wallonne → Réduction potentielle du coût du traitement des déchets ✓ Présence d'une donnerie ✓ Présence d'un Repair café organisé par Villers en Transition ✓ Présence d'un parc à conteneurs ✓ Présence de bulles à vêtements et de bulles à verres à Villers-la-Ville, Marbais, Marbisoux, Mellery, Tilly et 2 à Sart-Dames-Avelines (parking de l'Intermarché et cimetière) ✓ Parc éolien sur le territoire communal ✓ Présence d'un EPN ✓ Adhésion à la convention des Maires visant à mettre en œuvre un Plan d'Action Énergie Durable et Climat ✓ Grand nombre de zones concernées par le régime d'assainissement collectif	✓ Un tiers des habitants de la Commune ne sont pas couverts par une STEP⁴² ✓ Faible débit internet sur l'entité → frein à l'installation d'entreprises
Opportunités	Menaces
✓ Développement des énergies renouvelables orienté vers le photovoltaïque (potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Mellery et bâtiments communaux)	✓ Augmentation des navetteurs au sein du territoire communal ✓ Pressions de l'installation de parcs éoliens sur le territoire communal

⁴² Station d'épuration

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Territoire de Villers-la-Ville – Contexte général (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	15
Figure 2. Territoires paysagers (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	27
Figure 3. Régions agro-géographiques (Source : SPW)	28
Figure 4. Localisation des périmètres d'intérêt paysager (ADESA et au plan de secteur) et des points/lignes de vue remarquables (ADESA) (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	29
Figure 5. Extrait de la carte géologique de Wallonie (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	31
Figure 6. Contraintes karstiques (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	32
Figure 7 : Pédologie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA) ² M)	33
Figure 8. Relief et hydrographie (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA) ² M)	34
Figure 9. Type de zones de prévention autour d'un captage de distribution publique d'eau (Source : in BW)	35
Figure 10. Captages et zones de prévention à Villers-la-Ville (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	36
Figure 11 : Sous-bassins versants dans le Bassin versant de la Dyle-Gette et de la Sambre	37
Figure 12 : Cours d'eau non navigables de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	38
Figure 13. Vue de l'un des étangs de la Sablière de Gentissart (Source : Groupe de Travail Libellules Gomphus – Région wallonne)	38
Figure 14. Aléa d'inondation (Source : SPW-GTI, ortho 2019 – Carto : DR(EA) ² M)	39
Figure 15. Occupation du sol – Carte de Ferraris (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	40
Figure 16. Occupation du sol – Orthophoto 2019 (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	41
Figure 17. Occupation du sol – 2007 (Source : COSW, SPW – Carto : DR(EA) ² M)	42
Figure 18 : Occupation du sol (Source : fiche environnementale, Edition 284.6*52.1008 - 2008)	43
Figure 19 : Diagramme ombrothermique de Villers-la-Ville – période de référence 1991-2000	44
Figure 20 : Structure écologique principale de Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO3– Carto : DR(EA) ² M)	47
Figure 21. Sites naturels protégés de Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO3 – Carto : DR(EA) ² M)	48
Figure 22. Réserve naturelle agréée de Villers-la-Ville (Source : SPW, NAVTEQ – Carto : DR(EA) ² M)	49
Figure 23 : Zones Natura 2000 de Villers-la-Ville (Source : SPW, NAVTEQ – Carto : DR(EA) ² M)	50
Figure 24 : SGIB (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	52
Figure 25. Arbres et haies remarquables (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	55
Figure 26 : Noyaux bâtis – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	63
Figure 27 : Localisation des monuments et sites classés (Source: SPW-DGO4 – Carto: DR(EA) ² M)	71
Figure 28 : Carte archéologique (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	73

Figure 29 : Localisation du patrimoine repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel	74
Figure 30 : Qualité des espaces publics (Cartographie : DR(EA) ² M).....	75
Figure 31. Propriétés publiques à Villers-la-Ville – Matrice cadastrale de 2019.....	96
Figure 32 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – SDER de 1999 (Source : SPW)	100
Figure 33 : Affectations du plan de secteur – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA) ² M).....	102
Figure 34 : Périmètres et infrastructures du plan de secteur	105
Figure 35. Permis d'urbanisation – Villers-la-Ville (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA) ² M)...	106
Figure 36. Site à réaménager – Carrière de Strichon (Source : SPW-DGO4)	108
Figure 37. Sites à réaménager – Villers-la-Ville (Source: SPW-DGO4 – Carto: DR(EA) ² M).....	108
Figure 38 : Évolution de la population sur la Commune de Villers-la-Ville entre 1995 et 2015 et projections jusqu'en 2035 (Source : IWPES, 2018 – Graphique : DR(EA) ² M)	112
Figure 39. Évolution du nombre d'habitants à Villers-la-Ville, dans l'ensemble des Communes limitrophes, en province de Brabant wallon et en Région wallonne, en pourcentage par rapport à la population de 1991 (Source : Statbel).....	112
Figure 40 : Évolution du nombre d'habitants dans la Commune de Villers-la-Ville comparée aux Communes limitrophes par rapport à la population de 1991. (Source : IWEPS).....	113
Figure 41. Évolution démographique des villages de Villers-la-Ville entre 2011 et 2019	114
Figure 42 : Solde migratoire, solde naturel et variation de population à Villers-la-Ville (/1000 habitants) – 2004 à 2018 (Source : IWEPS).....	115
Figure 43 : Distribution des groupes d'âge à Villers-la-Ville comparée à celle de la Wallonie et des Communes voisines au 01/01/2019 (Source : Walstat).....	117
Figure 44. Distribution des groupes d'âge dans les villages de la Commune en 2011 (Source : Census 2011)	118
Figure 45. Densité de population des Communes de la microrégion de Villers-la-Ville (Source : Iweps, SPW – Carto : DR(EA) ² M)	120
Figure 46 : Densité de population des secteurs statistiques de la Commune de Villers-la-Ville en 2019.....	121
Figure 47 : Part de ménages à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Wallonie en 2019 (Source : IWEPS).....	122
Figure 48 : Évolution du nombre de ménages par type à Villers-la-Ville (2011= indice 100) (source : Capru et IWEPS)	123
Figure 49 : Part de ménages dans les villages de Villers-la-Ville en 2011 (Source : Census 2011)	124
Figure 50. Comparaison de la distribution des revenus de la population à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Région wallonne en 2017 (Source : IWEPS).....	125
Figure 51. Évolution du revenu moyen par déclaration à Villers-la-Ville, dans la microrégion et en Région wallonne entre 2000 et 2017 (Source : IWEPS).....	126
Figure 52 : Évolution croisée – Démographie et bénéficiaires du RIS entre 2003 et 2019 à Villers-la-Ville (Normalisé à 100% en 2003) (Source : IWEPS)	127

Figure 53 : Postes de travail salarié et établissements par secteur d'activité pour l'ensemble des services sur la Commune de Villers-la-Ville en 2016 (source : IWEPS)	132
Figure 54 : Localisation des zones activités économiques mixtes, industrielles et des zones de dépendances extractions présentes au sein de la Commune de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	132
Figure 55 : Répartition des tranches d'âges chez les agriculteurs de la Commune de Villers-la-Ville	135
Figure 56 : Périmètre de remembrement agricole (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M).....	136
Figure 57: Localisation des zones boisées à Villers-la-Ville Source : WALOUS – Carto : DR(EA) ² M)	138
Figure 58. Zones d'influence des centres d'achat au niveau régional – 2001-2002.....	140
Figure 59 : Zone d'influence des principaux centres pour les achats semi-courants – 2001-2002	140
Figure 60. Évolution comparée du taux de chômage entre Villers-la-Ville et la Wallonie – 2008 à 2020.....	144
Figure 61. Répartition de la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020 (Source : Le FOREM).....	144
Figure 62. Répartition des âges des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020 (Source : Le FOREM)	145
Figure 63. Répartition des niveaux de formation des demandeurs d'emploi à Villers-la-Ville – 2016 à 2020.....	145
Figure 64. Évolution du nombre de salariés et d'indépendants à Villers-la-Ville (2008 = 100%)..	147
Figure 65. Types d'indépendants à Villers-la-Ville en 2018 (Source : IWEPS)	148
Figure 66. Répartition des indépendants selon le secteur d'activité à Villers-la-Ville en 2017 (Source : IWEPS).....	148
Figure 67. Répartition des salariés selon le secteur d'activité à Villers-la-Ville en 2018 (Source : IWEPS).....	149
Figure 68. Lieu de résidence des travailleurs de Villers-la-Ville (source : Censur 2011)	150
Figure 69. Lieu de travail des résidents de Villers-la-Ville (source : Censur 2011).....	151
Figure 70. Ratio d'emploi intérieur (%) – moyenne annuelle 2018 (source : IWEPS)	152
Figure 71 : Répartition des logements selon le type de bâtiment en 2009 et 2019 (Source : walstat)	157
Figure 72. Typologie du bâti entre les Communes de la microrégion de Villers-la-Ville – 2019 ...	158
Figure 73. Typologie du bâti suivant son âge, dans les Communes de la microrégion de Villers-la-Ville et en Région wallonne – 2019 (Source : Statbel 2019).....	159
Figure 74 : Logements classiques occupés selon le nombre de pièces Villers-la-Ville au 1 ^{er} janvier 2011.....	159
Figure 75 : Évolution de la typologie du logement suivant sa superficie à Villers-la-Ville – Entre 1998 et 2018.....	160
Figure 76 : Répartition du logement selon sa superficie entre les Communes de la microrégion	160

Figure 77. Évolution du prix moyen de vente des biens immobiliers à Villers-la-Ville, en province du Brabant wallon et en Wallonie (Source : INS, 1987 – 2017) (A noter que trop peu de données sont disponibles pour les appartements, flats, et studios)	162
Figure 78 : Localisation des logements publics à Villers-la-Ville (Source : Administration communale, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	165
Figure 79 : Localisation des projets référencés dans le Programme Communal d'Actions en matière de logement pour la Commune de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M) ..	166
Figure 80. Réseaux de mobilité (Source : SPW, IGN – Carto : DR(EA) ² M)	178
Figure 81. Réseau des TEC sur le territoire de Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	182
Figure 82 : Extrait du plan de réseau TEC en 2020 du Brabant wallon (Source : infotec)	183
Figure 83 : Carte du réseau cyclable	186
Figure 84 : Carte du réseau des infrastructures cyclables actuelle et en projet (source : PCM de Villers-la-Ville, Juillet 2020)	188
Figure 85 : carte du réseau de mobilité douce à Villers-la-Ville (Source : DR(EA) ² M)	189
Figure 86 : Charge de trafic journalière et données disponibles aux heures de pointe (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)	190
Figure 87 : Nombre de tués dans les 30 jours (après l'accident), de blessés graves et blessés légers entre 2008 et 2018, (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)	192
Figure 88 : Régime de vitesse à l'échelle de la Commune de Villers-la-Ville (Source : PCM de Villers-la-Ville, Traject)	193
Figure 89. Localisation des installations de production d'eau de l'inBW (Source : InBW)	200
Figure 90. Couverture du réseau 3G et 4G (Test Achats)	202
Figure 91 : Nuisances sonores au cours de la nuit (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	203
Figure 92 : Figure 91 : Nuisances sonores pendant la journée (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	204
Figure 93 : Carte Plan Exposition Bruit (Source : SOWAER – Carto : DR(EA) ² M)	205
Figure 94 : Zones favorables à l'implantation d'éoliennes en Wallonie (Source : ventderaison.eu)	206
Figure 95 : PASH – Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	208
Figure 96. Évolution de la quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant à Villers-la-Ville, dans ses Communes limitrophes et en Wallonie (Source : IWEPS)	209
Figure 97 : Évolution du coût-vérité et du nombre de Communes le respectant (Source : SPW) ..	210
Figure 98 : Parc à conteneurs, bulles à verres et bulles à vêtements	211
Figure 99. Localisation des zones de risque nucléaire à Villers-la-Ville (Source : SPW – Carto : DR(EA) ² M)	212

Partie 12 : **BIBLIOGRAPHIE**

Textes légaux

Code du Développement Territorial (CoDT), version du 1^{er} mai 2020 ;

Documents communaux

Brochures et articles

SPW, *Carte hydrogéologique de Wallonie – Notice explicative*, Chastre - Gembloux 40/5-6, 2015

SPW, *Carte hydrogéologique de Wallonie – Notice explicative*, Nivelles - Genappe 39/7-8, 2013

Région wallonne, *Les naturalistes belges – étude et protection de la nature de nos régions (numéro spécial du Groupe de Travail Gomphus)*, volume 89, 2-3, 2008

Sites internet

ADESA ASBL : <http://www.adesa-asbl.be/>

Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) : <https://afcn.fgov.be/fr>

Agence wallonne de l’Air et du Climat (AWAC) : <http://www.awac.be/>

AQUAWAL : <https://www.aquawal.be/fr/index.html?IDC=467>

Cellule d’Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité) : <http://www.capru.be/>

Census 2011 Belgique : <https://www.census2011.be/>

EPN de Wallonie : <http://www.epndewallonie.be/>

Géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>

Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT), portail de données : <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/mobile>

Intercommunale du Brabant wallon (in BW) : <https://www.inbw.be/>

Le FOREM – Chiffres et analyses du marché de l’emploi et de la formation : <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses-du-marche-de-l-emploi.html>

NatAgriWal : <https://www.natagriwal.be/fr>

Site internet « La biodiversité en Wallonie » : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site internet officiel de l’administration communale de Villers-la-Ville : <https://www.villers-la-ville.be/>

Statbel – l’office belge de statistique : <https://statbel.fgov.be/fr>

Syndicat d’initiative de Villers-la-Ville : <https://villers-la-ville.net/>

Test Achat, carte interactive de la couverture du réseau mobile en Belgique : <https://www.test-achats.be/hightech/gsm/calculateur/carte-de-la-couverture-du-reseau-mobile>

Walstat – Iweps : <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/151982/1/D2.21>

RWM011_Rapport_Final_Caract%C3%A9risation.pdf